

Province de Luxembourg  
Commune d'Étalle



**PARTIE I**

# Programme Communal de Développement Rural d'Étalle

**TerriToires**  
[ Assembleurs de vos projets de développement ]

PARTIE I  
ANALYSE DES CARACTERISTIQUES DE  
LA COMMUNE D'ÉTALLE

**Table des matières**

<b>TERRITOIRE POLITIQUE .....</b>	<b>6</b>
DESCRIPTION & ANALYSE .....	8
1. <i>Géographie administrative et typologie</i> .....	8
a. Arrondissement .....	8
b. Communes avoisinantes .....	11
c. Outils de développement des communes avoisinantes.....	13
d. Appartenance typologique .....	14
2. <i>Histoire</i> .....	18
3. <i>Commune</i> .....	19
a. Instances politiques .....	19
b. Commissions consultatives .....	20
c. Services et personnel communaux .....	20
d. Communication & Information .....	20
e. Marketing territorial .....	22
4. <i>Gestion budgétaire</i> .....	24
5. <i>Transcommunalité</i> .....	29
a. Appartenances à des zones pluricommunales de Service .....	29
b. Participation à des sociétés intercommunales .....	32
c. Inscription dans un territoire de projet .....	32
FACTEURS D'INCIDENCE .....	37
1. <i>Territoire &amp; orientation politique du développement</i> .....	37
2. <i>Initiatives d'orientation politique</i> .....	38
SYNTHÈSE ANALYTIQUE .....	39
<b>TERRITOIRE PHYSIQUE .....</b>	<b>41</b>
DESCRIPTION & ANALYSE .....	43
1. <i>Cadre géographique et environnemental</i> .....	43
a. Contexte géologique et pédologique.....	43
b. Relief, géomorphologie, implantation des villages .....	48
c. Hydrologie.....	50
d. Superficie et occupation du sol.....	57
e. Nature et biodiversité.....	59
f. Forêt.....	67
g. Paysages.....	70
h. Patrimoine bâti & petit patrimoine.....	71
2. <i>Utilisation du territoire et habitat</i> .....	74
a. Structure du bâti et typologie de l'architecture.....	74
b. Caractéristiques des bâtiments.....	75
c. Permis de bâtir (neuf, rénovation...) .....	78
d. Secondes résidences .....	80
e. Lotissements .....	81
f. Aménagement du territoire.....	85
g. Périmètre de remembrement/Plan d'aménagement foncier .....	92
3. <i>Équipement du territoire</i> .....	93
a. Réseaux de déplacement .....	93
b. Circulation et sécurité routières .....	96
c. Transport d'énergie .....	97
d. Téléphonie fixe/Données fixes.....	99
e. Téléphonie mobile/données mobiles .....	100
4. <i>Utilisation des ressources et impacts environnementaux</i> .....	101
a. Utilisation des ressources .....	101
b. Impacts environnementaux .....	104

FACTEURS D'INCIDENCE .....	110
1. <i>Territoire physique et impacts sur le développement</i> .....	110
2. <i>Initiatives en faveur du territoire physique</i> .....	111
SYNTHÈSE ANALYTIQUE.....	113
<b>TERRITOIRE HUMAIN .....</b>	<b>117</b>
DESCRIPTION & ANALYSE .....	119
1. <i>Démographie et population</i> .....	119
a. Densité.....	119
b. Croissance démographique .....	120
c. Sources de l'accroissement de la population.....	121
d. Démographie des villages .....	122
e. Répartition par catégories d'âge.....	124
f. Indices statistiques.....	126
g. Population d'origine étrangère.....	127
h. Ménages .....	127
2. <i>Niveau de vie</i> .....	128
a. Revenus.....	128
b. Aide sociale et bénéficiaires du revenu d'insertion .....	130
c. Autres acteurs sociaux .....	132
3. <i>Santé humaine</i> .....	132
4. <i>Culture</i> .....	133
5. <i>Services de base</i> .....	134
a. Culte.....	134
b. Poste .....	135
c. Police.....	135
d. Banques et guichets automatiques bancaires .....	135
6. <i>Criminalité</i> .....	136
7. <i>Pression foncière et accessibilité au logement</i> .....	137
a. Disponibilité foncière .....	137
b. Prix des terrains et des bâtiments .....	137
c. Logements publics et sociaux .....	139
8. <i>Accueil de la petite enfance</i> .....	140
9. <i>Accueil et encadrement des aînés</i> .....	142
10. <i>Enseignement, activités extra-scolaires &amp; formation</i> .....	143
a. Enseignement fondamental.....	143
b. Enseignement secondaire, de promotion sociale et supérieur.....	144
c. Formation continuée et formation professionnelle.....	144
d. Accueil extra-scolaire .....	145
e. Stages et plaines .....	145
11. <i>Vie associative, jeunesse, sports</i> .....	147
a. Vie associative.....	147
b. Maisons de village.....	147
c. Jeunes .....	147
d. Sports.....	147
12. <i>Mobilité et comportements modaux</i> .....	148
FACTEURS D'INCIDENCE .....	151
1. <i>Territoire &amp; société</i> .....	151
2. <i>Initiatives au bénéfice de la population, de sa cohésion sociale</i> .....	152
SYNTHÈSE ANALYTIQUE.....	153

<b>TERRITOIRE ECONOMIQUE.....</b>	<b>156</b>
DESCRIPTION & ANALYSE .....	158
1. <i>Les Sociétés actives</i> .....	158
2. <i>Espaces et soutiens pour entreprendre</i> .....	161
3. <i>L'Emploi</i> .....	164
a. Taux d'activité, d'emploi de demande d'emploi .....	164
b. Évolution de la demande d'emploi .....	164
c. L'insertion socio-professionnelle .....	165
d. Postes salariés.....	166
e. Indépendants .....	169
f. Travailleurs frontaliers .....	171
g. Tableau de synthèse .....	172
4. <i>L'agriculture</i> .....	173
5. <i>La filière forêt-bois</i> .....	177
6. <i>Le tourisme</i> .....	178
a. Les hébergements et leur fréquentation .....	178
b. Les arguments touristiques.....	179
c. Les itinéraires touristiques.....	179
d. Les acteurs du tourisme.....	181
FACTEURS D'INCIDENCE .....	183
1. <i>Territoire &amp; développement de l'activité économique et de l'emploi</i> .....	183
2. <i>Initiatives pour le développement de l'activité économique et de l'emploi</i> .....	184
SYNTHÈSE ANALYTIQUE .....	186

# TERRITOIRE POLITIQUE

**Table des matières**

DESCRIPTION & ANALYSE .....	8
1. <i>Géographie administrative et typologie</i> .....	8
a. Arrondissement .....	8
b. Communes avoisinantes .....	11
c. Outils de développement des communes avoisinantes.....	13
d. Appartenance typologique .....	14
2. <i>Histoire</i> .....	18
3. <i>Commune</i> .....	19
a. Instances politiques .....	19
b. Commissions consultatives .....	20
c. Services et personnel communaux .....	20
d. Communication & Information .....	20
e. Marketing territorial .....	22
4. <i>Gestion budgétaire</i> .....	24
5. <i>Transcommunalité</i> .....	29
a. Appartenances à des zones pluricommunales de Service .....	29
b. Participation à des sociétés intercommunales .....	32
c. Inscription dans un territoire de projet .....	32
FACTEURS D'INCIDENCE .....	37
1. <i>Territoire &amp; orientation politique du développement</i> .....	37
2. <i>Initiatives d'orientation politique</i> .....	38
SYNTHÈSE ANALYTIQUE .....	39

# TERRITOIRE POLITIQUE

Cette partie de l'analyse des caractéristiques de la commune est consacrée, d'une part, à l'analyse du contexte d'histoire et de géographie administrative qui détermine le destin et la typologie d'Étalle, d'autre part, à l'examen de l'organisation interne de la Commune, de la gestion de ses moyens (humains, financiers, médiatiques), ainsi que des différents outils (services, programmes, commissions, partenariats) qu'elle mobilise en vue de son développement.

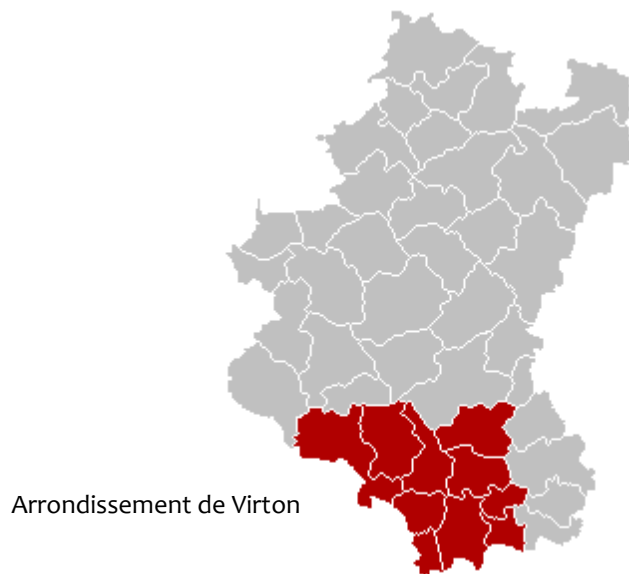
## Description & analyse

### 1. Géographie administrative et typologie

#### a. Arrondissement

La commune d'Étalle est située en province de Luxembourg. Elle fait partie de l'arrondissement administratif de Virton et de l'arrondissement judiciaire du Luxembourg, lequel couvre toute la province.

Occupant le sud de la province, l'arrondissement de Virton est limitrophe de la France – Départements de la Meuse et de la Meurthe-et-Moselle – mais pas du Grand-Duché de Luxembourg.



Arrondissement de Virton

Source : Wikipédia

Il rassemble près de 54.000 habitants, soit un peu moins d'un cinquième de la population de la province, et s'étend sur 771 km<sup>2</sup>, soit un peu moins d'un sixième du territoire provincial. À 69,6 habitants par km<sup>2</sup>, sa densité de population est supérieure à celle de la province et est la plus élevée des arrondissements provinciaux après celui, voisin, d'Arlon. C'est donc un petit arrondissement luxembourgeois en superficie, peu mais assez densément peuplé.



2018	Superficie (km <sup>2</sup> )		Habitants		Densité (hab/km <sup>2</sup> )
		Part de la province		Part de la province	
Province	4439,72		283.227		63,8
Arr. d'Arlon	317,28	7,10	62.202	22,0	196,1
Arr. de Bastogne	1043,00	23,50	48.183	17,0	46,2
Arr. de Marche-en-Famenne	953,69	21,50	56.143	19,8	58,9
Arr. de Neufchâteau	1354,17	30,50	63.041	22,3	46,6
Arr. de Virton	771,19	17,40	53.658	18,9	69,6

Source : DGSIE

L'arrondissement compte dix communes<sup>1</sup>, dont une seule, Virton, héberge plus de 10.000 habitants<sup>2</sup>.

À l'exception de Habay et Chiny, toutes font partie du Parc naturel / GAL de Gaume et toutes, sauf Habay, sont membres de la Maison du Tourisme de Gaume. La Gaume est donc un élément d'identité important qui caractérise et distingue cet arrondissement. Seule la commune de Habay s'inscrit dans une autre aire territoriale, davantage ardennaise et tournée vers la forêt d'Anlier.

Incontestablement Virton est le pôle principal de l'arrondissement, en plus d'en être le chef-lieu. Y sont concentrées presque toutes les fonctions polarisantes : grandes surfaces commerciales et commerces spécialisés, importants espaces pour entreprendre, entreprises et emplois, écoles secondaires et supérieure, piscine, polyclinique et multiples prestataires de santé, gare ferroviaire (L. 165), infrastructures touristiques<sup>3</sup>, services divers. À peine plus loin, à Rouvroy, existe en outre une importante et moderne salle de spectacle, le ROx. Manquent toutefois à cette panoplie un Centre culturel et la proximité du réseau autoroutier.

Habay réunit aussi plusieurs éléments caractéristiques d'un pôle, bien que d'importance moindre que Virton : accès direct à des voies de communication internationales (chemin de fer et autoroute), moyennes surfaces commerciales de plusieurs enseignes, petit centre urbain où sont concentrées diverses fonctions : enseignement secondaire, centre culturel, complexe sportif avec piscine, commerces.

L'arrondissement est profondément rural et touristique, avec la vallée moyenne de la Semois, sur sa façade ouest, là où il est frontalier de la France, et davantage marqué par la dynamique d'expansion économique du Grand-Duché de Luxembourg sur sa façade est, sans pour autant en toucher la frontière. La proximité ou l'éloignement des deux voies rapides d'accès au Grand-Duché – autoroute E411 et ligne de chemin de fer 162 – crée une ligne de partage entre les communes de l'arrondissement, qui se marque dans la dynamique démographique, la pression foncière, les prix de l'immobilier ou encore l'aisance financière des habitants.

Le tableau ci-après précise le nombre de travailleurs frontaliers installés dans chaque commune de l'arrondissement, la croissance relative de ce nombre entre 2000 et 2016, ainsi que la part de ces travailleurs dans la population active locale. En règle générale, plus cette part est élevée,

<sup>1</sup> Chiny, Étalle, Florenville, Habay, Meix-devant-Virton, Musson, Rouvroy, Saint-Léger, Tintigny et Virton.

<sup>2</sup> Seules 7 des 44 communes de la province de Luxembourg comptent plus de 10.000 habitants.

<sup>3</sup> Se trouvent dans la Vallée de Rabais, rassemblés autour du lac, un hôtel, un camping et un village de vacances.

plus l'indice de richesse de la population l'est également et plus le taux de demande d'emploi est faible<sup>4</sup>.

Frontaliers 2016	Nombre	Croissance 2009-2016 (%)	Part de la pop. Active (%)	Taux de demande d'emploi (o8/18)	Indice de richesse 2015
Arrondissement	7.370	13,4	31,8	9,40%	100
Étalle	1.150	11,7	42,8	6,60%	115
Chiny	470	17,5	20,3	9,10%	92
Florenville	280	7,7	12,3	11,50%	91
Habay	1.620	8,7	44,2	7,50%	107
Meix-dvt-Virton	260	8,3	21,5	8,20%	95
Musson	880	10,0	46,6	9,10%	99
Rouvroy	180	-5,3	20,6	10,50%	92
Saint-Léger	750	19,0	46,9	6,80%	114
Tintigny	600	33,3	30,8	8,20%	97
Virton	1.180	16,8	24,9	12,20%	95

Source : Inspection Générale de la Sécurité Sociale – GDL.

Étalle est une des trois communes de l'arrondissement qui hébergent plus de 1.000 travailleurs frontaliers et une des quatre dont plus de 40% de la population active travaillent au Grand-Duché. Ce n'est pourtant pas elle qui connaît ces dernières années la plus forte croissance de cette catégorie de population. Mais la tradition d'installation des frontaliers y est probablement plus ancienne que dans des communes aujourd'hui très fortement confrontées à ce phénomène.

Elle est en tout cas la commune de l'arrondissement qui affiche le plus haut indice de richesse et le plus faible taux de demande d'emploi. Clairement, elle profite à plein de l'effet Grand-Duché de Luxembourg et apparaît en conséquence comme une commune privilégiée de l'arrondissement de ce point de vue.

Les différences entre communes de l'arrondissement sont extrêmement grandes, tant en ce qui concerne la superficie (de 28 à 147 km<sup>2</sup>) que le nombre d'habitants (de 2.000 à plus de 11.000). Par conséquent, la densité de population fait aussi le grand écart, allant de 38 à 120 habitants par km<sup>2</sup>. Quant à la croissance démographique depuis le début du siècle, elle est mineure à la frontière française (1,5% à Florenville), mais fortement marquée dans les communes les plus prisées par les travailleurs frontaliers.

<sup>4</sup> La commune de Musson semble faire exception sur ces deux points.

2018	km <sup>2</sup>	Population	Densité (hab/km <sup>2</sup> )	Croissance 2000-2018	Part de l'arrd.	
					Hab.	Sup.
Étalle	78,10	5.855	75,0	19,7	10,9	10,1
Chiny	113,69	5.175	45,5	5,9	9,6	14,7
Florenville	146,91	5.629	38,3	1,5	10,5	19,1
Habay	103,64	8.387	80,9	20,4	15,6	13,4
Meix-dt-Virton	54,20	2.831	52,2	5,2	5,3	7,0
Musson	34,81	4.508	129,5	15,8	8,4	4,5
Rouvroy	27,68	2.082	75,2	10,9	3,9	3,6
Saint-Léger	35,86	3.592	100,2	12,5	6,7	4,7
Tintigny	81,79	4.276	52,3	24,4	8,0	10,6
Virton	94,49	11.321	119,8	2,8	21,1	12,3

Source : DGSIE.

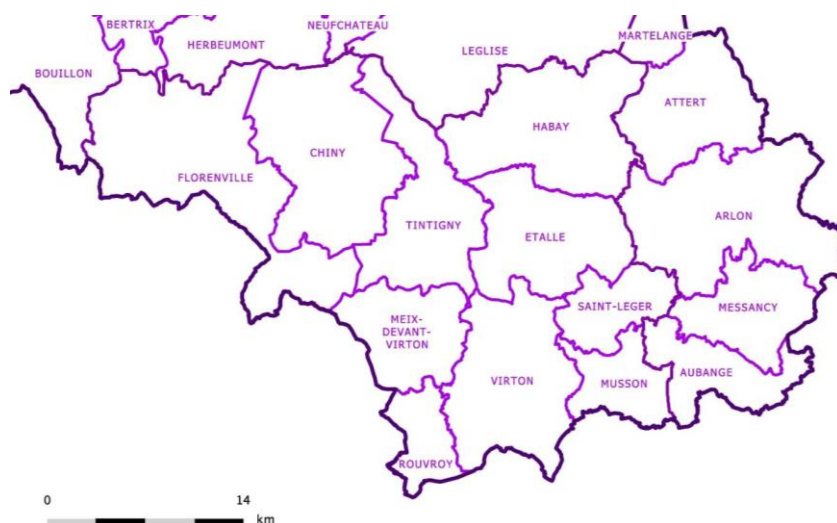
Dans cet ensemble disparate, Étalle est une commune qui pèse plus par le nombre de ses habitants (près de 6.000) et sa croissance démographique (près de 20% depuis 2000) que par sa superficie (6<sup>e</sup> rang) ou la densité de sa population (6<sup>e</sup> rang aussi).

Contiguë à l'arrondissement d'Arlon, en prise quasiment directe avec l'autoroute E411, limitrophe des deux pôles de son arrondissement ainsi que du chef-lieu provincial, elle occupe au sein de celui-ci, selon une vision démographique et économique du développement, une position géographique privilégiée, dont elle tire un évident parti.

#### b. Communes avoisinantes

Étalle a pour voisines :

- au nord, Habay ;
- à l'est, Arlon ;
- au sud-est, Saint-Léger ;
- au sud-ouest, Virton ;
- à l'ouest, Tintigny.



Source : CadGis

Toutes appartiennent à l'arrondissement de Virton, sauf Arlon, chef-lieu de l'arrondissement du même nom.

2018	Superficie (km <sup>2</sup> )	Population	Densité (hab/km <sup>2</sup> )	Indice de richesse	Taux de demande d'emploi
Arrd. Arlon	317,28	62.202	196,1	112	9,7%
Arlon	118,64	29.733	250,6	118	10,5%
Arrd. Virton	771,19	53.658	69,6	100	9,4%
Étalle	78,10	5.855	75,0	115	6,6%
Habay	103,64	8.387	80,9	107	7,5%
Saint-Léger	35,86	3.592	100,2	114	6,8%
Tintigny	81,79	4.276	52,3	97	8,2%
Virton	94,49	11.321	119,8	95	12,2%

Sources : DGSIE.

Elle jouxte donc, tout en étant séparée par une certaine distance, trois pôles d'importance et de vitalité différentes. Arlon, le plus grand, chef-lieu de la province, et Habay, le plus petit, sont en croissance démographique et peuplés d'une population globalement riche. À l'inverse, Virton est confrontée à une stagnation de sa population et à un indice de richesse faible, en plus d'un taux de demande d'emploi fort élevé. Il n'en demeure pas moins que, pour les habitants d'Étalle, ce voisinage est la certitude de trouver à une relative proximité de chez eux les services inexistant sur leur commune : centres culturels, enseignements secondaire et supérieur, organismes de formation, hôpital et clinique, commerces spécialisés, espaces récréatifs (piscines, cinémas).

À l'exception de Virton, Étalle et ses voisines forment une microrégion, à cheval sur deux arrondissements, marquée par une pression démographique intense, le travail frontalier, la richesse générale des habitants. Mais ce n'est pas à Étalle que cette pression est la plus forte, comme en témoignent un nombre d'habitants et une densité de population plus réduits que chez quatre de ses voisines. Comme il a déjà été dit, elle combine par contre le plus bas taux de chômage – problème qui est davantage l'apanage des pôles – et un indice de richesse particulièrement élevé.

Dans son environnement immédiat, Étalle a une stature intermédiaire entre, d'une part, Arlon, Virton et Habay, communes plus grandes, plus peuplées et densément peuplées, plus polarisantes également, et, d'autre part, Tintigny et Saint-Léger, communes peu polarisantes et à l'appareil productif faible, davantage résidentielles et actuellement foyers de forte pression démographique.

c. **Outils de développement des communes avoisinantes**

Commune	ODR Opération de développement rural	SSC Schéma de structure communal	PCDN Plan communal de développement de la nature	Parc naturel	GAL Groupe d'action locale	PCS Plan de Cohésion sociale	ADL Agence de développement local	PCM Plan communal de mobilité
Étalle	1 <sup>er</sup> PCDR en phase d'élaboration (démarrage 2018)			PN Gaume	GAL de Gaume			
Arlon						2014-2019		2002
Habay	2 <sup>e</sup> PCDR en cours (approbation 2012)	En cours d'élaboration	1998	PN Haute Sûre - Forêt d'Anlier	GAL Haute Sûre - Forêt d'Anlier	2014-2019 (avec Tintigny)	2011 (avec Tintigny)	
Saint-Léger	1 <sup>er</sup> PCDR en voie d'approbation par le GW (dépôt 2018)	Inscrit au PCDR - lot 2		PN Gaume	GAL de Gaume			
Tintigny	2 <sup>e</sup> PCDR en phase d'élaboration (démarrage 2018)		2008	PN Gaume	GAL de Gaume	2014-2019 (avec Habay)	2011 (avec Habay)	
Virton	1 <sup>er</sup> PCDR en voie d'achèvement (approbation 2008) 2 <sup>e</sup> PCDR souhaité par la Commune	2015	1995	PN Gaume	GAL de Gaume	2014-2019		1999

À l'exception d'Arlon, davantage confrontée à des problématiques de nature urbaine par l'importance de sa population (29.733 habitants – 250,7 hab/km<sup>2</sup>), toutes les communes voisines d'Étalle sont engagées dans une Opération de développement rural (ODR) et parties prenantes d'un Parc naturel / Groupe d'action locale.

L'expérience en matière d'ODR et l'état de mise en œuvre des PCDR sont cependant fort divers. Étalle et Tintigny en sont, à l'automne 2018, au même stade de définition des enjeux, d'un 1<sup>er</sup> PCDR pour la 1<sup>re</sup> citée et d'un 2<sup>e</sup> pour la seconde. Saint-Léger a une longueur d'avance sur elles et Virton pourrait préparer un deuxième PCDR à partir de 2019. En fonction des enjeux, objectifs et projets, des synergies sont donc envisageables entre ces quatre opérations.

Étalle, Habay, Saint-Léger, Tintigny et Virton bénéficient également toutes du travail d'animation de leur territoire prodigué par l'équipe d'un Parc naturel et d'un GAL.

Bref, toutes mobilisent les instruments généraux du développement rural.

Par contre, sur des thèmes plus particuliers, il n'est consenti d'investissement en matière d'animation économique que par Tintigny et Habay conjointement, par une ADL, et toutes ne s'engagent pas dans un Plan communal de développement de la nature. Mais, là où n'existe pas de PCDN, le souci de la nature est porté par de nombreux autres actions et programmes. Toutes ces communes examinées sont en outre partenaires au sein du Contrat de Rivière Semois-Chiers.

Un Plan de cohésion sociale est à l'œuvre dans toutes les communes voisines d'Étalle, sauf à Saint-Léger. Mais Étalle comme Saint-Léger sont, statistiquement du moins, peu concernées par cette problématique (part réduite des personnes âgées dans la population, chômage au plus bas, nombre très réduit de bénéficiaires du RIS).

En matière de vision globale d'aménagement du territoire, seule Virton dispose à l'heure actuelle d'un Schéma de structure opérationnel. Habay est occupé à en élaborer un et Saint-Léger l'envisage à moyen terme. La mobilité n'est traitée à travers un plan du même nom que dans les deux pôles de la microrégion, lesquels sont inévitablement davantage confrontés à ce problème, vu l'importance et la densité de population, mais aussi l'existence d'un trafic de cœur urbain à canaliser et fluidifier.

Virton et Arlon développent également des outils d'aménagement et animation propres aux villes, comme des opérations de rénovation urbaine et, à Arlon, une Cellule de gestion du centre-ville.

En synthèse, on trouve dans l'environnement immédiat d'Étalle deux pôles qui mobilisent des outils appropriés aux pôles, deux communes – Habay et Tintigny – qui engagent, parfois de longue date, presque tous les programmes de développement qui leur sont accessibles, dont certains conjointement, et une dernière commune – Saint-Léger – qui, comme Étalle, dispose d'un appareillage récent et encore léger de stimulation et accompagnement du développement local. Mais, à la différence de Saint-Léger, Étalle a été au principe de la création du Groupe d'action locale *Cuestas* (Programme *Leader*).

#### d. Appartenance typologique

Diverses analyses du territoire wallon, conduites selon des méthodes et des objectifs différents, ont produit ces dernières années des classifications typologiques des communes wallonnes. Ces analyses offrent un regard extérieur instructif sur la commune d'Étalle, dans sa région.

SDER 1999

En 1999, le Schéma de développement de l'Espace régional (SDER) exprime les options d'aménagement et de développement durable pour l'ensemble du territoire de la région wallonne. Étalle n'est pas nommément citée dans ce document, ni aucune de ses voisines à l'exception des deux pôles d'Arlon et Virton.

Arlon est qualifiée de « pôle régional » et « pôle d'appui transfrontalier » occupant une « position de ville-étape et de porte de la Wallonie »<sup>5</sup>. Quant à Virton, elle est qualifiée de « pôle d'appui en milieu rural », bien équipé en commerces et services et qui peut remplir un rôle de soutien à l'activité touristique des régions proches<sup>6</sup>.

Dans la carte du SDER intitulée « Projet de structure spatiale pour la Wallonie », reproduite ci-après, Étalle est fondue dans l'espace de l'Eurocorridor<sup>7</sup> Bruxelles – Saar-Lor-Lux, sillonné par l'autoroute E411 et la ligne de chemin de fer 162. Il n'est clairement envisagé aucune autre fonction particulière pour la région où la commune est située.

---

<sup>5</sup> [http://lampspw.wallonie.be/dgo4/tinymvc/apps/amenagement/views/documents/amenagement/regional/sder/sdert\\_xo.pdf](http://lampspw.wallonie.be/dgo4/tinymvc/apps/amenagement/views/documents/amenagement/regional/sder/sdert_xo.pdf), pp. 130, 136, 138.

<sup>6</sup> Idem, p.69.

<sup>7</sup> Les eurocorridors « relient entre elles des aires métropolitaines et constituent des zones de flux importants de déplacements et d'échanges économiques suprarégionaux ou internationaux, sur base d'infrastructures intégrées de plusieurs modes de transport. Dans ces zones, des points névralgiques permettent la localisation d'activités économiques ». (Idem, p.103)



Pour le SDER, dans sa version de 1999 comme dans le projet de sa révision de 2013, Étalle n'est pas amenée à jouer un rôle par elle-même dans la structuration du territoire wallon. Elle est placée dans l'orbite de deux pôles voisins, Virton et Arlon, elle est partie prenante d'une région dont le capital touristique n'est pas pleinement valorisé et, surtout, est inscrite dans l'aire d'influence de la métropole luxembourgeoise.

## BELFIUS

En 2007, *Belfius* expose sa Typologie « socioéconomique » des communes<sup>14</sup>. L'exercice consiste à organiser les 262 communes de la Région wallonne en groupes de communes aux caractéristiques socio-économiques comparables. Ces différents groupes sont formés par des rapprochements purement statistiques. Il permet d'offrir aux gestionnaires communaux un cadre de référence pour une analyse et une comparaison pertinente des états financiers de leur administration (capacités fiscales, niveau d'investissement, charges en matière d'assistance sociale et de sécurité, endettement...).

Dans cette typologie, Étalle appartient au Cluster W3 des **Communes résidentielles en zone rurale (rurbanisation)** : « Ce cluster est constitué de petites communes (moins de 5.000 habitants en moyenne) rurales, résidentielles et dont la population bénéficie globalement d'un statut socio-économique plus élevé que la moyenne régionale. Il s'agit clairement de communes soumises à ce que l'on appelle la rurbanisation, néologisme désignant un processus d'urbanisation progressive des zones rurales. Ces communes attirent de jeunes ménages grâce à la qualité de l'environnement et au prix plus accessible de l'immobilier et sont bien drainées par le réseau autoroutier. »<sup>15</sup>

On retrouve également dans ce cluster les communes voisines de Habay et Saint-Léger. Arlon fait partie du Cluster W13 des *Villes moyennes à revenus élevés*, Virton relève du Cluster W12 des *Villes centres en milieu rural* et Tintigny est classée dans le Cluster W4 des *Communes à dominante agricole et à faibles activités touristiques*.

Dix ans plus tard, *Belfius* renouvelle sa typologie des communes<sup>16</sup>. Il s'agit d'identifier les défis de la prochaine mandature. L'étude distingue, en Wallonie, quatre grands types de communes – rurales, résidentielles, urbanisées, urbaines – ventilés en 16 clusters. Chaque commune est positionnée selon 5 indicateurs synthétiques<sup>17</sup>, auxquels s'ajoute un facteur de taille de population :

- Richesse – Précarité ;
- Ruralité – Urbanisation ;
- Dynamique démographique – Vieillesse ;
- Centralité – Équipements ;
- Activités économiques.

Étalle fait partie du Cluster W5 des **Communes rurales avec urbanisation croissante et activités économiques**. Ce cluster comporte 35 communes wallonnes dont la majorité se trouve en seconde périphérie de Bruxelles (sud du Brabant Wallon et nord de la province de Namur). Il est

<sup>14</sup> Une première version datait de 1997.

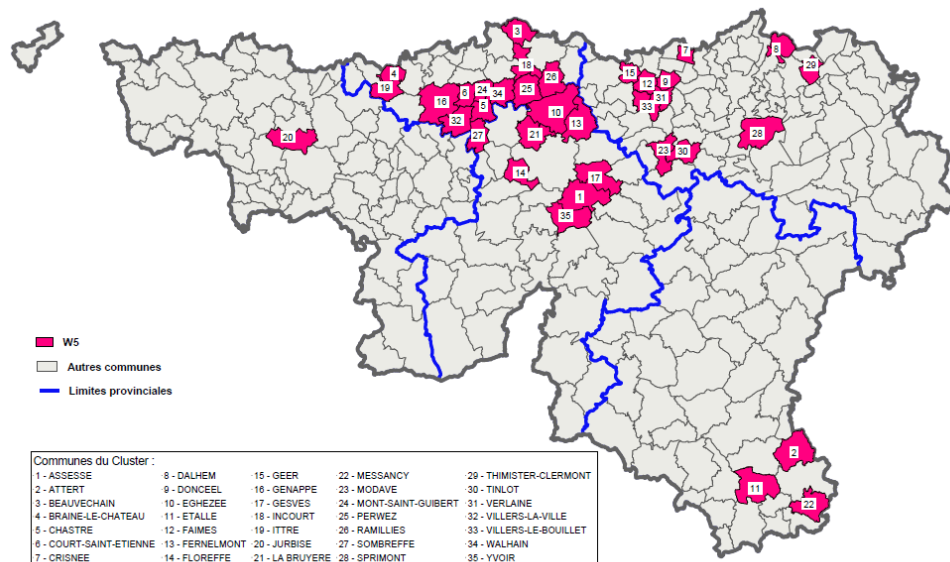
<sup>15</sup> Belfius, Finances locales. *Typologie « socioéconomique » des communes*, août 2007, p.32.

<sup>16</sup> Belfius Research, *Typologie socioéconomique des communes – 2017*, mars 2018. Il est important de souligner que cette étude n'est à ce jour (octobre 2018) pas complète. Certaines informations ont été communiquées à l'auteur sous le sceau de la confidentialité.

<sup>17</sup> Ces indicateurs, ou « dimensions », résultent de la combinaison de 150 indicateurs statistiques de base.



caractérisé par une pression urbaine croissante, perceptible au travers d'un score de ruralité plus faible que la moyenne des communes rurales. Ce mouvement s'accompagne d'un rajeunissement plus accentué que les moyennes régionale et rurale, mais surtout d'une position nettement plus favorable sur le facteur richesse. *Belfius* place aux côtés d'Étalle dans ce Cluster deux autres communes luxembourgeoises : Attert et Messancy.



Source : Arnaud Dessoay – Belfius Research.

L'étude identifie les défis suivants que doivent relever les communes du Cluster W5 :

- Accueil de la petite enfance ;
- Espaces récréatifs ;
- Soutien scolaire et associatif ;
- Création des conditions favorables au maintien et au développement d'activités économiques en capitalisant sur les anciens sites d'activités ;
- Développement des services de mobilité et des possibilités de liaison entre les villages ;
- Accès au logement (offre locative suffisante et abordable) ;
- Maintien des espaces territoriaux destinés à l'agriculture.

Son sort est cette fois distinct de celui de ses deux voisines de Saint-Léger et Habay, qu'a rejointes Tintigny, au sein du Cluster W8 des *Communes rurales avec expansion résidentielle*. Selon Belfius, les défis qui se posent à elles sont : investir dans de nouveaux services et équipements communaux, moderniser l'administration et renforcer les services d'urbanisme, préserver le caractère rural et maintenir la cohésion sociale, avec, pour enjeu financier, l'adéquation entre la progression des nouvelles charges et l'évolution des recettes<sup>18</sup>.

Quant à Virton et Arlon, l'étude n'établit plus de différence entre elles, les classant ensemble dans le Cluster W14 des *Villes moyennes bien équipées en milieu rural*.

Selon Belfius, la pression de l'urbanisation, le rajeunissement de la population et le niveau de richesse comptent parmi les spécificités majeures du groupe de communes dans lequel elle classe Étalle. Il est également instructif de constater que le caractère résidentiel d'Étalle, essen-

<sup>18</sup> Idem, p.43.

tiellement souligné dans l'étude de 2007, est, dix ans plus tard, augmenté d'une dimension d'activité économique qui, désormais, la distingue de ses trois communes voisines qui ne sont pas explicitement des villes. Pour la banque, Étalle est davantage assimilable à une commune du Brabant wallon qu'à une commune de la province de Luxembourg.

## 2. Histoire

Brève histoire de la commune<sup>19</sup>

La présence humaine dans la région et en particulier dans plusieurs villages d'Étalle est antérieure à l'ère chrétienne. Plusieurs sites de refuge datent de l'âge de la pierre et du fer, dont l'éperon barré de Montauban, un des plus grands sites protohistoriques de Belgique.

La romanisation de la région, intervenue sous le règne de l'empereur Claude entre 41 et 54, amène prospérité économique, croissance démographique et développement culturel. De plus, il consacre l'importance stratégique du village d'Étalle, carrefour important à la croisée de la voie Reims-Trèves et d'un diverticule vers Virton et Torgny. De multiples vestiges de l'époque gallo-romaine, dont certains remarquables, à l'instar de *La Moissonneuse des Trévires*, ont été retrouvés et pour partie placés dans le Musée lapidaire (Buzenol).

À l'époque féodale, toutes les entités composant aujourd'hui Étalle, à l'exception de Villers-sur-Semois, appartiennent au Comté de Chiny.

En 1284 est instituée la Prévôté d'Étalle, regroupant Étalle, Buzenol, Vance, Chantemelle, Villers-sur-Semois, Landin, Mortinsart, Nantimont, et préfigurant le territoire administratif actuel. Cette circonscription sera vendue par la couronne autrichienne à l'abbaye d'Orval en 1758.

Entre le 16<sup>e</sup> et le 19<sup>e</sup> siècles se développe et prospère en Gaume une grande industrie métallurgique, rendue possible par l'importance des massifs forestiers qui fournissent le combustible (le charbon de bois), la présence de gisements miniers ainsi que de rivières à débit régulier, productrices d'énergie hydraulique.

Le territoire actuel est bel et bien institué lors de la fusion des communes en 1976.

Si son histoire ancienne est bien connue, documentée, mise en valeur, il n'en va pas de même pour l'histoire contemporaine. Aucun document ne rend compte des avatars et du développement d'Étalle au cours du XX<sup>e</sup> siècle, au cours duquel s'est pourtant formé le visage actuel de la commune.

En conséquence, l'information historique sur la commune concerne un passé lointain, voire très lointain, privilégie les traces et vestiges, et est toujours fractionnée entre villages.

---

<sup>19</sup> Principale source : Histoire et patrimoine des communes de Belgique - Province de Luxembourg, Editions Racine, 2011.

### 3. Commune

#### a. Instances politiques

Le Conseil communal est composé de dix-sept conseillers.

Majorité (Liste Mayor)

- THIRY Henri ;
- HANUS Mélissa ;
- ROELENS Virginie ;
- GONDON Georges-Didier ;
- BOUTET Christine ;
- MAILLEN Laurent ;
- FALMAGNE Jean-Luc ;
- PEIFFER Sébastien ;
- LEQUEUX Marie-Louise ;
- ABRASSART Anne ;
- GUILLAUME Jean ;
- HANNICK Mireille ;
- BRICOT Fabienne.

Minorité (Liste Écolo)

- COMBLEN Julie ;
- CLAUDE Anne-Marie ;
- NAISSSE Linda ;
- VAN BUGGENHOUT Lieve.

Le Collège communal est composé de :

- Henri THIRY, Bourgmestre, qui a pour attributions : État civil / PLANU / Police / Gestion des zonings / Eaux / Forêts Agriculture / Ruralité / PCDR / Personnel communal ;
- Mélissa HANUS, 1<sup>ère</sup> échevine, qui a pour attributions : Jeunesse / Déchets / Environnement / PCDR / Transition énergétique / Cultes / Communication / Maisons de village ;
- Virginie ROELENS, 2<sup>e</sup> échevine, qui a pour attributions : Accueil extrascolaire / EPN / Enseignement / Bibliothèque / Centre d'Eveil Artistique / Enfance / Nouvelles technologies / Aménagement des bâtiments communaux / Numérisation ;
- Georges GONDON, 3<sup>e</sup> échevin, qui a pour attributions : Finances / Économie / Aménagement du territoire / Mobilité / Patrimoine / Culture / Tourisme / Sports ;
- Anne ABRASSART, 4<sup>e</sup> échevine, qui a pour attributions : Petite enfance / Loisirs / Affaires sociales / Logement / Sécurité / Urbanisme / Travaux publics ;
- Laurent MAILLEN, Président du CPAS, qui a aussi pour attributions au sein du Collège : CPAS / 3e âge / Manifestations patriotiques / Entretien des bâtiments communaux / Cimetières / Gruerie.

La vie politique d'Étalle a été fortement marquée par la personnalité de Guy Charlier, qui fut bourgmestre trente-six ans durant, entre 1976 et 2013.

b. **Commissions consultatives**

La Commune compte une commissions consultative fonctionnelle et bientôt une deuxième.

Fin 2013, le Conseil communal a décidé la création d'une Commission consultative de l'aménagement du territoire et de la mobilité – CCATM. Celle-ci a adopté son ROI en juin 2014 et tenu sa 1<sup>re</sup> séance le 29/04/2015. Elle se réunit mensuellement. Mais aucune information à son sujet n'est disponible sur le site Internet communal.

La Commune dispose d'une Commission agricole, essentiellement destinée à l'estimation des calamités. Par contre elle n'a ni Conseil consultatif des aînés, ni Conseil communal des enfants.

Dans les tout prochains mois, le Conseil communal sera amené à instaurer la Commission communale de développement rural – CLDR.

Étalle ne dispose donc que d'une expérience extrêmement courte et réduite en matière de consultation et implication de sa population. La CLDR s'implantera ainsi un terrain quasiment vierge et constituera un exercice neuf, à la fois pour les élus et pour les habitants.

c. **Services et personnel communaux**

[En attente de l'organigramme]

Le CPAS quant à lui emploie X membres de personnel [en attente de l'information], répartis entre quatre services :

- Service administratif & financier ;
- Service social général ;
- Service médiation de dette ;
- Service fourniture énergétique.

d. **Communication & Information**

La Commune édite et diffuse un **périodique d'information** papier, intitulé *Bulletin communal*. Tous les numéros (21) depuis janvier 2013 sont téléchargeables sur le site Internet communal.

Le rythme de parution oscille entre trois et cinq livraisons par année. L'édition de juillet 2018 porte le n° 50.

De format A4, le *Bulletin communal* compte un nombre variable de pages d'une édition à l'autre, allant d'une quinzaine à une trentaine.

Seules les quatre pages de couverture sont en quadrichromie et comportent une iconographie. La 1<sup>re</sup> de couverture représente inamoviblement la façade de la Maison communale, mais dans une composition graphique toujours différente. La 2<sup>e</sup> de couverture est réservée à la table des matières, sur fond de nature, ou de plan. La 3<sup>e</sup> propose quelques images de « La vie à Étalle ». La 4<sup>e</sup> enfin annonce toujours un ou plusieurs rendez-vous, organisés ou non par la Commune elle-même.

Les pages intérieures sont en noir et blanc, sans illustration. La trame des rubriques n'est pas figée. C'est en fait l'actualité des services et associations actifs sur le territoire d'Étalle, qu'ils

relèvent ou non de l'organisation communale, qui dicte à la fois le contenu, la structure et la longueur de chaque livraison du *Bulletin communal*.

Sont ainsi exposées les activités de la Bibliothèque, du Syndicat d'initiative, d'Archétal, mais aussi celles des associations culturelles et sportives locales. On trouve également la présentation des projets, actions et campagnes de différents services et organismes auxquels la Commune est associée d'une manière ou d'une autre : Zone de police, AIVE, Contrat Rivière, Parc naturel, Bibliobus, etc. Toute une série d'informations administratives et pratiques (service population, collecte des déchets, enquêtes publiques, ODR, etc.) sont encore renseignées par le *Bulletin communal*. Parfois, est intercalé un article dépeignant en particulier un service (l'écopasseur), un site (l'illé) ou encore un aspect de la commune (la forêt).

Chaque édition s'achève sur l'agenda des manifestations.

La publicité commerciale est absente de ce *Bulletin communal*. Celui-ci est en outre très neutre politiquement, dans la mesure où il ne présente pas directement l'action de la Commune, n'annonce pas les séances du Conseil communal ni n'en rend compte, ne comporte pas d'éditorial, s'abstient de citer ou montrer les élus.

Bref, le périodique d'information de la Commune poursuit un objectif unique et très clair : rassembler et diffuser le plus largement possible des informations de nature pratique. Cet objectif est très rationnellement servi par une présentation simple, nette, bien découpée et sans fioriture.

La Commune dispose également d'un **site Internet** : <http://www.etalle.be/>

Il comporte cinq rubriques – Accueil, Vivre à Étalle, PCDR, Culture-Loisirs, Tourisme.

La page *Accueil* renseigne les coordonnées essentielles et numéros d'urgence dans un pavé spécifique et présente toutes les informations d'actualité concernant la commune (arrêtés, enquêtes, manifestations diverses). La page *Vivre à Étalle* rassemble les informations pratiques en matière d'administration, santé, enseignement, social, sécurité, primes, etc. La page *PCDR* est exclusivement consacrée à l'ODR. La page *Culture-Loisirs* est un répertoire des associations organisé en grandes familles d'activités ; c'est là que figure l'« Agenda culturel d'Étalle ». La page *Tourisme* comporte quatre blocs d'informations, relatifs au logement, aux visites (Musées, circuits), au patrimoine et au Syndicat d'initiative ; elle est partiellement en construction.

Le site est simple d'aspect et d'usage. Le texte, noir sur fond blanc, est très aéré et lisible. Il est essentiellement composé d'intitulés qui, pour la plupart, ouvrent sur un niveau d'information à visée pratique. Quand du texte existe, il est toujours bref. L'appareil iconographique est des plus réduits. Les images qui soutiennent les intitulés principaux sont pour la plupart issues d'une banque de données standard. Même la page *Tourisme* ne comporte pas d'illustration spécifique des champs renseignés.

À l'instar du *Bulletin communal*, dont il partage d'ailleurs plusieurs textes, le site Internet communal est conçu pour concentrer et rendre aisément accessible une information de nature pratique. Le découpage net des rubriques, la clarté et l'aération de l'ensemble, la fonctionnalité générale servent efficacement cet objectif.

### e. **Marketing territorial**<sup>20</sup>

La communication de la Commune elle-même a une visée exclusivement informative, pratique, fonctionnelle et ses outils – périodique, site – sont conçus pour y atteindre.

À aucun endroit, à aucun moment, ne transparait dans ces supports de communication le désir, ou la volonté, de « vendre » le territoire à un quelconque candidat entrepreneur<sup>21</sup>, habitant ou touriste. Pas un slogan, pas un argument, pas une image pour en vanter les atouts et atours. Il existe bien une page *Tourisme* sur le site Internet, mais une moitié est en construction et l'autre moitié, peu engageante.

La Commune ne donne d'ailleurs pas dans la mode de la présence sur les « réseaux sociaux » pour s'affubler d'une image dynamique ou contemporaine.

Les seules fantaisies de sa communication, ce sont le « a » de Étalle stylisé en goutte d'eau sur son site et la photo travaillée de la Maison communale sur la couverture du *Bulletin communal*.

La mission de marketing territorial incombe donc au Syndicat d'initiative. Celui-ci s'affiche *SI du Grand Étalle* sur son site et ses documents promotionnels, afin d'indiquer que son action couvre l'ensemble des villages et pas la seule entité d'Étalle<sup>22</sup>. Et, dans son titre, il désigne son territoire comme *Pays des sources et des quatre fils Aymon*.

Les moyens d'action du « SI du Grand Étalle » semblent très réduits. Son bureau n'a pas vraiment pignon sur rue<sup>23</sup> et ne respire pas la modernité. Quant à ses outils de promotion du territoire, ils sont d'une portée limitée, malgré une volonté de qualité. Le site – [sietalle.wordpress.com](http://sietalle.wordpress.com) – est très pauvre en illustrations, incomplet dans les informations données et est en outre hébergé sur un serveur qui affiche sa propre publicité à chaque page. Les diverses brochures sont de belle facture, dont une carte des patrimoines naturel, bâti, exceptionnel et immatériel du territoire<sup>24</sup>, complétée par des dépliants présentant chacun un élément du patrimoine en particulier<sup>25</sup>. Elles s'adressent au touriste de passage<sup>26</sup>, forcément curieux d'histoire ancienne, de nature, de belles bâtisses, de Musées et, un peu, de vie locale. Mais aucun de ces documents n'est traduit en une langue étrangère et aucun n'est consultable ou téléchargeable sur le site Internet.

La liaison Commune / *Si du Grand Étalle* apparaît assez lâche en pratique. Le site communal est dépourvu d'un lien actif vers celui du SI. L'appellation complète de dernier et son choix de dénomination du territoire – *SI du Grand Étalle Pays des sources et des quatre fils Aymon* – ne sont pas repris par la Commune elle-même et les documents qu'il édite ne sont pas exposés à la Maison communale.

<sup>20</sup> Le marketing territorial est « l'effort collectif de valorisation et d'adaptation des territoires à des marchés concurrentiels pour influencer, en leur faveur, le comportement des publics visés par une offre dont la valeur perçue est durablement supérieure à celles des concurrents ». (<http://www.marketing-territorial.org/page-5608177.html>).

<sup>21</sup> Bien qu'elle gère par elle-même ses ZAE (cf. chapitre *Territoire économique*).

<sup>22</sup> Bien que, sur les documents édités, se retrouvent les deux appellations : *Si du Grand Étalle* et *Si d'Étalle*.

<sup>23</sup> Il est situé au bout d'un couloir d'une ancienne maison privée devenue bâtiment communal, dans le centre d'Étalle.

<sup>24</sup> *Découvrir Étalle, ça coule de source*, format 400\*690. La carte au recto est accompagnée d'une description de chaque site au verso.

<sup>25</sup> La moissonneuse des Trévires, la Tranchée des portes, le Château de la Margelle, format A4.

<sup>26</sup> « Alors, n'attendez plus, venez et arrêtez-vous à Étalle, ça coule de source ! ».

Bref, le marketing territorial ne fait l'objet d'aucune stratégie globale, ni concertée entre Commune et Syndicat d'initiative. Ce dernier poursuit donc un effort solitaire et de portée réduite avec pour cible un possible touriste. Quant aux cibles nouvel entrepreneur et nouvel habitant, les facteurs d'attractivité du territoire sont probablement suffisamment puissants en soi (localisation géographique, équipements, services) pour ne pas nécessiter de discours ou outil particulier à leur destination. Le territoire est donc principalement promu par d'autres, à d'autres niveaux : Maison du Tourisme et Parc naturel de Gaume.

#### 4. Gestion budgétaire

Plusieurs principes, clairement énoncés, guident l'élaboration des budgets successifs de la législature qui s'achève (2012-2018) :

- assurer un équilibre du budget à l'exercice propre ;
- maximiser la prévision des dépenses et minimiser celle des recettes ;
- s'affranchir des balises d'investissement à l'exercice extraordinaire ;
- garantir l'autonomie et la stabilité opérationnelle des services ;
- constituer des provisions pour financer les pensions des agents contractuels ;
- éviter d'accroître la fiscalité locale.

Par conséquent, les budgets sont prudents, en boni au service ordinaire, des marges de manœuvre existent et la pression fiscale locale est réduite.

##### Budget 2018

Le budget 2018 de la Commune, arrêté par le Conseil communal en sa séance du 20/12/2017, se présente ainsi :

Service ordinaire – budget 2018	
Recettes de l'exercice propre	9.431.422,43 €
Dépenses de l'exercice propre	8.874.091,49 €
Boni de l'exercice propre	557.340,94 €
Recettes exercices antérieurs	1.165.574,16 €
Dépenses exercices antérieurs	323,54 €
Recettes globales	10.597.006,59 €
Dépenses globales	8.874.415,03 €
Boni global	1.722.591,56 €

Les bonis, de l'exercice propre et global, sont élevés, alors même que les estimations se veulent prudentissimes.

Les dépenses se répartissent comme suit :

- Frais de personnel                    38,38%
- Frais de fonctionnement            38,38%
- Frais de transfert                    22,11%
- Charge de la dette                    1,13%

Les coûts en personnel et en fonctionnement s'équilibrent et la dette est quasiment nulle (cf. ci-après). Il est à noter que les frais de personnel intègrent en 2018 une charge non récurrente de rattrapage des pensions.

La prudence dans l'élaboration des budgets ainsi que le souci constant de leur équilibre conduisent à un dégagement de marges conséquentes, cumulatives, comme le montrent les résultats des comptes des années écoulées.



	2012	2013	2014	2015	2016
Boni de l'exercice propre	1.021.747 €	1.220.474 €	396.076 €	1.640.451 €	1.867.383 €
Boni global	2.020.135 €	3.426.302 €	1.991.140 €	3.182.667 €	3.175.465 €

Source : administration communale

Service extraordinaire 2018	
Recettes de l'exercice propre	1.562.154,50 €
Dépenses de l'exercice propre	6.245.045,73 €
Mali de l'exercice propre	4.682.891,23 €
Recettes exercices antérieurs	0,00 €
Dépenses exercices antérieurs	597.779,96 €
Prélèvements en recettes	5.280.671,19 €
Prélèvements en dépenses	0,00 €
Recettes globales	6.842.825,69 €
Dépenses globales	6.842.825,69 €
Boni / mali global	0,00 €

Source : administration communale

Le budget extraordinaire est financé comme suit :

- Fonds de réserve extraordinaire 77,17%
- Emprunts 15,56%
- Subsidés 7,27%

Se confirment l'importance du « bas de laine » dont dispose la Commune et le recours prudent à l'emprunt. La part des subventions paraît peu élevée.

#### Dépenses du budget 2018

Les postes de dépenses les plus importants<sup>27</sup> sont :

Poste	Montant	%
Administration générale	1.732.226,41 €	19,5
Communication - voiries - cours d'eau	1.418.035,26 €	16,0
Alimentation - eau	1.029.517,75 €	11,6
Education populaire et arts	735.228,44 €	8,3
Sécurité et assistance sociale	597.046,98 €	6,7
Agriculture	589.429,26 €	6,6
Enseignements gardien et primaire	573.735,91 €	6,5
Désinfection - nettoyage - immondices	521.500,00 €	5,9
Justice - Police	344.419,40 €	3,9
Pompiers	337.236,25 €	3,8
Patrimoine privé	232.282,58 €	2,6
Bibliothèques publiques	159.826,66 €	1,8

<sup>27</sup> Les postes repris dans ce tableau correspondent à 93,2% des dépenses de l'exercice propre.

Ce tableau met en évidence l'importante charge que constitue pour la Commune l'entretien de ses voiries et cours d'eau, de sa forêt (rubrique « Agriculture »), ainsi que l'organisation de son service eau. Le maintien de la qualité du « territoire physique » et l'exploitation de ses ressources coûtent cher au « territoire politique ».

Les charges de la bibliothèque font l'objet d'une rubrique spécifique, indicative de sa prééminence dans la politique culturelle de la Commune. Sous la rubrique « Éducation populaire et arts », on trouve tous les coûts du Centre d'éveil artistique, les charges des maisons de village et des infrastructures sportives, les subsides aux associations, les frais d'excursions, de cérémonie, etc. Bibliothèque, centre d'éveil artistique, maisons de village et infrastructures sportives représentent donc un coût – un investissement – très important pour la Commune.

En matière de « Sécurité et assistance sociale », la principale dépense communale consiste en une dotation au CPAS d'un montant de 400.000€.

Quelques subsides, repris de différentes rubriques :

– Contrat de Rivière Semois	2.500,00€
– Maison du Tourisme de Gaume	1.256,50€
– Syndicat d'initiative	10.000,00€
– Groupements de jeunesse	4.000,00€
– Associations sportives	27.500,00€
– Associations culturelles et loisirs	27.500,00€
– Archéfal	15.000,00€
– Musées	16.000,00€
– Fabriques d'église	66.155,62€
– Centre communautaire	35.000,00€
– Maison de la petite enfance	48.000,00€
– ASBL <i>Ballon vert</i>	2.000,00€
– Locomobile	7.000,00€

### Primes

La Commune a arrêté quatre primes en faveur de sa population :

- Prime à la naissance (2007), d'un montant de 50€ pour le 1<sup>er</sup> ou le 2<sup>e</sup> enfant, de 100€ à partir du 3<sup>e</sup>; 6.000€ budgétés pour 2018 ;
- Prime à la vie chère (2011, révisée en 2014), d'un montant de 60€ par enfant domicilié sur la commune bénéficiant d'allocations familiales ; montant doublé en cas d'allocations doublées pour handicap ou maladie ; 65.000€ budgétés pour 2018 ;
- Prime à la construction et à l'achat d'une habitation unifamiliale (2007), d'un montant de 600€ pour une personne seule ou un ménage sans enfant, majoré de 38€ par enfant à charge jusqu'au 3<sup>e</sup> inclus et de 50€ à partir du 4<sup>e</sup>; 20.000€ budgétés pour 2018 ;
- Prime à l'isolation du toit et à la pose de chauffe-eau solaire (2010), d'un montant de 3€/m<sup>2</sup> si isolation par un professionnel et de 2€ si isolation par le demandeur (isolation), d'un montant de 400€ pour une surface de 2 à 4m<sup>2</sup> majoré de 50€ par m<sup>2</sup> supplémentaire, plafonné à 1.000€ (chauffe-eau) ; 12.000€ budgétés pour 2018.

L'existence de ces primes et les règlements afférents sont renseignés sur le site Internet de la Commune.

## Recettes du budget 2018

Les postes de recettes les plus importants<sup>28</sup> sont :

Poste	Montant	%
Impôts et redevances	2.529.142,47 €	26,8
Fonds <sup>29</sup>	2.277.694,67 €	24,2
Recettes et dépenses générales	1.225.702,46 €	13,0
Alimentation - Eau	1.057.531,00 €	11,2
Agriculture	640.942,44 €	6,8
Commerce et industrie	565.627,20 €	6,0
Enseignements gardien et primaire	286.918,47 €	3,0
Communication - voiries - cours d'eau	282.666,17 €	3,0
Education populaire et arts	113.103,70 €	1,2
Bibliothèques publiques	54.842,16 €	0,6

Le plus important poste de recettes de la Commune, ce sont les « Impôts et redevances ». 90% de ce poste sont abondés par :

– Les impôts additionnels au précompte immobilier	1.100.866,86 €	43,5%
– Les impôts additionnels à l'IPP	704.265,32 €	27,8%
– La taxe sur l'enlèvement des immondices	465.000,00 €	18,4%

Si l'on ajoute à ces montants l'intervention du *Fonds Reynders*<sup>30</sup>, laquelle consiste en une compensation financière allouée par le Grand-Duché de Luxembourg aux communes qui hébergent des travailleurs frontaliers, est logée dans le poste « Recettes et dépenses générales » et s'élèvera à 1.212.310,62 € en 2018 pour Étalle, on conclura que la première source de richesse de la Commune, ce sont ses habitants et leur travail.

L'exploitation des ressources du « territoire physique » constitue une autre source de revenus non négligeable pour la Commune, supérieure aux dépenses qu'elle nécessite. En 2018, la vente d'eau à des tiers rapportera 1.000.000 €. L'exploitation de la forêt engendrera plus de 600.000 € de recettes : 500.000 € en vente de bois sur pied et 65.000€ en locations de chasses<sup>31</sup>. Et Nestlé Waters Belgium (Valvert) versera 400.000 € à la Commune, recette inscrite au poste « Commerce et industrie ».

Enseignement, bibliothèque, Centre d'éveil artistique et diverses activités pour la population, en particulier les jeunes, généreront quelques recettes, sous forme de subventions et de frais de participation, mais qui seront loin de couvrir les coûts engendrés par l'organisation de ces services à la collectivité.

## Fiscalité locale

<sup>28</sup> Les postes repris dans ce tableau correspondent à 95,8% des recettes de l'exercice propre.

<sup>29</sup> Il s'agit pour l'essentiel de l'intervention du Fonds des Communes - 2.240.082,49 €.

<sup>30</sup> Le montant de ce fonds, qui existe depuis 20 ans, a été porté de 18 à 30 millions € en 2015. Il sera soumis à révision tous les trois ans. Étalle a tiré parti de cette augmentation : en 2017, elle n'a perçu que 1.044.061,95 €.

<sup>31</sup> De ce point de vue, les conséquences de la peste porcine sont potentiellement catastrophiques.

Dans son environnement géographique, Étalle est la commune où la fiscalité locale est la moins élevée.

Additionnels (2018)	IPP	Précompte
Étalle	6,0%	2.300
Arlon	7,0%	2.600
Habay	7,3%	2.600
Saint-Léger	6,0%	2.500
Tintigny	6,0%	2.600
Virton	7,5%	2.700

La taxe additionnelle à l'Impôt sur les personnes physiques est identique à Tintigny et Saint-Léger (6%). Mais c'est à Étalle que la taxe additionnelle sur le précompte immobilier est la plus basse (2.300).

Au sein de cet environnement, on constatera que c'est dans les communes les plus peuplées – Habay, Virton et Arlon – et les plus polarisantes que la fiscalité locale est la plus élevée.

#### Dettes et capacité d'emprunt

Le budget 2018 prévoit un montant de dette de 100.392,53 €, correspondant à 1,13% de l'ensemble des dépenses de la Commune.

Ce montant s'amenuise d'année en année :

	2012	2013	2014	2015	2016
Dettes	346.504,90 €	475.643,70 €	442.885,74 €	211.881,24 €	178.884,25 €

Source : administration communale

La Commune est donc très faiblement endettée.

Sa capacité d'emprunt est, selon le mécanisme de « balise d'emprunt » édicté par la Région wallonne<sup>32</sup>, en croissance régulière vu l'augmentation constante de sa population.

<sup>32</sup> La « balise d'emprunt » fixée par la Région wallonne s'élève à 200€/habitant.

## 5. Transcommunalité

L'action transcommunale de la Commune s'accomplit à des échelles de territoire et selon des modalités d'investissement différents.

### a. Appartenances à des zones pluricommunales de Service

Étalle fait partie de la Zone de Police de Gaume, de la Zone de Secours Luxembourg, et de l'aire du Poste médical de garde de Tintigny et des *Cliniques du Sud Luxembourg*.

Ce sont là des « appartenances de droit », pareilles à l'appartenance à un arrondissement administratif et à un arrondissement judiciaire, qui ne façonnent en aucune manière une identité territoriale.

#### Zone de Police

Avec les communes de Chiny, Florenville, Meix-Devant-Virton, Rouvroy, Tintigny et Virton, Étalle fait partie de la Zone de police de Gaume, mise en place au 01.01.2002 comme les cinq autres zones que compte la province de Luxembourg. Elle est la seule des sept communes de la Zone à être en prise quasi-directe avec l'autoroute E411. Elle a le privilège d'héberger le Commissariat principal de la Zone.



Territoire de la zone de police

Le territoire de la Zone de police de Gaume compte 37.169 habitants au 1/1/2018 et couvre une zone de près de 600 km<sup>2</sup>. Il est limitrophe de la France sur une part importante de son périmètre.

Zone de Police	Superficie Km <sup>2</sup>	Population 01/01/2018	Densité Hab/km <sup>2</sup>
Étalle	78,1	5.855	75,0
Chiny	113,7	5.175	45,5
Florenville	146,9	5.629	38,3
Meix-dt-Virton	54,2	2.831	52,2
Rouvroy	27,7	2.082	75,2
Tintigny	81,8	4.276	52,3
Virton	94,5	11.321	119,8
Zone	596,9	37.169	62,3

Source : DGSIE

En population, Étalle est, après Virton, la commune la plus peuplée de la Zone de police de Gaume. Elle en représente 15,8% de la population. En densité de population, elle est, après Virton et juste derrière Rouvroy, la commune la plus densément peuplée. Mais elle n'est que la 5<sup>e</sup> des 7 communes de la Zone en importance de superficie.

La cadre organique de la Zone est de 94 policiers. Cependant, au 1/3/2018, l'effectif réel est de 77 policiers et de 28 membres de personnel civil administratif et logistique, soit un policier pour 482 habitants<sup>33</sup>.

Le personnel est réparti entre trois postes principaux :

- Étalle (communes d'Étalle et Tintigny) – commissariat principal ;
- Florenville (communes de Florenville et Chiny) ;
- Virton (communes de Virton, Rouvroy et Meix-devant-Virton).

Il existe aussi des postes secondaires à Tintigny, Chiny, Meix-devant-Virton et Rouvroy, non accessibles en permanence.

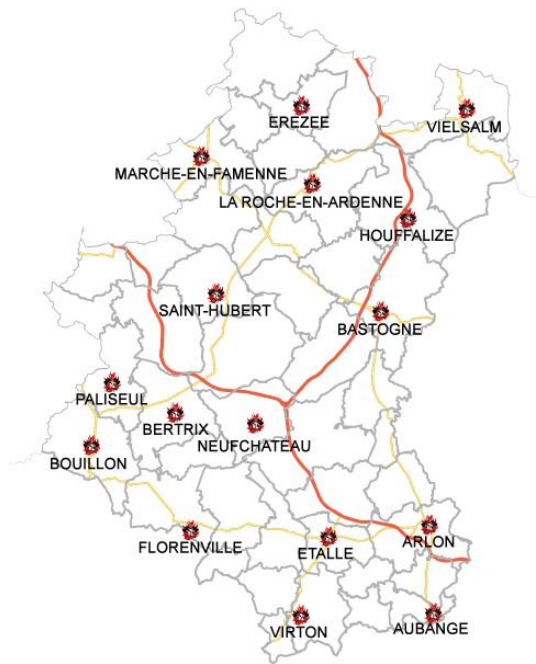
La contribution financière de la Commune à la Zone de Police s'est élevée en 2016 à 337.274,28€ et un montant de 344.419,40€ est inscrit au budget 2018 (soit 58,8€ par équivalent habitant).

### Zone de secours

Depuis 1972, était installé à Étalle un « Service régional d'Incendie » (SRI). Ce service intervenait dans nombre de villages des futures communes d'Étalle, Tintigny et Chiny.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2015 a été instaurée une nouvelle organisation des services de pompiers. Désormais, à la province de Luxembourg correspond une zone unique de secours, la Zone de secours Luxembourg, composée de seize « Postes », les anciens SRI.

<sup>33</sup> Source : <https://www.police.be/5299>.



Source : [www.zslux.be](http://www.zslux.be)

Étalle est donc le siège d'un Poste (n°7) de la nouvelle Zone de secours. Ce poste couvre les communes d'Étalle, Tintigny, Habay<sup>34</sup> et Chiny<sup>35</sup>. La superficie totale des communes concernées est de 18.752 Ha, dont 40% de surface boisée. Le service dessert 13.000 habitants et davantage en période estivale. Se trouvent également sur le territoire du Poste deux sites classés SEVESO : le dépôt Shell au zoning des Coeuvin (Habay) et l'usine Lambiotte à Marbehan (Habay).<sup>36</sup>

Le personnel du Poste est composé de 46 pompiers volontaires et 4 pompiers professionnels.

Deux autres Postes de la Zone sont situés dans des communes limitrophes : l'un à Virton et l'autre à Arlon.

Étalle est donc très bien protégée au sein de la Zone de secours.

Les interventions se font toutefois non en fonction d'un ressort territorial mais sur base de l'intervention la plus rapide déterminée par le centre 112 à l'aide de logiciels imposés par les différents ministères – règle de « l'aide adéquate la plus urgente ». L'application de cette règle et la globalisation des interventions au niveau de la zone unique empêchent de connaître le nombre d'interventions par poste et par commune.

La contribution financière de la Commune à la Zone de Secours s'est élevée en 2016 à 311.780,02€ et un montant de 337.236,25€ est inscrit au budget 2018 (soit 57,6€ par équivalent habitant).

<sup>34</sup> À l'exception des villages de Habay-la-Neuve, Habay-la-Vieille, Anlier et Hachy.

<sup>35</sup> Pour les seuls villages de Terme et Chenois.

<sup>36</sup> Source : [www.etalle.be](http://www.etalle.be).

## Zone médicale

Aucun service public de santé n'est implanté sur la commune, mais la population d'Étalle bénéficie, outre la présence de six médecins généralistes, de la proximité immédiate des services suivants :

- Un SMUR (*Service mobile d'urgence et de réanimation* - composé de deux véhicules dont une ambulance, destiné à prendre en charge l'aide médicale urgente en-dehors de l'hôpital) basé à l'hôpital Saint-Joseph d'Arlon ;
- Un PIT (*Paramedical Intervention team* - véhicule d'intervention rapide dont l'équipe est composée d'un infirmier spécialisé en soins intensifs et d'un secouriste-ambulancier), basé à la caserne des pompiers de Virton ;
- Un Poste médical de garde (1733) pour les consultations de week-end et de jours fériés, situé à Tintigny.

Le Poste de la Zone de secours implanté à Étalle dispose en outre de deux ambulances.

Les pôles voisins de Virton et Arlon (respectivement 15 et 17 km du centre d'Étalle) comptent chacun d'une implantation hospitalière : la Clinique Edmond-Jacques (Virton) et la Clinique Saint-Joseph (Arlon) qui constituent ensemble l'entité des *Cliniques du Sud Luxembourg* (CSL), gérée par *Vivalia*, Intercommunale unique des soins de santé en province de Luxembourg.

Les cliniques du Sud Luxembourg offrent aujourd'hui 403 lits répartis sur les 2 sites et emploient près de 1.000 personnes et plus de 150 médecins. L'ensemble des services hospitaliers sont présents à Arlon. À Virton, la Clinique Edmond-Jacques est davantage une polyclinique, dotée de lits agréés en psychiatrie, cardiologie, appareil locomoteur et soins palliatifs. Le site n'est plus doté d'un service d'urgence.

Mais l'organisation territoriale des soins de santé en province de Luxembourg est en constante évolution. Le plan *Vivalia 2025* prévoit ainsi la construction d'un nouvel établissement hospitalier à Houdemont, sur la commune d'Habay, à 6 km du centre d'Étalle. Cette évolution majeure rapprochera donc physiquement les habitants d'Étalle d'un hôpital supplémentaire et de pointe.

La contribution financière de la Commune à *Vivalia* est répartie entre trois postes du budget : cotisation AMU 40.000 €, déficit MRS 5.000 €, participation au fonds investissement 20.088 €.

(L'offre locale en prestataires médicaux est traitée dans le chapitre « Territoire humain » du diagnostic.)

### **b. Participation à des sociétés intercommunales**

[En attente des informations de la commune]

### **c. Inscription dans un territoire de projet**

Étalle est partie prenante de trois projets transcommunaux depuis leur création. Ces projets, tous institués en ASBL, entérinent l'attachement de la commune à son patrimoine naturel et son appartenance à la Lorraine gaumaise.



Elle participe au **Contrat de Rivière Semois-Chiers**. Un contrat de rivière est un outil de gestion participative de l'eau à l'échelle d'un sous-bassin hydrographique. A travers un ensemble d'actions concrètes défini consensuellement, l'objectif consiste à restaurer les multiples fonctions et usages de l'eau en tenant compte des préoccupations de chacun des acteurs et en veillant à respecter les potentialités environnementales du milieu.

Étalle fut une des douze communes fondatrices, en 1993<sup>37</sup>, du *Contrat de Rivière Semois*, lequel, élaboré entre 1994 et 1996, s'incarna en deux programmes d'actions successifs menés de 1997 à 2005, avec un important volet transfrontalier de 1999 à 2005. En 2008, suite au rassemblement des Contrats de Rivière par sous-bassin hydrographique, opéré par le Gouvernement wallon, les *Contrats de Rivière Semois* et *Ton* fusionnèrent pour former l'actuel *Contrat de Rivière Semois-Chiers*. Les « programmes d'actions » sont alors devenus des « protocoles d'accords » ; deux ont été accomplis (2011-2013, 2014-2016) et un 3<sup>e</sup> (2017-2019), qui comporte 539 actions, est en cours d'exécution.

Étalle est aujourd'hui une des vingt-et-une communes partenaires du projet<sup>38</sup>. Le siège social de l'ASBL est installé dans la commune de Tintigny.

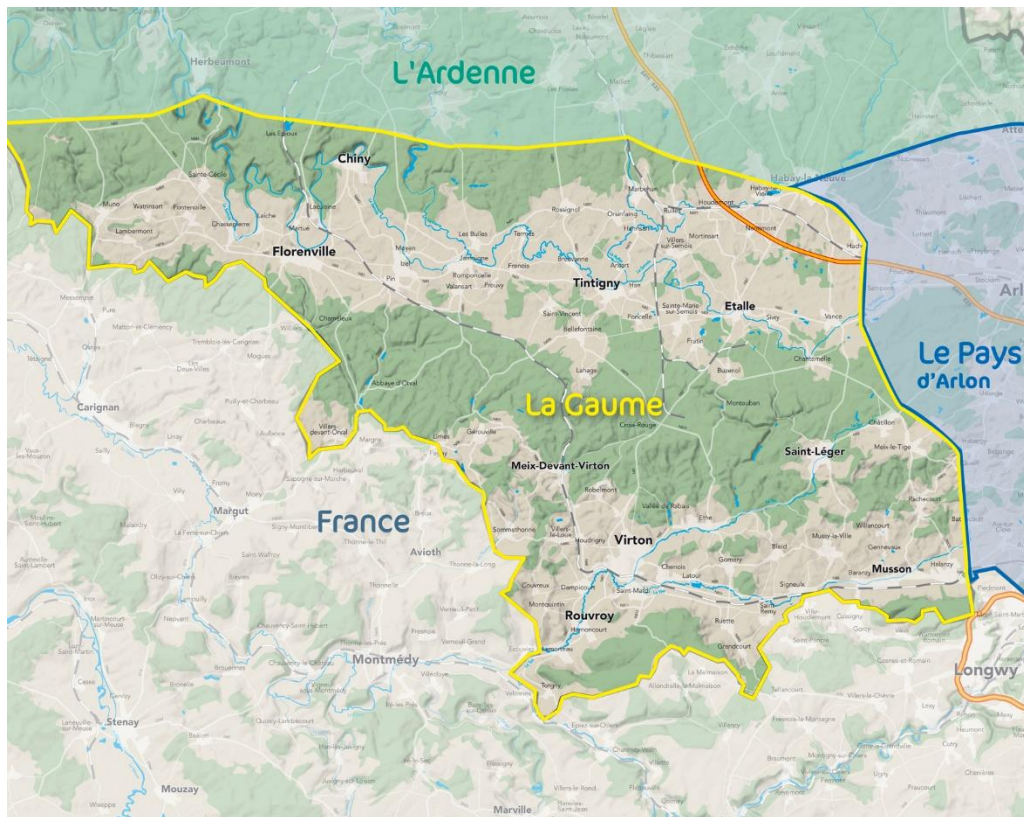
Elle est membre de la **Maison du Tourisme de Gaume** (« Soleil de Gaume »). Créée en 1999 par sept communes, dont Étalle, cette Maison du Tourisme s'est élargie en 2016 pour couvrir l'ensemble du territoire gaumais<sup>39</sup>, soit neuf communes. Étalle bénéficie par là d'une dynamique sectorielle (promotion touristique) qui se déploie sur un territoire cohérent, d'identité générale forte.

---

<sup>37</sup> C'est d'ailleurs à Étalle que le Comité de rivière se réunit la première fois le 11 février 1994.

<sup>38</sup> Les Communes partenaires sont : Arlon, Aubange, Bertrix, Bièvre, Bouillon, Chiny, Étalle, Florenville, Habay, Herbeumont, Léglise, Libramont, Meix-devant-Virton, Messancy, Musson, Paliseul, Rouvroy, Saint-Léger, Tintigny, Virton, Vresse-sur-Semois. Sont également partie prenante du Contrat de Rivière nombre de partenaires privés et associatifs.

<sup>39</sup> À l'exception des parties gaumaises des communes d'Aubange et Habay. <sup>39</sup> Les Communes partenaires sont : Arlon, Aubange, Bertrix, Bièvre, Bouillon, Chiny, étalle, Florenville, Habay, Herbeumont, Léglise, Libramont, Meix-devant-Virton, Messancy, Musson, Paliseul, Rouvroy, Saint-Léger, Tintigny, Virton, Vresse-sur-Semois. Sont également partie prenante du Contrat de Rivière nombre de partenaires privés et associatifs.



Source : [www.soleildegaume.be](http://www.soleildegaume.be)

Instituée en ASBL, la Maison du Tourisme est, depuis sa création, implantée à Virton. Mais il est question de l'installer dans le parc du Château de Rossignol (commune de Tintigny).

Elle est enfin partenaire du **Parc naturel / Groupe d'action locale de Gaume**. Celui-ci est une construction récente. Sa reconnaissance par le Gouvernement wallon date du 18/12/2014. Il couvre le territoire de neuf communes : Aubange (sections de Rachecourt et Halanzuy), Étalle, Florenville, Meix-devant-Virton, Musson, Rouvroy, Saint-Léger, Tintigny et Virton.

« Un Parc Naturel est un territoire rural, d'un haut intérêt biologique et géographique, soumis à des mesures destinées à en protéger le milieu, en harmonie avec les aspirations de la population et le développement économique et social du territoire concerné. »<sup>40</sup>

---

<sup>40</sup> Définition donnée par le décret qui régit la création des parcs naturels en Région wallonne.



Source : [www.png.be](http://www.png.be)

Le Parc naturel de Gaume porte un projet de territoire transsectoriel, inscrit dans son Plan de gestion. Pour le mettre en œuvre, il dispose de financements, d'une équipe de chargés de mission et d'une « Maison du Parc » (située dans le Château de Rossignol - commune de Tintigny).

Il peut en outre mobiliser l'expérience de deux projets *Leader+* et *Leader* conduits sur les communes d'Étalle, Meix-devant-Virton et Tintigny entre 2002 et 2014 sous l'appellation *Cuestas*, ainsi que les moyens alloués à un nouveau projet *Leader* mené cette fois sur l'ensemble du territoire du Parc, qui devient ainsi également un « Groupe d'Action Locale » (GAL).

Les projets du Groupe d'Action Locale sont les suivants :

- *Agrinew* : mise à disposition de parcelles restaurées à de jeunes agriculteurs et mise en place d'une ferme expérimentale ;
- *Diversi'Gaume* : création de nouvelles filières agricoles et piscicoles (élargissement de la Coopérative fermière de la Gaume créée par le GAL et création de nouveaux outils telle une légumerie) ;
- *Gaume énergie* : projets publics et privés, recherche de solutions pour le stockage de l'énergie, optimisation des systèmes de régulation de chauffage dans les bâtiments publics ;
- *Créart'Gaume* : soutien professionnel aux créations artistiques au départ des installations de l'association « Le pied en coulisses », dans la commune de Rouvroy.

Si toutes ces initiatives intéressent Étalle et plus particulièrement ses producteurs agricoles<sup>41</sup>, c'est surtout le lancement d'un élevage de truites locales, en vue de proposer aux consommateurs une truite née et élevée en Gaume et de restaurer les populations de truites locales en milieu naturel, qui suscite l'intérêt de la Commune, laquelle aimerait le voir se développer au départ de son territoire.

<sup>41</sup> Bien que, à l'heure actuelle – automne 2018 –, aucun agriculteur d'Étalle n'est partie prenante des projets du GAL.

Même si les territoires du Parc naturel / GAL de Gaume et de la Maison du Tourisme de Gaume ne se superposent pas exactement<sup>42</sup>, l'identité partielle d'appellation contribue à renforcer le concept territorial « Gaume » et à en rendre plus facile la promotion.

On rappellera qu'Étalle fut un partenaire de départ de chacun de ces projets de territoire : *Contrat de Rivière Semois*, *Maison du Tourisme*, *GAL Cuestas*. À ces occasions, elle sut faire preuve de sens de l'investissement et de la coopération. Et elle démontre que, sur le long terme, elle reste fidèle à ses engagements.

Toutefois, le territoire d'action et le nombre de partenaires de ces projets sont en expansion, ce qui conduit à diluer le poids d'Étalle dans les prises de décision et à amoindrir le bénéfice direct de sa participation.

---

<sup>42</sup> La commune de Chiny est membre de la MDT, pas du PNG / GAL. De même, les sections de Rachecourt et d'Halanzay (commune d'Aubange) sont incluses dans le PNG, mais font partie de la MDT d'Arlon avec leur commune.

## Facteurs d'incidence

---

### 1. Territoire & orientation politique du développement

#### En quoi le territoire, par ses caractéristiques propres, circonscrit-il l'action politique de la Commune ?

Étalle jouit d'une position idéale au sein de la province de Luxembourg, qui la met au contact d'une autoroute, d'une ligne ferroviaire, du bassin d'emploi grand-ducal, de trois pôles, un petit et deux grands, chacun disposant d'équipements et de services (culture, santé, enseignements secondaire et supérieur, formation, etc.) dont Étalle peut faire l'économie sans que sa population en soit privée, pour autant qu'elle accepte de parcourir quelques kilomètres.

Elle tire en plus le bénéfice d'appartenir au territoire de la Gaume, dont elle est une porte d'entrée, et de la Semois, noms prometteurs de tourisme, gastronomie, nature, patrimoine et traditions.

En outre, le territoire est suffisamment stratégiquement positionné, central et accessible, pour justifier qu'y soient installés un des seize postes de la Zone de Secours Luxembourg et le Commissariat central de la Zone de police de Gaume.

Étalle est depuis longtemps une terre d'élection naturelle d'une population active attirée par les carrières et les salaires grand-ducaux, mais également d'entreprises séduites par la localisation géographique du territoire et sa facilité d'accès, par l'abondance et la qualité de ses ressources naturelles, par l'espace économique disponible, mouvements dont elle a d'ailleurs fait de longue date les axes majeurs de sa politique.

Tout ceci vaut à Étalle un statut de commune riche et jeune, en constante expansion démographique et économique, sans qu'il lui soit nécessaire de chercher à se « vendre » ou à adhérer à des démarches de développement intercommunales volontaristes.

La commune se caractérise ainsi par une forme de discrétion dans sa sous-région, malgré son importance croissante dans la dynamique de développement provinciale, discrétion qui n'est pas à confondre avec une identité faible.

## 2. Initiatives d'orientation politique

### Quels dispositifs la Commune met-elle en place pour orienter politiquement le développement d'Étalle ?

En tout, la Commune privilégie l'efficacité et le pragmatisme au prestige et au paraître.

Elle accorde une importance primordiale à la rigueur de sa gestion budgétaire, guidée par des principes clairs : les recettes doivent être supérieures aux dépenses ; le territoire doit coûter moins qu'il ne rapporte ; les taxes doivent être faibles.

Depuis longtemps, sa politique de base consiste à encourager, accompagner, amplifier les mouvements que les atouts du territoire génèrent spontanément : installation de nouveaux habitants, installation d'entreprises.

Elle conduit cette politique de croissance démographique (primes, lotissements, services à la population) et économique (équipements de zones d'activité économique) de manière indépendante des communes voisines, en veillant à ne pas dupliquer sur son territoire des services présents à proximité.

Toutefois, elle n'est pas rétive à certaines collaborations intercommunales, dont elle est d'ailleurs souvent initiatrice, mais qui concernent des enjeux moins fondamentaux à ses yeux, comme le tourisme.

S'appuyant sur des choix de développement clairs, servie par une grande stabilité politique, elle n'a jusqu'à présent que peu pratiqué la consultation de la population. Ceci est occupé à changer.

Elle ne consacre qu'un effort réduit à sa communication, lui préférant un travail d'information.

Quant à son marketing territorial, elle en a confié la charge au Syndicat d'Initiative, mais sans véritablement relayer ou s'approprier le travail de ce dernier.

## Synthèse analytique

---

### Les PLUS et les MOINS

#### Situation géographique / dynamique sous-régionale / identité historique

##### Les Plus :

- Accès aisé aux voies de communication majeures
- Dans l'aire métropolitaine luxembourgeoise (conséquences positives : emploi, richesse)
- Proximité de trois pôles (dont chefs-lieux provincial et d'arrondissement)
- Identité gaumaise de l'arrondissement s'affermissant
- Dynamique générale d'animation et collaboration Parc naturel et GAL, Contrat de rivière
- Dynamique générale de participation ODR
- Identité spécifique « activité économique » dans la sous-région
- Histoire ancienne riche ; traces multiples et de grand intérêt
- Souci de l'histoire ancienne : connaissance, préservation des traces, présentation
- Bonne couverture hospitalière, zone de secours (présence d'un Poste), zone de police (commissariat central)

##### Les Moins :

- Dans l'aire métropolitaine luxembourgeoise (conséquences négatives : pression urbaine, rurbanisation)
- Peu d'outils d'aménagement du territoire dans une sous-région soumise à forte croissance de population et de circulation
- ODR à des stades variables d'avancement dans la sous-région
- Histoire contemporaine non écrite
- Absence d'une histoire syncrétique de la commune d'Étalle (n'existe que l'histoire des villages, de sites)

#### Politique communale

##### Les Plus :

- Nouveauté de la consultation – participation de la population : ouverture, attentes
- Communication simple, claire, fonctionnelle, neutre politiquement
- Principes de gestion financière explicites et respectés :
  - Dette réduite
  - Fiscalité basse
  - Boni à l'exercice propre
- Variété des sources de recettes
- « Rentabilité » du « territoire physique »
- Marge budgétaire et capacité d'emprunt élevées
- Primes en phase avec les enjeux et spécificités du territoire
- Fondatrice de programmes de développement pluricommunaux

Les Moins :

- Rares enceintes et faible tradition de consultation – participation citoyennes
- Peu de programmes de développement à l'échelle communale (ni PCS, ni ADL, ni PCDN, ni Schéma de structure ou Schéma de développement communal, ni Plan de mobilité)
- Absence de stratégie globale de promotion du territoire
- Syndicat d'initiative isolé dans ses efforts de marketing territorial et portée réduite de ceux-ci
- Identité propre (autre qu'économique) difficilement perceptible
- Élargissement de l'aire des programmes de développement pluricommunaux : affaiblissement du poids décisionnel et du retour sur investissement



# TERRITOIRE PHYSIQUE

**Table des matières**

DESCRIPTION & ANALYSE .....	43
1. <i>Cadre géographique et environnemental</i> .....	43
a. Contexte géologique et pédologique.....	43
b. Relief, géomorphologie, implantation des villages.....	48
c. Hydrologie.....	50
d. Superficie et occupation du sol.....	57
e. Nature et biodiversité.....	59
f. Forêt.....	67
g. Paysages.....	70
h. Patrimoine bâti & petit patrimoine.....	71
2. <i>Utilisation du territoire et habitat</i> .....	74
a. Structure du bâti et typologie de l'architecture.....	74
b. Caractéristiques des bâtiments.....	75
c. Permis de bâtir (neuf, rénovation...).....	78
d. Secondes résidences.....	80
e. Lotissements.....	81
f. Aménagement du territoire.....	85
g. Périmètre de remembrement/Plan d'aménagement foncier.....	92
3. <i>Équipement du territoire</i> .....	93
a. Réseaux de déplacement.....	93
b. Circulation et sécurité routières.....	96
c. Transport d'énergie.....	97
d. Téléphonie fixe/Données fixes.....	99
e. Téléphonie mobile/données mobiles.....	100
4. <i>Utilisation des ressources et impacts environnementaux</i> .....	101
a. Utilisation des ressources.....	101
b. Impacts environnementaux.....	104
FACTEURS D'INCIDENCE .....	110
1. <i>Territoire physique et impacts sur le développement</i> .....	110
2. <i>Initiatives en faveur du territoire physique</i> .....	111
SYNTHÈSE ANALYTIQUE .....	113

# TERRITOIRE PHYSIQUE

Cette partie de l'analyse socio-économique est consacrée à l'examen :

- du cadre géographique et environnemental de la commune,
- de la manière avec laquelle le territoire est habité et utilisé,
- et enfin de l'exploitation de ses ressources et des impacts environnementaux.

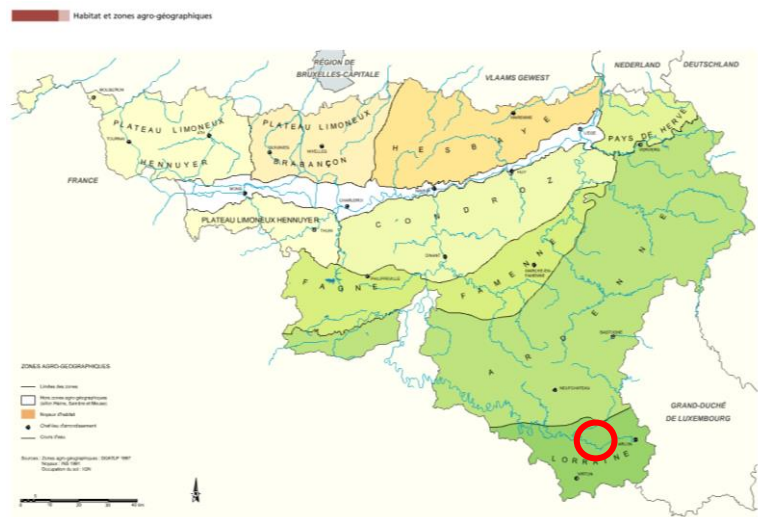
## Description & analyse

### 1. Cadre géographique et environnemental<sup>43</sup>

#### a. Contexte géologique et pédologique

La Lorraine à laquelle appartient la commune d'Étalle est la seule région géologique datant de l'ère secondaire - plus précisément du Jurassique - en Belgique.

Cette origine lui confère un profil très particulier, constitué d'une succession de trois Cuestas ou Côtes lorraines<sup>44</sup>, toutes orientées à peu près sur l'axe ouest-est et avec leur front situé au nord<sup>45</sup>.



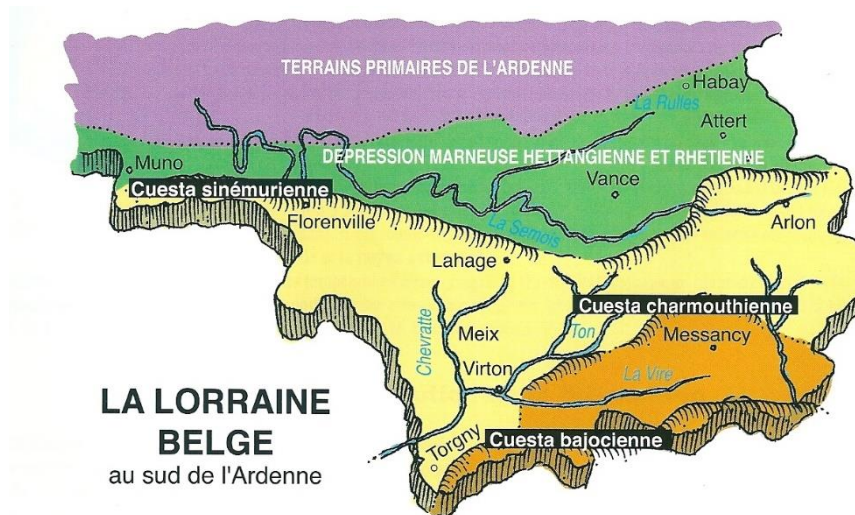
Situation d'Étalle - aires agro-géographiques

<sup>43</sup> Source principale : Cuestas, projet de Parc naturel de Gaume, diagnostic du territoire, 31/5/2012, mise à jour du 16/9/2014

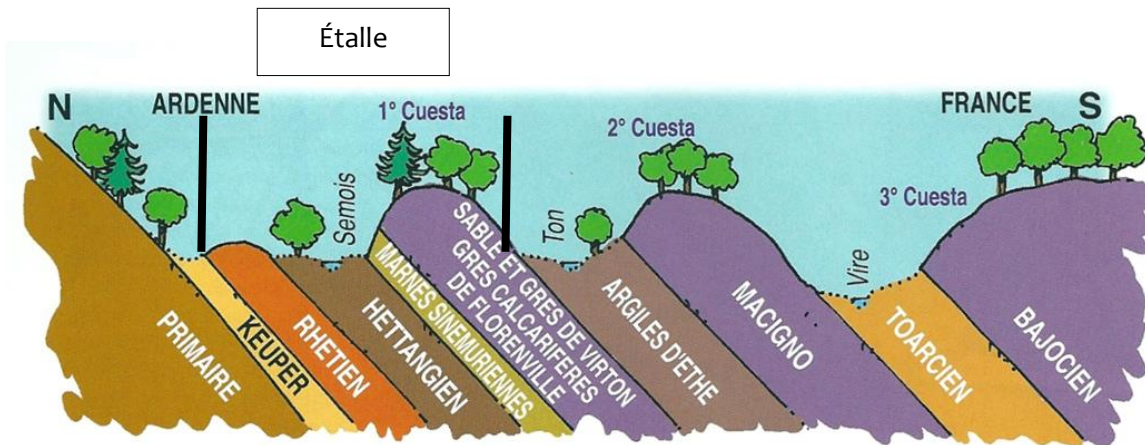
<sup>44</sup> La nature contrastée des roches sédimentaires de la Lorraine, tantôt argileuse, tantôt sableuse et leur inclinaison est à l'origine de l'érosion différentielle qui a donné naissance à ce relief si caractéristique des Cuestas. Celles-ci présentent un relief asymétrique : une pente raide, le « front » composé de roches plus dures et une pente douce, le « revers ».

<sup>45</sup> Ce relief en Cuestas du pourtour du Bassin parisien continue de l'autre côté de la frontière : ce sont les côtes de Meuse, les côtes de Moselle... qui, elles, sont orientées nord-sud.

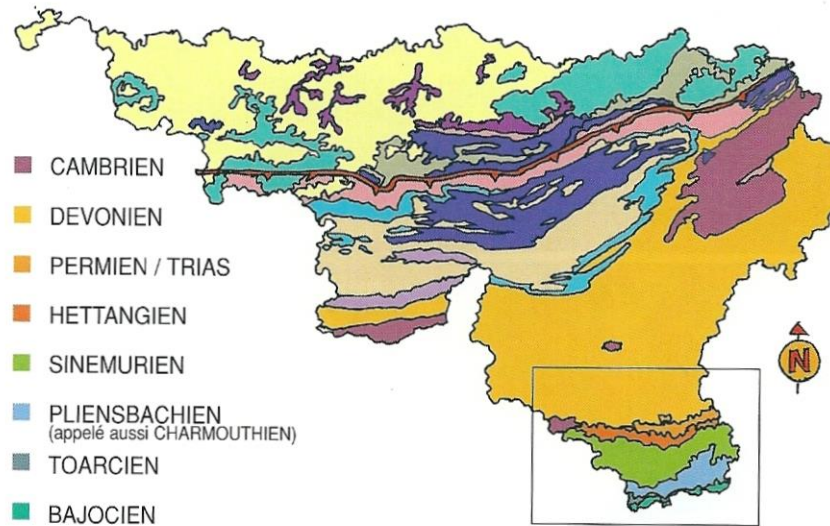
Étalle est géomorphologiquement concernée par une seule Cuesta, la première Cuesta dite Sinémurienne, ainsi que par la dépression qui sépare celle-ci du massif primaire ardennais au nord. Schématiquement, la Semois marque la limite entre ces deux ensembles, qui influencent fortement les caractéristiques du territoire dans ses différentes dimensions comme nous le verrons à plusieurs reprises.



Le front de la Cuesta Sinémurienne est peu marqué dans le paysage à hauteur d'Étalle, si ce n'est légèrement à hauteur de Villers-Tortru, contrairement par exemple à la région d'Arlon ou de Florenville.

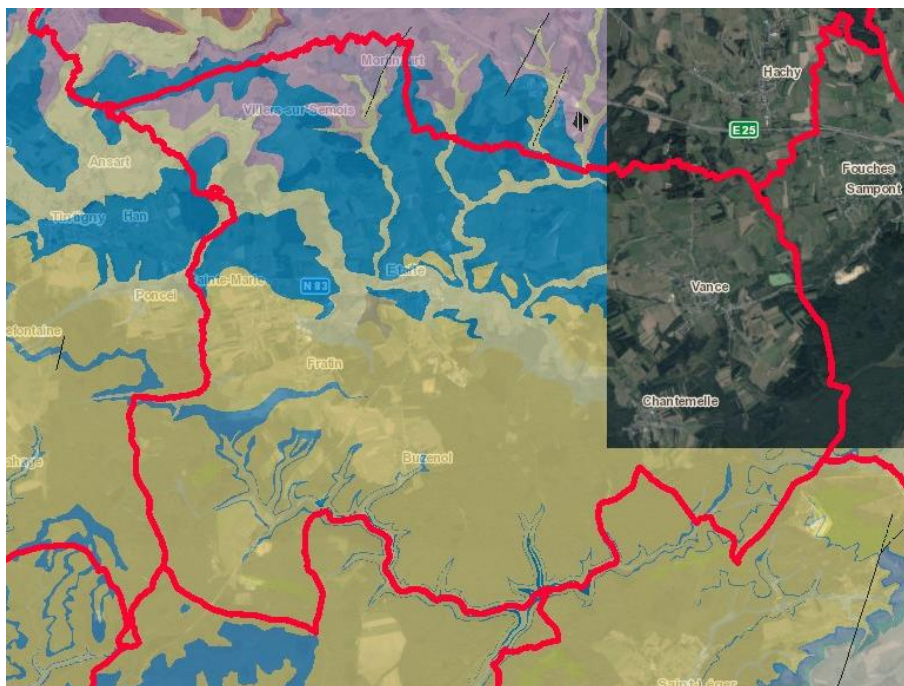


Coupe géologique schématique nord-sud de la Lorraine belge



Situation d'Étalle au sein des grands ensembles géologiques

Au niveau géologique, au sein du Jurassique inférieur (Lias), la partie nord du territoire communal (dépression entre le massif ardennais et la Cuesta) est essentiellement concernée par l'étage Hettangien et plus particulièrement par la formation de Jamoigne (en bleu soutenu sur la carte ci-dessous) : sur une base gréseuse et micacée, on y relève des lits de marne feuilletée plus ou moins sableuse et des bancs de calcaire argileux légèrement gréseux.



Étalle – carte géologique simplifiée. Source : SPW via Walonmap

Autour de Mortinsart et Villers-sur-Semois (en mauve clair et foncé sur la carte), on trouve un sous-sol plus ancien, datant du Rhétien (formation de Mortinsart : sable, grès fin tendre micacé, argilite, poudingue) et du Keupérien (formation d'Attert : marnolite, argilite, poudingue, grès, dolomie).

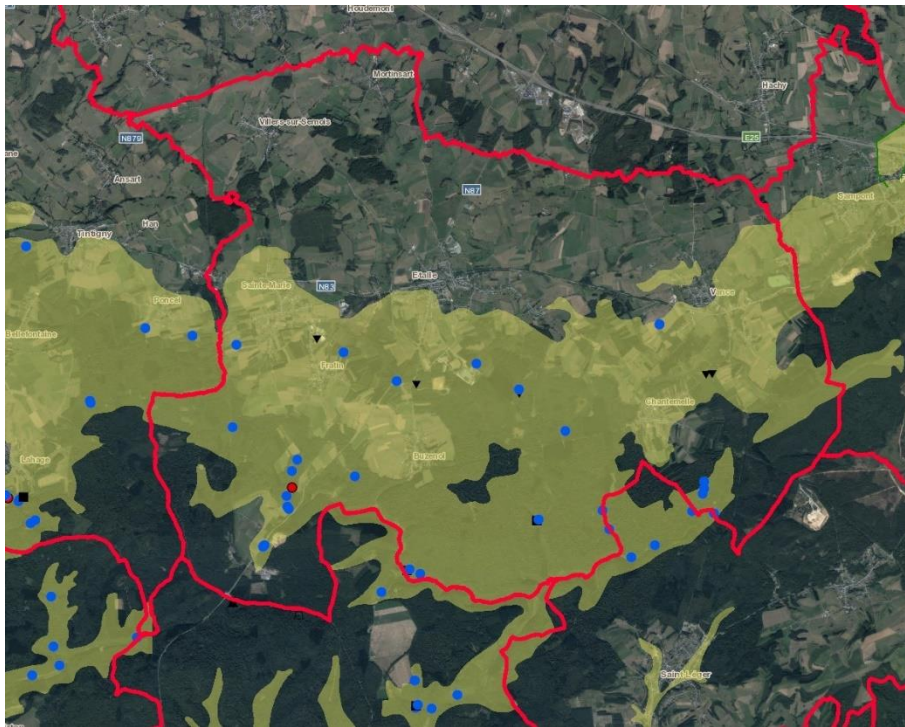
La partie sud du territoire (front et revers de la Cuesta sinémurienne), plus récente mais datant toujours du Jurassique inférieur, appartient à l'étage Sinémurien et se compose essentiellement

de terrains de la formation de Luxembourg (en jaune sur la carte) : grès et sable quartzeux brun roux, grès calcaire jaune et sable calcaire roux, calcaire sableux<sup>46</sup>. Le long de quelques cours d'eau forestier au sud, la formation d'Arlon montre un faciès sablo-marneux (en bleu pâle sur la carte). On y retrouve aussi quelques traces d'alluvions anciennes.

Signalons aussi la présence d'alluvions modernes le long de la Semois et de ses affluents (jaune pâle sur la carte), et de dépôts tourbeux quaternaires, notamment entre Étalle et Sainte-Marie-sur-Semois (en gris-brun sur la carte).

En lien avec la présence d'une composante calcaire au sein de l'étage Sinémurien, la commune est concernée par divers phénomènes karstiques, globalement au sud d'une ligne Vance - Étalle - Sainte-Marie-sur-Semois : quelques dolines-dépressions (5 – triangles sur pointe sur la carte ci-après), de nombreuses résurgences – exurgences (+25 – ronds bleus sur la carte) et une perte/chantoir (rond rouge sur la carte). Relevons aussi le remarquable cron de Buzenol et le tuf fossile du bois d'Étalle (carrés noirs sur la carte).

Le périmètre en brun reprend la zone carbonatée du Sinémurien au sein de laquelle sont susceptibles d'apparaître de tels phénomènes karstiques.

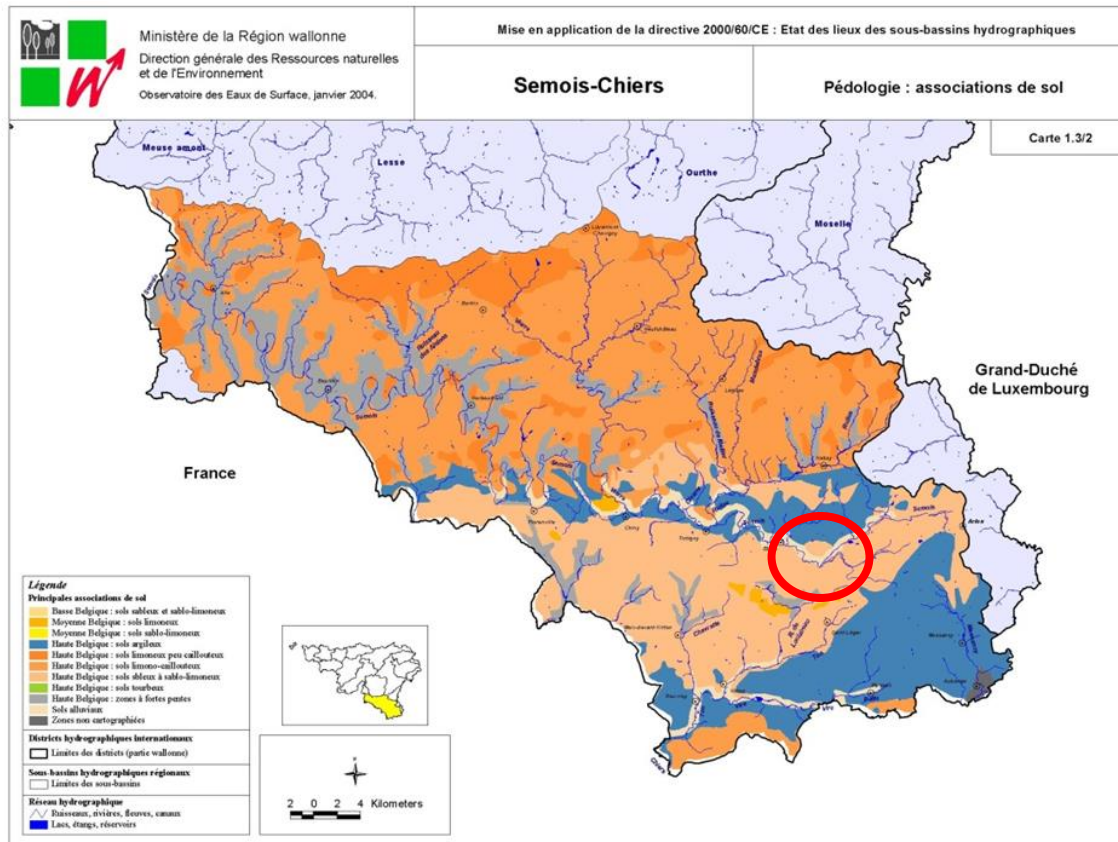


Étalle – carte des phénomènes karstiques. Source : SPW via Walonmap

Au niveau pédologique, en lien avec la présence des deux ensembles géologiques présentés ci-avant, on relève schématiquement deux types de sols sur Étalle :

<sup>46</sup> Anciennement, le grès calcaire de Florenville et d'Orval, sous les appellations de « Montauban », « grigne » ou « pierre de Fontenoille », était taillé en moellons bruts plus ou moins équarris et servait sous la forme d'appareils de maçonnerie, comme éléments d'encadrement d'ouvertures ou même comme pavés. La carrière de Huombois (voir chapitre « ressources naturelles ») exploite ce sous-sol de la formation du Luxembourg.

- Des sols à composante argileuse au nord d'une ligne Sainte-Marie-Étalle-Villers-Tortru (dépression au nord du territoire) ;
- Des sols à composante sableuse au sud et autour de la Semois (partie Sinémurienne).

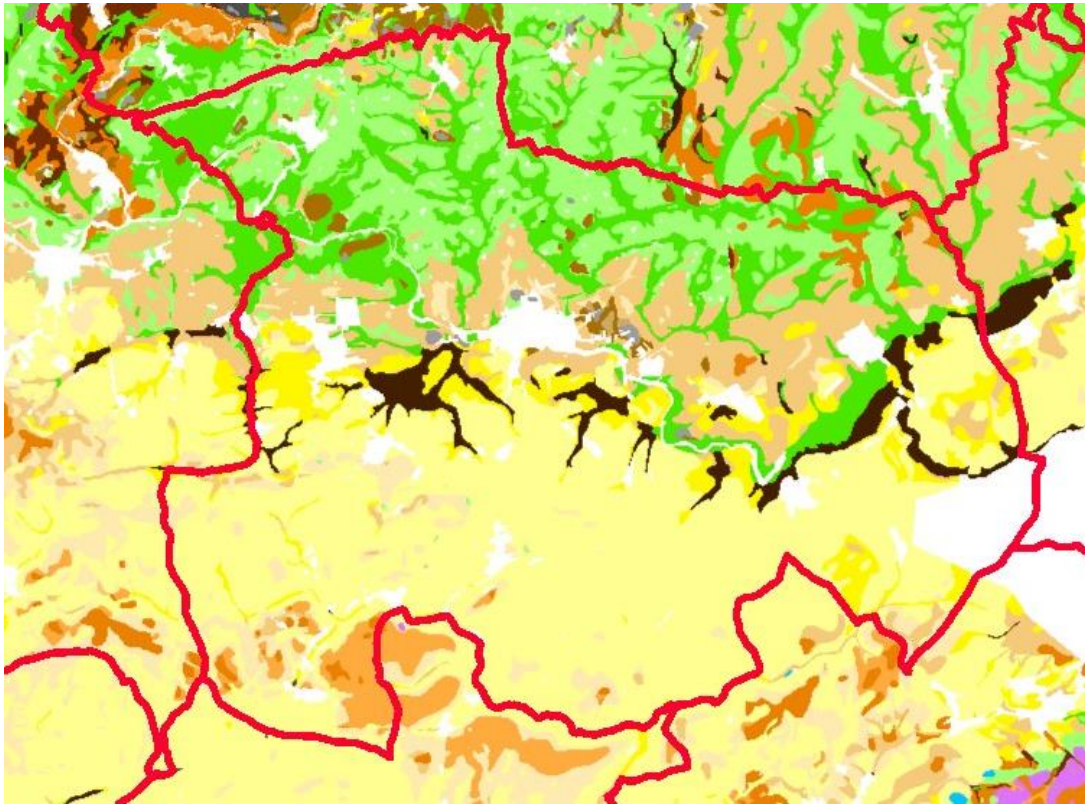


Plus précisément, du nord au sud :

- Autour de Villers-sur-Semois et Mortinsart, une trame de sols argileux à drainage naturel favorable ou imparfait (en vert pâle sur la carte ci-après), entrecoupés de plages de sols argileux à drainage naturel assez pauvre à très pauvre, surtout près des cours d'eau (en vert foncé). Quelques plages de sols sablo-limoneux à drainage naturel principalement modéré ou imparfait se glissent dans ces ensembles, surtout autour de Mortinsart (brun moyen). On relève aussi quelques plages de sols limoneux à drainage naturel modéré ou imparfait au nord de Vance.
- Une bande de sols sablo-limoneux à drainage naturel principalement modéré ou imparfait (en brun moyen), avec quelques îlots de sols sablo-limoneux à drainage naturel principalement favorable (en brun pâle). C'est dans cet ensemble que se trouvent nombre de villages : Villers-Tortru, Vance, Sivry, L'Enclos, Étalle et Sainte-Marie-sur-Semois.
- Un complexe de sols argileux à drainage naturel assez pauvre à très pauvre (en vert vif), de sols sableux ou limono-sableux à drainage naturel principalement modéré ou imparfait (en jaune vif) et de sols tourbeux (en noir). C'est dans ce complexe que circule la Semois en amont d'Étalle et où se trouvent les marais de Chantemelle et Vance<sup>47</sup>. On retrouve des sols tourbeux aussi en nombre entre Étalle et Sainte-Marie-sur-Semois (site de l'illé notamment) ainsi que le long de la partie basse des courts affluents de la rive gauche de la Semois ;

<sup>47</sup> En aval, la Semois part vers le nord sur les terrains argileux.

- Enfin, le sud est presque exclusivement concerné par des sols sableux ou limono-sableux à drainage naturel excessif ou légèrement excessif (en jaune pâle). C'est dans cet ensemble que se trouvent Chantemelle, Fratin, Buzenol et Huombois, et leurs auréoles agricoles mais aussi l'essentiel des massifs forestiers. Cette partie du territoire est entrecoupée de quelques îlots de sols sablo-limoneux à drainage naturel principalement favorable et, au sud-ouest, de sols limoneux à drainage naturel favorable.



Étalle – carte pédologique. Source : SPW via Walonmap

#### b. Relief, géomorphologie, implantation des villages

L'altitude de la commune d'Étalle est globalement homogène et le relief monotone.

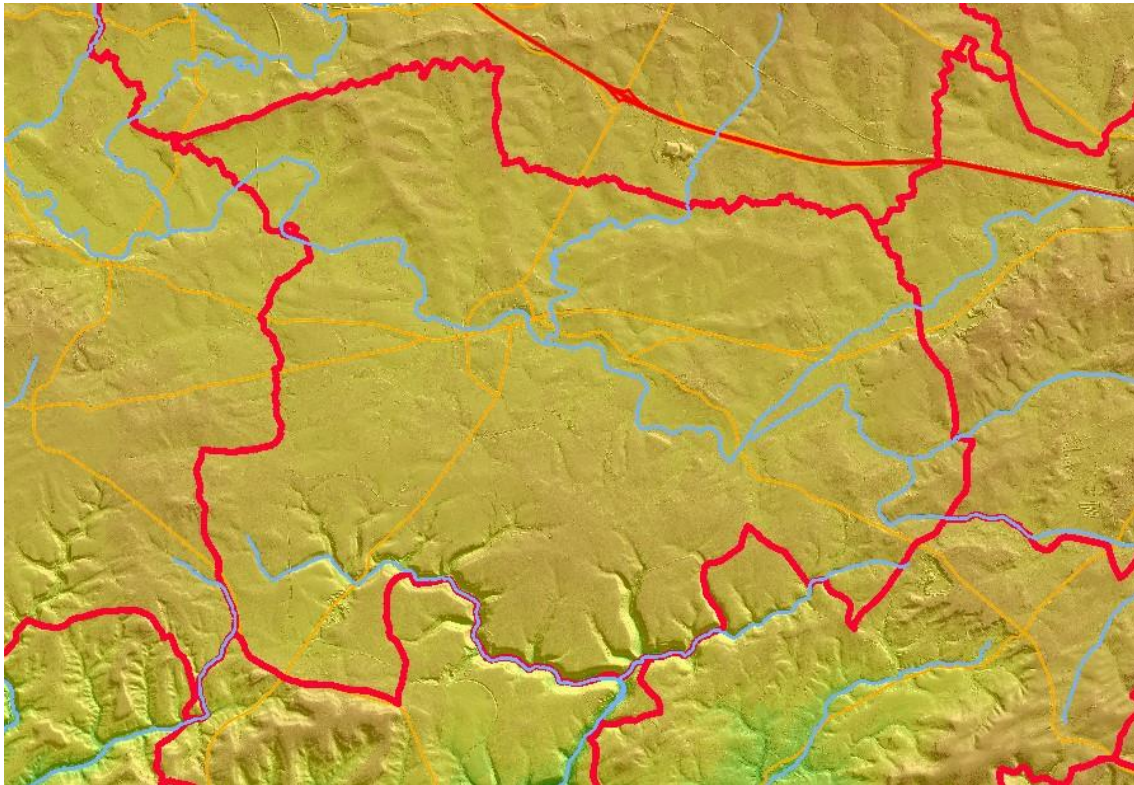
Quel que soit l'endroit du territoire (dépression de la Semois ou revers de la Cuesta sinémurienne), l'altitude avoisine en effet les 350m. Tous les villages présentent d'ailleurs la particularité d'être situés entre 340 et 350m. Seules quelques « bosses » montrent une altitude plus élevée, aux environs de Vance (368m) ou bien encore au nord de Mortinsart ou de Villers-sur-Semois (378m, point culminant du territoire).

La Semois s'écoule elle aussi paresseusement dans ce relief : son altitude est d'environ 340m lorsqu'elle arrive d'Arlon. Elle est encore proche de 330m à sa sortie vers Tintigny (point bas de la partie nord du territoire).

Seule exception à ce constat : plusieurs étroites vallées forestières entaillent subitement le relief à l'extrême sud du territoire, soit celles du Gros ruisseau et de la Rouge Eau et de leurs affluents. L'altitude passe ainsi rapidement de 350m environ sur le plateau forestier à 260m à la confluence entre ces deux cours d'eau, qui représente ainsi le point bas du territoire communal.



La différence altitudinale ( $\pm 120\text{m}$ ) n'est au final pas représentative de ce relief globalement peu varié.



Étalle – carte du relief. Source : SPW via Walonmap

Comme nous l'avons vu, le front de la Cuesta Sinémurienne n'est pas marqué sur le territoire stabulois sauf légèrement à hauteur de Villers-Tortru, alors qu'il l'est davantage sur la commune voisine d'Arlon.

La plupart des villages se sont implantés dans la dépression de la Semois, le long ou à proximité de celle-ci, soit de l'amont vers l'aval : Villers-Tortru, Vance, Chantemelle, Sivry, L'Enclos, Étalle et Villers-sur-Semois. Sainte-Marie-sur-Semois, malgré son nom, en est davantage éloignée ( $\pm 1,2$  Km entre l'église au centre du village et la Semois).

Mortinsart est le seul village situé dans la vaste zone agricole au nord du territoire, peu habitée.

Fratin, Buzenol et le hameau de Huombois sont tous trois implantés dans la partie « Sinémurienne », les deux derniers dans des clairières agricoles enchâssées dans la forêt, Fratin étant davantage un village de plateau agricole même si des plantations sont venues quelque peu modifier cette apparence et donnent aussi une impression de clairière.

### c. **Hydrologie**

Le réseau hydrographique de la Lorraine belge est relativement dense. On y distingue 3 sous-bassins hydrographiques principaux : au nord-ouest, le sous-bassin de la Semois (bassin fluvial de la Meuse) ; au sud, le sous-bassin de la Chiers (Meuse également) et à l'est, le bassin de la Sûre (bassin fluvial du Rhin).

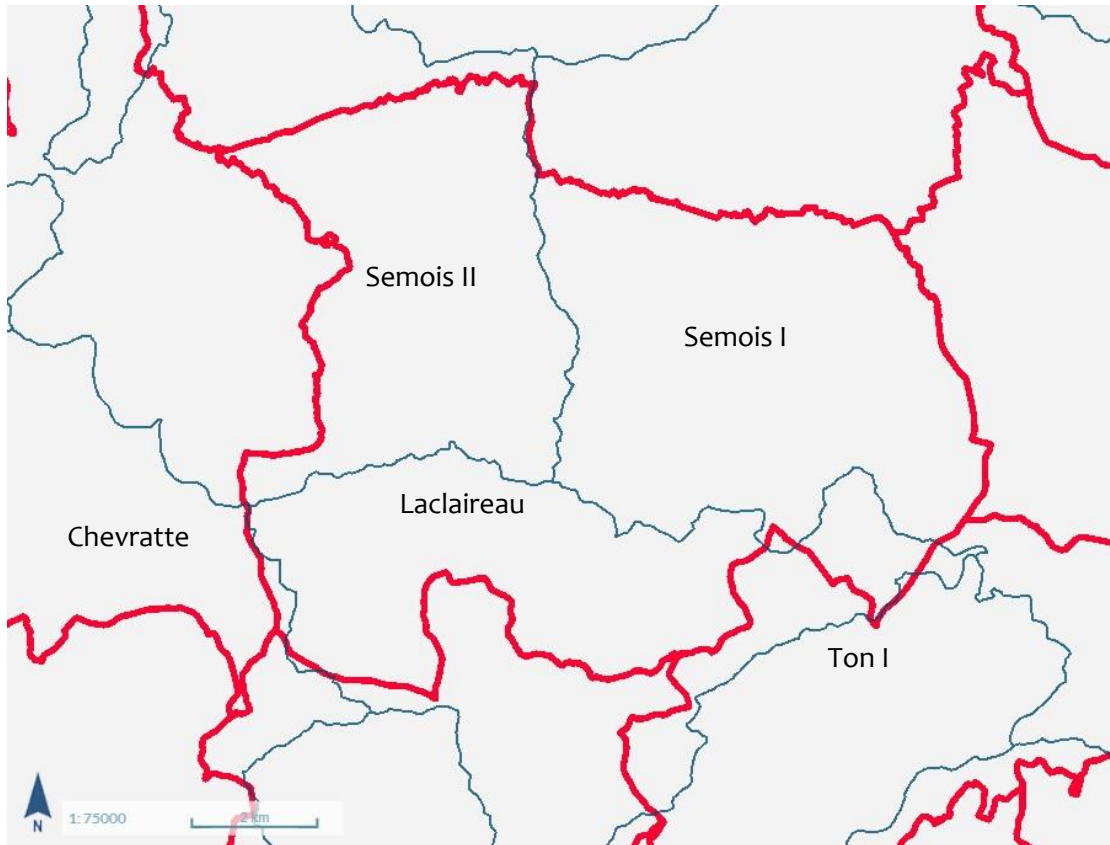
Étalle se situe uniquement dans le bassin fluvial de la Meuse et dans deux sous-bassins, celui de la Semois pour le nord du territoire et celui de la Chiers pour le sud.

Plus précisément, la commune d'Étalle est essentiellement concernée par 4 masses d'eau de surface<sup>48</sup>, les deux premières étant liées au sous-bassin de la Semois et les deux dernières au sous-bassin de la Chiers :

- Semois I (SC08R). Elle présente une typologie de ruisseau lorrain à pente moyenne. La masse d'eau est située en tête de bassin puisqu'elle concerne le bassin versant de la Semois en amont du village d'Étalle ;
- Semois II (SC23R). Elle présente une typologie de rivière lorraine à pente moyenne. Sur Étalle, elle concerne le bassin versant de la Semois en aval du village d'Étalle ;
- Ruisseau de Laclaireau (SC01R). Cette masse d'eau présente une typologie de ruisseau lorrain à pente forte. Sur Étalle, elle correspond aux bassins versants du Gros Ruisseau et de la Rouge Eau, au sud du territoire ;
- Chevratte (SC03R). Elle présente une typologie de ruisseau lorrain à forte pente. Sur Étalle, elle concerne une petite surface au sud-est, liée au Ruisseau de Hambressart (voir ci-après).

---

<sup>48</sup> Pour mémoire, une surface anecdotique au sud-est du territoire communal est concernée par la masse - SC02R Ton I. Aucun cours d'eau n'y circule.



Étalle – limites des masses d'eau de surface (en bleu). Source : SPW via Walonmap

Les cours d'eau parcourant le territoire sont les suivants :

### **Côté Semois**

La Semois : Elle est non navigable de catégorie 1 depuis la frontière avec Arlon, sur toute la traversée du territoire.

Les affluents de rive gauche (côté sud) de la Semois, d'amont en aval :

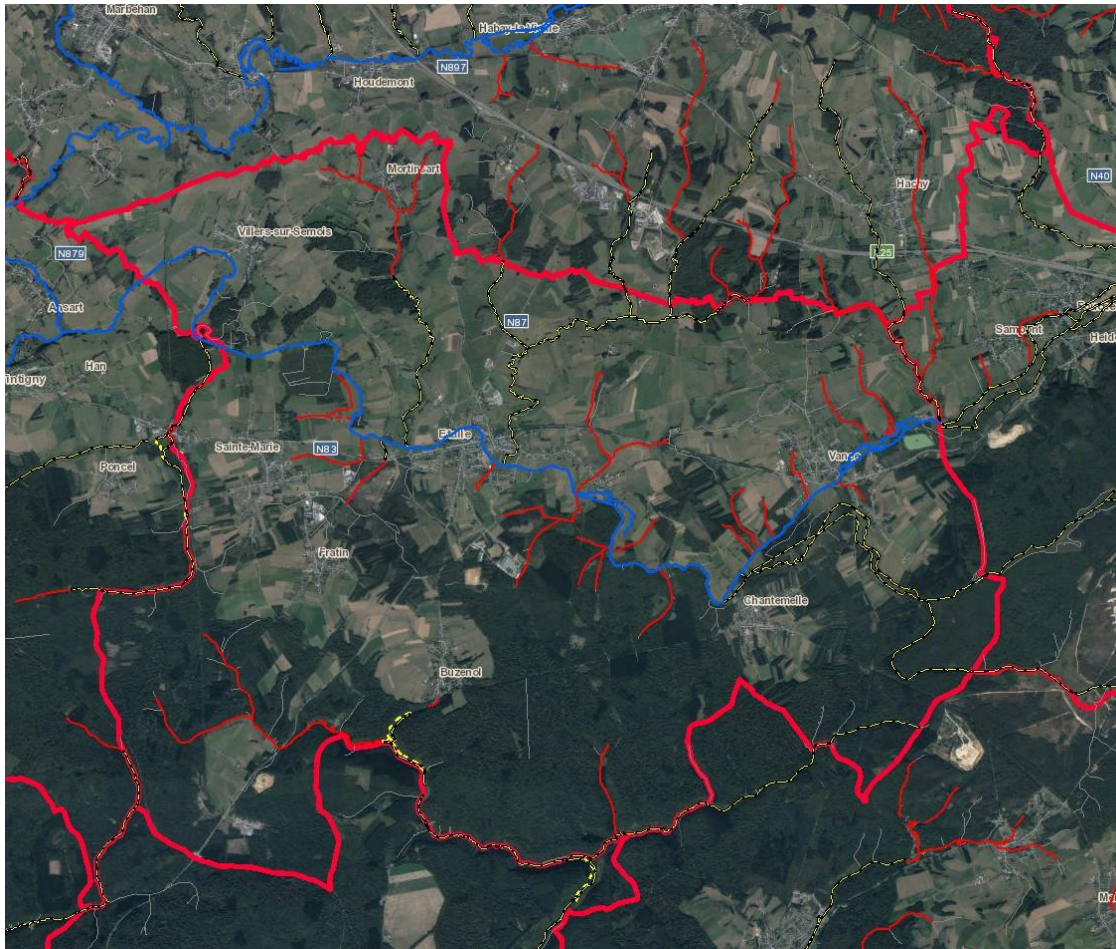
- La Vieille rivière (catégorie 2). Confluence près de Chantemelle. Elle se forme à partir de deux ruisseaux de catégorie 2 : le ruisseau du Trou de Longwy et le ruisseau de Landbruch ;
- Quelques courts cours d'eau de catégorie 3, d'amont en aval : ruisseau du Roz, ruisseau de la Fange More, ruisseau de la mauvaise Fange, ruisseau de la Grosse fontaine, ruisseau de Gaumietmont, ruisseau des Aulnes (2<sup>e</sup> catégorie sur une courte distance avant la confluence), ruisseau de Chauwière, ruisseau de l'Étang ;
- Correspondant plus ou moins à la frontière avec la commune de Tintigny : le ruisseau le Rolle (2<sup>e</sup> catégorie) et, en amont de celui-ci, le ruisseau de Rosaye (2<sup>e</sup> catégorie aussi).

Les affluents de rive droite (côté nord), d'amont en aval :

- Le ruisseau de Rodenbach correspondant à la frontière avec Arlon (2<sup>e</sup> catégorie) et, en amont de celui-ci, le ruisseau de Gartgen (3<sup>e</sup> catégorie) ;
- La Tortrue (2<sup>e</sup> catégorie). Confluence avec la Semois à hauteur d'Étalle (Enclos). Ses affluents sont le ruisseau de Nantimont (2<sup>e</sup> catégorie), le ruisseau des Coeuvin (2<sup>e</sup> catégorie) et le ruisseau du Pont Bideau (2<sup>e</sup> catégorie) ;
- Le ruisseau de Mortinsart (2<sup>e</sup> catégorie et 3<sup>e</sup> en amont). Confluence avec la Semois directement en aval d'Étalle ;
- Quelques courts affluents de 3<sup>e</sup> catégorie, d'amont en aval : les ruisseaux du pré au chêne, du Vivier, du pré des Mures, de la Fontaine, de la Fange de Rut, de Grand Tierand, de la Fange du Laveux, de Sivry (+ ruisseau de Vriment).

Côté Chiers

- Le Gros ruisseau et la Rouge Eau, tous deux de 2<sup>e</sup> catégorie, qui forment partiellement les frontières avec Virton d'une part et Saint-Léger d'autre part au sud du territoire. Leur confluence se situe à la limite de la commune avec Virton au sud, pour former ensuite, sur cette commune voisine, le ruisseau de la Neuve Forge (qui devient après le ruisseau de Laclaireau et rejoint le Ton à Ethe) ;
- Le Gros Ruisseau provient du ruisseau du Moulin de Buzenol (catégories 2 et 3) et du ruisseau de L'eau à My le Bois (3<sup>e</sup> catégorie, avec son affluent le ruisseau de la fontaine dit Faye) ;
- Sur Étalle se trouve aussi un affluent de 3<sup>e</sup> catégorie de la Rouge Eau, le ruisseau des Osseumonts ;
- Enfin, au sud-est, le ruisseau d'Hambressart (2<sup>e</sup> catégorie), forme partiellement la frontière avec Tintigny. Devenant le ruisseau de Lanframba, il se jette dans la Chevratte à hauteur de Meix-devant-Virton (confluence avec le Ton à Dampicourt).



Réseau hydrographique – Source : SPW via Walonmap  
 En bleu : cours d'eau non navigables de 1<sup>ière</sup> catégorie (Semois)  
 En tirets noirs et jaunes : cours d'eau non navigables de 2<sup>e</sup> catégorie  
 En rouge : cours d'eau non navigables de 3<sup>e</sup> catégorie  
 En gris : cours d'eau non classés

Les risques d'inondation sont bien présents sur le territoire communal. Les zones à risque élevé et moyen (en rouge et orange sur la carte ci-dessous) sont essentiellement situées le long de la Semois ainsi qu'au niveau de la partie inférieure de certains de ses affluents.

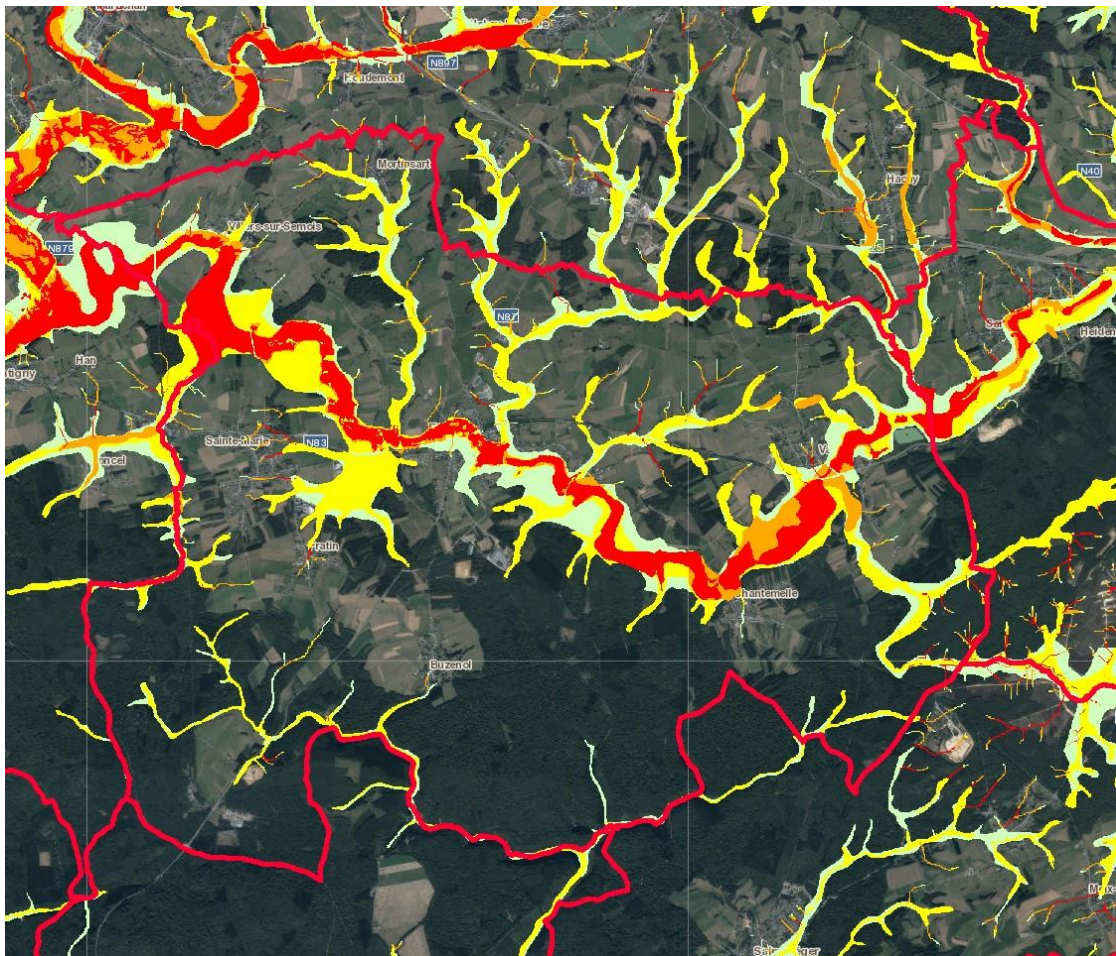
A côté, les ruisseaux qui sillonnent le territoire présentent des zones d'aléa faible à très faible (en jaune et vert pâle), réduites en largeur. Cette zone est particulièrement étroite au niveau des cours d'eau forestiers du sud du territoire, situés dans des vallées encaissées, contrairement à ceux du nord, coulant dans la plaine agricole.

Suivant la carte, plusieurs villages ou quartiers sont situés en zones d'aléa élevé ou moyen et pourraient donc connaître des problèmes d'inondation :

- À Vainville : aux environs du carrefour entre la N83 (route d'Arlon) et la N83A (rue de la Semois) ainsi qu'au niveau des rues Chavez et du Faubourg (parties basses) ;
- À Chantemelle : à l'extrémité nord de la rue de la Gravelle ;
- À Sivry, au sud du croisement entre la N83B et la N813 ;
- À Villers-sur-Semois : dans la partie sud du village, dans l'angle formé par la rue des Aunés et la rue Joseph Weicker (en ce compris la rue de Han).

C'est toutefois surtout au niveau d'Étalle et de l'Enclos que les problèmes les plus importants pourraient survenir :

- Toute la partie du centre d'Étalle située au nord de la rue du Moulin jusqu'à la Semois est située en zone d'aléa élevé ou moyen (parfois faible), en ce compris les rues Radelette et Saint-Antoine ;
- Il en va de même pour la rue des Ecoles à proximité de la Semois (dont le centre sportif d'Étalle et le château de la Margelle) ;
- A L'Enclos, ces risques concernent le sud de la rue du Paquis ainsi qu'une partie de la rue du Termezart.



Aléas d'inondation – Source : SPW via Walonmap

De longue date, pour tenter de contenir les risques d'inondation, la Semois a fait l'objet à certains endroits de travaux de rectification du tracé, de rehaussement des berges, de curage... Un chemin enjambant la rivière a été abaissé en aval d'Étalle pour ne plus constituer un barrage inondant le village.

La Semois a ainsi perdu son aspect naturel à ces endroits, toutefois encore bien préservé à d'autres comme c'est le cas au niveau des différents marais (voir chapitre biodiversité).

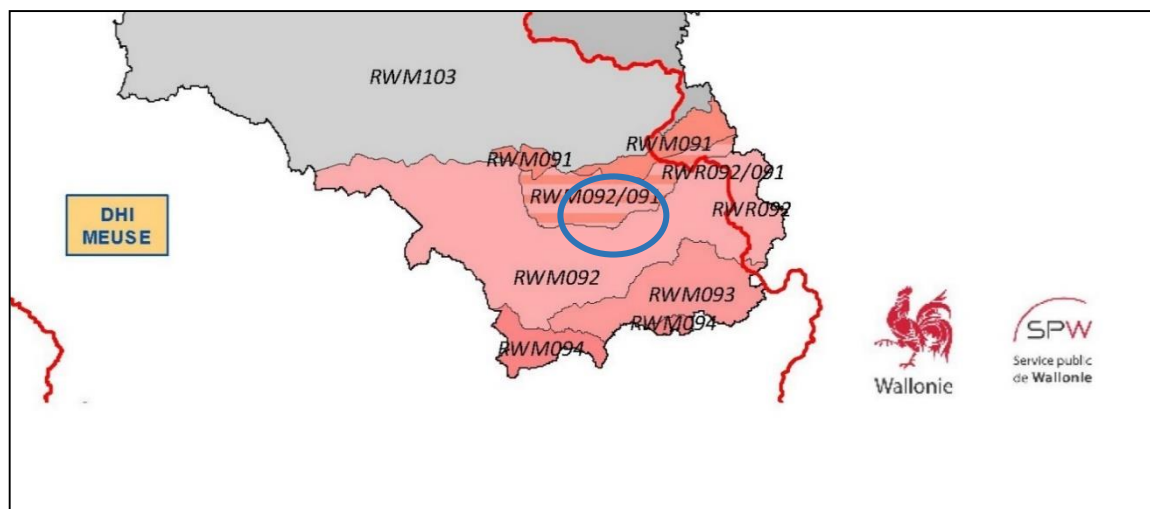


- Le Gardon stabulois<sup>51</sup>, qui gère le parcours de la Semois entre Chantemelle et le bois de Sièri, ainsi que le ruisseau de Sivry au sud de la N83, le ruisseau de l'Enclos et de Nantimont et le ruisseau de Mortinsart ;
- La pêche sportive de Gaume, qui gère la Semois en aval d'Étalle jusqu'à la limite avec Tintigny (en ce compris le bras mord des Abattis), ainsi que la partie basse du ruisseau le Rolle.

En cohérence avec les deux ensembles géomorphologiques décrits précédemment, le territoire est concerné par deux masses d'eau souterraine :

- Au nord, la masse des « Conglomérats du Rhétien (Trias supérieur) » (RWM091) ;
- Au sud, la masse du « Lias inférieur – Sinémurien » (RWM092).

En 2013, chacune présentait un bon état global, un bon état quantitatif et un bon état chimique. Aucun paramètre déclassant n'était relevé. Ce bon état, en particulier celui de la masse d'eau du Sinémurien où se situent la majorité des captages, est important à la fois pour la captation d'eau publique mais aussi privée, dont l'entreprise Nestlé Waters Benelux SA<sup>52</sup>.



Masses d'eau souterraine

Les aquifères jurassiques sont exploités à environ 55% ce qui permet une gestion à long terme de ces ressources en eaux souterraines.

<sup>51</sup> Voir parcours géré sur : <http://www.parcoursdepeche.be/societes/215/syndicat-des-pecheurs-de-la-gaume.html>.

<sup>52</sup> Source : fiches de caractérisation de ces masses d'eau, mai 2016.



#### d. Superficie et occupation du sol

La superficie de la commune d'Étalle est de 78,1 Km<sup>2</sup> (7.810 ha), précisément dans la moyenne des 10 communes de l'arrondissement de Virton (77 Km<sup>2</sup>). Elle est toutefois en dessous la moyenne des communes de la province de Luxembourg (101 Km<sup>2</sup>).

Selon le cadastre (2015), 3,78% du territoire sont urbanisés (bâti), soit un peu plus qu'au niveau de l'arrondissement (3,43%) et de la province (3,60%) mais beaucoup moins qu'au niveau de la Wallonie (8,26%) Étalle reste donc une commune au profil rural marqué.

La partie du territoire non bâtie (93,16%<sup>53</sup>) se répartit très majoritairement et à parts presque égales entre la zone agricole (43,07% du territoire) et la forêt (41,87%)<sup>54</sup>.

Même si cette dernière est bien présente, Étalle est moins forestière que l'arrondissement (50,34% du territoire occupés par la forêt) et que la province (46,42%). Elle est par contre plus agricole que l'arrondissement (37,67% du territoire occupés par l'agriculture) et que la province (40,40%).

	Commune	Arrondissement	Province	Région wallonne
Total des parcelles non bâties	93,16%	92,90%	92,56%	86,83%
Agriculture	43,07%	37,67%	40,40%	50,47%
Forêts	41,87%	50,34%	46,42%	29,39%
Autres	8,22%	4,89%	5,74%	6,97%
Total des parcelles bâties	3,78%	3,43%	3,60%	8,26%
Superficie cadastrée	96,94%	96,33%	96,16%	95,10%
Superficie non cadastrée	3,06%	3,67%	3,84%	4,90%

Source : Statbel, données 2015, calculs Territoires

Quelques autres éléments spécifiques à Étalle méritent d'être soulignés :

- La présence de 5,34% de terres vaines et vagues, plus qu'ailleurs (2,89% dans l'arrondissement et 3,63% dans la province), probablement à mettre en relation avec les nombreuses zones humides (marais) ;
- Une proportion un peu plus forte qu'ailleurs des « maisons et fermes » : 2,76% du territoire contre 2,39% pour l'arrondissement et 2,40% pour la province ;
- La forte présence de bâtiments industriels comparativement aux entités de référence (0,44% pour 0,27% au niveau de l'arrondissement et 0,22% au niveau de la province) ;
- La quasi-absence de vergers (0,17Ha) et la moindre part qu'ailleurs de parcs et jardins (0,23%) ;
- La plus faible proportion de bâtiments de stockage, de bâtiments commerciaux et de bâtiments destinés aux loisirs et aux sports.

Sur 10 ans, entre 2005 et 2015, la surface bâtie a progressé de 17,4%, correspondant à 44 Ha. Cette croissance est surtout le fait des « maisons et fermes », qui occupent 34 Ha de plus, soit une croissance de 18,72%. Cette évolution est supérieure à celle de l'arrondissement (14,02% de

<sup>53</sup> Le solde du territoire à côté du bâti et du non bâti étant occupé par des surfaces non cadastrées à hauteur de 3,06%.

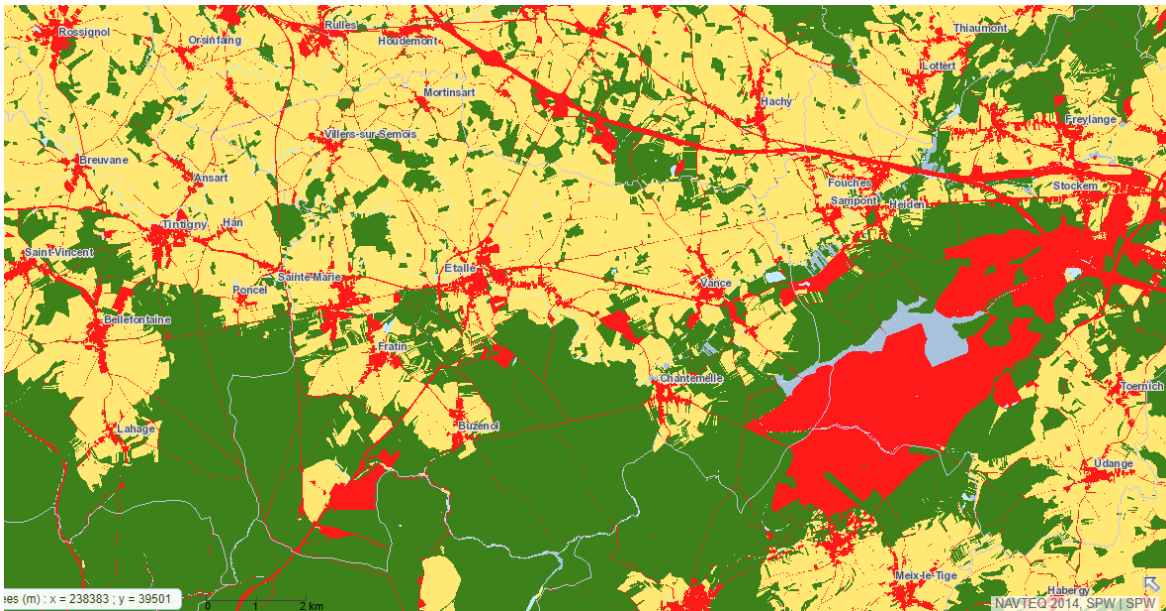
<sup>54</sup> Selon une autre source, basée sur la cartographie, la Cellule d'Appui à la Petite Forêt Privée de l'Office Economique Wallon du Bois, la forêt s'étend sur 3.893 ha, soit 49,8% du territoire.

bâti en plus et 16% de « fermes et maisons » en plus) et de la province (15,2% de bâti en plus et 16,78% de « fermes et maisons » en plus).

En envisageant l'évolution sur 30 ans, entre 1985 et 2015, on relève que les surfaces bâties ont progressé de 190 Ha, soit une hausse de 180%. C'est beaucoup plus qu'au niveau de l'arrondissement (+105%) et de la province (+92%). Cette croissance est surtout portée par l'implantation de maisons (+138 Ha soit + 176%), d'annexes (+12 Ha, soit + 178%) et d'ateliers et bâtiments industriels (+25 Ha, soit + 268%).

Ces chiffres sont à mettre en lien avec la forte croissance démographique de longue date de la commune (voir chapitre « territoire humain ») et avec l'apparition de plusieurs zones d'activité économique (voir chapitre « territoire économique »).

Cette évolution s'est surtout faite au détriment de la zone agricole, plus que de la zone forestière.



Carte d'occupation du sol – Source : SPW - <http://geoapps.wallonie.be/CigaleInter>

La carte d'occupation du sol ci-dessus montre que :

- La forêt, à l'exception de quelques îlots autour de Villers-sur-Semois principalement (bois de Siéri, bois de La Fosse, bois de Rastad), se concentre en vastes massifs au sud de la Semois, soit essentiellement sur les terrains sableux du Sinémurien, plus pauvres et donc moins propices à l'agriculture. On y retrouve les massifs anciens comme les bois de Buzenol, d'Étalle, de Sainte-Marie, de Vance ;
- A contrario, le nord du territoire est très marqué par l'agriculture, surtout sous la forme de prairies vu la nature argileuse du sol ;
- L'agriculture est aussi présente au sud mais plutôt sous la forme d'auréoles autour des villages qui s'y trouvent (Chantemelle, Buzenol, Fratin, Huombois, sud de Vance), les espaces les moins propices à la culture ou plus éloignés des villages ayant été convertis en peuplements forestiers, souvent privés. Même si elle est ici aussi majoritairement composée de prairies, la nature sableuse du sol agricole y permet plus facilement certaines cultures (pommes de terre par exemple) ;
- La majorité des villages (Villers-Tortru, Vance, Chantemelle, Sivry, L'Enclos, Étalle, Villers-sur-Semois) se sont développés à proximité de la Semois ;

- L'urbanisation concerne aussi plusieurs zones d'activité ;
- Est enfin à relever la présence du camp militaire de Lagland au sud-est, qui s'étend aussi et surtout sur Arlon et Saint-Léger.

#### e. **Nature et biodiversité**

Le patrimoine naturel de la commune peut s'appréhender de différentes manières : à partir d'inventaires (sites de grand intérêt biologique) mais aussi en s'appuyant sur les sites faisant l'objet d'un statut de protection, qu'il soit de niveau européen (Natura 2000) ou régional.

#### **Les inventaires**

Au niveau des **inventaires**, 47 sites de grand intérêt biologique (SGIB) ont jusqu'à présent été recensés par la Wallonie sur le territoire d'Étalle<sup>55</sup>, sur les 945 que compte la province de Luxembourg (soit 5% du total).

A titre de comparaison, Saint-Léger compte 12 SGIB, Tintigny 29, Habay 32 et Arlon 51.

Code	Nom du site	Surface totale
<u>81</u>	Marais de Villers-Tortru	15.48 ha
<u>90</u>	Les Abattis	270.95 ha
<u>103</u>	Marais de Chantemelle	116.53 ha
<u>124</u>	La Plate-Dessous-les-Monts	291.90 ha
<u>134</u>	Landbruch	154.26 ha
<u>139</u>	La Fontaine des Malades	40.91 ha
<u>166</u>	Marais de Sampont	87.53 ha
<u>176</u>	Marais de Vance	15.38 ha
<u>429</u>	Tufs et marais alcalin de la Fontaine du Fazé	7.02 ha
<u>583</u>	Vallée du ruisseau du Prêlet	36.31 ha
<u>584</u>	Marais de Gilbaupont - Ruisseau du Rosoi et environs	46.23 ha
<u>735</u>	Sablière 'Sur le Haut' [ouest]	1.21 ha
<u>736</u>	Sablière 'Sur le Haut' [est]	2.00 ha
<u>740</u>	Sablière de Villers-Tortru	14.69 ha
<u>743</u>	Anciennes carrières de Vance et de Sampont	8.14 ha
<u>768</u>	Carrière de Huombois [sud]	1.42 ha
<u>769</u>	Carrière de Huombois [nord]	0.97 ha
<u>770</u>	Carrière du Banel	3.48 ha
<u>781</u>	Carrière du Haut des Loges	1.81 ha
<u>1091</u>	Camp militaire de Lagland	2261.87 ha
<u>1242</u>	Cron de Montauban	6.81 ha
<u>1370</u>	Etang de l'Illé	68.38 ha
<u>1444</u>	Vallée de Laclaireau et de la Neuve Forge	266.80 ha
<u>1631</u>	La Ballastière de Sainte-Marie	3.36 ha
<u>1838</u>	Ruisseau des Fagnes	21.89 ha
<u>2010</u>	Fagne de la Grosse Fontaine et Ruisseau de la Mauvaise Fagne	147.32 ha
<u>2022</u>	Bras-mort du Bois de Sieri	0.41 ha
<u>2023</u>	Bras-mort de Batembu est	0.07 ha
<u>2025</u>	Bras-mort de Batembu ouest	0.13 ha
<u>2032</u>	Ruisseau de l'Enclos	
<u>2036</u>	Etang du Wirgô	0.16 ha
<u>2064</u>	Mardelle de Vance est	0.23 ha
<u>2065</u>	Mardelle de Vance ouest	0.04 ha

<sup>55</sup> Source : <http://biodiversite.wallonie.be> en date du 19/02/2018. Certains sites s'étendent sur plusieurs communes. La surface indiquée est celle de l'ensemble du site.

<b>2068</b>	Mardelle du Kolenweg	0.03 ha
<b>2069</b>	Mardelle d'Étalle	0.09 ha
<b>2071</b>	Mardelle de Nantimont	0.19 ha
<b>2073</b>	Mardelle de Rastad	0.01 ha
<b>2074</b>	Mardelles de la Voline	0.29 ha
<b>2075</b>	Mardelle de la Sarte	0.13 ha
<b>2077</b>	Mardelle de la chaussée Brunehaut	0.07 ha
<b>2097</b>	Prairie humide du ruisseau de Nantimont	0.43 ha
<b>2102</b>	Prairies du ruisseau de Gäertchen	9.53 ha
<b>2105</b>	Prairie humide du ruisseau des Coeuvin	1.30 ha
<b>2561</b>	Carrefour du Haut des Loges à Vance	0.40 ha
<b>2671</b>	Bertauvaux	1 ha
<b>3164</b>	Prairies autour de Fratin (Étalle)	11,98 ha
<b>3347</b>	Fagne Moré	

Liste des Sites de grand intérêt biologique présents sur le territoire.

Les principaux milieux naturels d'intérêt recensés sont :

- Des carrières et sablières ;
- Des zones humides (marais, fagnes, étangs, ruisseaux ... )
- Des mardelles ;
- Des bras morts ;
- Des vallées forestières ;
- Des prés et prairies, souvent humides ;
- Des crons, tufs ;
- Le Camp militaire de Lagland, qui se distingue tant par son étendue que par la diversité et la rareté des milieux et espèces qu'il renferme.

Ces milieux sont diversifiés, même si, souvent, ils sont liés à la présence d'eau. En particulier, Étalle est (re)connue pour les « marais de la Haute-Semois », qui s'égrènent le long du parcours de la rivière (marais de Sampont, de Villers-Tortru, de Vance, de Chantemelle, du Landbruch...).

Ces sites sont aussi importants pour de nombreuses espèces animales et végétales, rares et protégées aux niveaux régional et européen, dont les principales sont décrites ci-après.

La commune, selon le cadastre, ne compte que peu de vergers en 2015 (0,17 Ha, soit 0,0022% du territoire), soit une présence très faible comparativement à l'arrondissement (0,15%) et à la province (0,11%). Leur surface n'a pas évolué depuis 1985 au moins.

**Natura 2000**

Au niveau de la protection de la biodiversité, **Natura 2000**, réseau européen de sites de protection de la nature s'appuyant sur les directives « Oiseaux » et « Habitats »<sup>56</sup> : couvre 44% du territoire communal. C'est moins que certaines communes gaumaises comme Rouvroy (50%) mais plus que l'arrondissement de Virton (40%), que le Parc naturel de Gaume (37%) et beaucoup plus que la province (23%) et que la Région wallonne (13%).

Part de la superficie de l'entité couverte par Natura 2000 <sup>57</sup>	
Commune d'Étalle	44%
Arrondissement de Virton	40%
Province de Luxembourg	23%
Wallonie	13,1%

La commune est concernée par 4 sites couvrant une superficie totale de 3.415,73 ha. Ils sont repris dans le tableau ci-dessous. Un descriptif synthétique de chacun d'eux est par ailleurs repris en **annexe** (fiches établies par Natagriwal). Ces quatre sites ont fait l'objet d'un arrêté de désignation par le Gouvernement wallon.

Code du site	Nom du site	Communes concernées	Superficie sur Étalle <sup>58</sup>	Localisation générale
BE34056	Bassin de la Semois de Étalle à Tintigny	Étalle, Habay, Tintigny	1339,45 ha (sur 2160,98 ha)	Sur Étalle, ce site concerne une grande partie de la plaine agricole situé à l'ouest de la N87 Habay-Étalle et au nord de la N83 Arlon-Florenville. Il englobe les villages de Mortinsart et Villers-sur-Semois.
BE34057	Marais de la Haute-Semois et Bois de Heinsch	Arlon, Attert, Étalle, Habay	718,39 ha (sur 2023,85 ha)	Sur Étalle, ce site reprend la vallée de la Haute-Semois en amont de Chantemelle ainsi qu'une partie de la plaine agricole située à l'est de la N87 Habay-Étalle et au nord de la N83 Arlon-Florenville.
BE34058	Camp militaire de Lagland	Arlon, Étalle, Saint-Léger	285,45 ha (sur 2276,18 ha)	Sur Étalle, ce site concerne le camp militaire, à l'est de Chantemelle.

<sup>56</sup> Les sites Natura 2000 forment le réseau [Natura 2000](#) qui concrétise la mise en œuvre des Directives européennes " Oiseaux " ([79/409/CEE](#)) et "Habitats " ([92/43/CEE](#) ). Ces Directives visent à protéger un certain nombre de populations d'espèces et des biotopes considérés comme importants à l'échelle européenne et pour lesquels il faut garantir un état de conservation favorable. L'une des approches prévues est la constitution d'un réseau des sites abritant une partie significative de ces espèces et de ces biotopes.

Les périmètres des sites Natura 2000 ont fait l'objet de décisions du Gouvernement wallon en 2002, 2004 et 2005. Depuis, chaque site fait l'objet d'inventaires biologiques et d'une cartographie détaillée pour bien identifier les enjeux biologiques et la manière de les prendre en compte par les propriétaires et les gestionnaires. Chaque site fait l'objet d'un **arrêté de désignation** définissant les enjeux biologiques et les mesures préventives de base à respecter pour éviter de voir les états de conservation se détériorer à l'échelle du site.

<sup>57</sup> Source : [walstat.iweps.be](http://walstat.iweps.be).

<sup>58</sup> Calcul Natagriwal.

BE34061	Vallées de Laclaireau et du Rabais	Étalle, Saint-léger, Virton	1072,44 ha (sur 2829,93 ha)	Sur Étalle, ce site comprend une partie des bois et vallées forestières au sud de Buzenol et autour de Huombois.
---------	------------------------------------	-----------------------------	-----------------------------	--

Les principaux habitats Natura 2000 relevés dans ces 4 sites sont (avec leur unité de gestion – UG)<sup>59</sup> :

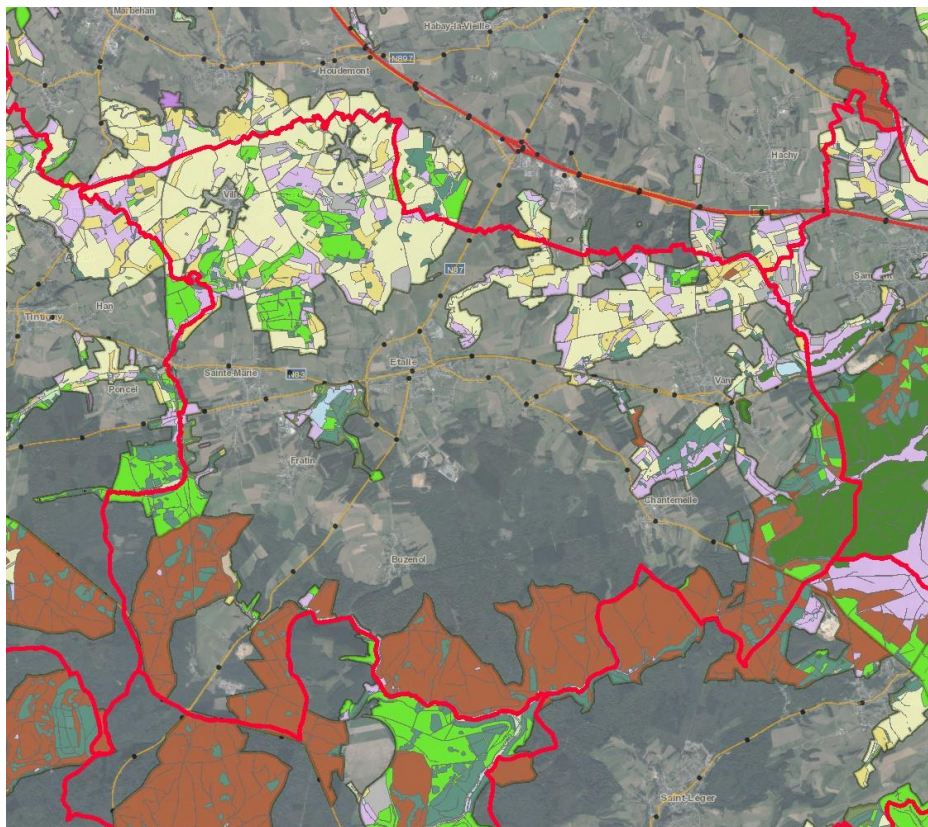
Bas-marais alcalins (UG 2)
Chênaies-charmaies (UG 8)
Forêts alluviales
Hêtraies à asperule (UG 8)
Hêtraies à luzule (UG 8)
Landes humides (UG 2)
Landes sèches (UG 2)
Pelouses à nard (UG2)
Pelouses calcaires de sables (UG2)
Pelouses pionnières sur sables acides (UG 2)
Prairies à molinie (UG 2)
Prairies de fauche de basse et moyenne altitude (UG 2)
Prairies humides à végétation haute (UG 2)
Sources pétifiantes (UG1)
Tourbières actives (UG 2)
Tourbières boisées (UG 6)
Tourbières de transition (UG 2)
Végétation des eaux courantes (UG 1)
Végétation des plans d'eau riche en éléments nutritifs (UG 1)
Vieilles chênaies des sols acides (UG 8)

<sup>59</sup> Un habitat Natura 2000 est un milieu rare, menacé ou remarquable à l'échelle européenne. En Wallonie, ces habitats sont regroupés en unités de gestion (UG) nécessitant des mesures pour les maintenir dans un état de conservation favorable. UG 1 = milieux aquatiques ; UG2 = milieux ouverts prioritaires ; UG6 = forêts prioritaires ; UG8 = forêts indigènes de grand intérêt biologique.

Au niveau des espèces Natura 2000<sup>60</sup>, on relève la présence, au sein d'au moins un des quatre sites :

- Pour les oiseaux : alouette lulu, balbuzard pêcheur, bécassine des marais, bécassine sourde, bondrée apivore, busard saint-Martin, cigogne blanche, cigogne noire, engoulevent d'Europe, grand butor, grande aigrette, hirondelle de rivage, martin-pêcheur d'Europe, milan noir, milan royal, phragmite des joncs, pic cendré, pic mar, pic noir, pie-grièche écorcheur, pie-grièche grise, râle des genêts, sarcelle d'été, torcol fourmillier ;
- Pour les insectes : cuivré des marais, eucorrhine à gros thorax, agrion de Mercure, cuivré de la bistorte, lucane cerf-volant ;
- Pour les mollusques : maillot de Desmoulin et mulette épaisse ;
- Pour les reptiles : triton crêté ;
- Pour les mammifères : castor d'Europe, grand Murin, petit Rhinolophe, vespertilion à oreilles échancrées, vespertilion de Bechstein ;
- Pour les plantes : hypne brillante ;
- Pour les poissons : chabot et lamproie de planer.

Ces sites sont aussi importants pour d'autres espèces comme le lézard des souches ou le crapaud calamite, ainsi que pour de nombreuses espèces végétales (orchidées par exemple).



Carte des sites Natura 2000 et de leurs unités de gestion – Source : SPW via Walonmap

<sup>60</sup> Une espèce Natura 2000 est une espèce en danger d'extinction, vulnérable, rare ou dont la répartition géographique est restreinte à l'échelle européenne.

**Autres statuts de protection<sup>61</sup>**

Plusieurs SGIB bénéficient d'un statut de protection de niveau wallon, outre d'être intégrés dans le réseau Natura 2000.

On relève ainsi :

- Cinq réserves naturelles agréées :
  - o Le Marais de Chantemelle, depuis 2001, sur 7,67 Ha ;
  - o Une partie du Marais de Vance, depuis 2001, sur environ 12 Ha ;
  - o La Plate dessous les monts, sur environ 42 Ha, depuis 1996, avec 2 extensions ultérieures ;
  - o Les Abattis, sur environ 35 Ha, depuis 1996, avec 2 extensions ultérieures ;
  - o Le Haut des Loges, sur environ 1,8 Ha, depuis 2005.

Natagora est propriétaire et gestionnaire des 4 premières<sup>62</sup>, Ardenne et Gaume, de la cinquième.

- Une zone humide d'intérêt biologique datant de 1994, Les Abattis, dont le propriétaire et le gestionnaire est Natagora. Elle s'étend sur près de 19 Ha ;
- Deux réserves naturelles domaniales, gérées par le DNF, soit :
  - o Une partie du Marais de Vance (ou de Villers-Tortru), depuis 1992, sur une surface d'environ 15 Ha, dont 3,5 Ha sur Étalle et 11,5 Ha sur Arlon ;
  - o Le cron de Montauban, depuis 2002, sur une surface de 70 ares ;

Notons que le site de l'Illé, entre Étalle et Sainte-Marie, propriété communale, fait l'objet d'un projet de création d'une réserve naturelle domaniale<sup>63</sup>.

On ne relève par contre aucune Cavité souterraine d'intérêt scientifique ni Réserve forestière.

Les sites évoqués ci-avant sont décrits dans le tableau ci-dessous.

Dénomination	Nature de la protection	Bref descriptif
Les Abattis	RNA et ZHIB	Entre les villages de Sainte-Marie et Villers-sur-Semois et à cheval sur le territoire des communes d'Étalle et de Tintigny. L'endroit est constitué par une vaste dépression alluviale correspondant à une zone d'anciens méandres de la Semois. Les habitats qui caractérisent ce site comprennent des mégaphorbiaies à reine des prés et aconit napoléon, des prairies de fauche mésophiles, des éléments de magnocaricaies, des plantations résineuses ainsi que divers boisements feuillus. Le noyau du site est occupé par un bras mort encore inondé dont l'intérêt biologique et paysager est important. L'objectif de la réserve vise essentiellement la conservation des différents milieux prairiaux présents ainsi que la mise en valeur du bras mort.

<sup>61</sup> Sources : <http://biodiversite.wallonie.be/> et [http://environnement.wallonie.be/dnf/dcnev/cons-nat/listes\\_utiles.htm](http://environnement.wallonie.be/dnf/dcnev/cons-nat/listes_utiles.htm).

<sup>62</sup> Issues de programmes Life menés par l'Association.

<sup>63</sup> Indirectement, en tant que co-propriétaire de la forêt indivise d'Anlier, la Commune agit aussi en faveur du renforcement de la fonction écologique de ce massif situé hors de son territoire. Ainsi a-t-elle approuvé, fin 2017, la mise à disposition de la Région wallonne de près de 20 Ha de terrains afin d'y créer la Réserve naturelle domaniale du Cantonnement d'Habay.



Marais de Chantemelle	RNA	Le marais de Chantemelle se localise entre les villages de Vance et de Chantemelle, sur le territoire de la commune d'Étalle. Il fait partie du complexe des marais de Haute Semois, en Lorraine Belge et est logé au pied de la Cuesta Sinémurienne. Des habitats diversifiés et remarquables caractérisent ce site : un complexe de bas-marais et tourbière bombée à sphaignes, des prairies du Molinion, de vastes mégaphorbiaie à reines des prés localement enrichies en aconit napel et touradons de laîche paniculée, une boulaie tourbeuse. L'endroit forme un très bel ensemble paysager. Seule une petite partie du marais de Chantemelle est classée en réserve naturelle.
Marais de Vance (et de Villers-Tortru)	RNA et RND	Il se localise à l'est du village du même nom. Les principaux milieux qui le caractérisent sont un complexe de bas-marais alcalin et acide, des éléments de tourbière bombée à sphaignes, une vaste aulnaie marécageuse, une saulaie pionnière ainsi qu'un ensemble de pelouse sèche établie sur sable acide. Le site présente un grand intérêt ornithologique et entomologique.
Plate Dessous les Monts	RNA	Le site de la Plate dessous les Monts se localise au sud du village de Harinsart, sur les territoires des communes d'Étalle et de Tintigny. Il s'agit vraisemblablement d'un très ancien et vaste méandre de la Semois, recoupé spontanément et abandonné par la rivière de très longue date. Les habitats les plus remarquables y sont un ensemble de grande étendue de prairies du Molinion ainsi que des prairies avec éléments de bas-marais alcalin. On trouve également des prés mésophiles peu ou non fertilisés, des prairies engraisées plus intensivement, des friches sur anciennes coupes à blanc de résineux en voie de restauration, divers boisements feuillus ainsi que quelques mares de création récente. Le site présente un grand intérêt ornithologique et entomologique.
Le Haut des Loges	RNA	Cette réserve naturelle constituée essentiellement d'une ancienne carrière de grès et de sables, est localisée dans le Bois de Vance. Comprenant trois niveaux, le site est riche en fossiles et porte une végétation contrastée, soit calcicole, soit silicicole. L'intérêt entomologique de cette petite réserve est remarquable, spécialement en ce qui concerne les Hyménoptères, les Orthoptères et les Coléoptères liés aux milieux sableux. En particulier, l'abondance et la diversité des abeilles et guêpes solitaires y est tout à fait exceptionnelle. Les papillons de jour sont représentés par plusieurs espèces menacées ou vulnérables. L'endroit est également très intéressant sur les plans ornithologique, avec la présence de l'alouette lulu, et herpétologique, avec l'une des populations de lézard agile les plus importantes de Lorraine belge.
Cron de Montauban	RND	Dans un environnement en grande partie forestier dominé par la hêtraie à mélifiques et aspérule. Le cron, nom donné à un type de sources calcaires pétifiantes, apparaît actuellement comme une clairière en forte pente exposée au sud et dévalée par des ruisselets à l'eau cristalline, qui sont alimentés par deux sources situées un peu en contrebas du parc archéologique de Montauban. On y rencontre des conditions écologiques remarquablement contrastées qui sont à l'origine d'une végétation très spéciale : ainsi se côtoient, sur peu de distance, une pelouse calcicole aride à séslerie bleue, un marais alcalin à molinie, des dalles rocheuses sèches et humides, une cariçaie à laîche écaillée, des fourrés pionniers de saules et de bourdaines, des ourlets préforestiers thermophiles, etc. La flore comprend de nombreuses espèces rares, notamment la parnassie et la laîche puce, toutes deux très menacées en Wallonie. De même, la faune est remarquable : le site constitue par exemple le biotope de prédilection d'une rare libellule.
Illé	Future RND	Le site de l'Illé se trouve à l'ouest d'Étalle, dans la vallée de la Semois. Le plan d'eau actuel, d'une superficie de deux hectares, ne date que de 1997 mais il est situé à l'emplacement d'un très ancien et vaste étang qui fut asséché au milieu du 19ème siècle avant d'être planté d'épicéas. Il présente un très grand intérêt biologique, notamment pour la faune aquatique (odonates, oiseaux paludicoles...). Le castor y a été réintroduit.

Sites protégés – description synthétique.

Source : <http://biodiversite.wallonie.be>

Deux sites naturels sont classés au titre des Monuments et Sites :

- Le Vieux bras de la Semois à Sainte-Marie ;
- Les Marais dits « du Landbrough » et alentours à Vance (par ailleurs repris sur la liste du patrimoine exceptionnel de la Wallonie).

Deux ensembles d'arbres remarquables sont aussi classés au titre des Monuments et Sites : le tilleul situé place Saint-Michel à Chantemelle et l'allée comprenant 36 tilleuls à la sortie de Chantemelle.

XXX arbres isolés, bouquets d'arbres et haies remarquables sont enfin protégés au titre d'arbres remarquables. Cette liste date de ????. Ils se répartissent comme suit entre les villages : ... Liste reprise en annexe.

### **Initiatives de protection de la nature**

La Commune mène diverses démarches en lien avec la préservation de la biodiversité :

- Fauchage tardif des bords de route ;
- Gestion différenciée des espaces publics ;
- Projet Biodibap<sup>64</sup> : deux projets en 2013 via le Groupe d'action locale Cuestas (écoles du Centre et de Sainte-Marie : prairies fleuries, vergers, plantes grimpantes +tour à hirondelles près du complexe sportif d'Étalle) ;
- Participation à l'opération « grand nettoyage de printemps » dans le cadre de walloniepluspropre.be ;
- Cimetières nature : ?;
- Autre ?

Elle ne dispose par contre pas d'un Plan communal de Développement de la Nature (PCDN) et ne s'est pas inscrite dans le Plan Maya ni dans l'opération « Combles et clochers ».

Elle est partenaire du Parc naturel de Gaume qui poursuit deux objectifs en faveur de la biodiversité sur toute la Gaume : accueillir et restaurer la biodiversité ; sensibiliser la population à la biodiversité.

Elle participe au contrat de rivière Semois-Chiers dont l'objectif consiste, au travers d'un programme d'actions trisannuel, à restaurer les multiples fonctions et usages de l'eau en tenant compte des préoccupations de chacun des acteurs et en veillant à respecter les potentialités environnementales du milieu.

Notons que les forêts publiques communales, qui représentent une large part des forêts et du territoire, sont aujourd'hui gérées dans une approche multifonctionnelle par le DNF. Des mesures sont ainsi appliquées en faveur du développement de la faune et de la flore : maintien d'arbres morts ou d'intérêt biologique, création de zones de réserves intégrales, de zones de quiétude, de zones ouvertes (réserves de L'illé, de la vallée de la Rouge Eau, des crons, par exemple), précautions d'exploitation, etc.

Plusieurs projets « LIFE » (restauration de milieux naturels d'intérêt à l'aide de fonds européens) ont aussi été menés sur le territoire communal :

---

<sup>64</sup> L'appel à projets Biodibap pour « biodiversité et bâtiments publics » vise à promouvoir des projets favorables à la biodiversité dans et aux abords immédiats des bâtiments publics.

- Les projets LIFE « Protection à travers la restauration et la gestion des derniers bas-marais alcalins » (1995) et « Restauration des zones humides en Lorraine » (1999), portés par Natagora (RNOB à l'époque), ont permis d'acquérir plusieurs sites et d'y restaurer la biodiversité : Plate Dessous les Monts, Marais de Vance, Marais de Chantemelle, Marais du Landbruch et Les Abbatis ;
- Le projet LIFE Herbages (en cours), aussi coordonné par l'association Natagora, dont l'objectif est la restauration de prairies, pelouses et zones humides en Lorraine et Ardenne méridionale, a permis de poursuivre le travail de restauration écologique des sites ci-avant. Il a aussi permis la réhabilitation de l'étang de l'Illé et la création d'un sentier didactique en partenariat avec la Commune et le DNF ;
- Le site militaire de Lagland a été concerné par le programme LIFE Natura2Mil, mais sans implication de la Commune (projet mené par la Défense). Les actions principales ont visé à restaurer des habitats ouverts à la place de la colonisation arborée et à restaurer, par étrépage superficiel, des habitats sensibles (landes tourbeuses, landes sèches et prairies du Molinion). Outre Lagland, ce programme Life a concerné les camps de Marche-en-Famenne et d'Elsenborn.

Par ailleurs, certaines mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) mises en œuvre par les agriculteurs concourent à la préservation et à l'accroissement de la biodiversité en zone agricole.

Signalons enfin que Natagora (régionale de la Lorraine) construit en 2018 une bergerie et un hangar à Fratin, destinés à abriter du matériel agricole et un troupeau de moutons (250 têtes) durant l'hiver. Ces moutons sont déplacés durant la belle saison vers les différentes réserves naturelles de Lorraine pour en assurer la gestion par pâturage.

#### f. **Forêt**

##### **La forêt communale**<sup>65</sup>

La propriété forestière de la commune d'Étalle couvre une surface de 2.672 ha sur le territoire du cantonnement d'Arlon du Département Nature et Forêts<sup>66</sup>.

Il s'agit de bois soumis au régime forestier (Décret Code forestier), gérés par ce cantonnement, dont plus particulièrement les triages de Chantemelle, Étalle et Sainte-Marie, au sein de la Brigade II d'Étalle.

La propriété est répartie en plusieurs blocs, ceux du Bois d'Étalle - Haie de Han - Monganterme, des Bois de Sainte-Marie-Huombois et de divers bois autour de Villers-sur-Semois, et notamment aussi le site de l'Illé, actuellement en cours de transformation en réserve naturelle. La carte reprise dans le descriptif de la forêt privée ci-après permet de visualiser la localisation de ces forêts publiques.

---

<sup>65</sup> Source principale : Bulletin communal, n°46, avril 2017, page 3.

<sup>66</sup> La commune d'Étalle est aussi propriétaire de 2,9 ha de bois sur territoire de la commune de Saint Léger (« Le Taillis de Saint-Léger »), de 7,5 ha sur la commune d'Habay (section de Rulles) et encore d'une propriété de 49,4 Ha sur le cantonnement de Bièvre (source : cantonnements DNF d'Arlon et de Bièvre). Elle est par ailleurs co-proprétaire de la forêt indivise d'Anlier. Les recettes issues de la gestion de celle-ci se répartissent comme suit : 50% pour la Région wallonne et 50% entre 8 communes, dont Étalle (2,9% des 50% communaux).

L'origine de cette propriété remonte vraisemblablement à des concessions ancestrales. La fusion des communes a rassemblé les propriétés des anciennes entités en 1976. Récemment, à partir des années 90, il y a eu plusieurs acquisitions significatives : Huombois, Siéry, l'Illé Ferganwé.

Au 19<sup>e</sup> siècle, le régime dominant était le taillis-sous-futaie, avec division en 20 coupes, qui passent à 24 au début du 20<sup>e</sup> siècle.

Des plantations résineuses apparaissent alors de plus en plus (épicéas, pins et douglas).

Depuis la 2<sup>e</sup> moitié du 20<sup>e</sup> siècle, le traitement en futaies feuillues irrégulières à la rotation de 12 ans se généralise. Quelques peuplements de taillis-sous-futaie sont encore conservés.

En 2008, l'aménagement des bois communaux d'Étalle est revu sur territoire du cantonnement d'Arlon. Il s'agissait de tenir compte de plusieurs éléments nouveaux : Décret Code Forestier abrogeant l'ancien Code de 1854, modification de la Loi sur la Conservation de la Nature (Natura 2000), développement du rôle multifonctionnel de la forêt, qui représente un patrimoine naturel, économique, social, culturel et paysager.

La forêt d'Étalle se situe sur couches géologiques des terrains secondaires, en majeure partie sur la première cuesta des grès de Florenville<sup>67</sup> (territoire écologique des « côtes de Florenville »); les parties les plus au nord sont dans la plaine alluviale de la Semois (territoire écologique des « vallées supérieures de la Semois et de l'Attert »).

En majorité, les sols présents sont de type limono-sableux (70 %). Il y a moins de 10 % de sols hydromorphes ou tourbeux.

Les peuplements feuillus représentent 82% de la superficie (parmi lesquels 41 % de hêtre et 20 % de chêne – majoritairement des gros bois), les résineux et divers, 18 % (63 % d'épicéas, 19 % de pins, 14 % de douglas, 4 % de mélèzes).

Sur le plan économique, notons que la délivrance (coupes) moyenne de feuillus se situe aux environs de 8000 m<sup>3</sup>/an et de 5000 m<sup>3</sup>/an pour les résineux.

Les dépenses correspondent aux plantations et leurs entretiens, la réfection des voiries (46 km de chemins empierrés et 173 km de chemins en terre).

Plusieurs mesures sont appliquées en faveur du développement de la faune et de la flore<sup>68</sup>.

Le massif forestier d'Étalle dispose également d'un vaste réseau de voiries forestières ouvertes à la circulation du public. De nombreuses organisations d'itinéraires temporaires (pédestres, VTT ou encore des circuits équestres) s'y déroulent chaque année, attirant un public important.

---

<sup>67</sup> Aussi appelée Cuesta Sinémurienne.

<sup>68</sup> Voir le chapitre « biodiversité ».

### Les autres forêts publiques<sup>69</sup>

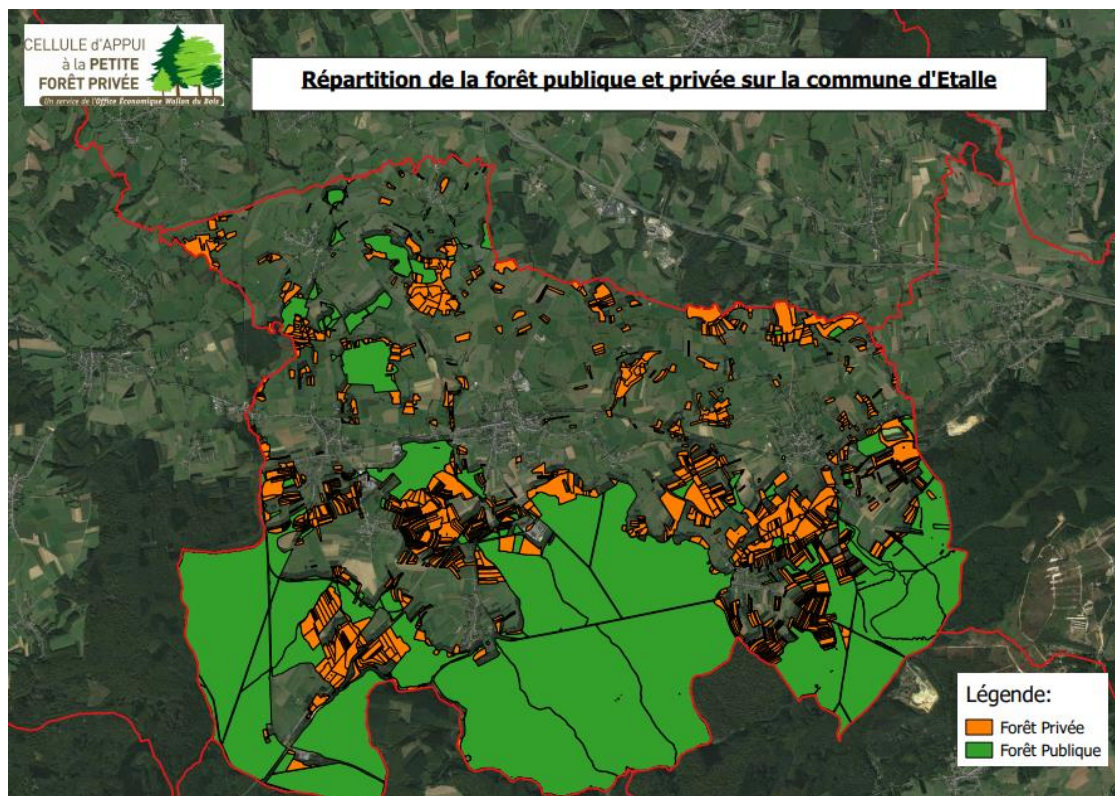
Il n'existe pas de forêt domaniale ou de droit public autres que les bois communaux sur le territoire d'Étalle.

Le domaine du camp militaire de Lagland ne tombe pas dans le champ d'application du Décret - Code forestier. Le DNF est toutefois impliqué dans la gestion de la nature et des forêts de ce domaine via une convention de gestion avec la Défense.

### La forêt privée

Selon les données de la Cellule d'Appui à la Petite Forêt Privée (Office Economique Wallon du Bois - 2018), la forêt privée s'étend sur une surface de 1.094 ha correspondant à 763 propriétés. Les propriétés de moins de 5 ha représenteraient de l'ordre de 60% de la surface forestière privée et 95% du nombre total de propriétés.

Comme le montre la carte ci-dessous, cette forêt, très morcelée, est surtout située au sud de la Semois, sur la partie Sinémurienne du territoire et surtout autour de Chantemelle et de Fratin. Elle y correspond à d'anciennes parcelles agricoles converties à la forêt, probablement parce que trop éloignées des villages et/ou de mauvaise qualité agronomique.



<sup>69</sup> Source : Cantonnement DNF d'Arlon.

## g. Paysages

### Typologie des paysages

Au niveau de l'atlas des paysages<sup>70</sup>, la commune d'Étalle est reprise entièrement, comme toute la Lorraine belge, dans l'ensemble paysager des côtes lorraines (ou Cuestas).

On trouve dans cet ensemble – c'est donc aussi valable pour Étalle – un habitat rural traditionnel caractérisé par un groupement absolu en villages et hameaux aux maisons majoritairement mi-toyennes et accolées en rue (villages rue), ne présentant que de très rares fermes isolées.

En cohérence avec la géomorphologie et l'occupation du sol, Étalle est concernée par deux faciès paysagers bien différents au sein de cet ensemble :

- Au nord, le faciès de la Haute-Semois
- Au sud, le faciès de la forêt Sinémurienne.

Le faciès de la Haute-Semois est décrit comme suit dans l'atlas : « passé la côte sinémurienne, la Haute-Semois s'étale largement en une sorte de plaine dominée par les herbages et présentant une importante zone de marais. Cette plaine s'élève progressivement vers la bordure ardennaise que drainent la Rulles et ses affluents. Les villages se localisent principalement le long de ces deux cours d'eau. »

Le faciès de la forêt sinémurienne est décrit comme suit : « le revers particulièrement long de la côte sinémurienne forme un replat disséqué par les vallées encaissées de nombreux affluents nord du Ton. En bordure sud de ce revers, la vallée du Ton met en évidence la côte des macignos, au front moyennement marqué et au revers découpé par les affluents de la Vire. Les sols médiocres du revers de la côte sinémurienne n'ont permis le développement que de la forêt, interrompue par quelques rares clairières. »

### Protection des paysages

Le plan de secteur identifie deux périmètres paysagers :

- Un vaste périmètre au sud du territoire, à l'est de la N87 vers Virton. Il englobe Buzenol et s'étend largement sur Saint-Léger et Virton, en zone forestière ;
- Un périmètre plus réduit, entre Chantemelle et Vance, le long de la Semois, englobant la partie aval de la « Vieille Rivière ».

Aucun élément n'est classé au titre des monuments et sites pour son intérêt paysager.

La charte paysagère du Parc naturel de Gaume, dont fait partie Étalle, est en cours d'élaboration et servira de guide en la matière sur le territoire. Elle comportera :

1. Une analyse contextuelle du paysage (étude et cartographie), qui permet de déterminer les enjeux paysagers spécifiques au territoire ;
2. Des recommandations paysagères visant à protéger, gérer et aménager le paysage ;

---

<sup>70</sup> Source : les territoires paysagers de Wallonie – CPDT – 2004.

3. Un programme d'actions relatives au paysage : échancier d'activités à mener en vue de protéger, de gérer et d'aménager le paysage & planification des démarches de restauration, de gestion et de protection du paysage afin d'améliorer le cadre de vie en impliquant tous les acteurs.

### **Qualité paysagère**

Selon l'inventaire Adesa, Étalle reprend 2 périmètres d'intérêt paysager<sup>71</sup> :

- un premier directement au nord-est d'Étalle, dans l'angle formé par la N87 vers Habay et la N83 vers Arlon, englobant le vallon du Ruisseau de l'Enclos. Un point de vue remarquable lui est lié, au croisement de la chaussée romaine et de la N83 ;
- un second au nord-ouest de Vance, à l'ouest de la route secondaire vers Habay. Un point de vue remarquable lui est lié, le long de l'extrémité de la rue des Gamelles à Vance.

En toute logique, la partie sud du territoire, essentiellement boisée et ne permettant donc pas les longues perspectives, ne comporte aucun élément d'intérêt paysager.

Aucun point de vue n'a été spécifiquement aménagé pour mettre en valeur ces paysages.

#### **h. Patrimoine bâti & petit patrimoine**

L'inventaire du patrimoine immobilier culturel<sup>72</sup> de Wallonie comporte 130 éléments (fiches) sur l'ensemble de la commune<sup>73</sup>. Il est repris **en annexe**. Il s'agit essentiellement de bâtiments ruraux traditionnels (fermes, maisons), auxquels s'ajoutent églises, chapelles, croix, cimetières, pompes, lavoirs et d'autres ensembles plus prestigieux (châteaux, site de Montauban...).

Les sections ne sont pas concernées de manière égale puisqu'on en relève 8 à Chantemelle, 15 à Buzenol, 16 à Vance, 38 à Étalle et 51 à Sainte-Marie-sur-Semois.

Il faut toutefois relever que cet inventaire date de 1995 dans le cadre de l'inventaire du patrimoine monumental de Belgique et qu'il n'est donc pas à jour.

---

<sup>71</sup> Les Périmètres d'Intérêt Paysager (PIP) et les Points et Lignes de Vue Remarquables (PVR et LVR) ont été relevés et cartographiés par l'asbl ADESA. Mis en œuvre pour préparer la révision des plans de secteur afin d'actualiser les périmètres d'intérêt paysager et d'inscrire des périmètres de points de vue remarquables, cet inventaire n'a actuellement pas de valeur réglementaire.

<sup>72</sup> Désigne désormais l'Inventaire du patrimoine. Celui-ci assimile les anciens inventaires du patrimoine monumental (1973 à 1997) et du patrimoine architectural et territoires de Wallonie (1998 à 2011). L'inscription d'un bien à l'Inventaire lui reconnaît une qualité patrimoniale au niveau local, à la différence du classement, qui identifie la qualité patrimoniale d'un bien au niveau régional. L'Inventaire a pour objectifs la connaissance, la protection et la gestion des biens inscrits, ainsi que la sensibilisation du public.

<sup>73</sup> [http://lampspw.wallonie.be/dgo4/site\\_ipic/index.php](http://lampspw.wallonie.be/dgo4/site_ipic/index.php).

Le tableau<sup>74</sup> ci-après reprend les éléments patrimoniaux (monuments et sites) ayant fait l'objet d'un arrêté de classement sur la commune d'Étalle :

Code SPW	Libellé	Localisation	Date de classement (arrêté)	Type
85009-CLT-0001-01	Refuge antique fortifié et ruines des Halles des vieilles forges du 17 <sup>e</sup> siècle et ensemble formé par les bâtiments précités et les environs immédiats de cet ancien camp romain	BUZENOL (MONTAUBAN)	02-12-59	Monument et site
85009-CLT-0002-01	L'église Saint Martin	VILLERS-SUR-SEMOIS	25-10-38	Monument
85009-CLT-0003-01	Lavoir situé près de l'église Saint-Martin, rue Saint-Martin	VILLERS-SUR-SEMOIS	10-06-82	Monument
85009-CLT-0004-01	Pompe, rue du Marais	SAINTE-MARIE-SUR-SEMOIS	10-06-82	Monument
85009-CLT-0005-01	Pompe située Place Communale à Étalle	SAINTE-MARIE-SUR-SEMOIS	12-10-81	Monument
85009-CLT-0006-01	Pompe, chaussée Romaine	SAINTE-MARIE-SUR-SEMOIS	10-05-83	Monument
85009-CLT-0007-01	Lavoir, route de Mortinsart	MORTINSART	10-06-82	Monument
85009-CLT-0008-01	Tilleul proche de l'église, place Saint-Michel	CHANTEMELLE	06-10-83	Site
85009-CLT-0009-01	Allée comprenant 36 tilleuls à la sortie de Chantemelle	CHANTEMELLE	24-09-90	Site
85009-CLT-0010-01	Le vieux bras de la Semois (+ Tintigny)	SAINTE-MARIE-SUR-SEMOIS	27-12-78	Site
85009-CLT-0011-01	Marais dits "du Landbrough" et alentours (+ Arlon)	VANCE	27-09-72	Site

Parmi les 11 éléments classés, 5 concernent le petit patrimoine (3 pompes, 2 lavoirs), 2 des sites naturels (Vieux bras de la Semois et Marais du Landbrough), 2 des arbres remarquables (tilleuls à Chantemelle), 1 site historique (Montauban) et 1 église (Villers-sur-Semois).

Les sites classés de Montauban et du Marais dit « du Landbrough » sont par ailleurs repris sur la liste du patrimoine immobilier exceptionnel de la Région wallonne<sup>75</sup>.

L'ASBL Archéтал (Association pour la recherche, la connaissance et l'histoire d'Étalle) agit localement en faveur du patrimoine. Disposant d'un ouvrier à temps plein et d'une employée à mi-temps, elle est soutenue financièrement par la Commune et par la Wallonie pour la réalisation d'opérations d'entretien et de restauration du patrimoine. Elle dispose aussi de points APE pour financer son personnel. Parmi les travaux et projets réalisés durant les années 2016 à 2018 figurent<sup>76</sup> :

- Restauration, rénovation et entretien de plusieurs croix, calvaires, pompes et chapelles ;

<sup>74</sup> Source : [http://lampspw.wallonie.be/dgo4/site\\_thema/index.php](http://lampspw.wallonie.be/dgo4/site_thema/index.php).

<sup>75</sup> Arrêté du Gouvernement wallon déterminant la liste du patrimoine immobilier exceptionnel de la Région wallonne – 6 octobre 2016.

<sup>76</sup> Source : note de l'asbl Archéтал, 03 décembre 2018.



- Entretien régulier de lavoirs, abreuvoirs, monuments aux morts (nettoyage, débroussaillage, mise en peinture) ;
- Entretien régulier de sites naturels comme l'Illé, Montauban, Tranchée des portes (débroussaillage) ;
- Entretien de bancs (aires de repos) ;
- Rangement et tri des archives issues de fouilles antérieures ;
- Réalisation d'une exposition à Montauban.

Au programme de 2019 figurent les travaux habituels d'entretien du petit patrimoine et de différents sites ainsi que le projet de restauration du site de la Tranchée des portes<sup>77</sup>.

L'ASBL est aussi la mémoire de la commune : elle répond à des demandes d'informations (écoles, étudiants...) concernant les différents sites historiques et naturels, au départ de sa bibliothèque et de ses archives.

---

<sup>77</sup> Travaux initialement prévus à l'automne 2018 mais reportés suite à la crise de la peste porcine. Le site de "La Tranchée des portes" est un exemple caractéristique des fortifications protohistoriques (âge du Fer) que l'on peut étudier dans la partie méridionale de la Belgique. Composée d'un rempart de 1010 m de longueur, précédé d'un fossé profond, et d'une levée de terre, haute de 3 à 4m, large de 12 à 14m et édifiée avec des matériaux extraits du fossé, cette fortification celtique, exceptionnelle par sa superficie, couvre quelque cent hectares.  
Source : <http://www.etalles.be/tranchee.html>

## 2. Utilisation du territoire et habitat

### a. Structure du bâti et typologie de l'architecture<sup>78</sup>

#### Le bâti traditionnel

D'un point de vue urbanistique, le territoire d'Étalle répond, comme la Lorraine belge à laquelle il appartient, au principe de « village-rue » où les maisons jointives par groupes bordent les deux côtés d'une ou plusieurs rues principales.

Composé de fronts de bâtisses continus alignés le long des rues et précédés de larges usoirs<sup>79</sup>, l'espace-rue lorrain est un espace ouvert, courant de façade à façade. Les maisons jointives forment de longues séquences bâties animées de quelques décrochements peu significatifs.

Avec l'implantation décrite ci-dessus, le volume de l'habitation est un élément déterminant qui donne ses proportions à l'espace-rue.

De manière générale, le volume des habitations de l'entité d'Étalle est celui d'une maison-bloc, d'allure trapue, compacte, robuste. Presque partout, les croupettes arrondissent le volume ou terminent une barre de toitures mitoyennes. L'impression de compacité est renforcée par l'absence de lucarne et le faible débordement de toiture.

Quelle que soit la pente du terrain, la maison s'inscrit toujours en rapport à la voirie.

De même que les volumes, les matériaux font preuve d'une grande unité : moellons de calcaire bajocien et tuiles canal ou plus récemment ardoise.

La majorité des maisons rurales traditionnelles étaient des fermes plus ou moins importantes, des maisons d'ouvriers agricoles ou des maisons de paysans ayant une autre activité, comme le travail dans le bois. Rarement, il s'agissait d'ouvriers industriels, comme en Ardenne. La maison rurale la plus répandue est une maison unifaîtière (surmontée d'un seul toit) et tricellulaire (à 3 unités) : l'habitation, l'étable et le fenil, la grange. La disposition de l'étable à côté de l'habitation s'explique par les soins constants à apporter aux animaux, l'écurie précédant l'étable des bovins si les deux sont distinctes, car le cheval est une richesse plus exigeante encore en soins. Si l'activité agricole de la famille est réduite, la maison se ramenait souvent à deux cellules : l'habitation et l'étable avec fenil.

---

<sup>78</sup> Sources principales : *Architecture rurale de Wallonie, La Lorraine belge*, Pierre Mardaga éditeur.

<sup>79</sup> Ces derniers sont des espaces publics mais à usage privé. S'ils étaient dévolus par le passé aux activités agricoles, leur fonction a évolué. Ces espaces sont généralement restés ouverts. Ils alternent plages enherbées, pavés, graviers... Au gré du relief, quelques murets de soutènement structurent parfois davantage les usoirs.

## **Le bâti récent**

Comme partout, nombre de villages connaissent des débordements linéaires le long des voiries depuis l'après-guerre, dépourvus d'ancrage à la tradition architecturale.

Cette nouvelle urbanisation est bien loin de l'utilisation parcimonieuse de l'espace réalisée dans les villages-rue. Elle nécessite une quantité importante d'infrastructures par habitation : création de voiries et de trottoirs pour relier le centre du village (école, salle ...), acheminement des différents impétrants (électricité, eau, égouts...).

Outre les habitations « en rang d'oignons » le long des voiries, Étalle a vu apparaître quelques nouveaux quartiers, parfois déconnectés du cœur historique du village : au sud-ouest de Sainte-Marie, au sud d'Étalle, au sud de la N83 à Vance.

Socialement, cette urbanisation risque de disloquer les liens entre villageois et de mettre à mal l'identité propre des villages.

L'usoir, véritable lieu public ouvert au rôle social incontestable, a complètement disparu de ces nouveaux quartiers.

Les matériaux utilisés au niveau du bâti sont parfois fantaisistes (briques rouges, enduits colorés, etc.), auquel cas ils provoquent une véritable rupture dans le paysage gaumais

### **b. Caractéristiques des bâtiments<sup>80</sup>**

Les bâtiments du territoire se répartissent comme suit : 17% de maisons de type fermé<sup>81</sup>, 15% de type semi-fermé<sup>82</sup>, 45% de type ouvert (en ce compris fermes et châteaux). Les buildings et immeubles à appartements représentent pour leur part 1% du parc de bâtiments et les bâtiments de commerce 2%. Les « autres bâtiments » représentent 20% du total. Étalle se distingue surtout par la part importante de maisons de type ouvert (45% contre 36% dans l'arrondissement et 41% en province de Luxembourg).

Localité		Maisons de type fermé (R1)	Maisons de type demi-fermé (R2)	Maisons de type ouvert, fermes, châteaux (R3)	Buildings et immeubles à appartements (R4)	Maisons de commerce (R5)	Tous les autres bâtiments (R6)	Total (R7)
ÉTALLE	Nombre de bâtiments	17%	15%	45%	1%	2%	20%	100%
ARRONDISSEMENT DE VIRTON	Nombre de bâtiments	19%	19%	36%	1%	2%	23%	100%
PROVINCE DE LUXEMBOURG	Nombre de bâtiments	11%	18%	41%	2%	2%	25%	100%

Quels que soient les bâtiments (fermés, semi-fermés ou ouverts), ils présentent une superficie importante : au total, 84% d'entre eux font plus de 104m<sup>2</sup> de superficie au sol contre 72% dans l'arrondissement et 69% au niveau provincial.

<sup>80</sup> Source : Statbel, Statistique cadastrale du fichier des bâtiments, 2017.

<sup>81</sup> C'est-à-dire mitoyennes par leurs deux côtés.

<sup>82</sup> C'est-à-dire mitoyennes par un seul côté.

Localité		Maisons de type fermé (R1)	Maisons de type demi-fermé (R2)	Maisons de type ouvert, fermes, châteaux (R3)	Buildings et immeubles à appartements (R4)	Maisons de commerce (R5)	Tous les autres bâtiments (R6)	Total (R7)	Total partiel (R8)
ÉTALLE	Nombre de bâtiments	100%	100%	100%		100%			
ÉTALLE	Nombre de bâtiments ayant une superficie bâtie au sol inférieure à 45 m²	2%	1%	0%		2%			1%
ÉTALLE	Nombre de bâtiments ayant une superficie bâtie au sol de 45 à 64 m²	3%	3%	0%		2%			1%
ÉTALLE	Nombre de bâtiments ayant une superficie bâtie au sol de 65 à 104 m²	22%	18%	9%		13%			13%
ÉTALLE	Nombre de bâtiments ayant une superficie bâtie au sol supérieure à 104 m²	73%	78%	91%		83%			84%
ARRONDISSEMENT DE VIRTON	Nombre de bâtiments	100%	100%	100%		100%			
ARRONDISSEMENT DE VIRTON	Nombre de bâtiments ayant une superficie bâtie au sol inférieure à 45 m²	3%	2%	0%		1%			1%
ARRONDISSEMENT DE VIRTON	Nombre de bâtiments ayant une superficie bâtie au sol de 45 à 64 m²	9%	6%	1%		3%			4%
ARRONDISSEMENT DE VIRTON	Nombre de bâtiments ayant une superficie bâtie au sol de 65 à 104 m²	33%	27%	15%		16%			23%
ARRONDISSEMENT DE VIRTON	Nombre de bâtiments ayant une superficie bâtie au sol supérieure à 104 m²	56%	66%	83%		81%			72%
PROVINCE DE LUXEMBOURG	Nombre de bâtiments	100%	100%	100%		100%			
PROVINCE DE LUXEMBOURG	Nombre de bâtiments ayant une superficie bâtie au sol inférieure à 45 m²	7%	2%	0%		2%			2%
PROVINCE DE LUXEMBOURG	Nombre de bâtiments ayant une superficie bâtie au sol de 45 à 64 m²	17%	9%	1%		6%			6%
PROVINCE DE LUXEMBOURG	Nombre de bâtiments ayant une superficie bâtie au sol de 65 à 104 m²	39%	33%	16%		19%			24%
PROVINCE DE LUXEMBOURG	Nombre de bâtiments ayant une superficie bâtie au sol supérieure à 104 m²	37%	56%	82%		73%			69%

Au niveau de leur âge, on retrouve à la fois beaucoup de bâtiments anciens d'avant 1900 (30% du total des bâtiments) et beaucoup de bâtiments récents construits après 1981 (36%). Étalle a en réalité connu un relatif creux de construction entre 1900 et 1981 (33% contre 45% au niveau de l'arrondissement et 49% en province de Luxembourg).

Localité		Maisons de type fermé (R1)	Maisons de type demi-fermé (R2)	Maisons de type ouvert, fermes, chateaux (R3)	Buildings et immeubles à appartements (R4)	Maisons de commerce (R5)	Tous les autres bâtiments (R6)	Total (R7)
ÉTALLE	Nombre de bâtiments	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
ÉTALLE	Nombre de bâtiments érigés avant 1900	69%	59%	13%	17%	42%	16%	30%
ÉTALLE	Nombre de bâtiments érigés entre 1900 et 1981	27%	27%	32%	17%	37%	46%	33%
ÉTALLE	Nombre de bâtiments érigés après 1981	5%	13%	56%	61%	21%	36%	36%
ÉTALLE	Nombre de bâtiments pour lesquels l'année d'achèvement de la construction n'est pas disponible	0%	0%	0%	6%	0%	1%	0%
ARRONDISSEMENT DE VIRTON	Nombre de bâtiments	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
ARRONDISSEMENT DE VIRTON	Nombre de bâtiments érigés avant 1900	61%	47%	13%	26%	46%	18%	31%
ARRONDISSEMENT DE VIRTON	Nombre de bâtiments érigés entre 1900 et 1981	34%	43%	46%	45%	47%	52%	45%
ARRONDISSEMENT DE VIRTON	Nombre de bâtiments érigés après 1981	4%	11%	41%	26%	7%	29%	25%
ARRONDISSEMENT DE VIRTON	Nombre de bâtiments pour lesquels l'année d'achèvement de la construction n'est pas disponible	0%	0%	0%	3%	0%	0%	0%
PROVINCE DE LUXEMBOURG	Nombre de bâtiments	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
PROVINCE DE LUXEMBOURG	Nombre de bâtiments érigés avant 1900	42%	36%	18%	21%	34%	13%	23%
PROVINCE DE LUXEMBOURG	Nombre de bâtiments érigés entre 1900 et 1981	53%	52%	44%	41%	57%	53%	49%
PROVINCE DE LUXEMBOURG	Nombre de bâtiments érigés après 1981	5%	12%	38%	36%	9%	34%	28%
PROVINCE DE LUXEMBOURG	Nombre de bâtiments pour lesquels l'année d'achèvement de la construction n'est pas disponible	0%	0%	0%	1%	0%	0%	0%

En cohérence avec le descriptif de l'urbanisation ci-avant, 69% des maisons fermées et 59% des maisons semi-fermées ont été construites avant 1900, correspondant aux noyaux anciens de villages typiquement lorrains. A contrario, 71% des bâtiments ouverts datent d'après 1971.

Même s'ils ne représentent qu'une faible part du parc de logements (1% des bâtiments) les immeubles à appartements sont une réalité nouvelle en pleine croissance à Étalle. Malgré cette croissance, la commune comporte moins d'appartements (3,4% des logements) que l'arrondissement (6,1%) et la province (10,4%).

## c. Permis de bâtir (neuf, rénovation...)

	RESIDENTIEL					NON RESIDENTIEL			
	NOUVELLES CONSTRUCTIONS					RENOVATION	NOUVELLES CONSTRUCTIONS		RENOVATION
	Nombre de bâtiments	Nombre de logements	Nombre d'appartements	Nombre de bâtiments avec un seul logement	Surface totale (m²)	Nombre de bâtiments	Nombre de bâtiments	Volume (m³)	Nombre de bâtiments
1996	46	46	0	46	13.722	13	5	11.308	1
1997	34	34	0	34	9.210	21	14	55.317	7
1998	33	34	2	32	10.173	10	10	47.199	2
1999	48	48	0	48	13.911	21	9	21.911	5
2000	18	19	2	17	4.864	13	7	34.875	2
2001	34	36	3	33	10.836	20	5	73.882	6
2002	31	31	0	31	9.759	21	4	16.374	3
2003	22	22	0	22	6.692	12	3	1.002	1
2004	22	25	4	21	7.697	26	2	4.970	3
2005	20	26	7	19	7.707	29	2	2.082	2
2006	20	20	0	20	7.301	23	6	25.932	5
2007	27	37	13	24	8.764	27	6	38.729	4
2008	13	16	4	12	4.115	26	4	54.952	4
2009	36	62	30	32	13.584	29	2	12.669	1
2010	26	39	14	25	8.779	23	2	6.388	3
2011	17	17	0	17	5.333	22	2	12.957	1
2012	12	12	0	12	3.139	23	2	8.424	2
2013	33	35	4	31	7.868	20	7	9.556	3
2014	28	30	4	26	7.342	22	7	10.735	8
2015	20	26	8	18	5.210	20	4	20.142	6
2016	16	33	19	14	8.087	27	7	8.492	4

Permis de bâtir autorisés sur la commune d'Étalle entre 1996 et 2016 – Source : Statbel

Nombre de bâtiments autorisés	Moyenne 1996-2006	29,82
	Moyenne 2007-2016	22,80
	Moyenne 1996-2003	33,25
	Moyenne 2004-2016	22,31
Nombre annuel de bâtiments avec un seul logement autorisés	Moyenne 1996-2006	29
	Moyenne 2007-2016	21
	Moyenne 1996-2003	33
	Moyenne 2004-2016	21
Nombre d'appartements autorisés	Moyenne 1996-2006	1,64
	Moyenne 2007-2016	9,22
	Moyenne 1996-2003	0,88
	Moyenne 2004-2016	8,23
Nombre de rénovations autorisées	Moyenne 1996-2006	19,00
	Moyenne 2007-2016	23,90
	Moyenne 1996-2003	16,38
	Moyenne 2004-2016	24,38

Permis de bâtir autorisés sur la commune d'Étalle entre 2006 et 2016 – calcul TERritoires

A l'analyse des deux tableaux ci-avant, il apparaît que le nombre de permis accordés pour des bâtiments résidentiels neufs se tasse depuis 2006, tout en restant assez élevé. Ainsi, près de 30 permis ont été accordés pour de tels bâtiments chaque année entre 1996 et 2006 contre environ 23 entre 2007 et 2016.

Ce sont surtout les demandes pour des maisons à un seul logement qui diminuent (de 29 en moyenne au cours de la première décennie contre 21 pour la dernière décennie).

En effet, les demandes pour les appartements suivent le mouvement inverse et sont en forte croissance. Ainsi, sur la période 1996-2006, les permis d'urbanisme ont concerné un total de 18 appartements, contre 96 sur la période 2007-2016. La moyenne annuelle entre 1996 et 2006 était de 1,64 appartements autorisés contre 9,22 entre 2007 et 2016.

Année	Nombre d'immeubles à appartements autorisés	Nombre d'appartements concernés	Nombre moyen d'appartements par bâtiment
1996	0	0	
1997	0	0	
1998	1	2	2,00
1999	0	0	
2000	1	2	2,00
2001	1	3	3,00
2002	0	0	
2003	0	0	
2004	1	4	4,00
2005	1	7	7,00
2006	0	0	
2007	3	13	4,33
2008	1	4	4,00
2009	4	30	7,50
2010	1	14	14,00
2011	0	0	
2012	0	0	
2013	2	4	2,00
2014	2	4	2,00
2015	2	8	4,00
2016	2	19	9,50

Permis de bâtir autorisés pour des appartements entre 1996 et 2016 – calcul TERRitoires

Comme le montre le tableau ci-avant, les appartements s'inscrivent généralement dans de petits ensembles de 4 unités ou moins, même si quelques complexes plus importants ont vu le jour.

Rappelons ici que, même s'ils sont en pleine croissance, les appartements sont moins présents à Étalle que dans les entités de référence et qu'ils ne représentent encore que 1% des bâtiments et 3,4% des logements.

#### d. **Secondes résidences**

Selon les chiffres de l'administration communale, sont recensées 51 secondes résidences sur le territoire.

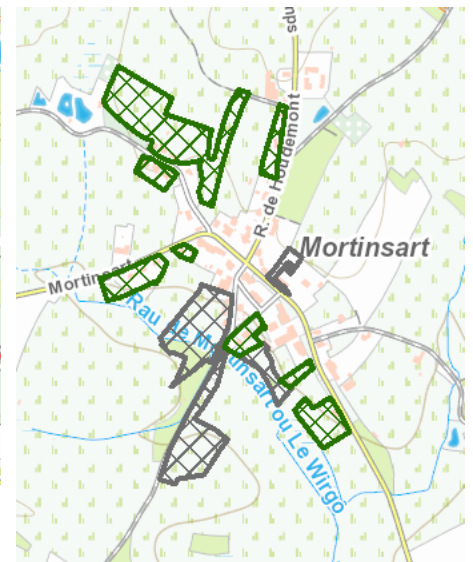
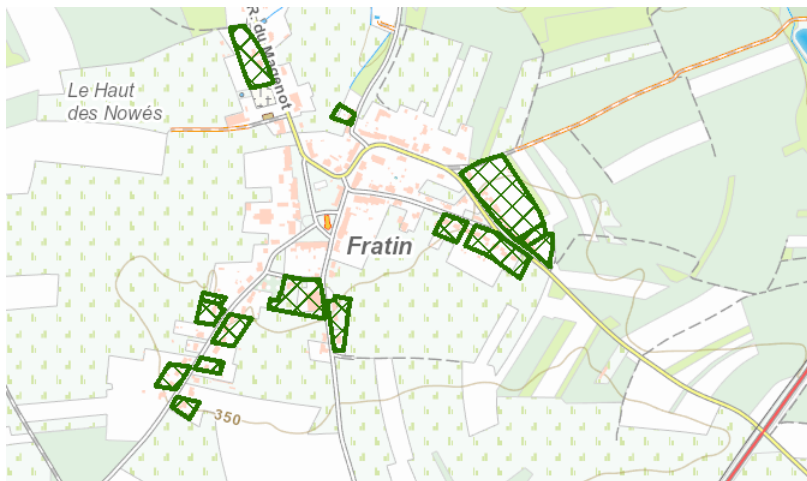
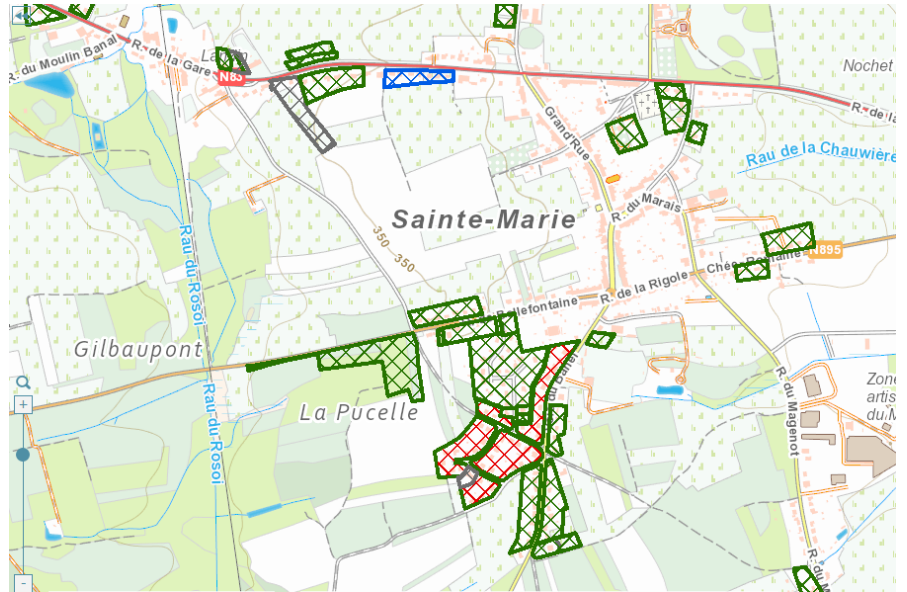
La taxe sur les secondes résidences rapporte annuellement environ 14.000€ à la Commune.

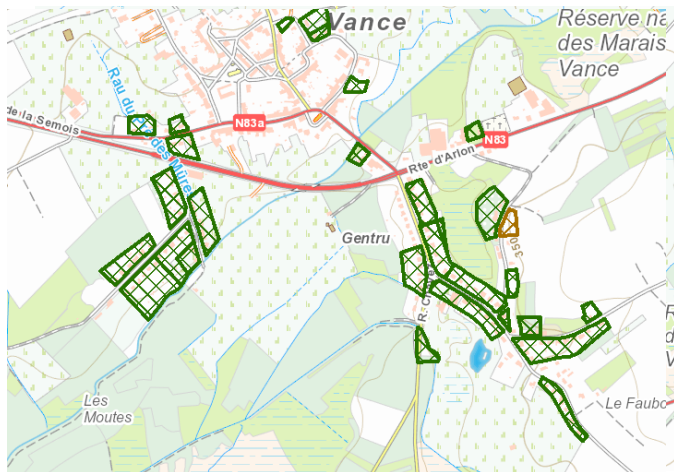
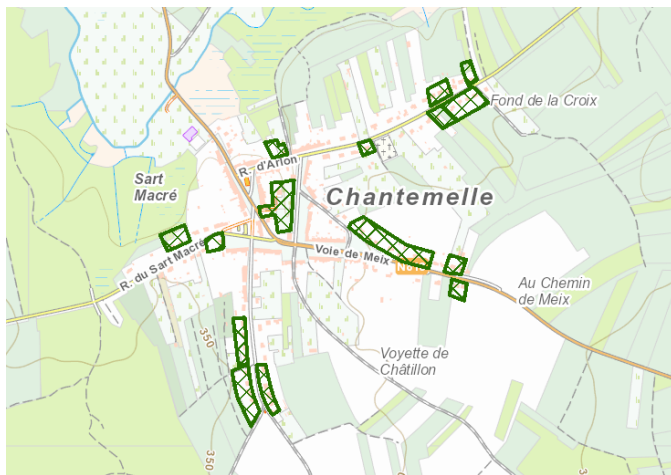
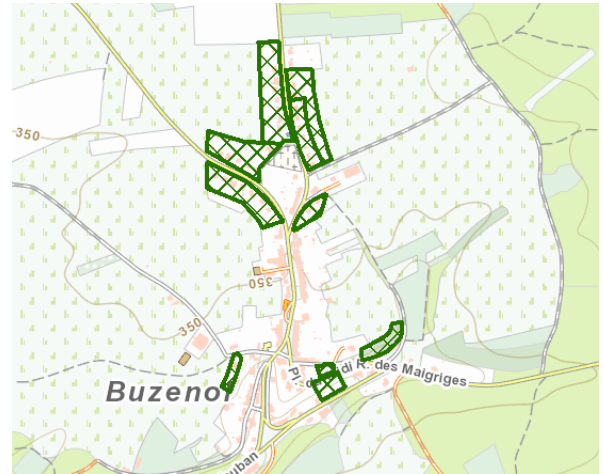
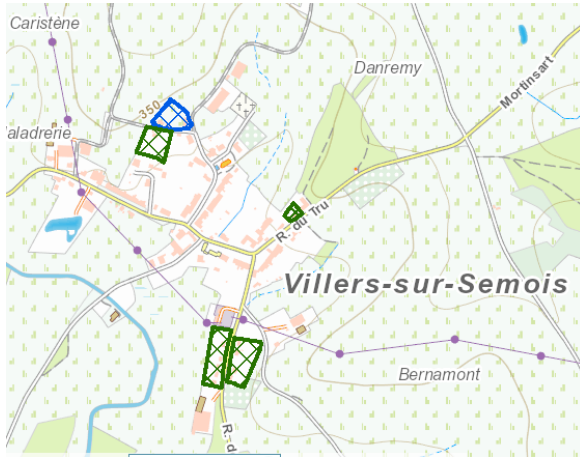


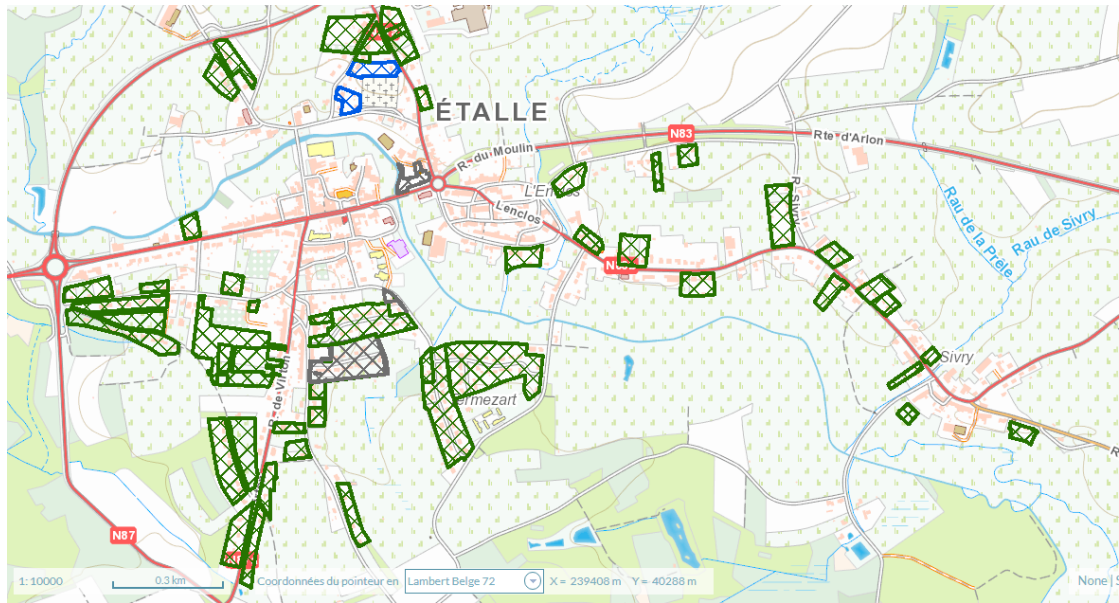
e. **Lotissements**

Lotissements

-  Accord (avant 1962)
-  Permis (après 1962)
-  Permis d'urbanisation
-  Valeur de RUE
-  Renonciation partielle
-  Péremption partielle
-  Péremption présumée partielle
-  Annulation partielle
-  Indéterminé







Selon la base de données du SPW – DGO4<sup>83</sup>, 201 permis de lotir (ou d'urbanisation) ont été délivrés sur le territoire d'Étalle depuis 1963, soit après la loi organique de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme du 29 mars 1962.

Décennie	Nombre de permis de lotir
1960	7
1970	37
1980	22
1990	77
2000	49
2010	9
Total	201

Répartition des permis de lotir par décennie – Source SPW, calculs TERRitoires

Le tableau ci-avant permet de constater que c'est surtout durant les années 1990 que l'outil « permis de lotir » a été utilisé (38% des permis délivrés). Suivent les années 2000 (24%) et 1970 (18%). Il semble que les demandes se tarissent au cours de la présente décennie. Est-ce dû aux changements de législation (permis d'urbanisation puis nouveau CODt) ? Ou est-ce plutôt le signe d'une raréfaction des propriétés urbanisables ?

<sup>83</sup> [http://lampspw.wallonie.be/dgo4/site\\_thema/index.php](http://lampspw.wallonie.be/dgo4/site_thema/index.php), le 12/07/2018.

Ancienne commune	Nombre de permis de lotir
Non renseigné	15
Buzenol	12
Chantemelle	15
Étalle	58
Sainte-Marie	53
Vance	48
Total	201

Répartition des permis de lotir par section – Source SPW, calculs TERRitoires

Comme le montrent les cartes ci-avant ainsi que le tableau ci-dessus, cet outil a surtout été mobilisé sur les sections d'Étalle, de Sainte-Marie (mais très peu à Villers-sur-Semois) et de Vance, beaucoup moins à Chantemelle et à Buzenol.

La Commune d'Étalle et, avant elle, les anciennes Communes (avant 1976), ont aussi recouru massivement au permis de lotir pour mettre des parcelles bâtissables leur appartenant sur le marché.

Ainsi, 33 permis (soit 1/6<sup>e</sup> du total) ont été délivrés aux pouvoirs communaux :

- 1 à la commune d'Étalle avant fusion ;
- 4 à l'ancienne commune de Sainte-Marie ;
- 4 à l'ancienne commune de Vance ;
- 24 à la commune d'Étalle après fusion.

Ces derniers sont localisés comme suit :

Ancienne commune	Nombre de permis de lotir
Non renseigné	3
Buzenol	3
Chantemelle	2
Étalle	5
Sainte-Marie	7
Vance	4
Total	24

Répartition des lotissements communaux par section – Source SPW, calculs TERRitoires

Ils datent des décennies suivantes :

Décennie	Nombre de permis de lotir
1980	6
1990	10
2000	5
2010	3
Total	24

Répartition des lotissements communaux par décennie – Source SPW, calculs TERritoires

Ici aussi, c'est surtout dans les années 1990 que la Commune a utilisé l'outil « permis de lotir », beaucoup moins depuis lors.

Nombre de parcelles dans les lotissements communaux ? Nombre de parcelles restantes ? Y a-t-il des règles urbanistiques ? Des règles d'attribution ?

#### f. Aménagement du territoire

Schéma de structure communal ou Schéma de Développement communal

Il n'existe pas de schéma de structure communal (SSC) ou Schéma de Développement communal (SDC)

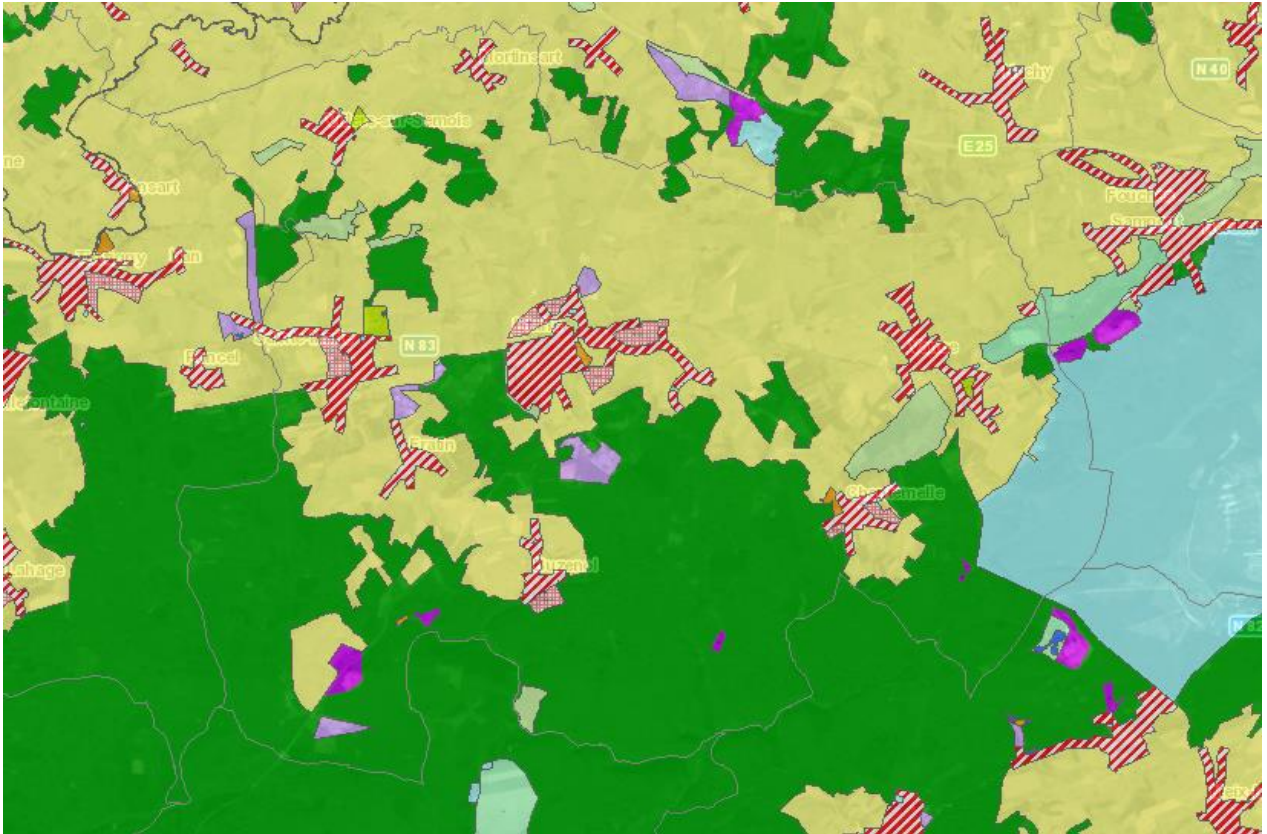
Plan de secteur<sup>84</sup>

Le plan de secteur du Sud-Luxembourg a été adopté le 27.03.1979.

Il reprend différentes zones décrites ci-après. Seules les zones agricoles et forestières ne sont pas abordées, puisqu'elles constituent en quelque sorte, la « trame de fond » du zonage.

---

<sup>84</sup> Plan de secteur du Sud-Luxembourg, Arrêté du 27.03.1979.



Plan de secteur– Source : SPW via Walonmap

### Zones d'habitat et d'habitat à caractère rural

Le territoire ne comporte pas de zone d'habitat (en couleur rouge au plan de secteur). Tous les villages sont en effet situés en zone d'habitat à caractère rural (ZHCR - hachuré blanc et rouge)

A **Mortinsart**, cette zone est très resserrée autour du cœur du village et ne laisse que peu de place au développement de l'habitat. Elle s'étend le long de la route traversante ainsi que le long du chemin de Nantimont, du chemin de Rulles et la rue de Houdemont. Notons qu'une révision du plan de secteur a déclassé une partie de la ZHCR au sud du village en 2014 pour la placer en zone agricole, en compensation du PCA révisionnel de Fergenwez.

A **Villers-sur-Semois**, la ZHCR se présente sous une forme concentrée au cœur du village, à l'exception de deux rubans le long de rue Joseph Weicker et de la rue des Aunés.

Concernant **Sainte-Marie-sur-Semois**, la situation est fort différente puisque la ZHCR couvre le centre historique du village mais s'étend aussi en ruban le long de la rue de la gare (N83) où elle se poursuit en continu sur Tintigny. Elle reprend aussi la rue du Rond, de l'autre côté de cette RN83. Le Plan de secteur a par ailleurs prévu une extension du village vers le sud, à la fois le long de la rue de Bellefontaine, de la Chaussée romaine et de la voie du Banel/rue du Paquis des Bûchettes. Mais il a aussi prévu une vaste zone devenue aujourd'hui un nouveau quartier au sud du village, englobant diverses rues (rues du Poteau, de Bertauvaux, des Rappes et de la Balastière).

A **Fratin**, la ZHCR englobe bien sûr le centre historique de la localité. Mais elle permet aussi l'habitat le long de plusieurs voiries : rues du Gros Hêtre, du Vivier et des Alouettes. Mais c'est surtout le long des rues de Magenot et Saint-Lambert que la ZHCR s'étend en longs rubans au départ du cœur du village.

A **Buzenol**, la ZHCR correspond essentiellement au cœur ancien du village. Elle a toutefois permis le développement de l'habitat pavillonnaire en ruban au nord du village, le long de la rue des Hauts Jardins et de la rue de Montauban à la sortie du village, ainsi que, pour une moindre part, à l'est de la localité (rue des Maigrires).

Concernant **Chantemelle**, le plan de secteur prévoit une ZHCR qui s'étend en longs rubans tout autour du cœur ancien à chaque entrée du village, à l'exception de la rue de la Gravelle où la présence de la Semois a contraint cette extension. Ces rubans concernent donc les rues d'Arlon, du Sart Macré, de la Chapelle ainsi que la Voie de Meix.

La situation du village de **Vance** est particulière. Si la ZHCR se présente en un vaste bloc englobant le centre historique du village, elle s'étire aussi très longuement le long de certaines voiries, au nord du village (rue de Habay, Notre-Dame des Champs, rue du Gibet et rue des Gamelles) mais aussi et surtout au sud, de l'autre côté de la N83, créant ainsi une coupure du village due à cette voirie de transit (rue du Stade, rue Chavez, rue du Faubourg, rue du Fond Husson, rue de la Petite Chauvière).

A l'inverse, le hameau de **Villers-Tortru** se distingue par une ZHCR très réduite et ramassée, laissant peu de place à l'extension du bâti.

A **Étalle**, la ZHCR se présente comme un important bloc limité au nord et à l'est par la Semois, reprise en zone agricole. Ce bloc a été récemment largement étendu au sud-est grâce à la procédure de PCA révisionnel (zone dite de Fergenwez) qui vient longer le contournement du village. Suite à cette extension, la seule ZHCR en ruban concerne la rue du Bois.

A côté de ce bloc, au nord de la Semois, la ZHCR s'étend le long de plusieurs voiries, quelque peu déconnectées du centre du village : Rue du 18<sup>e</sup> Chasseurs Français, rue Saint-Antoine, rue du Petit Routeux, rue du Cimetière, rue Belle-Vue.

L'**Enclos** présente une ZHCR de forme elliptique autour de son noyau ancien, contiguë à la ZHCR d'Étalle et complétée d'extensions en longueur vers le sud (rue du Termezart) et vers le nord-est (Chemin des Romains). Cette ZHCR se poursuit aussi longuement vers l'est jusqu'à rejoindre le village de **Sivry**. Au niveau de ce dernier, elle se poursuit sur la route vers Vance, sur la route vers Chantemelle mais aussi, vers le sud, par un ruban qui n'est interrompu qu'au niveau de la traversée de la Semois.

Notons enfin que les différents écarts comme le hameau de Huombois ou bien Croix-Rouge ne sont pas situés en zone d'habitat mais bien en zone agricole ou forestière.

A l'analyse de ce qui précède, il apparaît que le plan de secteur, outre d'englober logiquement les cœurs historiques de village, a permis et permet encore le développement de l'habitat au sein des diverses localités. Ce développement se fait souvent sous la forme de développements linéaires le long des voiries en entrée de villages, contribuant ainsi aux bouleversements urbains et architecturaux, aux ruptures avec l'habitat traditionnel évoqués précédemment.

## Zones d'aménagement communal concerté

La commune compte huit zones d'aménagement communal concerté (ZACC) représentant une surface totale approximative de 71,4 ha : une à Sainte-Marie, une à Buzenol, 2 à Chantemelle, 3 à Étalle et 1 à l'Enclos.

A Sainte-Marie (14,08 ha), la ZACC se situe à l'est du centre ancien, dans l'espace entre la rue de la Gare, la Grand Rue et la rue de Bellefontaine. Elle est très majoritairement disponible étant essentiellement occupée par des parcelles agricoles. Même si elle représente une opportunité pour étendre la zone bâtissable, elle est entièrement propriété privée.

A Buzenol (9,52 ha), la ZACC, située directement au sud du village, est lovée au creux de la forêt. Elle est partiellement occupée par un peuplement privé, le reste étant dévolu à l'activité agricole. La commune y est propriétaire d'une parcelle agricole, représentant moins de la moitié de sa surface.

La première ZACC de Chantemelle (2,76 ha) se trouve à l'ouest du village, dans l'angle formé par les rues du Sart Macré et de la Chapelle. Même si elle n'est pas construite, elle est surtout constituée de l'arrière des propriétés privées de la rue du Sart Macré. Aucune propriété publique n'y est relevée.

La seconde ZACC (6,55 ha) s'étend à l'est du village, entre les rues d'Arlon, de la Fosse Mougno et la Voie de Meix. Elle est entièrement privée et occupée par l'activité agricole, à l'exception de deux plantations résineuses.

Deux des ZACC d'Étalle se trouvent au nord du village, le long du contournement.

La première (9,61 ha) se situe à l'est de la rue du 18<sup>e</sup> Chasseurs français. Elle est entièrement libre, à l'exception d'un bâtiment agricole et de quelques habitations de l'extrémité de la rue Saint-Antoine. Elle est propriété privée.

La seconde (4,57 ha) occupe l'espace entre la rue du Petit Routeux et la rue du 18<sup>e</sup> Chasseurs français. Elle est occupée par l'activité agricole à l'exception de quelques arrières de parcelles bâties. Elle est aussi entièrement propriété privée.

La troisième ZACC d'Étalle (9,48 ha) se trouve au sud-est du village, dans le triangle formé par les rues Fernand Neuray, du Termezart et de la résistance. Sauf sur le côté est de la rue du Termezart et au cœur du site (propriétés privées), la ZACC est entièrement occupée par des habitations privées 4 façades et par l'école fondamentale de la Communauté française.

Enfin, la ZACC de l'Enclos (14,83 ha) s'insère entre la N83 et la rue de l'Enclos, à l'est du cœur historique du village. Même si quelques constructions en arrière d'habitations privées s'y trouvent, elle reste majoritairement occupée par l'activité agricole, à l'exception d'un bosquet central. Hormis une petite parcelle communale, elle est exclusivement propriété privée.

Même si Étalle dispose de nombreuses ZACC réparties entre plusieurs villages et qu'elles constituent une réserve foncière importante en superficie, leur mise en œuvre s'avère délicate puisque les propriétés publiques, singulièrement communales, y sont peu nombreuses voire inexistantes dans la majorité des cas.



## Zones de loisirs

Trois zones de loisir figurent au plan de secteur de la commune.

La première, au sud-est, de taille réduite (1,03 ha), correspond au site du fourneau Marchand (pisciculture), qui l'occupe entièrement. Il s'agit d'une propriété privée.

La deuxième, située à l'est du village d'Étalle, de taille plus importante (3,08 ha) abrite le centre sportif avec ses abords (terrain multisports, terrains de tennis). Plusieurs parcelles, affectées pour l'instant à l'agriculture et à l'équitation, sont toutefois toujours disponibles mais, pour celles situées au sud, elles sont reprises en zone d'aléa d'inondation élevé. L'ensemble du périmètre est propriété communale.

La troisième se trouve à Chantemelle (4,25 ha), au nord-est du village. Une petite part, au nord, est occupée par le centre sportif. Le solde est pour l'instant utilisé par l'agriculture et la forêt. La propriété se partage entre la commune et des privés. Sa moitié nord est située en zone d'aléa d'inondation fort ou moyen.

Même si le territoire compte plusieurs zones de loisir, même si la commune est propriétaire de terrains au sein de deux d'entre-elles, la situation partielle de ces dernières en zone d'aléa d'inondation moyen ou fort en réduit les possibilités d'utilisation.

## Zones d'activité économique industrielle

Étalle ne compte aucune zone d'activité économique industrielle.

## Zones d'activité économique mixte (ZAEM)

Le plan de secteur reprend quatre zones d'activité économique mixte sur Étalle :

- Une première correspond au zoning de Bellevue, au nord du village d'Étalle, le long de la N87 vers Habay ;
- Une seconde correspond au zoning de Magenot, entre Sainte-Marie et Fratin. La ZAE initiale a fait l'objet, en 1997, d'une vaste extension par révision du plan de secteur ;
- Une troisième concerne le zoning de Gantaufet, au cœur de la zone forestière au sud du village d'Étalle. Elle a été créée par révision du plan de secteur en 1991 afin de pouvoir accueillir la société Valvert ;
- Une quatrième correspondant au zoning de Huombois, à proximité de Croix-Rouge (scierie Scidus).

Ces zones d'activités sont plus amplement décrites dans le chapitre « territoire économique ».

## Zones de dépendance d'extraction

Le territoire communal compte 5 zones de dépendance d'extraction, toutes situées au cœur de la forêt en zone sinémurienne, c'est-à-dire au sud du territoire.

Quatre d'entre elles, de petite taille, sont liées à d'anciens sites d'extraction, abandonnés de longue date.

La cinquième, à Huombois, correspond à la carrière exploitée par NRI sur des terrains communaux. Elle est décrite dans le chapitre « ressources naturelles ». Cette zone s'étend aussi au nord-est de la N87 vers Virton, partie jamais exploitée.

### **Zones de services publics et équipements communautaires**

Les cimetières de Villers-sur-Semois, Sainte-Marie-sur-Semois, Fratin, Buzenol, Chantemelle, Étalle et Vance sont repris dans des zones de services publics et équipements communautaires de petite taille.

Le camp militaire de Lagland, à l'est du territoire, est aussi inclus dans une telle zone, qui s'étend largement sur les communes d'Arlon et Saint-Léger.

### **Zones de parc**

On relève trois zones de parc sur le territoire stabulois :

- Le Château de Sainte-Marie-sur-Semois et ses abords ;
- Le massif boisé situé au nord-est de Villers-sur-Semois, le long de la rue du Tru, abritant la chapelle Notre Dame de la Salette ;
- Au sud-est de Vance, l'espace boisé situé au cœur de l'îlot formé par les rues Chavez, du Faubourg, du Fond Husson et la RN83.

### **Zones d'espaces verts et zone naturelles**

Ces zonages concernent essentiellement des sites en lien avec la Semois : les marais de Chantemelle (espaces verts) et de Vance (zone naturelle), les Abattis (2 zones d'espace vert) et la Plate-Dessous-Les-Monts (espace vert).

Sont aussi concernées les zones tampon, reprises en espace vert, liées aux modifications du plan de secteur du zoning de Magenot et de la zone d'habitat de Fergenwez.

Une petite bande d'espace vert interrompt aussi la zone d'habitat à caractère rural s'étirant au sud de Sivry, lors de la traversée de la Semois.

### **Zones d'intérêt culturel, historique ou esthétique**

Une partie du centre ancien de Buzenol est inscrite en « *périmètre d'intérêt culturel, historique ou esthétique* » au plan de secteur. Cette inscription y souligne la qualité de l'habitat traditionnel et du patrimoine bâti.

### **Périmètre d'intérêt paysager**

Deux périmètres d'intérêt paysagers sont inscrits en surimpression au plan de secteur. Ils sont décrits dans le chapitre « paysages ».

### Périmètre de réservation

Le bandeau hachuré en noir représente une zone de réservation pour la création du contournement d'Étalle. Celui-ci a bien été réalisé depuis lors, mais sur base d'un tracé différent dans sa partie sud, plus court.

### Tracé des principales infrastructures

Le Plan de secteur identifie aussi les infrastructures suivantes :

- Les principales voiries (routes de liaison) ;
- Le tracé de la voie ferrée ;
- Le tracé de la canalisation de gaz traversant le territoire ;
- Deux tracés de lignes haute-tension en projet ;

### Modifications du Plan de secteur

La Commune a mené ou a participé à 5 opérations visant à modifier le plan de secteur :

- En 1991, inscription d'une zone artisanale sur le territoire de la commune d'Étalle au lieu-dit « Gantaufet » (= création de la ZAEM de Gantaufet – voir ci-avant) ;
- En 1997, inscription d'une zone artisanale et de P.M.E. et d'une zone d'espaces verts tampon à Étalle (Sainte-Marie) (= extension du zoning de Magenot) ;
- En 1999, inscription d'une zone d'extraction à Arlon (Sampont). Sur Étalle, cette opération a conduit à la suppression d'un périmètre d'intérêt paysager ;
- En 2014, utilisation de la procédure de PCA révisionnel pour créer une ZHCR au lieudit Fergenwez (voir ci-après) ;
- En 2017, extension de la sablière « Lannoy » sur Saint-Léger. Sur Étalle, cette opération a entraîné le déclassement, en compensation, d'une petite zone d'extraction.

### Plan Communal d'Aménagement (révisionnel)/Schémas d'orientation locaux

La Commune a mené à son terme un Plan Communal d'Aménagement révisionnel intitulé « Fergenwez » afin de modifier le Plan de secteur pour y inscrire une nouvelle ZHCR le long du contournement d'Étalle (avec création d'une bande d'espace vert le long du contournement). En compensation, une zone d'extraction à Sivry (à l'est du village, convertie en zone forestière) et un bout de ZHCR à Mortinsart (au sud du village, convertie en zone agricole) ont été déclassés (voir chapitre plan de secteur ci-avant).

La Commune a aussi entamé trois autres PCAR. Le Gouvernement wallon a décidé d'inscrire ces opérations sur la liste des PCA pouvant réviser le plan de secteur mais la procédure n'a pas été plus loin, notamment à cause de l'adoption du CoDT remplaçant le CWATUPE. Il s'agit des dossiers suivants :

- Extension de la zone d'Huombois (décision du GW en 2009) ;
- Extension du zoning de Gantaufet (décision du GW en 2015) ;
- Extension du zoning de Magenot (décision du GW en 2015).

Elle n'a pas entrepris la réalisation d'un Schéma d'orientation local (SOL).

## Outils de développement territorial non utilisés

Il n'existe pas, sur Étalle :

- De « guide » régional de type « Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural » (RBSR)<sup>85</sup> ou de zone protégée en matière d'urbanisme ;
- De règlement communal d'urbanisme ou de règlement communal de bâtisses (RCB) (assimilés à des guides communaux d'urbanisme depuis l'entrée en vigueur du CoDT) ;
- D'opération de revitalisation urbaine ;
- D'opération de rénovation urbaine ;
- De zone d'initiative privilégiée (ZIP) ;
- De site à réaménager (SAR) ;
- De Cahiers de Charges Urbanistiques et Environnementaux (CCUE).

### **g. Périmètre de remembrement/Plan d'aménagement foncier**

Il n'y a pas de périmètre de remembrement ou d'opération d'aménagement foncier sur le territoire communal.

---

<sup>85</sup> Source : [http://spw.wallonie.be/dgo4/site\\_amenagement/index.php/site/directions/dua/rbsr](http://spw.wallonie.be/dgo4/site_amenagement/index.php/site/directions/dua/rbsr)

Le mécanisme du RBSR repose sur :

- Des règles générales applicables aux villages concernés où qu'ils se trouvent en Wallonie ainsi que des règles particulières à chacune des huit régions agro-géographiques qui la composent (dont la Lorraine belge pour Étalle) ;
- Une application de ces règles urbanistiques aux villages figurant sur une liste arrêtée par le Gouvernement.

L'objectif de ce règlement est d'édicter quelques règles urbanistiques spécifiques à certains villages wallons pour autant que ceux-ci constituent encore un patrimoine original et cohérent. Ces règles visent à fixer un seuil de qualité architecturale sous lequel il n'est plus tolérable d'admettre des projets de transformation, d'agrandissement, de construction ou de reconstruction dans les périmètres bâtissables de ces villages.

Ces règles sont déduites de l'observation de la structure urbanistique des villages ; elles se concentrent pour l'essentiel sur l'implantation des bâtiments (respect du relief du sol et utilisation des limites des parcelles cadastrales), leur gabarit (gabarit en plan, en hauteur sous gouttières et en pente de toiture) et la palette d'aspect des matériaux de façade et de toiture.

Depuis l'entrée en vigueur du CoDT en juin 2017, ce règlement est intégré au guide régional d'urbanisme, perd sa valeur contraignante en devenant indicatif.

### 3. Équipement du territoire

#### a. Réseaux de déplacement<sup>86</sup>

Au niveau autoroutier, même si elle ne passe pas sur le territoire, la commune d'Étalle est très proche de l'autoroute E411 et de sa sortie n°29 « Habay/Virton », située à environ 4 km du village d'Étalle. Il est aussi possible, surtout pour les habitants situés à l'est du territoire, d'utiliser la sortie n°30 « Arlon/Stockem » pour se diriger vers l'est, Arlon et le Grand-Duché de Luxembourg (moins de 7 km du centre de Vance).

Au niveau routier, la commune est traversée par deux routes importantes à l'échelle de la sous-région :

- Dans une direction nord-sud, la N87 Habay- E411 – Étalle - Virton ;
- Dans une direction est-ouest, la N83 Arlon – E411 – Étalle - Florenville.

Le village d'Étalle se situe au carrefour de ces deux voiries, ce qui lui confère une position privilégiée au cœur de la Gaume, mais ce qui génère aussi une circulation dense, composées de divers types de trafic de transit, dont les nombreux travailleurs frontaliers se rendant au Grand-Duché de Luxembourg ou bien encore les poids-lourds rejoignant les grandes entreprises de la région et des zonings de Virton en particulier.

C'est en raison de cette circulation dense qu'a été créé le contournement d'Étalle, qui permet à la N87 d'éviter par l'ouest le centre du village. Ce contournement ne règle toutefois pas le problème de la traversée d'Étalle par la N83 Arlon-Florenville.

A côté de ces deux voiries, on relève aussi :

- La N83A, qui, à hauteur de Vance, représente l'ancien tracé de la N83, qui traversait alors le centre du village ;
- La N83B entre Étalle - L'Enclos, Sivry et la N83 (aussi ancien tracé de la N83) ;
- La N813, qui relie Sivry à Chantemelle et, au-delà, à Châtillon et à la N82 Arlon-Virton ;
- La N879, qui marque la limite sud d'Étalle au niveau de Croix-Rouge et qui relie Bellefontaine (Tintigny) à Ethe (Virton) en croisant la N83.

Enfin, un réseau de voiries secondaires, communales, connecte les villages entre eux et avec le réseau principal ci-avant.

---

<sup>86</sup> Ce chapitre envisage les infrastructures permettant de se déplacer. Les solutions de mobilité, l'offre en transports sont détaillées dans le chapitre « territoire humain ».

La commune n'est pas desservie par le réseau SNCB pour ce qui concerne le trafic pour voyageurs. Les gares les plus proches sont :

- Gares principales sur la L162 Bruxelles-Luxembourg : Marbehan (8,8 Km d'Étalle-centre) et Arlon (16,7 Km) ;
- Gares secondaires sur la L162 Bruxelles-Luxembourg : Habay (6,5 Km) et Stockem (13,7 Km) ;
- Gare sur la L165 Athus/Libramont/Meuse : Virton (15,3 Km).

Notons aussi la présence d'un diverticule ferré à une voie et à fonction économique, qui, depuis la gare de Marbehan et après s'être divisé en deux tronçons dans les bois de Sainte-Marie, dessert d'une part le zoning de Gantaufet (usine Valvert) et d'autre part le zoning d'Huombois. Il est toujours officiellement actif et entretenu, mais en pratique inutilisé<sup>87</sup>.

Au niveau des infrastructures de mobilité douce<sup>88</sup>, un tronçon de RAVeL débouche à l'extrémité sud-ouest de la commune, sur l'ancienne ligne ferrée L155 venant de Virton puis Ethe et aboutissant à Croix-rouge<sup>89</sup> (tronçon non bouclé, terminaison en cul de sac. Repris en vert sur la carte ci-dessous).

Notons aussi la présence d'une piste cyclable :

- le long de la RN83 Arlon-Florenville, sur toute la traversée de la commune, dans chaque sens ;
- le long de la RN87 Habay-Virton, dans chaque sens, mais uniquement à partir de son croisement avec le diverticule ferré desservant le zoning de Gantaufet, en direction de Virton.

Ces pistes cyclables, accolées à des voies de circulation fort empruntées et où la vitesse autorisée est souvent de 90 Km/h, sont peu sécurisantes. S'y ajoute un entretien parfois déficitaire.

Dans le schéma directeur cyclable pour la Wallonie, la RN83 est considérée comme « *Voirie régionale complémentaire à haut potentiel cyclable* », entre les pôles d'Arlon et de Florenville.

---

<sup>87</sup> Le tracé entre Marbehan et Huombois correspond à l'ancienne ligne n°155 qui reliait Marbehan à Virton puis à Ecouvies (F). Le tronçon vers le zoning de Gantaufet a été créé en site neuf pour desservir l'usine Valvert (ligne industrielle 289).

<sup>88</sup> Les itinéraires balisés à vocation davantage touristique sont décrits dans le chapitre « tourisme » (territoire économique).

<sup>89</sup> Historiquement, cette ligne se poursuivait jusqu'à la gare de Marbehan, en longeant le flanc ouest de la commune d'Étalle. Il s'agit aujourd'hui du tronçon à voie à vocation économique évoquée ci-avant entre Huombois et Marbehan.



Schéma directeur cyclable de la Wallonie. Source : Walonmap

### Schéma Directeur Cyclable pour la Wallonie - Série

Pôles



Liaisons entre pôles



Voies régionales complémentaires à haut potentiel cyclable



Un groupe de travail baptisé « ADEO », issu de la CCATM, s'est donné comme objectif la mise en place d'un réseau de liaisons « voies lentes » inter villages passant, autant que possible, à l'écart des voies carrossables. Une première réflexion d'identification de ce réseau a été menée, avec la proposition de concrétiser, dans un premier temps, la partie « ouest » de celui-ci, entre Villers-sur-Semois et Étalle d'une part et entre Landin (Ste-Marie), Fratin (complexe sportif) et les écoles d'Étalle d'autre part.

## b. Circulation et sécurité routières

La circulation sur les principales voiries a été quantifiée lors du recensement 2010-2012. Le trafic journalier relevé est le suivant<sup>90</sup> :

- N83 – Centre d'Étalle :
  - Vers Tintigny = 3.499 voitures / 296 poids lourds ;
  - Vers Arlon= 3.427 voitures / 297 poids lourds ;
- N83 – Entre Sampont et Vance :
  - Vers Étalle : 3.851 voitures / 290 poids lourds ;
  - Vers Arlon= 4.159 voitures / 291 poids lourds ;
- N83 – Poncelle :
  - Vers Tintigny = 3.365voitures / 356 poids lourds ;
  - Vers Étalle= 3.456 voitures / 321 poids lourds ;
- N87 – Entre Les Coeuvin et Bellevue :
  - Vers Virton = 4.277 voitures / 777 poids lourds ;
  - Vers Habay = 3.984 voitures / 794 poids lourds ;
- N87 – Contournement nord :
  - Vers Virton = 3.422 voitures / 591 poids lourds ;
  - Vers Habay = 3.221 voitures / 599 poids lourds ;
- N87 – Contournement sud :
  - Vers Virton = 2.136 voitures / 493 poids lourds ;
  - Vers Habay = 1.988 voitures / 495 poids lourds ;
- N879 – Croix-Rouge :
  - Vers Ethe = 525 voitures / 48 poids lourds ;
  - Vers Bellefontaine = 526 voitures / 56 poids lourds.

Un comptage a aussi été réalisé à Chantemelle en 2015 :

- Vers Châtillon : 545 voitures / 29 poids lourds ;
- Vers Étalle : 489 voitures / 69 poids lourds.

Ces comptages confirment le trafic important empruntant les voiries régionales qui traversent Étalle, que ce soit par les voitures ou les poids lourds.

C'est surtout la N87 entre la E411 et Étalle qui génère le plus grand trafic, montrant ainsi son rôle de porte d'entrée de la Gaume, pour tous types de véhicules. Cependant, la N83 Florenville-Arlon la suit de près pour ce qui concerne la circulation des voitures alors que les poids lourds y sont environ 2 fois moins nombreux. La plupart des poids lourds empruntent en effet l'axe nord-sud, vers et depuis Virton essentiellement.

Ces chiffres montrent aussi que, malgré l'existence du contournement, le centre d'Étalle reste fort emprunté, que ce soit par les véhicules lourds ou légers.

En matière de sécurité routière<sup>91</sup>, entre 2015 et septembre 2018, 350 des 2048 accidents constatés sur l'ensemble de la Zone de police se sont produits sur le territoire d'Étalle, soit 17%. Étalle est ainsi la troisième commune la plus dangereuse de la Zone, après Virton (31% des accidents constatés) et Florenville (20%), celle-ci étant très étendue. 67 de ces 350 accidents – près de 20% – ont entraîné des lésions corporelles.

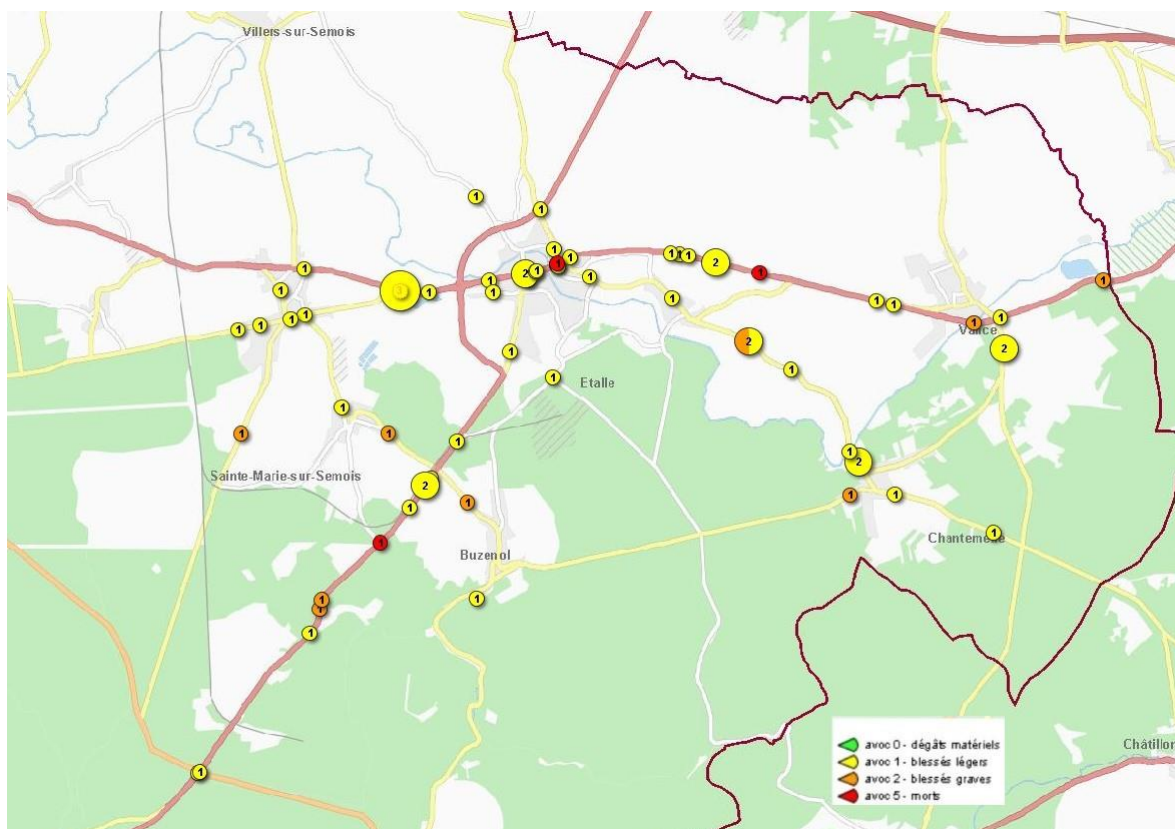
<sup>90</sup> Source : SPW - Direction des routes du Luxembourg – novembre 2018.

<sup>91</sup> L'ensemble des informations qui suivent a été fourni à l'Auteur par la Zone de police (Aurélié Kaiser).



Depuis 2015, la tendance est, sur Étalle, à une augmentation du nombre d'accidents. Par contre, le nombre de personnes blessées ou décédées est fluctuant d'une année à l'autre (24 en 2015, 16 en 2016, 18 en 2017). Dans la Zone de police en général comme à Étalle en particulier, la plupart des accidents sont dus à une traversée de gibier (28,3%), une perte de contrôle du véhicule souvent corrélée à la vitesse (23,7%), au non-respect de la distance entre usagers (21,5%). Mais près de la moitié des accidents avec lésions corporelles (46,8%) sont dus à la perte de contrôle du véhicule. Sans surprise, la très grande majorité des personnes impliquées dans les accidents sont des conducteurs de camions ou de voitures.

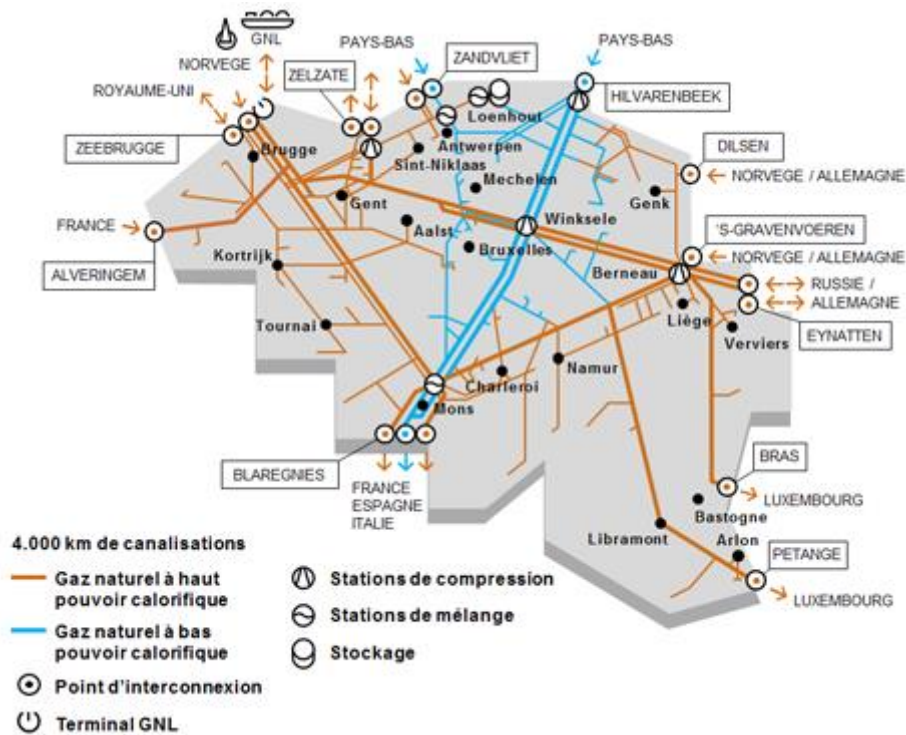
La plupart des accidents constatés surviennent sur les deux axes principaux qui traversent le territoire et drainent le plus gros de la circulation (RN 83 et 87), mais les voies secondaires sont également concernées. Le village d'Étalle et le centre du village de Sainte-Marie sont clairement des zones à risque. Le nord du territoire apparaît beaucoup moins dangereux.



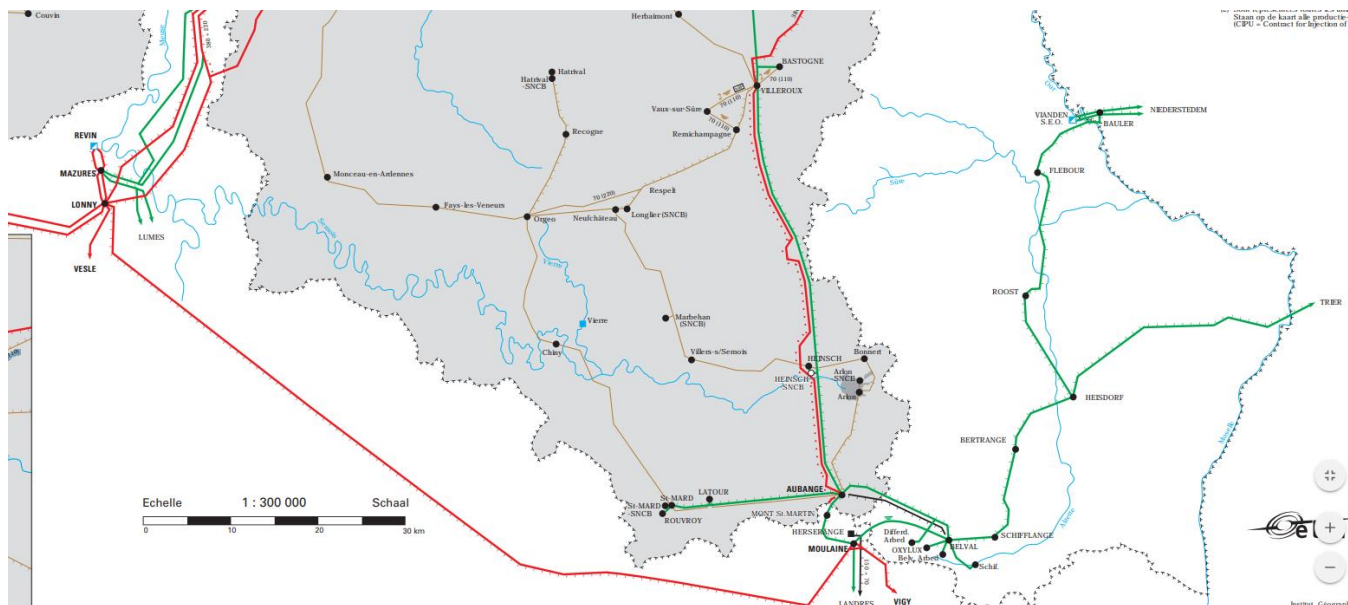
### c. Transport d'énergie

La commune est traversée par une conduite de gaz naturel à haut pouvoir calorifique gérée par Fluxys. Elle suit un axe nord-ouest – sud-est, en passant au sud-ouest de Mortinsart et au nord-est de Chantemelle. Elle relie le réseau du sillon Sambre et Meuse au Grand-Duché de Luxembourg (Pétange).

Aucune entreprise du territoire, aucun particulier n'y est raccordé. Il n'est d'ailleurs pas possible de l'envisager pour des particuliers.

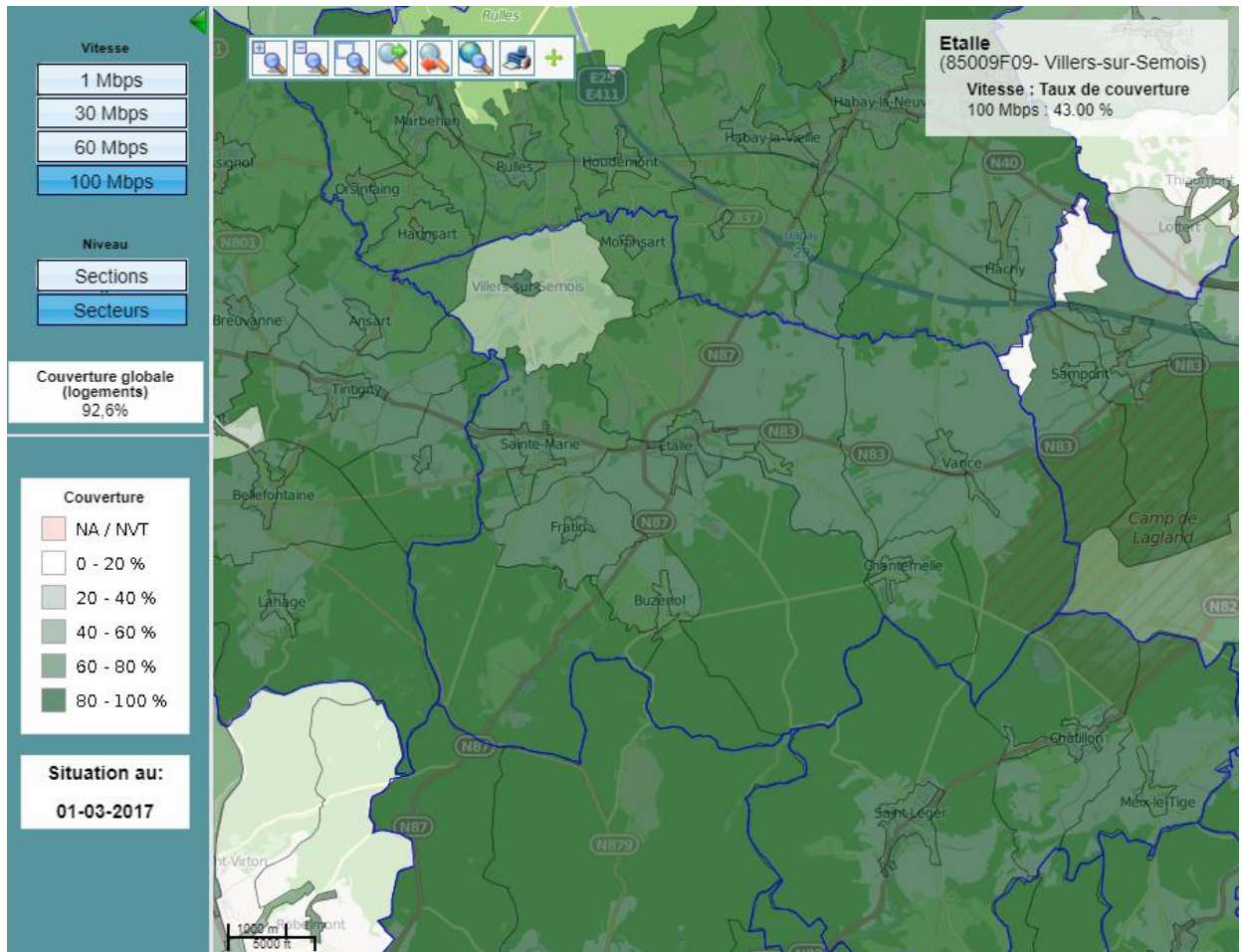


La partie nord du territoire communal est par ailleurs traversée par une ligne HT de 70 KV, qui, venant de Neufchâteau puis Marbehan, passe par Villers-sur-Semois où se trouve un poste HT puis se dirige vers Arlon en suivant plus ou moins parallèlement la frontière avec la commune de Habay.



#### d. Téléphonie fixe/Données fixes

La commune d'Étalle est bien desservie au niveau de l'accès fixe à la large bande puisqu'entre 80 et 100% du territoire bénéficie d'une vitesse théorique de 100 Mbps comme le montre la carte ci-dessous. Seule la section de Villers-sur-Semois – hors le village - est moins bien couverte (taux de couverture de 43%<sup>92</sup>).



Source : IBPT

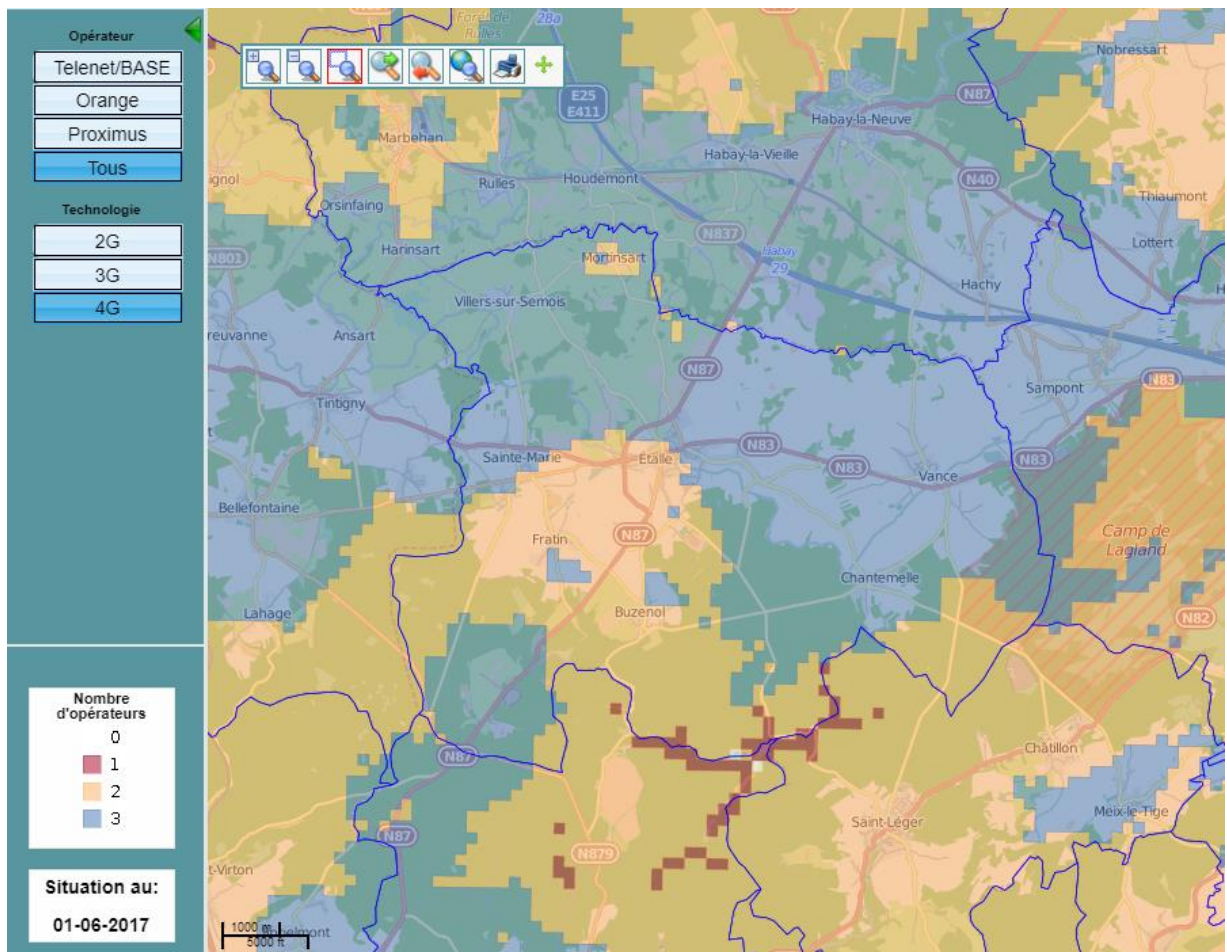
<sup>92</sup> Ce taux monte à 92% pour une vitesse de 60 Mbps.

### e. Téléphonie mobile/données mobiles

Le territoire est bien couvert par le réseau mobile. La presque totalité en est desservie par deux opérateurs sur trois (Orange et Proximus) au niveau de la technologie 4G (voir carte ci-dessous). L'opérateur Telenet/Base dessert par contre moins bien les environs d'Étalle, Fratin et Buzenol ainsi que le sud du territoire.

Seules les vallées forestières inhabitées à l'extrême sud semblent moins bien couvertes (un seul opérateur – Proximus).

Les technologies 2G et 3G sont proposées par les 3 opérateurs partout sur le territoire sauf, ici aussi, au niveau des vallées forestières.



## 4. Utilisation des ressources et impacts environnementaux

### a. Utilisation des ressources<sup>93</sup>

#### Captation d'eau

On relève 40 captages d'eau sur le territoire :

- 22 captages dont le titulaire est un privé (à des fins agricoles, privées... ) ;
- 12 captages dont le titulaire est la Commune d'Étalle, pour l'embouteillage d'eau, qu'elle met à disposition, par convention, à l'entreprise Nestlé Waters Benelux SA (en pratique, 7 captages sont utilisés par l'entreprise<sup>94</sup>) ;
- 4 captages dont le titulaire est la Commune d'Étalle pour la distribution d'eau publique (voir ci-après) ;
- 2 captages près de Chantemelle dont le titulaire est la Commune de Saint-Léger (les 2 seuls captages dont dispose la commune voisine pour sa distribution d'eau publique).

Tous les captages liés à la distribution d'eau et à l'embouteillage sont situés en zone sinémurienne (formation de Luxembourg).

A l'exception des 2 captages appartenant à la Commune de Saint-Léger, aucun n'a encore vu ses zones de surveillance et de prévention arrêtées. Toutefois la démarche est en cours pour 8 captages destinés à l'embouteillage (enquête publique durant l'été 2018). Elle est aussi en préparation pour tous les captages communaux, l'enquête publique étant programmée pour 2019.

#### Embouteillage d'eau

L'entreprise Nestlé Waters Benelux SA, appelée communément « usine Valvert », est implantée sur le zoning de Gantaufet depuis 1981, sur des terrains qu'elle loue à la commune d'Étalle par bail emphytéotique de 50 ans.

En 2015, elle a produit 132 millions de bouteilles d'eau, sous les marques Nestlé Pure Life (eau de source – 85% de la production), Charmoise (eau de source) et Valvert (eau minérale naturelle, distribuée uniquement dans le Benelux).<sup>95</sup> Elle génère environ **n XX emplois**.

Même si la situation géographique des captages utilisés par l'entreprise, dans les vallées forestières inhabitées au sud du territoire, entraîne un risque limité de pollution des nappes, des mesures de surveillance stricte de ces captages, tant en qualité qu'en quantité prélevée, sont effectuées au quotidien.

<sup>93</sup> L'exploitation forestière et agricole est abordée dans des chapitres spécifiques.

<sup>94</sup> Source : [CCILB, Magazine « entreprendre aujourd'hui », n°175, mars 2016, pp 28-31.](#)

<sup>95</sup> Source : <https://www.nestle.be/fr/media/pressreleases/25-ans-de-lusine-detalle>.

## Distribution d'eau publique

La Commune d'Étalle est propriétaire et gestionnaire du réseau public de distribution d'eau.

**A compléter : captages, structure et état du réseau, problèmes, projets.**

## Sous-sol

La commune a compté jusqu'il y a peu une carrière en activité : la carrière d'Huombois, propriété communale concédée en exploitation, en 2009, à la société NRI SA (Naturelle Ressource Industrie) intégrée au groupe Jourdan<sup>96</sup>.

Il s'agissait d'une carrière de grès jurassique dont les produits étaient le sable jaune tamisé et de tranchée, le concassé de grès jurassique, l'enrochement, les blocs pour gabions et pour la décoration, les granulats, la terre sableuse criblée ou non criblée, la terre « Valterre » (pour pelouses et terrains de football) et la terre arable. S'y trouvaient aussi un centre de tri-recyclage (béton – briquillons) ainsi qu'un « centre d'enfouissement » pour terres et pierres.

L'exploitation a dû être arrêtée par épuisement des ressources dans le périmètre autorisé, l'extension de celui-ci envisagée à un moment n'étant plus d'actualité.

Précédemment, plusieurs petites carrières et sablières ont été utilisées dans la forêt du sud du territoire (voir notamment les zones d'extraction au plan de secteur ou bien encore les sites de grand intérêt biologique).

## Energie renouvelable

### **Production et utilisation d'énergie renouvelable**

On ne relève pas d'unité de production d'électricité renouvelable de plus ou de moins de 10Kw sur le territoire communal, hors photovoltaïque (de type biomasse, cogénération, éolien, hydraulique)<sup>97</sup>.

En photovoltaïque, il existe par contre :

- 3 unités de plus de 10 Kw : Sita (zoning de Magenot – 200 Kw), AD Delhaize (Zoning de Bellevue – 172 Kw) et bâtiment du SRI Étalle (21 Kw) ;
- 473 unités de moins de 10 Kw, pour une puissance totale de 3.092 kVA, soit 82 unités par 1.000 habitants ou 538 kVA par 1.000 habitants. Ces chiffres sont très élevés par rapport à la moyenne provinciale qui est de 53 unités par 1.000 habitants et 318 kVA par 1.000 habitants. Étalle est 12<sup>e</sup> commune wallonne en termes de puissance installée par 1.000 habitants et 18<sup>e</sup> en termes de nombre d'unités de production par 1.000 habitants.

Depuis 2013, une installation de chauffage aux plaquettes forestières est en service au niveau de l'arsenal des pompiers (100 kW)<sup>98</sup>.

---

<sup>96</sup> Source : <http://www.jourdan.lu/be/NRI/> et <http://www.lavenir.net/cnt/396053>.

<sup>97</sup> Source : [www.cwape.be](http://www.cwape.be).

<sup>98</sup> Source : <https://www.frw.be/pbe.html>.

Aucune information n'existe concernant l'utilisation d'énergie renouvelable pour le chauffage domestique (chauffage au bois ou par pellets, géothermie...) ou bien encore concernant le recours aux panneaux solaires pour la production d'eau chaude domestique, même si une prime communale existe pour l'implantation de ces derniers.

### Projets et potentiel de production

Un projet de réseau de production et distribution de chaleur utilisant les plaquettes forestières a été étudié par la Commune pour relier différents bâtiments au cœur du village d'Étalle. Ce projet, coûteux, est aujourd'hui en *stand by*.

La carte du potentiel éolien montre la présence de plusieurs zones favorables, avec ou sans contrainte d'exclusion. Elles se situent surtout et logiquement au nord de la N83, en zone agricole, mais aussi dans le triangle formé des villages de Sivry, Chantemelle et Vance. Ce potentiel n'a toutefois jamais été activé, notamment au vu de la présence importante du réseau Natura 2000 dans les périmètres favorables.

Le potentiel hydraulique liés à la Semois et autres cours d'eau du territoire n'est pas connu. Toutefois, l'Inventaire des sites hydroénergétiques de la Région wallonne<sup>99</sup> repère 7 sites sur la Commune :

- Moulin André à Étalle (ferme du Moulin) ;
- Villers-Tortru (Semois) ;
- Moulin de Vance ;
- Moulin à Buzenol ;
- Moulin de Buzenol (en aval du précédent) ;
- Fourneau Marchand ;
- Forges de Montauban.

### Projets existants ou passés ?

#### Démarches

La Commune d'Étalle a pris la décision de principe d'adhérer à la convention des Maires en 2017. Elle va agir sous la coordination de la Province de Luxembourg pour établir son Plan d'Action en faveur de l'Energie Durable et du Climat (PAEDC) qui découle de cette adhésion, dans le cadre de l'initiative Pep's Lux.

Elle est aussi partenaire du Parc naturel de Gaume et du GAL, dont la fiche-projet Gaume Energies prévoit les actions suivantes :

- Stimulation de projets d'économie d'énergie et d'énergie renouvelable par l'accompagnement et par des financements alternatifs, en lien avec la coopérative Gaume Energies. La Commune d'Étalle est ainsi devenue coopératrice de cette dernière. Elle envisage dans ce cadre d'implanter des panneaux photovoltaïques sur le complexe sportif d'Étalle, pour alimenter celui-ci et l'école voisine le cas échéant ;
- Mise en place de solutions de stockage décentralisé d'énergie ;

---

<sup>99</sup> Cette donnée reprend la localisation des sites hydroénergétiques - utilisant ou ayant utilisé l'eau comme source d'énergie - en Région wallonne sur base de l'inventaire mené en 1995 par l'APERÉ. Source : Walonmap.

- Optimisation des régulations de chauffage et d'eau chaude sanitaire dans plusieurs bâtiments publics et particulièrement dans les écoles.

Elle dispose de personnel communal en charge de l'énergie : un Ecopasseur partagé avec les communes d'Habay et Tintigny dont Étalle est l'employeur (présence tous les jeudis)<sup>100</sup>.

Elle a aussi mené à bien plusieurs dossiers subsidiés par le programme Ureba, pour réduire la consommation énergétique de bâtiments communaux<sup>101</sup>.

Deux primes communales liées à l'énergie sont enfin disponibles sous condition<sup>102</sup> :

- Prime à la pose d'un chauffe-eau solaire ;
- Prime à l'isolation de la toiture.

#### b. **Impacts environnementaux**

##### Eaux usées et épuration

La carte d'agglomération d'Étalle montre que :

- Tous les villages de l'entité sont repris en zone d'épuration collective<sup>103</sup>, sauf quelques extrémités de rues et le hameau de Villers-Tortru, qui sont en régime autonome<sup>104</sup> ;
- Les zonings de Magenot<sup>105</sup> et de Gantaufet sont en régime collectif ;
- Les zonings de Bellevue et de Huombois sont en régime d'épuration autonome.

Trois stations d'épuration sont opérationnelles depuis peu :

- Buzenol (depuis 2012 – capacité de 500 EH). Elle épure Buzenol ;
- Étalle (depuis 2014 – capacité de 5300 EH). Elle épure Étalle, Sainte-Marie-sur-Semois, Fratin, L'Enclos, Sivry et les zonings de Magenot et de Gantaufet (+ Poncelle et la ZAE le Haut du Sud sur Tintigny) ;
- Vance (depuis 2014 – capacité de 1200 EH). Elle épure Vance ;

Trois stations restent à construire, dont la réalisation n'est pas encore programmée : Chantemelle (600 EH), Villers-sur-Semois (250 EH) et Mortinsart (180 EH).

---

<sup>100</sup> Suite au départ de celui-ci en 2018, le poste est vacant.

<sup>101</sup> Les subventions UREBA sont destinées à soutenir certains organismes qui veulent réduire la consommation énergétique de leurs bâtiments. Plusieurs démarches destinées à améliorer leur performance énergétique peuvent être subsidiées.

<sup>102</sup> Il existe aussi un prêt à 0% pour des travaux d'économie d'énergie du fonds de réduction du coût global de l'énergie de la province de Luxembourg.

<sup>103</sup> Mortinsart est passé de régime transitoire à régime collectif par modification du PASH en 2016.

<sup>104</sup> Aucune indication ne concerne les lieux-dits Huombois et Croix-Rouge. Ils sont donc en régime autonome.

<sup>105</sup> Le zoning du Magenot est passé de régime autonome à régime collectif par modification du PASH en 2016.



### Déchets, évacuation et recyclage

La Commune gère elle-même la collecte des déchets, qu'elle a confiée à la société Suez (Sita), basée à Sainte-Marie-sur-Semois. Contrairement à ses voisines, elle ne délègue donc pas cette mission à l'intercommunale AIVE - secteur Valorisation et Propreté.

Elle a choisi le système du sac plus sac (déchets organiques et ménagers) pour la collecte hebdomadaire en porte à porte.

Les papiers/cartons, les canettes/conserves ainsi que les encombrants sont aussi récoltés en porte en porte, une fois par mois.

Un réseau de bulles à verres et de bulles à plastiques complète le dispositif.

Jusqu'ici, aucun Recyparc n'est présent sur le territoire. Les habitants doivent donc se rendre dans celui d'une commune voisine. Le Gouvernement wallon a toutefois décidé, en décembre 2017, de construire un Recyparc sur le territoire. Il prendrait place sur le zoning de Gantaufet et sa gestion en serait confiée à l'AIVE – secteur Valorisation et propreté.

### **Volume de déchets collectés ? Rapports ?**

### **Nature des partenariats avec l'AIVE ?**

### Aperçu de l'état de l'environnement (eau, air, sol)

Pour rappel, la commune d'Étalle est essentiellement concernée par 4 masses d'eau de surface<sup>106</sup>, les deux premières étant liées au sous-bassin de la Semois et les deux dernières au sous-bassin de la Chiers :

- Semois I (SC08R) : elle concerne le bassin versant de la Semois en amont du village d'Étalle ;
- Semois II (SC23R) : elle concerne le bassin versant de la Semois en aval du village d'Étalle ;
- Ruisseau de Laclaireau (SC01R) : elle correspond aux bassins versants du Gros Ruisseau et de la Rouge Eau, au sud du territoire ;
- Chevratte (SC03R) : elle concerne une petite surface au sud-est, liée au Ruisseau de Hambressart.

Le tableau ci-dessous reprend leur état écologique et chimique en 2013 (dernière donnée disponible).

On peut constater que la masse d'eau Semois I, qui reprend notamment une partie de l'agglomération arlonaise, connaît des problèmes de qualité, à la fois écologique et biologique mais aussi chimique. Au niveau écologique, beaucoup de paramètres sont problématiques. Au niveau chimique, les paramètres déclassants - communs toutefois aux 4 masses d'eau - sont les HAP<sup>107</sup> et le mercure (biote).

<sup>106</sup> Pour mémoire, une surface anecdotique au sud-est du territoire communal est concernée par la masse - SC02R Ton I. Aucun cours d'eau n'y circule.

<sup>107</sup> Hydrocarbures aromatiques polycycliques.

La mise en service de plusieurs stations d'épuration, postérieure à cette analyse de la qualité (Vance et Étalle en 2014), devrait permettre d'améliorer la situation.

Les trois autres masses d'eau connaissent moins de problèmes. En particulier, la masse d'eau Semois II, qui se situe pourtant en aval de la précédente, montre globalement une bonne qualité écologique et biologique. Son état chimique est aussi meilleur.

Les masses d'eau « Ruisseau de Laclaireau » et « Chevratte » présentent aussi une bonne qualité globale, probablement meilleure encore sur le seul territoire d'Étalle puisqu'elles n'y concernent que quelques affluents forestiers desdits cours d'eau, subissant peu de pression anthropique.

Masse d'eau	Ecologie						
	Etat écologique PGDH2	Qualité biologique	Qualité physico-chimique- paramètres généraux	Qualité physico-chimique- paramètres spécifiques	Qualité hydromorphologique	Paramètres déclassants	Etat écologique PGDH1
SCo8R Semois I	Médiocre	Médiocre	Moyen	Bon	Moyen	Carbone organique dissous; D.C.O.; Orthophosphates; Phosphore total; Nitrites; Azote amoniacal; Azote kjeldahl; Macroinvertébrés; Macrophytes	Moyen
SC23R Semois II	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	-	Moyen
SCo1R Ruisseau de Laclaireau	Bon	Bon	Bon	Bon	Très bon	Nitrates; Macroinvertébrés	Bon
SCo3R Charvatte	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	-	Moyen

Masse d'eau	Chimie			
	Etat chimique PGDH2 – hors PBT	Etat chimique PGH2 – avec PBT	Etat chimique PGDH1	Paramètres déclassants
SCo8R Semois I	Bon	Pas bon	Pas bon	PBT ubiquistes <sup>108</sup> : HAP + mercure (biote)
SC23R Semois II	Bon	Pas bon	Bon	PBT ubiquistes : HAP + mercure (biote)
SCo1R Ruisseau de Laclaireau	Bon	Pas bon	-	PBT ubiquistes : HAP + mercure (biote)
SCo3R Charvatte	Bon	Pas bon	-	PBT ubiquistes : HAP + mercure (biote)

Etat de la masse d'eau en 2013.  
Source : fiches de caractérisation des masses d'eau 2016

<sup>108</sup> PTB : substances persistantes, bio-accumulatives, toxiques et ubiquistes.

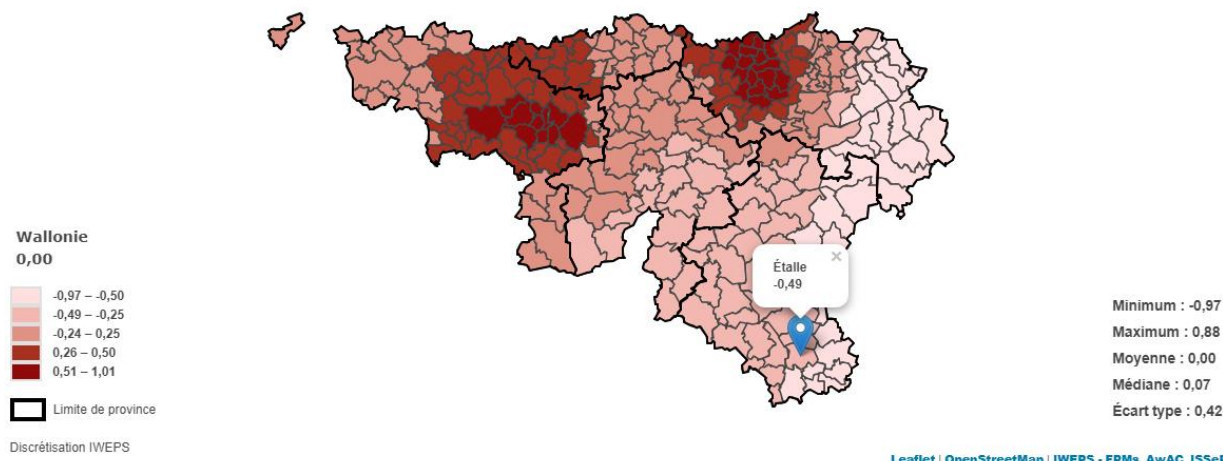
Au niveau de la qualité de l'air, l'indicateur de qualité de l'air ambiant de la commune est de  $-0,46$  pour la période 2015-2017<sup>109</sup>. Avec un indicateur situé largement sous la moyenne régionale qui est placée à  $0$ , son air est donc de très bonne qualité relative.

Cette qualité est proche de celles des 2 communes voisines : Habay ( $-0,48$ ) et Tintigny ( $-0,47$ ). Elle est un peu moins bonne qu'à Arlon ( $-0,55$ ), à Saint-Léger ( $-0,52$ ) et à Virton ( $-0,50$ ).

Sélection de la période : 2015-2017

Sélection du niveau d'agrégation : Commune

Indicateur de qualité de l'air ambiant - Wallonie = 0



Indicateur de qualité de l'air ambiant. Période 2015-2017

La situation s'est améliorée comparativement à la moyenne wallonne et par rapport aux deux périodes de mesure précédentes (2012-2014 et 2013-2015) où l'indicateur était de  $-0,36$ . Cette amélioration prévaut toutefois pour les communes voisines et en province de Luxembourg.

Il n'existe pas de donnée particulière sur la qualité du sol sur la commune d'Étalle. Tout au plus peut-on dire qu'il n'existe pas de site potentiellement très pollué et traité par la SPAQuE (Société Publique d'Aide à la Qualité de l'Environnement).

<sup>109</sup> <http://walstat.iweps.be/>. Quatre paramètres sont pris en compte dans le calcul de l'indicateur de qualité de l'air par commune, à savoir l'ozone (O<sub>3</sub>), le dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>), les particules fines dont le diamètre est inférieur à 2,5 µm (PM<sub>2.5</sub>) et les particules dont le diamètre est compris entre 2,5 µm et 10 µm (PM<sub>10-2.5</sub>).

Risques Seveso

Aucun site n'est classé Seveso sur le territoire communal.

A proximité toutefois, trois entreprises sont classées comme telles :

- Sur Habay (zoning des Coeuvin), l'entreprise Antargaz Belgium est classée « Seveso », seuil haut, soit le plus élevé<sup>110</sup>. Il s'agit d'un dépôt relais de propane. Les risques y sont l'incendie et l'explosion ;
- Sur Marhehan (commune de Habay), l'usine Lambiotte et Cie. Elle est classée « Seveso », seuil bas. Elle fabrique des acétals (= solvants) ;
- Sur Virton/Rouvroy, l'entreprise papetière *Burgo Ardennes* est classée « Seveso », seuil haut. Le risque est lié à la présence de quantités de certains produits stockés comme l'oxygène, le peroxyde d'hydrogène, l'acide sulfurique<sup>111</sup>.

Selon sa classification, un établissement a différentes obligations :

Obligation	Seuil bas	Seuil haut
Rédaction et mise en œuvre d'une politique de prévention des accidents majeurs au sein de l'entreprise	X	X
Réalisation d'une notification	X	X
Mise en œuvre d'un système efficace de gestion de la sécurité	X	X
Rédaction d'un rapport de sécurité		X
Rédaction d'un plan d'urgence interne	X	X
Rédaction d'un plan d'urgence externe (réalisé par l'autorité)		X
Information préventive à la population	X	X

<sup>110</sup> Une entreprise Seveso est celle qui a une activité liée à la manipulation, la fabrication, l'emploi ou le stockage de substances dangereuses. Le terme « Seveso » est attaché à la directive européenne concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses, qui impose notamment l'identification des établissements industriels présentant des risques majeurs. Source : <http://www.seveso.be>.

<sup>111</sup> Source : <http://www.lalibre.be/economie/libre-entreprise/la-cellulose-en-odeur-de-saintete-51b8efcoe4bode6db9c7a3e1>.

## Facteurs d'incidence

---

### 1. Territoire physique et impacts sur le développement

La commune d'Étalle bénéficie d'une position privilégiée au sud de la province de Luxembourg. A un jet de pierre de l'autoroute E411, au carrefour de deux axes routiers importants à l'échelle de la sous-région, elle est facilement accessible et directement reliée aux pôles voisins d'Arlon, Virton et Habay et celui, plus lointain, de Luxembourg. Cette situation conditionne de longue date son évolution démographique et économique. Mais elle entraîne aussi son lot de désagréments, dont un trafic de transit important et des soucis de sécurité routière, ces derniers étant d'autant plus marqués que les solutions de déplacements doux et sécurisés sont peu nombreuses et lacunaires (un tronçon de Ravel, des pistes cyclables en bordure de route régionale).

Lorrain géographiquement et gaumais culturellement, le territoire présente deux visages bien distincts en lien avec la nature de son sol et de son sous-sol : le nord, principalement agricole et le sud, essentiellement couvert par la vaste propriété forestière communale. La jeune Semois marque discrètement la limite entre ces deux ensembles.

A l'exception de vallées forestières soudainement abruptes au sud, le relief est calme, peu marqué par les cuestas lorraines. Il ne représente donc pas une réelle contrainte pour le développement local.

La richesse environnementale d'Étalle tient plus à sa biodiversité remarquable qu'à sa qualité paysagère. La variété des milieux naturels est à relever et a justifié la mise sous statut Natura 2000 de pas moins de 44% du territoire, surtout des forêts, d'anciennes carrières, un vaste ensemble de prairies bocagères ainsi que des zones humides dont les marais de la Haute-Semois. De nombreux sites sont par ailleurs protégés par des statuts régionaux et gérés par différents opérateurs.

Mais la richesse environnementale de la commune provient aussi de ses ressources naturelles, outre sa forêt déjà citée : sa précieuse eau de qualité, utilisée à la fois pour l'embouteillage par l'usine Valvert et pour la distribution publique communale, ainsi que son sous-sol, exploité par un carrier jusqu'il y a peu.

Ces richesses sont peu valorisées à des fins touristiques.

Étalle ne connaît pas de problème particulier de pollution, à l'exception de la qualité déficiente de la Semois amont, qui devrait s'améliorer avec la mise en service récente de plusieurs stations d'épuration, devant toutefois encore être rejointes par trois autres, non encore programmées. Les filières de collecte des déchets sont bien en place si l'on excepte l'absence d'un Recyparc.

Au niveau énergétique, les habitants ont massivement investi dans de petites unités photovoltaïques, auxquelles s'ajoutent 3 installations de plus grande taille. Aucune autre source de production renouvelable d'électricité n'est utilisée, malgré un potentiel éolien théorique. Le potentiel hydro-électrique est inconnu.

Les 11 villages et hameaux, implantés pour la plupart à proximité de la Semois, présentent un cœur typiquement lorrain, à la fois au niveau de l'habitat et de la configuration de l'espace public (usoirs). 130 éléments y ont été inventoriés pour leur intérêt patrimonial, non uniformément répartis entre entités (bâtiments ruraux, petit patrimoine, biens religieux, ensembles plus prestigieux).

L'habitat récent, traduisant la forte croissance démographique, est en rupture avec les codes traditionnels, à la fois au niveau de l'implantation des bâtiments et de leur typologie. L'outil « lotissement » a été largement utilisé partout pour accompagner l'urbanisation des villages. Même si le phénomène est encore marginal, les appartements ont fait leur apparition, souvent dans de petits ensembles.

Le plan de secteur confirme la fonction résidentielle du territoire en plaçant les villages en zone d'habitat à caractère rural. Mais il prévoit aussi d'autres affectations dont 8 ZACC (réserve foncière) et 3 zones de loisirs. Elles présentent toutefois des difficultés de mise en œuvre, pour des questions de maîtrise foncière et de contraintes diverses, dont un risque d'inondation parfois. Le plan de secteur reprend aussi les 4 zones d'activité économique mixte opérationnelles du territoire, consacrant ainsi la fonction économique de celui-ci.

## 2. Initiatives en faveur du territoire physique

**Quels dispositifs la Commune met-elle en place pour assurer la préservation et l'amélioration de l'environnement, de la biodiversité, du patrimoine, des paysages, pour favoriser l'accès au logement et les énergies renouvelables, pour développer la mobilité ?**

La Commune mobilise, seule ou en partenariat, une partie des outils et démarches disponibles en faveur de la biodiversité :

- Fauchage tardif des bords de route ;
- Gestion différenciée des espaces publics ;
- Projet Biodibap<sup>112</sup> ;
- Participation à l'opération « grand nettoyage de printemps » dans le cadre de walloniepluspropre.be ;
- Cimetières nature : ?;
- Autre ?

Elle agit aussi en faveur de cette biodiversité dans le cadre de la gestion de ses propriétés forestières, en partenariat avec le DNF, et par la création de sites protégés (Réserves naturelles domaniales).

Elle ne dispose par contre pas d'un Plan communal de Développement de la Nature (PCDN).

Elle a voulu garder la maîtrise :

- De son réseau de distribution d'eau et des nombreux captages publics. Plusieurs d'entre eux sont mis à la disposition de l'entreprise Valvert ;
- Des filières de collecte des déchets (porte à porte, bulles...), sans mutualisation intercommunale.

Elle mène, par l'intermédiaire de l'ASBL Archétal qu'elle soutient financièrement, diverses actions en matière de préservation, restauration et valorisation du patrimoine historique.

Elle est très volontariste dans la mise en œuvre de sa politique :

---

<sup>112</sup> L'appel à projets Biodibap pour « biodiversité et bâtiments publics » vise à promouvoir des projets favorables à la biodiversité dans et aux abords immédiats des bâtiments publics.

- Économique, en ayant modifié le Plan de secteur pour y inscrire les zones d'activités de Gantaufet et de Magenot ;
- Démographique, en mettant de nombreux lotissements à disposition des candidats bâtisseurs et en établissant récemment un PCAR pour développer une nouvelle et vaste zone d'habitat à Étalle (lotissement de Fergenwez).

Par contre, elle ne dispose d'aucun outil d'orientation ou réglementaire spécifique pour accompagner l'aménagement de son territoire.

En matière de réseaux de déplacement, elle a fortement stimulé la création du contournement d'Étalle, qui résout aujourd'hui une partie du problème de transit au sein du village.

Elle a pris récemment la décision d'adhérer à la Convention de Maires pour l'Énergie et le Climat. Sans attendre l'établissement de son PAEDC, elle dispose déjà d'un écopasseur partagé avec deux autres communes, propose deux primes en matière d'énergie à ses habitants et a mené plusieurs projets pour réduire la consommation énergétique de bâtiments. Elle ne recourt toutefois aujourd'hui pas à l'énergie renouvelable pour ses propres besoins.

Elle est partie prenante de plusieurs dynamiques et partenariats pluricommunaux :

- Le Contrat de rivière Semois-Chiers auquel elle participe avec 19 autres communes et de nombreux partenaires publics et privés, dans l'objectif de restaurer les multiples fonctions et usages de l'eau en tenant compte des préoccupations de chacun des acteurs concernés, à l'échelle du sous-bassin ;
- Le Parc naturel/Groupe d'Action locale de Gaume, qui associe Étalle et huit autres Communes et poursuit divers objectifs, notamment en matière de biodiversité, de paysages, d'énergie, de patrimoine.



## Synthèse analytique

---

### Les PLUS et les MOINS

#### Contexte géographique et culturel

##### Les plus :

- Diversité géologique, pédologique et, en conséquence, diversité d'occupation du sol, de paysages et biologique
- Appartenance culturelle à la Gaume, nouveau cadre de référence du développement régional et touristique

##### Les moins :

- Présence de phénomènes karstiques

#### Hydrographie, relief, occupation du sol

##### Les plus :

- Nombreux cours d'eau et zones humides, avec la Semois comme fil conducteur
- Masses d'eau souterraines non surexploitées et de qualité
- Importance de la forêt, en particulier de la forêt publique (essentiellement communale)

##### Les moins :

- Pas de possibilité d'utilisation des cours d'eau autre que la pêche (baignade, navigation)
- Zones à risque d'inondation, surtout en prise avec la Semois
- Urbanisation en forte hausse, tout en restant assez faible
- Morcellement de la forêt privée

#### Nature et biodiversité

##### Les plus :

- Patrimoine naturel de qualité, milieux variés et d'intérêt, présence de nombreuses espèces intéressantes. 47 sites de grand intérêt biologique inventoriés dont certains sites majeurs (marais de la Haute-Semois, crons, sablières)
- Natura 2000 : 40% du territoire
- Nombre important de sites protégés, diversité des statuts utilisés
- XX arbres remarquables
- Initiatives diverses (communales, DNF, Life...) en faveur de la Nature
- Participation au Parc naturel de Gaume

##### Les moins :

- De nombreux SGI restent sans statut de protection rapproché
- Quasi-absence de vergers
- Natura 2000 : frein au développement ?
- Absence de plan global intégrant les diverses initiatives

## Paysages

### Les plus :

- Présence de deux faciès paysagers très différents → diversité
- Présence de deux périmètres d'intérêt paysager au nord. Deux points de vue remarquables au sein de ces périmètres → qualité
- Actions à mettre en place dans le cadre du Parc naturel de Gaume (charte paysagère)

### Les moins :

- Présence de ruptures paysagères (lignes HT, routes, développement en ruban des villages...)
- Pas de mise en valeur particulière du paysage
- Partie sud (boisée) sans intérêt paysager

## Patrimoine bâti

### Les plus :

- Présence de nombreux éléments patrimoniaux (IPIC : 130 éléments relevés)
- 11 monuments et sites classés. Diversité de la nature des éléments classés
- Initiatives communales d'entretien, restauration et mise en valeur du patrimoine
- Action de l'asbl Archétal
- Actions à mettre en place dans le cadre du Parc naturel de Gaume

### Les moins :

- IPIC non à jour
- Sections non concernées de manière identique

## Habitat, logement et aménagement du territoire

### Les plus :

- Forte identité gaumaise des cœurs de villages et de l'habitat traditionnel
- Plan de secteur offrant une large palette d'affectations au-delà de l'habitat
- Recours aux procédures de révision du PS ou de PCA pour accompagner les projets de développement (économie, habitat)
- Large recours aux permis de lotir (d'urbanisation) pour développer l'habitat (public et privé)

### Les moins :

- Urbanisation et habitat récents ne respectant pas les codes de l'identité gaumaise
- Forte émergence de l'habitat en appartements (mais encore marginal)
- Nombreuses ZACC (8) mais difficultés de mise en œuvre
- Trois zones de loisirs mais difficultés de mise en œuvre
- Peu d'outils « réglementaires » (guides communaux, RGBSR)
- Pas de réflexion globale en matière d'aménagement du territoire

### Équipement du territoire

#### Les plus :

- Proximité de la E411
- Commune carrefour de la Gaume (accessibilité) ; présence du contournement d'Étalle
- Plusieurs gares proches, dont une importante (Marbehan) ; Diverticule ferré desservant Huombois et Gantaufet mais inutilisé
- RN83 reprise dans le schéma directeur cyclable wallon
- Projet de création de voies lentes entre villages (CCATM)
- Projets de développement de modes doux intercommunaux
- Bonne couverture par les réseaux de données fixes et mobiles

#### Les moins :

- Commune carrefour de la Gaume (transit)
- Piste cyclable restreinte le long des RN (mal entretenues et dangereuses)
- Un seul tronçon de voie lente (Ravel)
- Traversée par une conduite de gaz naturel mais impossibilité de s'y raccorder
- Présence d'une ligne HT 70 kva (impact paysager)
- Problèmes de sécurité routière en de nombreux endroits

### Utilisation des ressources

#### Les plus :

- Nombreux captages (40), dont une partie pour l'embouteillage
- Gestion communale de l'eau, réseau globalement en ordre au niveau qualitatif et quantitatif
- Présence de l'usine Valvert
- Présence d'une carrière de grès jurassique (mais à l'arrêt)
- Trois unités photovoltaïques importantes
- Forte investissement privé dans des petites unités photovoltaïques
- Une unité bois énergie
- Inscription dans la dynamique Tepos/convention des maires
- Présence d'un éco-passeur « pluricommunal »
- Existence de primes « énergie » communales

#### Les moins :

- Zones de prévention non arrêtées pour les captages d'eau de distribution (en cours pour l'embouteillage)
- Pas d'unité de production d'électricité renouvelable de plus ou de moins de 10Kw, hors photovoltaïque
- Utilisation inconnue d'énergie renouvelable pour le chauffage domestique (chauffage au bois ou par pellets, géothermie...)
- Potentiel éolien existant au nord mais contraintes d'exclusion (Natura 2000)
- Méconnaissance du potentiel de production d'énergie renouvelable hydroélectrique et biomasse

### Situation environnementale

#### Les plus :

- Présence de trois stations d'épuration récentes
- Bonne qualité de la plupart des cours d'eau
- Bonne qualité de l'air
- **Production déchets ?**
- Gestion du ramassage des déchets par la commune ; présence de différents dispositifs de tri de proximité
- Participation au contrat de rivière « Semois-Chiers »

#### Les moins :

- Trois stations d'épuration restant à construire, non programmées
- Qualité médiocre de la Semois amont (mais impact des STEP non encore perceptible)
- Absence de Parc à containers (mais projet à l'étude)
- **Production déchets ?**
- Pas d'outil de mesure de la qualité des sols sur la commune
- Présence de sites Seveso à proximité

# TERRITOIRE HUMAIN

**Table des matières**

DESCRIPTION & ANALYSE .....	119
1. <i>Démographie et population</i> .....	119
a. Densité .....	119
b. Croissance démographique .....	120
c. Sources de l'accroissement de la population.....	121
d. Démographie des villages .....	122
e. Répartition par catégories d'âge.....	124
f. Indices statistiques.....	126
g. Population d'origine étrangère.....	127
h. Ménages .....	127
2. <i>Niveau de vie</i> .....	128
a. Revenus.....	128
b. Aide sociale et bénéficiaires du revenu d'insertion .....	130
c. Autres acteurs sociaux .....	132
3. <i>Santé humaine</i> .....	132
4. <i>Culture</i> .....	133
5. <i>Services de base</i> .....	134
a. Culte.....	134
b. Poste .....	135
c. Police.....	135
d. Banques et guichets automatiques bancaires .....	135
6. <i>Criminalité</i> .....	136
7. <i>Pression foncière et accessibilité au logement</i> .....	137
a. Disponibilité foncière.....	137
b. Prix des terrains et des bâtiments .....	137
c. Logements publics et sociaux .....	139
8. <i>Accueil de la petite enfance</i> .....	140
9. <i>Accueil et encadrement des aînés</i> .....	142
10. <i>Enseignement, activités extra-scolaires &amp; formation</i> .....	143
a. Enseignement fondamental.....	143
b. Enseignement secondaire, de promotion sociale et supérieur.....	144
c. Formation continuée et formation professionnelle.....	144
d. Accueil extra-scolaire .....	145
e. Stages et plaines .....	145
11. <i>Vie associative, jeunesse, sports</i> .....	147
a. Vie associative.....	147
b. Maisons de village.....	147
c. Jeunes .....	147
d. Sports.....	147
12. <i>Mobilité et comportements modaux</i> .....	148
FACTEURS D'INCIDENCE .....	151
1. <i>Territoire &amp; société</i> .....	151
2. <i>Initiatives au bénéfice de la population, de sa cohésion sociale</i> .....	152
SYNTHÈSE ANALYTIQUE .....	153

# TERRITOIRE HUMAIN

Cette partie du diagnostic socio-économique est consacrée à l'examen de la population d'Étalle (densité, croissance, structure, revenus, recours aux aides sociales) ainsi qu'à l'analyse des conditions de vie en société sur le territoire communal.

## Description & analyse

### 1. Démographie et population

#### a. Densité

01-01-18	Superficie (km <sup>2</sup> )	Habitants	Densité (hab/km <sup>2</sup> )	Part de l'arrondissement (%)	
Wallonie	16844,29	3.624.377	215,2	Habitants	Superficie
Province	4439,72	283.227	63,8		
Arrondissement	771,19	53.658	69,6	10,9	10,1
Étalle	78,10	5.855	75,0		

Source : DGSIE

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, sur ses 78,10 km<sup>2</sup> de superficie, la commune compte 5.855 habitants.

La densité de population s'établit ainsi à 75 habitants par km<sup>2</sup>, bien au-dessus des niveaux de l'arrondissement (69,6) et de la province (63,8).

Étalle n'est pas la plus étendue des dix communes que compte l'arrondissement de Virton. Cinq le sont davantage. Elle occupe exactement un dixième de la surface dudit arrondissement.

Son poids démographique est un peu plus considérable : Étalle héberge près de 11% de la population de l'arrondissement. Seules deux communes y sont, nettement, plus peuplées qu'elle – 11.321 habitants à Virton et 8.367 à Habay – mais elles sont aussi plus vastes.

En densité, Étalle n'occupe que le sixième rang de l'arrondissement. Elle est précédée dans ce classement par Virton et Habay, mais aussi par des communes de très petite superficie (Musson, Saint-Léger et Rouvroy).

En 2000, la densité de population à Étalle était de 62,6 hab./km<sup>2</sup>, presque identique à celle de l'arrondissement (62,7).

La démographie à Étalle apparaît donc plus dynamique que celle de l'arrondissement et, si la population y devient nombreuse, elle n'y est pas encore à l'étroit.

## b. Croissance démographique

Au 1/1	1990	2000	2010	2018	Évolution 1990-2018		Évolution 2000-2018		Évolution 2010-2018	
					Unités	%	Unités	%	Unités	%
<b>Wallonie</b>	3.243.661	3.339.516	3.498.384	3.624.377	380.716	11,7	284.861	8,5	125.993	3,6
<b>Province</b>	230.827	246.820	269.023	283.227	52.400	22,7	36.407	14,8	14.204	5,3
<b>Arrondissement</b>	45.424	48.387	52.037	53.658	8.234	18,1	5.271	10,9	1.621	3,1
<b>Étalle</b>	3.847	4.890	5.537	5.855	2.008	52,2	965	19,7	318	5,7

Source : DGSIE

Les Stabulois étaient moins de 4.000 en 1990. En près de trente ans, la population s'est accrue de 2.008 habitants (52,2%). C'est là un taux de croissance près de trois fois supérieur à celui de l'arrondissement, presque cinq fois plus élevé que celui de la Wallonie.

Au sein de l'arrondissement, seule Habay a connu sur cette période une augmentation plus élevée de son nombre d'habitants (2.242), sans toutefois atteindre le taux de croissance d'Étalle. À elles deux, Habay et Étalle ont supporté plus de la moitié de la croissance démographique de l'arrondissement depuis 1990, dont elles sont indiscutablement les locomotives démographiques.

Depuis le début du siècle, le taux de croissance démographique est proche de 20%, presque double de celui de l'arrondissement. Bien que très élevée, l'intensité de la croissance depuis 2000 est moindre que celle de la dernière décennie du XX<sup>e</sup> siècle. Le différentiel de croissance avec la province comme avec l'arrondissement s'est amenuisé. Dans son arrondissement, Étalle est dépassée par Habay (20,4%) et surtout par Tintigny (24,4%), deux de ses voisines.

Plus actuellement, depuis 2010, Étalle a encore gagné 318 habitants. Dans l'arrondissement, seule Tintigny en a gagné davantage sur cette période (408). En taux de croissance, Étalle (5,7%) est cette fois précédée par Tintigny (10,5%) et Saint-Léger (8,8%), une autre de ses voisines.

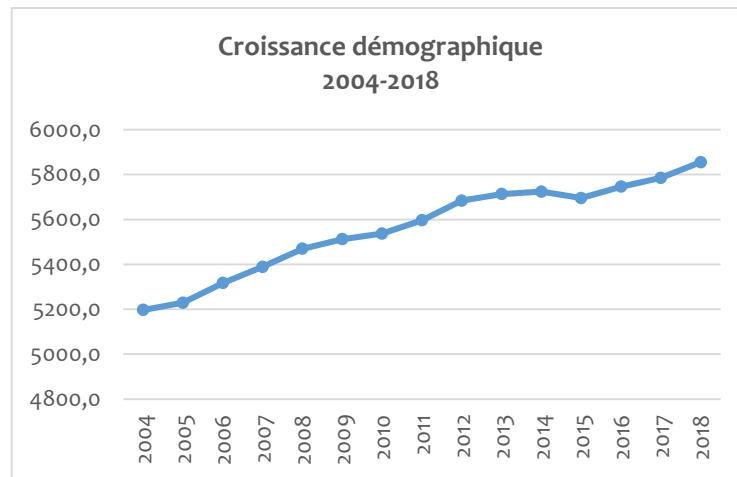
La commune continue donc à voir sa population grandir fortement, dans un contexte de croissance démographique généralisée, étendue à d'autres communes de l'arrondissement et de la province.

Le principe premier de cette croissance, ainsi qu'exposé précédemment dans le chapitre *Territoire politique* et détaillé plus loin dans le chapitre *Territoire économique*, c'est le développement continu du bassin d'activité économique et d'emploi de Luxembourg.

Avec ses voisines directes de Habay, Tintigny et Saint-Léger, Étalle forme un quatuor qui, à lui seul, porte 80% de la croissance démographique de l'arrondissement depuis 2010. Trois de ces communes sont en prise directe avec l'autoroute qui conduit au Grand-Duché de Luxembourg<sup>113</sup>. La quatrième, Tintigny, n'en est séparée que par le territoire d'Étalle, qui sert donc de voie de transit à ses travailleurs frontaliers rejoignant leur emploi en voiture.

<sup>113</sup> Habay dispose en plus d'un point d'arrêt sur la ligne ferroviaire Bruxelles-Luxembourg.





Depuis 2004, la courbe de croissance démographique est globalement régulière. Elle a connu un léger fléchissement entre 2009 et 2010 et un autre, plus marqué, entre 2013 et 2015 – avec même une petite perte de population entre 2014 et 2015 – avant de reprendre une ascension constante.

L'augmentation du nombre d'habitants constitue donc une caractéristique marquante et permanente de la commune. Elle est encouragée par la Commune, qui alloue depuis 2007 une Prime à la naissance d'un montant de 50€ pour le 1<sup>er</sup> ou le 2<sup>e</sup> enfant, de 100€ à partir du 3<sup>e</sup>.

Il est en outre considéré qu'elle va se poursuivre dans les prochaines années. Il est ainsi communément question de 1.500 habitants supplémentaires, d'après une projection établie par l'Iweps, que ne démentent pas la grande capacité prévue de la zone d'habitat de Fergenwez et la croissance annoncée du travail frontalier.

### c. Sources de l'accroissement de la population

Étalle	Mouvement naturel			Mvt migratoire interne			Mvt. migratoire externe			Total			Di-vers	Accroisse-ment	
	Nais-sances	Dé-cès	Solde	En-trées	Sor-ties	Solde	En-trées	Sor-ties	Solde	En-trées	Sor-ties	Solde		To-tal	In-dice
2015	59	37	22	317	279	38	42	50	-8	418	366	52	3	51	100,9
2016	53	40	13	329	302	27	43	43	0	425	385	40	4	39	100,7
2017	67	35	32	379	328	51	39	51	-12	485	414	71	1	70	101,2
<b>Somme</b>	<b>179</b>	<b>112</b>	<b>67</b>	<b>1.025</b>	<b>909</b>	<b>116</b>	<b>124</b>	<b>144</b>	<b>-20</b>	<b>1.328</b>	<b>1.165</b>	<b>163</b>	<b>8</b>	<b>160</b>	

Source : DGSIE.

Au cours des trois dernières années, le solde naturel (différence entre naissances et décès) d'Étalle a affiché un bilan nettement positif. Au total, entre 2015 et 2017, 179 naissances sont survenues sur le territoire, contre 112 décès. **[En attente des informations de la Commune sur une plus longue période.]**

Ce solde positif est toutefois d'amplitude irrégulière, oscillant du simple au presque triple. C'est surtout le nombre de naissances qui varie (différentiel de 14 unités), bien plus que celui des décès (différentiel de 5 unités).

Cet état de fait s'explique aisément par la jeunesse générale de la population, au sein de laquelle la part des personnes en âge d'enfanter est de loin supérieure à celle des personnes âgées. Il

s'explique aussi par le nombre extrêmement réduit de places en Maison de Repos, comme il sera exposé plus loin.

Sur le même laps de temps, le solde migratoire (différence entre entrées et sorties du territoire) aussi a affiché un bilan systématiquement positif, porté exclusivement par les mouvements internes au Royaume (le mouvement migratoire externe présentant un solde négatif de 20 unités). Ses variations annuelles sont un peu moins amples que celles du solde naturel.

Le solde migratoire est chaque année supérieur au solde naturel, dans des proportions allant de 7 à 14 unités. Au total de la période considérée, il lui est finalement de 43% supérieur (accroissement de 67 unités par mouvement naturel et de 96 unités par mouvement migratoire).

L'importante croissance démographique locale résulte donc, à la fois, d'une dynamique interne forte (mouvement naturel) et d'une dynamique externe plus forte encore (mouvement migratoire). Les deux ont atteint un pic en 2017. L'indice d'accroissement<sup>114</sup> (101,2) est d'ailleurs le plus haut de l'arrondissement avec celui de Habay (101,3).

Par ailleurs, on notera que les mouvements migratoires sont faits de très nombreuses entrées (1.328) et sorties (1.165) du territoire entre 2015 et 2017. Cela signifie qu'une part de la population présente est nomade, n'est installée que provisoirement à Étalle, vraisemblablement le temps de l'exécution d'un stage, d'un contrat d'emploi à durée déterminée, d'une mission d'intérim, d'une période d'essai, sur le territoire ou dans un des bassins d'emploi proches. C'est l'importance de cette frange de population qui explique la montée du marché du logement locatif sur Étalle comme dans les communes limitrophes.

#### d. Démographie des villages

Sur les six entités qui composent la commune, trois comptent plus de mille habitants et trois, moins de cinq cents.

Les trois plus peuplées – Vance (1169 habitants), Étalle (1870) et Sainte-Marie (1564) – se succèdent, dans cet ordre, le long de la nationale 83. Y vivent près des quatre cinquièmes des habitants de tout Étalle. Les trois autres – Buzenol, Chantemelle et Villers-sur-Semois – sont éloignées des axes routiers structurants.

La différence maximale de population entre les trois petits villages est de 139 habitants. Mais elle atteint 701 habitants entre les trois plus gros.

---

<sup>114</sup> Un indice d'accroissement de 100 désigne une population constante.

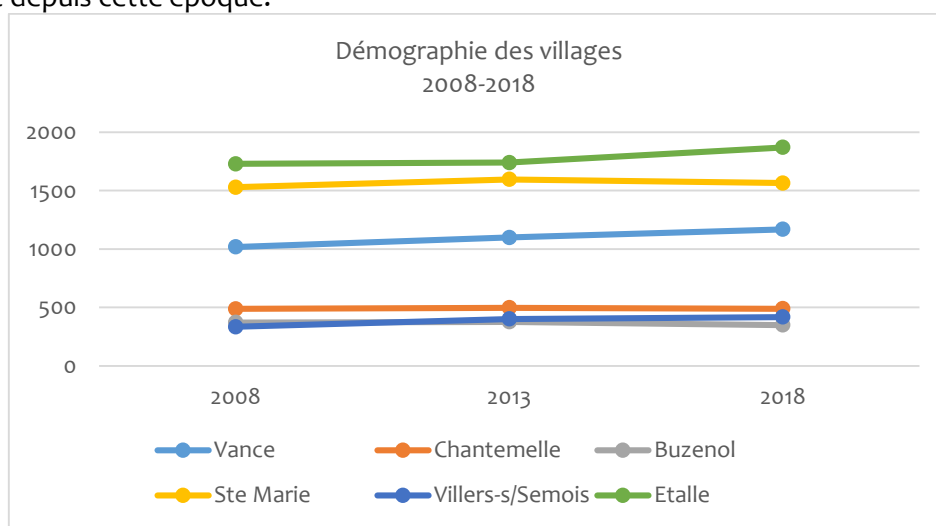
Population par village	2008	2018	2008-2018		part en 2008	part en 2018
			Unités	%		
Étalle	1728	1870	142	8,2	31,6	31,9
Ste Marie	1529	1564	35	2,3	28,0	26,7
Vance	1018	1169	151	14,8	18,6	19,9
Chantemelle	488	489	1	0,2	8,9	8,3
Villers-s/Semois	335	418	83	24,8	6,1	7,1
Buzenol	371	350	-21	-5,7	6,8	6,0
Commune	5469	5860	391	7,1		

Source : Administration communale

En dix ans, toutes les entités, à l'exception de Buzenol, ont vu leur population augmenter. Toutefois, l'intensité de la dynamique démographique varie considérablement de l'une à l'autre. En effet, sur ce laps de temps, Chantemelle n'a gagné qu'un habitant quand Vance enregistrait 151 habitants supplémentaires et Étalle, 142. L'intensité de la croissance démographique locale est évidemment fonction de la disponibilité immobilière et foncière, en particulier de la mise en œuvre de lotissements et de la création d'immeubles à appartements.

Il est à noter que, entre 2008 et 2013, toutes les entités avaient connu une croissance de leur population, mais que, sur les cinq dernières années, trois d'entre elles – Buzenol, Chantemelle et Sainte-Marie-sur-Semois – ont vu leur population se réduire.

Étalle même est de loin l'entité la plus peuplée : elle concentre près d'un tiers de l'ensemble des habitants de la commune (31,9%). Son poids démographique n'a pas faibli en dix ans et la mise en œuvre du lotissement de Fergenwez l'accentuera fortement. Cette importance participe à son statut de pôle local. Sainte-Marie-sur-Semois (englobant Fratin) constitue le deuxième pôle principal de population (26,7%) de la commune, mais son poids relatif va faiblissant. À l'inverse, Vance, troisième pôle de population (19,9%) voit son importance relative grandir depuis 2008. C'est d'ailleurs à Vance que la courbe de croissance démographique est la plus forte<sup>115</sup> et la plus régulière depuis cette époque.



<sup>115</sup> La plus forte des trois grosses entités de la commune. Villers-sur-Semois a vu sa population croître de 24,8%, mais cela ne concerne « que » 83 habitants, contre 151 à Vance.

## e. Répartition par catégories d'âge

Au 1/1/2018, un peu plus de la moitié des Stabulois (52,9%) a moins de quarante ans. Et plus des deux tiers (67,5%) a moins de cinquante ans. Au sein de l'arrondissement, seules Tintigny et Habay affichent des proportions plus élevées : 54% et 68,7% pour la 1<sup>re</sup>, 53% et 67,8% pour la seconde. Dans son ensemble, la population d'Étalle présente donc un profil jeune, bien davantage que l'arrondissement et la province.

Répartition de la population en catégories d'âge (%) au 1/1/2018				
2018	Étalle	Arrondissement	Province	Wallonie
0 - 20 ans	26,7	25,1	24,5	23,2
20 - 30 ans	13,9	12,5	12,8	12,5
30 - 40 ans	12,3	12,4	12,7	12,5
40 - 50 ans	14,6	13,6	13,5	13,4
50 - 65 ans	19,6	19,3	19,6	20,2
65 ans et +	12,9	17,1	16,8	18,3

Source : DGSIE.

Les moins de 20 ans représentent plus d'un quart de la population d'Étalle (26,7 %), proportion plus élevée que dans l'arrondissement, où deux communes seulement affichent un pourcentage supérieur (Tintigny et Habay).

Près de 14% des habitants se situent dans la tranche des 20-30 ans, valeur la plus élevée de l'arrondissement. Au total, 40,6% de la population a moins de trente ans à Étalle (40,2% à Tintigny et 39,9% à Habay). Cette abondante jeunesse est porteuse d'avenir, mais aussi de besoins nombreux en matière d'accueil préscolaire, enseignement, sports, culture et loisirs pour les plus jeunes, et, pour les plus âgés, en matière de formation, emploi et logement.

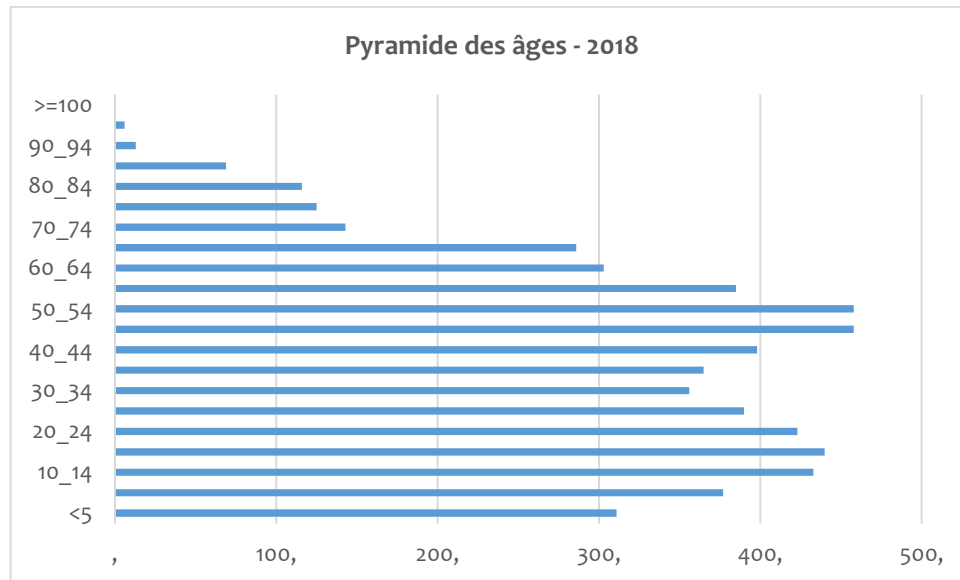
C'est la tranche suivante, celle des personnes âgées de 30 à 40 ans, qui est la moins représentée au sein de la population (12,3%), valeur très légèrement inférieure à celles de la province comme de l'arrondissement et équivalente ou inférieure à quatre communes dudit arrondissement (Saint-Léger, Tintigny, Habay et Meix-devant-Virton, les trois 1<sup>res</sup> citées étant limitrophes d'Étalle).

Les habitants dont l'âge est compris entre 40 et 50 ans sont proportionnellement plus nombreux que dans l'arrondissement et à peine moins nombreux que dans les communes voisines de Habay, Tintigny et Saint-Léger.

Dans les tranches d'âge plus élevé, les 50-65 ans sont, en proportion, à peine plus nombreux que dans l'arrondissement, mais plus nombreux que dans les trois communes voisines citées ci-avant.

Les personnes âgées de plus de 65 ans par contre représentent moins de 13% de la population, valeur de loin inférieure non seulement à celles de la province et de l'arrondissement, mais également à celles de toutes les communes composant celui-ci (de 14,1% à Habay jusque 23,7% à Florenville). Les plus de 65 ans sont deux fois moins nombreux que les moins de 20 ans. Mais le territoire ne dispose que de peu d'équipements ou services à destination des personnes âgées. Il existe, en tout et pour tout, une Maison de Repos (MR) privée – la *Séniorie de l'Enclos* – d'une capacité de 36 lits, sise à Étalle, et une Maison communautaire – *La Roseraie* –, sise dans l'ancien presbytère de Sainte-Marie-sur-Semois, qui accueille les plus de 65 ans, en priorité des habitants d'Étalle, deux jours par semaine et réalise avec eux différentes animations sociales et culturelles.

En conclusion, Étalle est caractérisée par une forte proportion de personnes jeunes, par une représentation normale de personnes en âge actif, avec toutefois une faiblesse sur la tranche des 30-40 ans, et par une sous-représentation des personnes âgées. La commune se distingue de son arrondissement comme de ses voisines par les proportions de ses catégories d'âge jeune et d'âge élevé.



L'examen de la pyramide des âges confirme l'éclipse de la part la plus âgée de la population et en expose les principaux paliers : un 1<sup>er</sup> retrait concerne en effet les 55-60 ans, suivi d'un 2<sup>e</sup> chez les 60-65 ans, complété par un 3<sup>e</sup> affectant les personnes âgées de plus de 70 ans. (Mais on peut aussi considérer que les 2 1<sup>ers</sup> retraits sont un effet d'optique induit par la surreprésentation des 45-55 ans.)

Elle illustre également le creux, dans les catégories actives, de la tranche des 30-40 ans, qui commence à se marquer en réalité dès l'âge de 25 ans. En contraste, se révèle l'importante représentation dans la population des 10-25 ans et des 45-55 ans.

L'étroitesse de la base de la pyramide interpelle. Les jeunes de moins de 10 ans, et en particulier les enfants de moins de 5 ans, sont bien moins nombreux que les adolescents et les jeunes adultes. Le territoire semble confronté actuellement à un déficit de jeunes enfants. Ceci doit probablement être rapproché de la présence réduite sur le territoire, plus qu'ailleurs, de la tranche des 25-40 ans, celle, précisément, qui est en âge d'enfanter. On mettra en regard, dans la même logique mais à l'inverse, la forte proportion des 45-55 et celles des 10-25 ans (parents-enfants ?). Comme si le territoire connaissait deux marées montantes et deux marées descendantes.

Le nombre réduit de parents en âge d'avoir de jeunes enfants, partant le nombre réduit de très jeunes enfants, sont deux données très importantes de l'évolution de la démographie stabuloise dans les prochaines années.

f. **Indices statistiques**

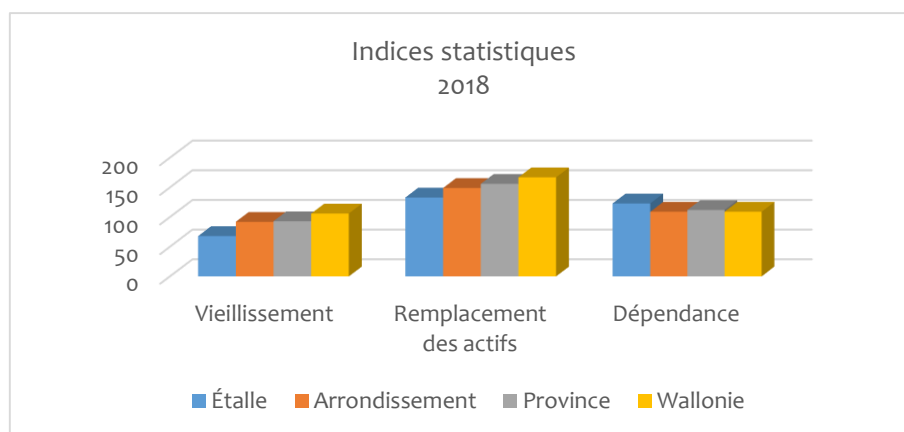
2018	Étalle	Arrondissement	Province	Wallonie
<b>Vieillessement</b>	68	92	93	106
<b>Remplacement des actifs</b>	133	149	156	167
<b>Dépendance</b>	123	109	112	109

Source : DGSIE

L'**indice de vieillissement** représente le poids des individus âgés de plus de 65 ans sur celui des individus âgés de moins de 15 ans. À Étalle, la très faible proportion de personnes âgées combinée à la part très élevée des jeunes dans la population entraîne un indice particulièrement bas, le plus bas de toutes les communes de l'arrondissement. Cependant, cet indice est voué à croître dans les années à venir si, d'une part, le déficit en jeunes enfants perdure et si, d'autre part, les nombreuses personnes aujourd'hui âgées entre 45 et 55 demeurent sur le territoire une fois leurs 65 ans atteints. De même si des dispositions sont prises pour assurer le maintien sur le territoire de personnes âgées.

L'**indice de remplacement des actifs** indique la capacité des jeunes âgés de 15 à 25 ans à succéder aux actifs de 50 à 65 ans. Étalle affiche le meilleur indice de l'arrondissement, après Habay (128), meilleur aussi que la province et la Wallonie. La proportion élevée d'adolescents et jeunes adultes dans la population assure de fait, sans souci, le remplacement des actifs professionnels. Ceci est toutefois une vision théorique puisqu'une part importante des emplois est située en dehors du territoire.

L'**indice de dépendance** renseigne le poids des « inactifs économiques » (individus de moins de 20 ans et de plus de 60 ans) sur les « actifs économiques » (individus âgés de 20 à 60 ans). L'indice d'Étalle est le plus élevé des communes de l'arrondissement, plus élevé aussi que les indices de la province et de la Wallonie. C'est la conséquence de la proportion élevée de jeunes de moins de 20 ans. À sa manière, il renseigne sur l'importance des besoins à couvrir par la collectivité, principalement au bénéfice de la jeune génération.



L'ensemble de ces indices témoigne de la jeunesse générale de la population d'Étalle, en particulier de la part très élevée des moins de 20 ans que n'équilibrent pas les tranches les plus âgées, et de ses conséquences sur le profil de la commune et les enjeux qui se posent à elle, vis-à-vis des jeunes, mais aussi vis-à-vis des aînés.

### g. Population d'origine étrangère

Au 1<sup>er</sup> janvier 2008, on dénombrait 191<sup>116</sup> ressortissants étrangers à Étalle. Cela correspondait à 3,5% de la population de la commune. 14 nationalités étaient alors représentées, mais 86,9% des étrangers appartenait à un pays de l'Union européenne. Parmi ceux-ci, les Français étaient les plus nombreux (52,4%), loin devant les Luxembourgeois (9,9%) et les Portugais (7,3%).

Dix ans plus tard, les ressortissants étrangers sont au nombre de 278, ce qui correspond à 4,74% de la population totale. Ils appartiennent à 36 pays différents, mais la grande majorité d'entre eux (83,8%) est toujours issue d'un des 28 pays de l'Union européenne<sup>117</sup>. Les Français demeurent de loin les plus nombreux (50%), devant les Portugais (8,3%), les Luxembourgeois (7,2%) et les Italiens (6,1%).

En dix ans, à Étalle, la population de nationalité étrangère a donc augmenté de 45,5%, pour 7,01% de croissance démographique globale, et le nombre de nationalités différentes a été multiplié par 2,8. Sauf l'Océanie, tous les continents sont représentés.

On ne parlera pas pour autant d'une population stabuloise bigarrée. Non seulement les citoyens étrangers sont en grande partie originaires de l'Europe de l'Ouest et un sur deux est Français, mais en plus ils se fondent dans une population de bientôt 6.000 âmes.

La proximité et le développement continu du bassin d'emploi grand-ducal expliquent partiellement l'installation de ressortissants étrangers à Étalle, mais les conflits du monde et le mouvement migratoire actuel ne sont pas non plus étrangers à cette croissance. En témoigne la présence sur le territoire, même en tout petit nombre, de Libyens, Syriens, Irakiens, ainsi que de réfugiés politiques.

### h. Ménages

Au 1/1/2017, les 5.785 habitants d'Étalle constituaient 2.254 ménages.

01-01-17 En %	Ménages 1 personne	Couples mariés sans enfant	Couples mariés avec enfant(s)	Couples non-mariés sans enfant	Couples non-mariés avec enfant(s)	Familles mono- parentales	autres types
<b>Wallonie</b>	35,4	16,7	19,3	5,8	8,7	12,2	1,9
<b>Province</b>	33,2	18,0	22,8	5,9	8,3	10,1	1,5
<b>Arrondis- sement</b>	32,1	18,2	24,5	5,1	7,9	10,8	1,4
<b>Étalle</b>	27,3	17,0	30,0	5,6	7,9	10,8	1,3

Source : DGSIE

La majorité de ces ménages (60,6%) est composée de couples, mariés ou non, avec ou sans enfant, dans une proportion bien supérieure à l'arrondissement (55,8%), à la province (55,1%) et à la Wallonie (50,5%).

Parmi les couples, mariés ou non, ceux qui ont un ou des enfants (38%) sont plus nombreux que ceux qui n'en ont pas (22,7%), à nouveau dans des proportions bien plus élevées qu'au niveau de l'arrondissement (32,5% - 23,3%), la province et la Wallonie. Cette donnée explique la haute part des moins de 20 ans dans la population locale.

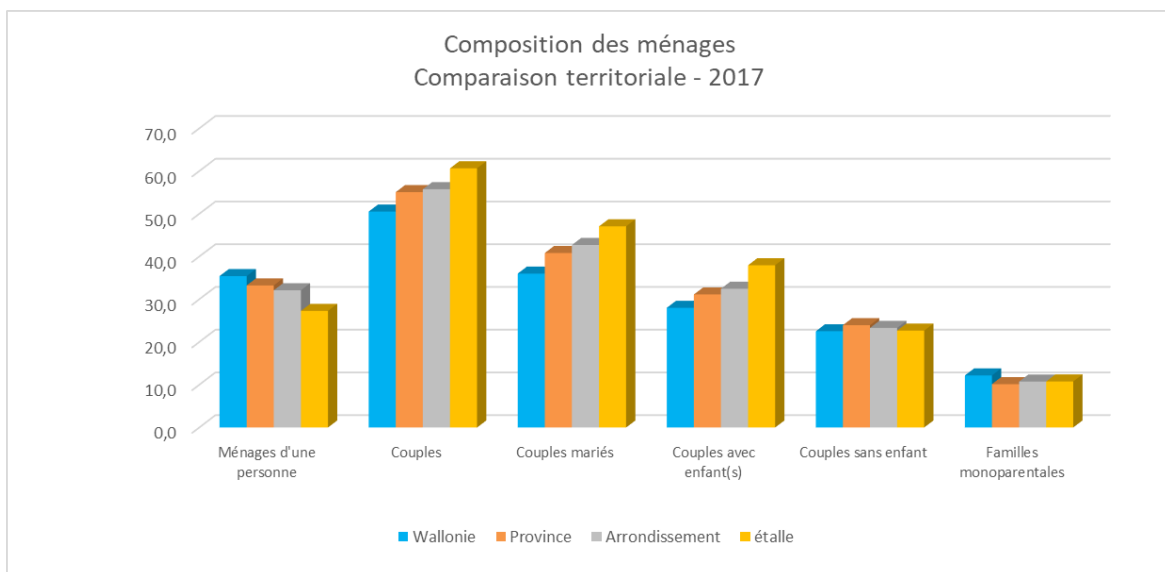
<sup>116</sup> Cette donnée et les suivantes sont de source communale.

<sup>117</sup> Avant Brexit. Neuf citoyens de nationalité britanniques habitent la commune.

Le mariage au sein des couples est davantage en vogue à Étalle (47,1%) que dans l'arrondissement (42,7%), la province (40,8%) ou encore la Wallonie (36%).

À l'opposé, les ménages d'une personne sont plus rares à Étalle que dans n'importe quelle autre commune de l'arrondissement. C'est la faible représentation des plus de 65 ans dans la population qui sert ici de principal principe explicatif. La problématique de l'isolement, sans être absente, se pose donc dans des termes moins aigus qu'ailleurs.

Enfin, les familles monoparentales, qui conjuguent souvent plusieurs difficultés, se trouvent à Étalle en proportion équivalente à l'arrondissement. Elles ne sont ni particulièrement nombreuses, ni particulièrement rares.



La composition des ménages est en concordance avec la pyramide des âges. Les ménages avec enfant(s), couples et familles monoparentales additionnés, sont en effet relativement plus nombreux qu'ailleurs, et les ménages composés d'une seule personne, moins nombreux.

À Étalle aussi perdure, résiste mieux qu'ailleurs le modèle de la famille classique, celui du couple marié.

## 2. Niveau de vie

### a. Revenus

Sur base de l'examen des revenus fiscaux, Étalle fait partie d'un arrondissement aisé de la province de Luxembourg. L'indice de richesse y est équivalent à celui du Royaume (100), supérieur aux indices des arrondissements de Bastogne (91), Marche (90) et Neufchâteau (92). Seul l'arrondissement d'Arlon affiche un indice nettement plus élevé (112), mais il est aussi directement limitrophe du Grand-Duché de Luxembourg, 1<sup>er</sup> principe explicatif de la différence de hauteur des revenus entre communes et arrondissements de la province.

Au sein de cet arrondissement, Étalle est, de loin, la commune où les habitants gagnent le mieux leur vie.



Revenus 2015	Revenu moyen par déclaration	Revenu médian par déclaration	Revenu moyen par habitant	Indice de richesse
<b>Belgique</b>	31.705€	23.773€	17.698€	100
<b>Wallonie</b>	29.677€	22.302€	16.684€	94
<b>Province</b>	32.001€	24.552€	17.261€	98
<b>Arrondissement</b>	33.391€	25.293€	17.689€	100
<b>Étalle</b>	40.586€	29.233€	20.413€	115

Source : DGSIE

Ainsi, en 2015, le revenu moyen par déclaration y dépasse 40.500€, soit 7.000€ de plus qu'au niveau de l'arrondissement, 11.000€ de plus qu'en Wallonie. C'est la plus haute valeur de toutes les communes de l'arrondissement.

Le revenu moyen par contribuable (20.413€) et le revenu médian (29.233€) – placé à mi-hauteur sur l'échelle des revenus<sup>118</sup> – sont également les plus élevés de l'arrondissement.

Sans surprise, Étalle affiche un indice de richesse (115) supérieur aux autres communes de l'arrondissement. Seules Saint-Léger (114) et Habay (107), deux de ses voisines, y dépassent l'indice moyen du Royaume. Au sein de la province, seules trois communes de l'arrondissement d'Arlon – Arlon (118), Attert (131) et Messancy (121) – font « mieux » qu'Étalle. Mais ces trois-là forment la 1<sup>re</sup> couronne autour du Grand-Duché de Luxembourg.

Car c'est bel et bien la hauteur des salaires pratiqués dans la métropole luxembourgeoise qui engendre le haut niveau de revenus mesuré dans cette partie de la province.

À Étalle, de surcroît, la faible part des retraités dans la population n'équilibre pas l'importance des revenus de la population active, dont près de la moitié (43%) occupe un emploi frontalier.

En théorie, existe donc au sein de la population stabuloise une très grosse capacité financière à faire tourner l'économie.

L'examen de la répartition des revenus entre catégories de contribuables au sein de la population recèle une surprise au moins : la proportion relativement élevée de détenteurs d'un tout petit revenu. Ils sont en effet près de 15% des contribuables à déclarer moins de 10.000€ de revenu annuellement, part la plus élevée de toutes les communes de l'arrondissement.

Par contre, les catégories déclarant de 10.000 à 20.000€, de 20.000 à 30.000€ et de 30.000 à 40.000€ sont toutes moins représentées que dans l'arrondissement.

Ce sont les détenteurs d'un revenu supérieur à 40.000€ qui forment la catégorie la plus nombreuse des contribuables stabulois (37,3%), soit une part largement supérieure à celle constatée au niveau de l'arrondissement (27,9%) et de la province (26,2%). Plus d'un quart des contribuables stabulois déclarent un revenu annuel supérieur à 50.000€, contre moins d'un cinquième au niveau de l'arrondissement.

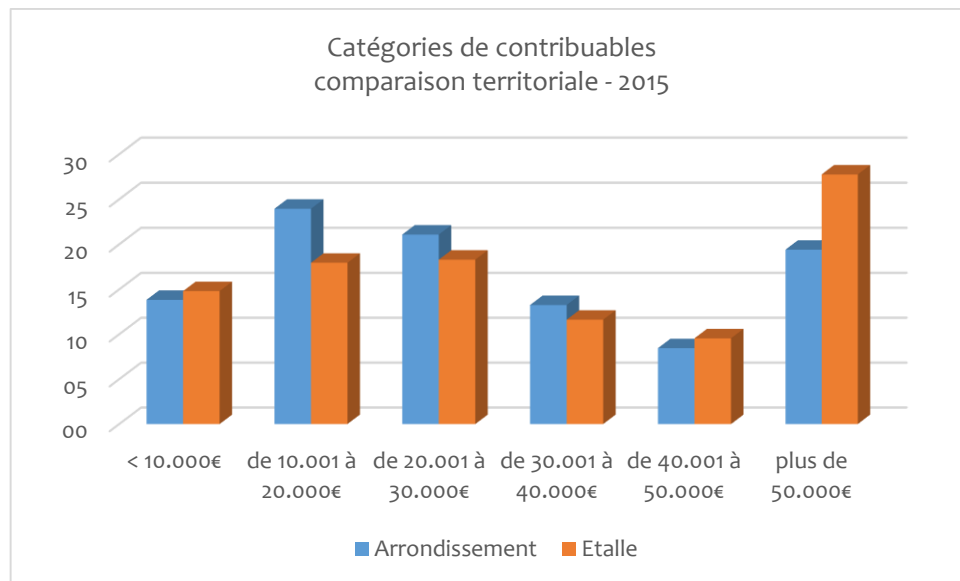
Au sein de la population à Étalle, il y a davantage de contribuables déclarant gagner plus de 40.000€ annuellement que de contribuables déclarant en gagner moins de 20.000. Seules Saint-Léger et Habay présentent la même caractéristique dans l'arrondissement, mais de manière moins marquée.

<sup>118</sup> Le revenu médian n'est pas influencé par les extrêmes (très hauts et très bas revenus) ; 50% des contribuables déclarent un montant plus élevé et autant un montant moins élevé.

En haut de l'échelle salariale, les personnes déclarant gagner plus de 50.000€ par an sont près de deux fois plus nombreuses que celles déclarant en gagner moins de 10.000.

Revenus 2015	< 10.000€	10.001 à 20.000€	20.001 à 30.000€	30.001 à 40.000€	40.001 à 50.000€	> 50.000€
<b>Province</b>	14,3%	25,3%	21,2%	13,1%	8,4%	17,8%
<b>Arrondissement</b>	13,8%	24,0%	21,1%	13,3%	8,5%	19,4%
<b>Étalle</b>	14,8%	18,0%	18,3%	11,6%	9,6%	27,8%

Source : DGSIE



Bref, Étalle est une commune où habite une majorité de contribuables vraiment très aisés, où la classe moyenne est d'importance réduite et où existe toutefois une part non négligeable de tout petits revenus.

Du point de vue des moyens financiers dont chaque habitant dispose, sans préjuger de l'importance de ressources autres que le revenu soumis à imposition, la mixité sociale est clairement sous très haute tension à Étalle.

#### b. Aide sociale et bénéficiaires du revenu d'insertion

Le principal acteur social sur la commune est le Centre public d'aide sociale – CPAS.

Il emploie quatre assistants sociaux (3 ETP) et trois « Article 60 ».

Il prodigue les aides de base pour vivre dans la dignité humaine, sous forme d'allocation d'un Revenu d'Intégration Sociale (RIS) et de diverses interventions financières ponctuelles : aide chauffage, prise en charge de certains types de factures (hôpital, électricité, ...) et de cotisations de mutuelle.

Il organise en outre les services suivants :

- Guidance budgétaire et médiation de dettes ;
- Livraison de repas à domicile ;
- Repassage & lavoire ;
- Aide à la constitution de garantie locative et de dossier de logement social ;
- Navette de desserte des villages le mercredi ;

- Intervention dans le coût de la télévigilance.

Le Revenu d'intégration sociale, ou revenu minimum, est alloué aux personnes qui sont dans l'incapacité de s'en procurer un par elles-mêmes ou par d'autres moyens.

RIS	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Province	3485	3641	3649	3994	4102	4148
Arrondissement	680	719	726	762	803	786
<i>part de la province (%)</i>	19,5	19,7	19,9	19,1	19,6	18,9
<b>Étalle</b>	<b>28</b>	<b>24</b>	<b>20</b>	<b>28</b>	<b>36</b>	<b>42</b>
<i>part de l'arrondissement (%)</i>	<b>4,1</b>	<b>3,3</b>	<b>2,8</b>	<b>3,7</b>	<b>4,5</b>	<b>5,3</b>

Source : SPP Intégration sociale.

Selon les données du SPP Intégration sociale, à Étalle, 42 personnes percevaient un Revenu d'intégration en 2017.

Le nombre de bénéficiaires du RIS a été stable entre 2012 et 2015, oscillant entre 20 et 28. Il a crû notablement en 2016, de 8 unités (+28,5%), et encore de six unités supplémentaires l'année suivante. On rapprochera prudemment cette évolution de la nouvelle mesure de limitation à trois ans du droit à la perception des allocations d'insertion, qui a exclu du chômage une série de personnes et les a redirigées *de facto* vers les CPAS<sup>119</sup>.

Ces 42 cas représentent 5,3% de l'ensemble des bénéficiaires que totalise l'arrondissement. Ceux-ci sont les plus nombreux dans la commune de Virton (40,8%) et disséminés dans les autres communes. Pour rappel, Étalle héberge 10,8% des habitants dudit arrondissement en 2017. Et les 42 bénéficiaires recensés constituent 0,7% de la population stabuloise.

Les principales catégories d'âge touchées par cette forme de précarité sont :

- Les jeunes âgés de 20 à 24 ans (15 cas – 35,7%) ;
- Les jeunes de moins de 20 ans (5 cas – 11,9%) ;
- Les adultes âgés de 30 à 35 ans (5 cas – 11,9%) ;
- Les adultes âgés de 45 à 49 ans (5 cas – 11,9%) ;
- Aucune personne âgée de plus de 65 ans ne perçoit le RIS.

Cette distribution évolue peu d'une année à l'autre : dans la moitié des cas environ, la précarité affecte des jeunes âgés de moins de 25 ans.

Bref, même si la situation a quelque peu empiré ces deux dernières années, elle est loin de poser un problème majeur à l'échelle de la commune. Le souci concerne davantage l'âge des bénéficiaires.

<sup>119</sup> Intervenu en 2012, cette mesure produit ses effets à partir de 2015.

### c. Autres acteurs sociaux

Deux autres services sociaux généralistes existent sur le territoire d'Étalle, tous deux installés dans l'ancien presbytère de Sainte-Marie-sur-Semois.

*La Roseraie* est une maison communautaire qui accueille deux jours par semaine les personnes âgées de plus de 65 ans et mènent avec elles des animations sociales et culturelles. Elle est organisée conjointement par la Commune, le CPAS et la Croix-Rouge.

*La Croix-Rouge* organise une « Vesti-boutique », ouverte également deux jours par semaine. Elle y propose des vêtements, du linge de maison, ainsi que des jeux, du matériel de puériculture et des livres. Elle organise aussi des transports à la demande.

Sont également implantés sur le territoire :

- l'ASBL *Ballon vert*, qui consacre ses efforts à l'intégration scolaire et sociale des enfants porteurs d'un handicap moteur visible et invisible (troubles DYS) par le biais de l'outil informatique ;
- l'IMP *La Providence*, qui accueille et encadre des enfants et adolescents, de 3 à 18 ans, souffrant de troubles de comportement et/ou de déficiences mentales légères ou modérées. Elle développe également un service de huit logements supervisés – *D'une rive à l'autre* – pour permettre aux jeunes d'accéder progressivement à l'autonomie.

L'ASBL *Losange*, qui entend former les jeunes au « métier d'étudiant » (école de devoir, accompagnement et remotivation scolaires), a longtemps eu son siège d'activité principal à Étalle, avant de déménager à Arlon en 2015.

## 3. Santé humaine

La commune compte six médecins généralistes<sup>120</sup>. Cinq consultent à Étalle et le sixième, à Sainte-Marie-sur-Semois. Trois d'entre eux ont fondé un Cabinet médical privé à Étalle même (distinct d'une « Maison médicale », laquelle rassemble plusieurs disciplines et peut bénéficier d'une subvention publique si les médecins sont organisés en association) ; deux autres devraient les rejoindre incessamment. [Autres prestataires – kiné, infirmiers, etc. – en recherche d'informations]

Le poste de garde (1733) pour Étalle est situé à Tintigny.

Sur le territoire se trouvent également deux pharmacies, à Étalle et à Vance.

La commune est, selon l'INAMI, une « zone à faible densité médicale »<sup>121</sup>. La densité de 104,4 MG/100.000 à Étalle est cependant supérieure à celle de la province (94,1) ; elle se situe au 18<sup>e</sup> rang des 44 communes du territoire provincial.

Deux établissements hospitaliers se situent dans deux communes limitrophes : la Clinique Edmond Jacques à Virton et l'hôpital Saint-Joseph à Arlon. Les deux forment le groupe des Cliniques du Sud Luxembourg, lui-même inclus dans *Vivalia*, Intercommunale luxembourgeoise des soins de santé.

<sup>120</sup> Sources : site Internet communal et AVIQ.

<sup>121</sup> Observatoire de la Santé de la Province de Luxembourg, Profil local de santé, Commune d'Étalle, 2013, p.55 & p.73.

Le plan *Vivalia* 2025 prévoit en outre la construction d'un tout nouvel hôpital de pointe sur le territoire d'Habay, autre commune limitrophe d'Étalle.

La couverture médicale de la population stabuloise paraît donc convenable, même si elle est absente des villages, exception faite de Sainte-Marie-sur-Semois. Il reste à savoir si elle est assurée dans le temps.

La proximité de plusieurs établissements hospitaliers, deux existant et un en projet, est de nature à garantir une prise en charge rapide en cas d'urgence et une offre de soins complète aux habitants d'Étalle.

#### 4. Culture

Sur le territoire sont actives trois troupes de théâtre villageoises (Étalle, Chantemelle et Sainte-Marie) et deux harmonies (La Stabuloise à Étalle et l'Harmonie Saint-Joseph de Vance).

La Commune organise une bibliothèque publique, à laquelle sont inscrits 20% des habitants. De catégorie 2, celle-ci emploie trois personnes (2,5 ETP) dans une seule implantation, à Étalle même. Elle organise aussi un service d'éveil artistique (1 ETP) à destination du public scolaire.

Mais Étalle est dépourvue de Centre culturel. Depuis peu, elle est inscrite dans le territoire d'action du Centre culturel de Tintigny-Rossignol (CCRT). Cependant, le co-financement de la FWB (50%) se fait attendre, si bien que cet adossement ne se traduit actuellement par aucune collaboration concrète.

Est également implanté sur le territoire, à Fratin, un Centre d'expression et de créativité, indépendant de la Commune. Créée en 1999, reconnue par la FWB depuis 2002, l'ASBL *Tribal Souk* essaime ses activités artistiques (musique, théâtre, arts plastiques) sur un territoire de plus en plus large, qui déborde son repaire stabulois. Elle emploie deux personnes en permanence et mobilise ponctuellement nombre de professionnels reconnus pour l'animation de ses ateliers. En 2017, *Tribal Souk* a été mandatée officiellement par la Commune voisine de Saint-Léger pour y dynamiser la vie culturelle.

Même si des activités culturelles locales se déroulent dans plusieurs salles du territoire, celui-ci ne dispose pas d'une infrastructure telle qu'elle permette la tenue de spectacles culturels dans des conditions de production ou de diffusion de qualité professionnelle, ni de confort pour un public nombreux.

Indirectement, la Commune participe, via le Groupe d'Action Locale de Gaume, à l'aménagement et la mise à disposition, à Rouvroy, d'un lieu de résidence polyvalent pour artistes, permettant de combiner production et répétition de spectacles<sup>122</sup>.

Un petit pôle culturel est toutefois en train de se créer au centre d'Étalle. La Commune réaménage en effet le bâtiment de l'ancienne Justice de Paix, jouxtant la bibliothèque. Rénové, il permettra l'extension de celle-ci, hébergera le service d'éveil artistique et proposera un petit espace d'exposition – *le grenier du peintre*.

---

<sup>122</sup> Projet « Créart'Gaume », porté par l'association *Le Pied en Coulisses*, installée à Lamorteau.

On trouve encore à Étalle deux sites muséaux. À Huombois, le *Musée du Potier* abrite des fours et une officine de potier datant du 1<sup>er</sup> siècle de notre ère, exhumés dans les années 1950. À Montauban (Buzenol), le Musée lapidaire, antenne du Musée gaumais, protège et expose dans quatre cellules de conception moderne (de style Bauhaus), éclairées naturellement, les découvertes archéologiques faites sur le site même. À proximité, le Centre d'art contemporain du Luxembourg belge (CCALB) a installé une infrastructure originale faite de containers maritimes qui accueille des expositions temporaires<sup>123</sup>.

Les habitants d'Étalle peuvent également tirer parti de l'offre culturelle présente dans des communes directement voisines. Arlon, Habay et Tintigny comptent chacune un Centre culturel<sup>124</sup>, aux spécificités distinctes. On trouve des salles de Cinéma à Arlon, Virton et Habay. Un peu plus loin en Gaume, la Commune de Rouvroy a inauguré en 2015 une salle de spectacle de 400 places assises.

Bref, l'investissement de la Commune dans le secteur culturel est réduit. Il va néanmoins grandissant, par un accord de coopération avec le Centre culturel de la commune voisine de Tintigny et par la constitution d'une petite polarité culturelle autour de la bibliothèque. Cet effort ne comblera pas l'absence d'infrastructure culturelle d'importance. La population, croissante, jeune et aisée, peut toutefois profiter d'une offre culturelle variée dans une relative proximité, à condition de se déplacer. Il reste à savoir si cela suffit à son bonheur.

## 5. Services de base

### a. Culte

Le culte catholique est géré par le secteur « unité pastorale des clochers d'Étalle », dépendant du doyenné d'Habay-Étalle et du diocèse de Namur. Le culte est administré par un seul prêtre : M. MUYEMBE Onésime.

Les horaires des messes en 2018 sont les suivants<sup>125</sup> :

1 <sup>o</sup> et 3 <sup>o</sup> week-end du mois	2 <sup>o</sup> et 4 <sup>o</sup> week-end du mois
<i>Samedi</i>	<i>Samedi</i>
Chantemelle: 18h00	Sainte-Marie/Semois: 18h00
Villers-sur-Semois: 19h00	<i>Dimanche</i>
<i>Dimanche</i>	Buzenol: 09h30
Fratin: 09h30	Vance: 10h30
Étalle: 10h30 - 18h30	Étalle: 18h30

Les autres cultes ne sont pas organisés sur le territoire communal.

<sup>123</sup> L'espace d'exposition du CCALB se situe en réalité sur le territoire de la commune de Virton.

<sup>124</sup> Un quart du public du CCRT vient d'Étalle (entretien avec B. Mottet, Directeur du CCRT - FRW).

<sup>125</sup> Source : <http://www.etalles.be/culte.html>.

b. **Poste**

Étalle compte un bureau de poste, situé à l'Enclos. Ses heures d'ouverture habituelles sont reprises dans le tableau ci-dessous<sup>126</sup>. Il est à relever qu'il n'est pas accessible le week-end et qu'il n'est ouvert que deux jours après 17h00 (les mardi et jeudi, jusque 18h00). Se pose la question de la pertinence de ces horaires dans une commune où une grande part de la population active travaille à l'extérieur, principalement au Grand-Duché de Luxembourg.

Lundi	13h45 – 17h00
Mardi	13h45 – 18h00
Mercredi	09h30 – 12h30 et 13h45 – 17h00
Jeudi	09h30 – 12h30 et 13h45 – 18h00
Vendredi	09h30 – 12h30 et 13h45 – 17h00
Samedi	Fermé
Dimanche	Fermé

c. **Police**

Le poste de Police d'Étalle, situé à l'Enclos, dépend de la zone de police de Gaume, qui regroupe les communes de Virton, Chiny, Étalle, Florenville, Meix-devant-Virton, Rouvroy et Tintigny.

Selon l'organigramme en vigueur au 1/3/2018<sup>127</sup>, l'effectif du poste d'Étalle se compose de deux inspecteurs principaux, de 7,8 ETP inspecteurs et d'un agent de niveau C. Pour respecter le cadre défini, il manque un inspecteur principal et 4,2 ETP inspecteurs.

Les heures d'ouverture du poste au public sont les suivantes :

Lundi	08h00 – 12h00
Mardi	08h00 – 12h00
Mercredi	13h00 – 17h00
Jeudi	08h00 – 12h00
Vendredi	13h00 – 17h00
Samedi	Fermé
Dimanche	Fermé

d. **Banques et guichets automatiques bancaires**

Il existe au moins 7 établissements bancaires, tous implantés à Étalle, majoritairement dans la rue du Moulin.

- Fortis : distributeur
- Belfius : distributeur
- Axa : distributeur
- ING : distributeur (dans le complexe commercial de Bellevue)
- BPost banque : distributeur ? [à vérifier]
- Crélan : distributeur ? [à vérifier]
- CBC : distributeur ? [à vérifier]

<sup>126</sup> Source : <http://www.bpost.be>.

<sup>127</sup> Source : [https://www.police.be/5299/sites/default/files/attachments/Organigramme%20zp5299-2018\\_o.pdf](https://www.police.be/5299/sites/default/files/attachments/Organigramme%20zp5299-2018_o.pdf).

## 6. Criminalité<sup>128</sup>

En 2016, 902 faits judiciaires ont été constatés sur le territoire de la Zone de police, soit une diminution de 9 % par rapport à 2015. Cette baisse du nombre de délits est généralisée puisqu'elle apparaît également au niveau de la province (-11,2%) et au niveau national (-5,1%). Depuis 2012, les délits constatés sont en recul (-18%).

En moyenne, en 2016, on constate un peu plus de 5 faits judiciaires par jour sur la zone de Gaume. De manière générale, les tendances zonales suivent les tendances nationales sauf :

- les infractions contre l'environnement et les infractions contre les murs qui sont, à l'inverse des tendances nationales, en hausse en ZP de Gaume ;
- les drogues et la criminalité informatique qui sont en baisse sur la zone alors qu'elles sont en hausse à l'échelle nationale.<sup>129</sup>

Principaux phénomènes					
Étalle	2015	2016	% de la Zone	Rang dans la Zone	Évolution
<b>Vols</b>	44	53	11%	4 <sup>e</sup>	+20%
<b>Cambriolages</b>	12	16	13%	3 <sup>e</sup>	+33%
<b>Dégradations</b>	26	25	10%	5 <sup>e</sup>	-4%
<b>Atteinte à l'intégrité physique</b>	22	17	9%	4 <sup>e</sup>	-23%
<b>Stupéfiants</b>	16	17	9%	3 <sup>e</sup>	+6%

Source : Zone de police de Gaume.

La majorité des faits judiciaires (de 40 à 50% des occurrences), toutes catégories confondues, sont constatés sur Virton, la plus peuplée et la plus urbaine des communes de la Zone de police.

À Étalle, les faits de vol, cambriolage, détention et commerce de stupéfiants sont en augmentation.

Toutefois, bien que la commune soit la 2<sup>e</sup> plus peuplée de la Zone, la plus riche, proche de l'auto-route et au croisement de routes importantes, elle ne figure dans le trio de tête des communes touchées que pour les phénomènes de cambriolages et de stupéfiants (en 3<sup>e</sup> position).

Nombre de recommandations pratiques figurent sur le site Internet de la Commune (prévention cambriolage, vol de remorque, « Action police veille<sup>130</sup> »).

Le territoire paraît donc globalement épargné par la criminalité.

<sup>128</sup> Source : Zone de police de Gaume, Rapport annuel 2015-2016 : évolution de la criminalité, juin 2017.

<sup>129</sup> Source : Zone de police de Gaume, Rapport annuel 2015-2016 : évolution de la criminalité, 28/7/2017, P.3.

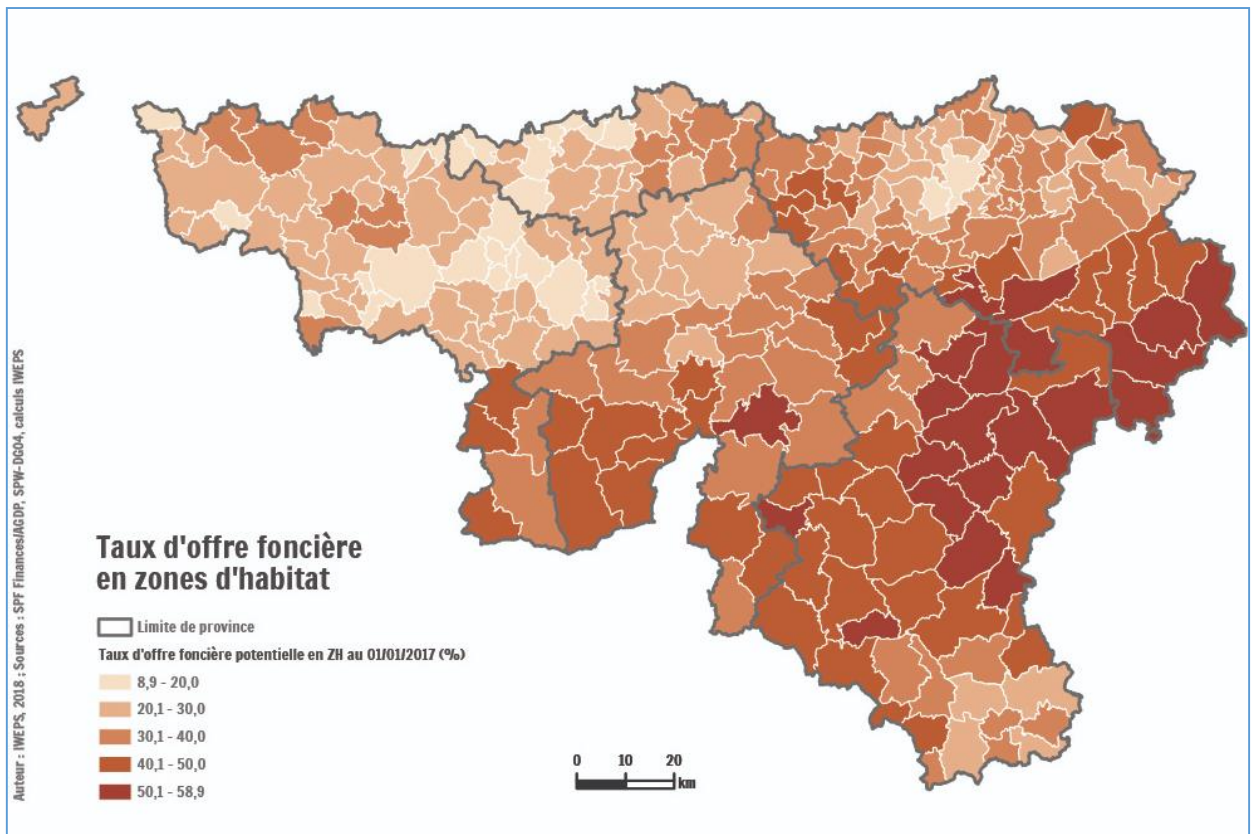
<sup>130</sup> Il s'agit, sur demande, d'une surveillance accrue des habitations que leurs occupants quittent pour une durée minimale de 5 jours.



## 7. Pression foncière et accessibilité au logement

### a. Disponibilité foncière

Au 1/1/2017, le taux d'offre foncière potentielle en zones d'habitat au plan de secteur<sup>131</sup> est de 29,4% à Étalle, pour 35,2% dans l'arrondissement et 43,5% au niveau provincial. Il y a donc moins de disponibilité en terrains à bâtir à Étalle que dans les entités de référence. Comme le montre la carte ci-dessous, Étalle partage cette caractéristique avec plusieurs communes du Sud-Luxembourg, notamment ses voisins d'Arlon et Virton, ainsi qu'Aubange.



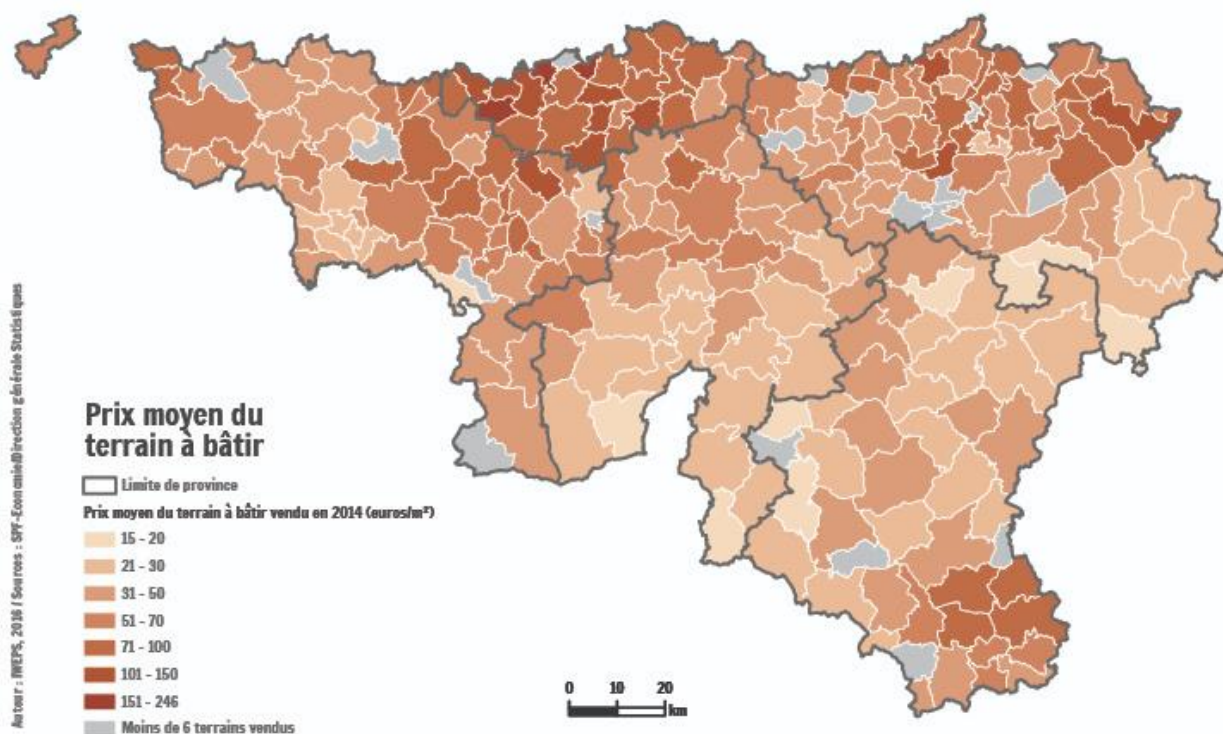
### b. Prix des terrains et des bâtiments

Le prix moyen du terrain à bâtir à Étalle était de 74,53€ par m<sup>2</sup> en 2014 contre 44,44€ pour l'arrondissement et 33,49€ pour la province. Les prix semblent s'être envolés en 2006, date à partir de laquelle les prix à Étalle sont systématiquement (largement) supérieurs aux entités de référence. Avant cette date, la différence était faible, voire nulle certaines années.<sup>132</sup>

Étalle partage cette situation de prix élevé des terrains à bâtir avec ses voisins du Sud-Luxembourg, singulièrement Habay, Arlon et Attert comme l'illustre la carte ci-dessous.

<sup>131</sup> Terrains non urbanisés (terrains qui sont toujours à l'état naturel, forestier ou agricole) situés au sein des zones d'habitat et d'habitat à caractère rural du plan de secteur. Cela ne signifie toutefois pas qu'ils sont urbanisables (pour des raisons de fait ou de droit ou de rétention foncière).

<sup>132</sup> Source : Walstat.



Sur les dernières années, le prix d'une maison ordinaire est aussi systématiquement plus élevé à Étalle qu'au niveau de l'arrondissement et de chacune des communes composant celui-ci (2016 : 185.868,421€ à Étalle et 146.597,531€ pour l'arrondissement).<sup>133</sup>

Année	1992	2000	2005	2010	2015	2016
Chiny	47.825,24 €	60.309,02 €	96.904,05 €	143.061,68 €	137.960,81 €	143.814,26 €
<b>Étalle</b>	<b>63.532,05 €</b>	<b>86.397,44 €</b>	<b>143.801,40 €</b>	<b>175.660,71 €</b>	<b>224.090,91 €</b>	<b>185.868,42 €</b>
Florenville	44.303,56 €	65.876,47 €	89.868,56 €	89.677,42 €	120.264,73 €	122.364,60 €
Meix-devant-Virton	45.933,57 €	55.024,39 €	106.206,38 €	103.115,26 €	128.357,14 €	141.979,17 €
Musson	50.216,85 €	62.255,09 €	105.500,01 €	163.284,15 €	149.300,00 €	161.527,03 €
Saint-Léger (Virton)	52.236,04 €	85.425,47 €	126.057,87 €	154.108,00 €	166.540,00 €	161.155,77 €
Tintigny	49.104,11 €	69.926,58 €	106.387,90 €	135.047,62 €	160.448,35 €	154.481,82 €
Virton	49.525,04 €	69.640,20 €	112.628,55 €	129.137,50 €	141.711,81 €	135.208,23 €
Habay	58.208,18 €	76.024,02 €	130.696,07 €	156.119,57 €	171.018,27 €	166.786,67 €
Rouvroy	54.705,64 €	70.308,80 €	91.379,00 €	149.588,24 €	132.000,00 €	126.396,14 €
<b>Arrondissement</b>	<b>51.623,44 €</b>	<b>69.384,05 €</b>	<b>112.184,17 €</b>	<b>140.308,88 €</b>	<b>150.144,72 €</b>	<b>146.597,53 €</b>

Prix moyen d'une maison ordinaire : Source : Statbel

<sup>133</sup> Source : Statbel.

### c. **Logements publics et sociaux**

La Société de logement « La Maison Virtonaise » gère plusieurs logements sociaux sur le territoire<sup>134</sup> :

- 2 maisons 4 chambres à Étalle ;
- 6 appartements 2 chambres à Étalle ;
- 1 appartement 2 chambres et 1 appartement 3 chambres à Sainte-Marie-sur-Semois (étage du cercle Saint-Nicolas) ;
- 6 appartements et 2 maisons individuelles en construction à Étalle, sur le lotissement de la Mouche d'Éthe.

A côté, on retrouve :

- 1 logement de transit et 1 logement d'insertion dans l'ancienne école des filles à Villers-sur-Semois (en cours) ;
- 1 logement d'urgence et 1 ILA<sup>135</sup> dans un même bâtiment à la route de Virton à Étalle ;
- 3 ILA<sup>136</sup> au centre d'Étalle (bâtiment dit « n°20 »).

#### **Service du logement**

#### **Politique communale**

*Comme plusieurs de ses voisines, Étalle se trouve ainsi confrontée simultanément à une raréfaction progressive de ses réserves foncières urbanisables et à une demande restant forte, eu égard notamment à la poursuite de la croissance du pôle d'emploi luxembourgeois. Il résulte de ces deux phénomènes liés une pression importante sur les prix à la fois du terrain à bâtir et de l'immobilier, acquisitif et locatif.*

*Apparaît donc le double problème de pouvoir répondre à la demande de personnes souhaitant s'établir ou rester sur le territoire d'une part et de pouvoir garantir l'accès au logement pour tous, singulièrement aux personnes à revenus faibles ou modérés, d'autre part.*

*Des projets publics sont en cours à la fois pour étendre l'offre foncière (exemple : mise en œuvre de la zone de Fergenwez à Étalle par la Commune) et pour proposer des logements sociaux, en partenariat avec La Virtonaise, ces logements étant aujourd'hui peu présents.*

<sup>134</sup> Source : <http://www.lamaisonvirtonaise.com/notre-patrimoine.ws> et informations communales

<sup>135</sup> Une initiative locale d'accueil (ILA) est un hébergement organisé par un Centre public d'Action sociale (CPAS), en partenariat avec l'Agence fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile (Fedasil). Cet hébergement est destiné aux demandeurs d'asile, durant la première phase de la procédure de demande du statut de réfugié (examen de la recevabilité de leur dossier). Source : <https://wiki-wiph.aviq.be/Pages/Initiative-locale-d'accueil-.aspx>

<sup>136</sup> Il s'agit en réalité de 3 chambres disposant d'une cuisine commune.

## 8. Accueil de la petite enfance

Le tableau ci-dessous<sup>137</sup> reprend les opérateurs d'accueil de la petite enfance avec leur capacité d'accueil. On relève ainsi sur Étalle, au 31 décembre 2017 :

- Une structure d'accueil collectif, subventionnée. Il s'agit de la Maison Communale d'Accueil de l'Enfance, dénommée « Pirouette », située Place Communale à Sainte-Marie-sur-Semois, disposant d'une capacité d'accueil de 18 places. Elle existe depuis 1994 ;
- 4 accueillantes conventionnées offrant un total de 16 places. 2 d'entre elles (Mme Protin à Vance et Mme Willet à Étalle) font partie de Baby Service du Luxembourg, service d'accueillantes conventionnées<sup>138</sup>.
- 6 accueillantes autonomes, non conventionnées, offrant un total de 23 places.

Au total, 11 opérateurs disposent d'une capacité d'accueil de 57 places. En mettant en regard ce dernier chiffre avec le nombre d'enfants de 0 à 2,5 ans présents sur le territoire communal (158), le taux de couverture des besoins est de 36,1%. Ce taux est inférieur à ceux de l'arrondissement (44,3%) et de la province (43,7%), identique à celui de la Région wallonne (36,1%) et supérieur à celui de la fédération Wallonie-Bruxelles (34,3%).

Il s'agit du troisième taux le plus bas de l'arrondissement, toutefois loin devant les deux communes les moins bien pourvues : Meix-devant-Virton (5,8%) et Florenville (17,3%). Les communes voisines montrent toutes un taux supérieur, parfois légèrement, parfois fortement : Tintigny (37,5%), Saint-Léger (43,4%), Arlon (50,7%) et Habay (59,6%).

---

<sup>137</sup> Source : Promemploi ASBL, données ONE au 31/12/2017.

<sup>138</sup> Source : [www.baby-service.be](http://www.baby-service.be). L'asbl « Baby-Service » est un service d'accueillantes d'enfants conventionné créé en 1977 par Vie Féminine, les Mutualités Chrétiennes et le Mouvement Ouvrier Chrétien pour répondre à un besoin grandissant des familles en matière de garde des enfants de 0 à 3 ans. Le service est implanté dans la région sud et centre de la province de Luxembourg et couvre 21 communes. Vu la répartition géographique des communes, le Baby-Service a un siège social à Arlon et un bureau sur Libramont. Les accueillantes sont autorisées par l'ONE, engagées et encadrées par le service. Elles bénéficient d'un encadrement réalisé par l'équipe des assistantes sociales et participent aux formations organisées par celui-ci. Cet encadrement permet d'accroître la qualité du service offert aux familles, il établit le cadre professionnel de l'accueil des enfants.

Commune	ACCUEIL FAMILIAL					
	Subventionné		Non subventionné		Total	
	Nombres	Places	Nombres	Places	Nombres	Places
Chiny	7	27	2	8	9	35
<b>Étalle</b>	<b>4</b>	<b>16</b>	<b>6</b>	<b>23</b>	<b>10</b>	<b>39</b>
Florenville	3	12	0	0	3	12
Meix-devant-Virton	1	4	0	0	1	4
Musson	3	12	3	11	6	23
Saint-Léger	1	4	3	10	4	14
Tintigny	2	8	1	4	3	12
Virton	7	28	6	24	13	52
Habay	2	8	6	24	8	32
Rouvroy	0	0	0	0	0	0
Arr Virton	30	119	27	104	57	223
Province	295	1173	83	324	378	1497
RW	2518	10005	669	2649	3187	12654
FWB	2597	10321	698	2764	3295	13085

Commune	ACCUEIL COLLECTIF						TOTAL		Taux de couverture (%) <sup>139</sup>
	Subventionné		Non subventionné		Total				
	Nombres	Places	Nombres	Places	Nombres	Places	Nombres	Places	
Chiny	1	24	1	24	2	48	11	83	64,3
Étalle	1	18	0	0	1	18	11	57	36,1
Florenville	1	12	0	0	1	12	4	24	17,3
Meix-devant-Virton	0	0	0	0	0	0	1	4	5,8
Musson	0	0	1	39	1	39	7	62	63,9
Saint-Léger	1	24	0	0	1	24	5	38	43,4
Tintigny	0	0	2	41	2	41	5	53	37,5
Virton	3	48	2	36	5	84	18	136	47,6
Habay	1	18	5	83	6	101	14	133	59,6
Rouvroy	1	18	0	0	1	18	1	18	41,4
Arr Virton	9	162	11	223	20	385	77	608	44,3
LX	53	1158	39	647	92	1805	470	3302	43,7
RW	478	13921	422	6781	900	20702	4087	33356	36,1
FWB	665	21401	592	10505	1257	31906	4552	44991	34,3

Même si l'offre d'accueil de la petite enfance est bien présente et diversifiée, elle ne couvre qu'une partie des besoins du public cible, dans une mesure moindre que dans les communes voisines comparables. Vu les perspectives d'évolution démographique, la question de la capacité locale à couvrir les besoins d'accueil risque de se poser de manière encore plus aiguë.

<sup>139</sup> Vert foncé : communes qui ont un taux de couverture supérieur ou égal à la moyenne provinciale ; Vert clair : communes qui ont un taux de couverture compris entre la moyenne provinciale et la moyenne de la Fédération Wallonie-Bruxelles ; Jaune pâle : communes qui ont un taux de couverture inférieur ou égal à la moyenne de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

## 9. Accueil et encadrement des aînés

La commune d'Étalle compte une seule maison de repos, privée : la SA « Séniorie de l'Enclos » à Étalle. Les services qu'elle offre sont :

- La maison de repos proprement dit, d'une capacité de 35 lits ;
- Un centre d'accueil de jour, d'une capacité de 15 places ;
- Un lit de court séjour.<sup>140</sup>

Un projet d'extension est en cours de concrétisation. Ainsi, après travaux, l'infrastructure comportera en plus 14 chambres individuelles, 4 lits de court séjour et une résidence services de 14 appartements (5 de 2 chambres et 9 de 1 chambre).<sup>141</sup>

La Maison d'accueil de jour « La Roseraie », située à Sainte-Marie-Sur-Semois, est destinée aux aînés de plus de 65 ans souffrant de solitude et cherchant un peu de compagnie. Elle est ouverte les mardis et jeudis de 09h00 à 17h00, sauf jour férié. Une équipe formée se charge de l'accueil, de l'organisation d'animations (jeux, artisanat, bricolage, jardinage...) et d'un repas convivial préparé ensemble. Le prix de la journée est fixé à 12 euros. Le service est proposé en priorité aux habitants de la commune d'Étalle jusqu'à concurrence du nombre de places disponibles (15 places)<sup>142</sup>. Inaugurée en 2013, elle est le fruit d'un partenariat entre la Commune (aménagement du bâtiment), la Croix-Rouge (animation) et le CPAS (aide aux bénéficiaires).

Notons aussi que la Commune organise une excursion annuelle destinée aux 3X20 et aux pensionnés.

Plusieurs villages comptent un club des aînés : Buzenol, Étalle, Vance et Villers-sur-Semois.

Il n'existe par contre pas de Commission consultative des aînés.

*Les aînés disposent ainsi, sur place, de différentes initiatives qui leur sont dédiées (Maison d'accueil de jour, clubs des aînés dans les villages, excursions) ainsi que d'une possibilité de séjour en Maison de repos à Étalle, dont la capacité est en augmentation.*

---

<sup>140</sup> Source : [http://www.lureso.be/page/fiche.php?id=697&nom=Seniorie\\_L\\_Enclos](http://www.lureso.be/page/fiche.php?id=697&nom=Seniorie_L_Enclos) et <http://www.etalle.be/roseraie.html>.

<sup>141</sup> Source : L'Avenir du Luxembourg du 27/12/2018, page 24.

<sup>142</sup> Source : [http://www.lureso.be/page/fiche.php?id=14848&nom=La\\_Roseraie\\_-\\_Maison\\_communautaire](http://www.lureso.be/page/fiche.php?id=14848&nom=La_Roseraie_-_Maison_communautaire).

## 10. Enseignement, activités extra-scolaires & formation

### a. Enseignement fondamental

L'enseignement fondamental est bien présent puisque 7 implantations existent :

- Cinq écoles communales (maternel et primaire) à Buzenol, Chantemelle, Étalle, Vance et Villers-sur-Semois, avec chacune leur propre direction ;
- Une école libre à Sainte-Marie-sur-Semois (maternel et primaire), dans des bâtiments communaux ;
- Une école de la Communauté française Wallonie-Bruxelles à Étalle (maternel et primaire).

Chaque section dispose donc de sa propre implantation, selon la volonté politique communale de maintenir un enseignement fondamental de proximité. Les élèves de Fratin, Mortinsart et Villers-Tortru se rendent dans l'école d'un village voisin.

Les écoles communales accueillent un total de 458 élèves durant l'année scolaire 2018-2019. Le tableau ci-dessous reprend l'évolution de leur fréquentation durant les 10 dernières années. Celle-ci est en baisse progressive depuis l'année 2011-2012 où le nombre total d'élèves était de 572 (baisse de 114 unités depuis, soit -20%). C'est surtout le niveau maternel qui porte cette perte (-37%), plus que le niveau primaire (-10%).

Années scolaires	Classes maternelles	Classes primaires	Total
2018-2019	133	325	458
2017-2018	150	360	510
2016-2017	159	355	514
2015-2016	178	349	527
2014-2015	173	370	543
2013-2014	172	389	561
2012-2013	180	390	570
2011-2012	211	361	572
2010-2011	205	360	565
2009-2010	198	342	540

Population scolaire au 30 septembre dans l'enseignement communal.

Source : Administration communale

### Données des écoles libre et de la CF ?

Selon les calculs de Walstat<sup>143</sup>, la part des élèves du maternel fréquentant une école du territoire communal est de 83,8% pour l'année scolaire 2015-2016, taux supérieur à celui de la Wallonie (78,4%) et de l'arrondissement (82,8%) mais moindre que celui de la province (85,2%) Ce taux oscille entre 82% et 87% pour Étalle au cours des dix dernières années sans qu'une tendance de fond puisse s'observer. Il est toujours (beaucoup) plus élevé que le taux wallon.

Pour les élèves du primaire, ce taux est moins bon puisqu'il descend à 75,6% pour l'année 2015-2016. Il reste supérieur à celui de la Wallonie (73,9%) mais passe sous celui de l'arrondissement, qui baisse pourtant lui aussi (77,7%). Il reste aussi inférieur à celui de la province (80,4%) qui se tasse également par rapport au niveau maternel. Sur 10 ans, ce taux oscille entre 71,5% et 76,9% à Étalle sans qu'une tendance ne se dégage.

<sup>143</sup> Source : Source(s) : ETNIC, DG-Stat, MFWB – AGERS. Calculs Walstat.

Bref, les écoles maternelles du territoire captent une large part du potentiel d'élèves. La situation se détériore quelque peu au niveau du primaire : peut-être certains élèves vont-ils finir leur cursus fondamental dans les pôles voisins, où ils devront suivre leur enseignement secondaire ?

**Les implantations communales font l'objet de plusieurs projets d'amélioration :**

– A lister

**b. Enseignement secondaire, de promotion sociale et supérieur**

L'enseignement sur la commune se limite au niveau fondamental. Après leurs années primaires, les élèves doivent donc se tourner vers les communes voisines pour poursuivre leur cursus, où l'offre est bien développée<sup>144</sup> :

- Arlon, avec 5 implantations d'enseignement secondaire<sup>145</sup> ;
- Habay, avec 1 école secondaire<sup>146</sup> ;
- Virton, avec 4 écoles secondaires<sup>147</sup>.

Arlon et Virton accueillent aussi chacune :

- Une implantation des Hautes Ecoles Hennialux et Robert Schuman (enseignement supérieur) ;
- Un Centre d'Education et de Formation en Alternance (CEFA).

Arlon bénéficie par ailleurs de la présence du Département des Sciences et Gestion de l'Environnement de l'Université de Liège<sup>148</sup> (enseignement universitaire).

**c. Formation continuée et formation professionnelle**

Aucune formation continuée ou professionnelle ne se donne dans la commune. Ici aussi, les personnes concernées doivent quitter le territoire pour rejoindre l'offre disponible dans les pôles voisins.

Ainsi, Arlon et Virton comptent plusieurs opérateurs de promotion sociale : implantations de l'Institut d'enseignement de promotion sociale et de l'ILLEPS pour chacune ; Ecole industrielle et commerciale pour Arlon.

Rappelons ici l'existence de l'Institut Médico-Pédagogique « La Providence » à Étalle qui, parmi ses nombreuses actions, a développé le CTFIE (Centre Transfrontalier de Formation à l'Intervention Educative), qui offre la possibilité à tous les travailleurs sociaux belges, français et luxembourgeois de faire évoluer leur pratique professionnelle par le biais de formations originales et spécifiques.<sup>149</sup>

<sup>144</sup> Hors enseignement spécialisé.

<sup>145</sup> Athénée royal d'Arlon, Institut Cardijn-Lorraine, Institut Notre Dame, Institut Sainte-Marie et Institut Technique Etienne Lenoir.

<sup>146</sup> Communauté scolaire Saint-Benoît.

<sup>147</sup> Athénée royal Nestor Outer, Institut de la Bonne Famille, Collège Notre-Dame du Bonlieu et Institut des Arts et Métiers.

<sup>148</sup> Anciennement Fondation universitaire luxembourgeoise.

<sup>149</sup> Source : <http://www.implaprovidence.be/index.php/ctfie>.



d. **Accueil extra-scolaire**

L'asbl « Stabulaccueil » est mandatée par la commune d'Étalle pour gérer l'accueil extrascolaire sur son territoire. Le service regroupe 7 lieux d'accueil correspondant aux implantations d'enseignement fondamental (communal, libre et CF Wallonie-Bruxelles).

Ce service est reconnu et subsidié par l'ONE. Il dispose d'un coordinateur. Les enfants sont encadrés par du personnel qualifié.

L'accueil a lieu tous les jours de la semaine, de 7 heures à 18h30. Le mercredi après-midi toutefois, l'accueil est assuré jusqu'à 13h dans chaque implantation scolaire. Au-delà, il est centralisé jusqu'à 18h30 à l'école communale d'Étalle.

Il n'existe pas d'école des devoirs.

e. **Stages et plaines**

Le Commune, via l'asbl « Stabulaccueil », organise des plaines communales durant les vacances de printemps et d'été.

En 2018, les plaines des vacances de printemps se sont déroulées durant les deux semaines concernées.

Les enfants scolarisés de 2,5 à 6 ans se sont retrouvés dans les locaux de l'école communale d'Étalle. Les enfants de 6 à 13 ans ont pour leur part été pris en charge au Complexe sportif d'Étalle. **Combien d'enfants au total ?**

Les plaines communales d'été se sont déroulées durant 4 semaines en juillet/août et ont accueilli des enfants de 2,5 à 12 ans. **Où ? Combien d'enfants au total ?**

Les inscriptions à ces plaines peuvent se faire à la journée.

Parallèlement, la commune a mis en place un partenariat avec l'asbl « Association pour le Développement des Sports et Loisirs (ADSL) »<sup>150</sup> pour l'organisation de stages.

En 2018, l'asbl a organisé des stages durant 4 semaines en juillet/août, différentes de celles des plaines communales. Ils ont eu lieu au Complexe sportif d'Étalle. Ces stages thématiques, sportifs ou artistiques, sont accessibles au public de 3 à 13 ans (tranches d'âge variables suivant la nature du stage). **Organise-t-elle aussi des stages à Carnaval et à Pâques ?**

D'autres stages estivaux sont aussi gérés par d'autres structures et clubs, comme le Basket BC Sarrasins de Chantemelle, le basket de Fratin, les clubs de football, la bibliothèque, Tribal Souk, ou bien encore par le centre de perfectionnement et de recrutement du Standard de Liège à Sainte-Marie sur Semois.

Enfin, depuis 1983, des séjours de vacances sont organisés par la commune d'Étalle à Clérieux, cité avec laquelle elle est jumelée (Drôme, France), dans une propriété communale. En 2018, 2

---

<sup>150</sup> ASBL basée à Naninne. En province de Luxembourg, elle organise des stages à Arlon, Bertrix, Étalle, Habay et Rouvroy. Les inscriptions se font auprès de l'ASBL, les paiements auprès de la commune.

camps de 10 jours s'y sont déroulés en juillet. En 2017, 68 enfants y avaient participé. Ces camps sont accessibles pour les jeunes âgés de 7 à 13 ans.

*En résumé, Étalle dispose d'un réseau dense d'écoles du niveau fondamental, issues de trois pouvoirs organisateurs, suite notamment à la volonté communale de maintenir un enseignement de proximité. Elles captent une large part des enfants concernés, surtout au niveau maternel, moins au niveau primaire. On constate toutefois une érosion de la fréquentation des écoles communales au cours des dernières années. L'enseignement se limite à ce niveau fondamental mais Étalle a la chance d'être entourée de plusieurs pôles proches (Arlon, Virton et Habay), qui proposent une large offre d'enseignement secondaire, supérieur et, pour Arlon, universitaire. Ces pôles proposent aussi plusieurs solutions pour la formation continuée et professionnelle.*

*Les enfants et adolescents d'Étalle peuvent par ailleurs bénéficier d'un service performant d'accueil extra-scolaire mis en place par la Commune et de nombreuses activités encadrées de type plaines et stages de vacances, au-delà des activités classiques (sports, culture...).*

*Se pose toutefois la question de la capacité de cette offre à absorber l'évolution démographique attendue, singulièrement au niveau de l'enseignement fondamental.*

## 11. Vie associative, jeunesse, sports

### a. Vie associative

En attente liste communale des associations

### b. Maisons de village

En attente liste communales des maisons de village

### c. Jeunes

Outre l'accueil extra-scolaire, les plaines et stages de vacances, différentes activités s'offrent aux jeunes de la commune :

- Le patro, avec deux sections : Patro Stabushuaia à Étalle et Patro Saint-Willibrord à Vance ;
- Les clubs de jeunes de Chantemelle, Étalle, Fratin, Sainte-Marie-sur-Semois, Vance et Villers-sur-Semois. Chacun organise diverses activités ;
- Les activités culturelles et sportives organisés par les clubs et associations (voir points spécifiques) ;
- La participation à l'initiative « Place aux enfants » organisée par la Commune.

Il n'existe par contre pas d'unité Scout sur le territoire, les plus proches étant situées à Habay, Saint-Léger, Ethe (Virton) et Arlon.<sup>151</sup>

### d. Sports

Acteurs

En attente liste communale des associations

Infrastructures<sup>152</sup>

Suite à la volonté politique de construire les infrastructures au plus près des différents villages, la population bénéficie de trois centres sportifs communaux, à Étalle, Chantemelle et Fratin :

- Le *Complexe Sportif et Culturel d'Étalle* comprend deux salles : une grande de 32X22m et une petite de 19X 13m, permettant la pratique de différents sports et activités, d'équipe ou individuels. Il compte aussi deux cafétérias et, à l'extérieur, trois terrains de tennis, un skate-park et un terrain « sport de rue » de 24X12m ;
- La *salle des sports de Chantemelle* présente des dimensions de 30X24m et dispose d'une cafétéria. Elle permet la pratique de nombreux sports. Elle dispose de deux terrains extérieurs (25X13m et 24X12m) configurés pour la pratique du basket-ball ;
- La *salle des sports de Fratin* présente les mêmes dimensions que celle de Chantemelle (30X24m) et dispose aussi d'une cafétéria. Elle n'a par contre pas d'équipements extérieurs.

<sup>151</sup> Source : <https://lesscouts.be/parents/trouver-une-unite.html>.

<sup>152</sup> Source : <http://www.cadasports.be>.

Les trois clubs de football disposent aussi de leurs propres installations, toutes propriétés communales :

- Les installations du Sporting Club de Vance : deux terrains, dont un éclairé et disposant d'une tribune ;
- Les installations de l'U.S. Sainte-Marie-sur-Semois : trois terrains, tous éclairés (un seul avec éclairage homologué et tribune). Le bâtiment présente la particularité de disposer de trois cafétérias. Une plaine de jeux y est adossée ;
- Les installations de la R.U.S. Étalle : trois terrains dont deux éclairés (un seul avec éclairage homologué et tribune).

Notons aussi l'inauguration, en juillet 2018, de nouvelles installations pour le Tennis club Stabulois à Étalle : 2 terrains outdoor en french court et 2 terrains indoor, avec nouvelle cafétéria. Il s'agit d'une réalisation communale financée de manière tripartite : un subside Infraspport (70%), la mise à disposition du terrain au club sous bail emphytéotique et un apport de 15% par la commune alors que le solde restant (15%) est apporté par le club.<sup>153</sup>

A côté, on retrouve :

- Des espaces multisports extérieurs à Fratin, Vance et Sainte-Marie-sur-Semois ;
- Des plaines de jeux à Sainte-Marie-sur-Semois, Buzenol, Chantemelle, Mortinsart, Sivry, Vance et Villers-sur-Semois.

Le territoire communal ne compte pas de piscine publique. Les plus proches se trouvent à Arlon, Habay et Virton. Cette dernière, inaugurée récemment, a aussi une vocation ludique.

Toutes les implantations d'enseignement communal se rendent soit à Houdemont (piscine privée), à Habay ou à Virton pour que les élèves puissent y suivre au minimum 12 leçons par an. L'école libre de Sainte-Marie fréquente pour sa part la piscine d'Houdemont.

**Synthèse du point 11 à écrire lorsque le chapitre sera finalisé.**

## 12. Mobilité et comportements modaux

Les habitants d'Étalle sont souvent amenés à se déplacer pour atteindre leur lieu d'emploi, pour bénéficier de divers services, pour leurs loisirs ou bien encore dans le cadre de leur vie sociale.

Au-delà de l'utilisation, largement majoritaire, de la voiture individuelle, ils peuvent recourir aux transports en commun (SNCB ou TEC) ainsi qu'à divers systèmes de transport à la demande. L'utilisation partagée de la voiture est aussi promue.

L'offre TEC se compose :

- De deux lignes de bus principales, actives les jours de semaine, en ce compris en période de vacances, avec des passages réguliers :
  - Ligne 22 Florenville/Arlon : elle dessert Vance, Étalle, Sainte-Marie le long de la N83, avec détour par Chantemelle, Sivry, Buzenol, Fratin. Elle propose aussi 3 passages le samedi ;
  - Ligne 155B Saint-Mard/Virton/Marbehan : elle passe par Croix-Rouge, Buzenol, Fratin, Étalle, Sainte-Marie, Villers et Mortinsart. Pas de passage le week-end ;

<sup>153</sup> Source : <http://www.dhnet.be/sports/sport-regional/luxembourg/inauguration-officielle-des-nouvelles-installations-du-tennis-club-stabulois-5b4c784055324d3f13655de6>.

- D'une ligne de bus orientée « navetteurs frontaliers » : Ligne 81 Saint-Vincent/Luxembourg, le long de la N83, avec détour par Sivry, Chantemelle : un trajet « aller » le matin et deux trajets « retour » en début de soirée ;
- De cinq lignes uniquement scolaires avec cadence très limitée, matin et après-midi (midi le mercredi) :
  - Une vers Virton, qui dessert tous les villages de la commune (ligne 54/1) ;
  - Trois vers Habay, une desservant surtout l'est de la commune (54/2), l'autre l'ouest (54/8), la troisième via Villers-sur-Semois et Mortinsart (54/3) ;
  - Une vers Tintigny/Marbehan depuis Mortinsart et Villers-sur-Semois (ligne 346) ;
  - Ces lignes desservent aussi parfois les écoles fondamentales locales.

A côté, il existe aussi des transports pour l'accueil extrascolaire (par véhicule communal) et pour le public scolaire (organisé par l'école de la Communauté française d'Étalle).

L'offre SNCB, si elle n'est pas présente sur la commune<sup>154</sup>, est proche et facilement accessible :

- Par les gares principales de Marbehan ou Arlon sur la ligne 162 Bruxelles-Luxembourg (une soixantaine de trains de voyageurs en partent chaque jour) ;
- Par les gares secondaires d'Habay et Stockem sur cette même ligne (une vingtaine de trains en partent chaque jour) ;
- Par la gare de Virton sur la ligne 165 Athus/Libramont/Meuse (une quarantaine de départs par jour dont plusieurs vers Rodange au Grand-duché de Luxembourg).

Plusieurs services de transport « à la demande » existent, à destination de publics répondant à certaines conditions :

- Locomobile<sup>155</sup> : Taxi-Social mis en place en partenariat avec 19 communes (dont Étalle) et la province à destination des personnes moins mobiles ou socialement défavorisées (il concerne toutes les personnes de plus de 65 ans mais aussi les bénéficiaires du RIS, les demandeurs d'emploi, les bénéficiaires de l'aide du CPAS). En pratique, la personne qui doit effectuer un déplacement le signale 48h au préalable à un Call Center. Si aucune solution n'est trouvée dans l'offre des transports publics, une Locomobile prendra en charge le demandeur, qui paiera un montant réduit ;
- L'Age d'Or Services (site de Libramont)<sup>156</sup> : service de transport à la demande réservé aux personnes à mobilité réduite possédant un document officiel, ainsi qu'aux personnes sous certificat médical ne pouvant se déplacer par elles-mêmes. Cela concerne tous types de déplacements : loisirs, rendez-vous médical ou autre. Le paiement s'effectue suivant le prix des zones TEC. Étalle fait partie des 16 communes où la personne peut être prise en charge. La zone de décharge est beaucoup plus large et déborde sur certaines communes namuroises et liégeoises ;
- Navette du CPAS : un mini-bus est mis gratuitement à disposition pour les personnes ne disposant pas de moyens de locomotion. La navette passe les mercredis dans tous les villages de la commune sur simple demande au C.P.A.S. ;
- Transports de la Croix-Rouge : trois véhicules et plus de dix chauffeurs bénévoles et formés sont disponibles pour effectuer les transports à caractère médical partout en Belgique à un tarif social. Des véhicules sont équipés d'un dispositif élévateur pour faciliter le transport des personnes à mobilité réduite.

<sup>154</sup> Voir territoire physique, réseaux de déplacement.

<sup>155</sup> Source : <http://www.servicelocomobile.be/>.

<sup>156</sup> Source : <https://wallux.com/act/lage-dor-libramont-chevigny/2586>.

Il n'y a pas de Flexitec, ni Telbus, ni Proxibus qui desservent Étalle (services à la demande s'adressant à tous publics).

La commune d'Étalle a souhaité promouvoir le partage de véhicules en créant une aire de covoiturage à proximité de l'Illé (rond-point du Moulin). Elle se compose de 14 places de stationnement, accessibles gratuitement, pour un maximum de 48 heures. Le site n'est ni aménagé, ni gardé, ni sécurisé.

La plate-forme de mise en relation entre offre et demande de covoiturage en province de Luxembourg [www.luxcovoiturage](http://www.luxcovoiturage) est désormais intégrée à la plate-forme [www.carpool.be](http://www.carpool.be). Les habitants d'Étalle qui souhaitent partager un véhicule, comme conducteur ou passager, peuvent y recourir.

Les déplacements par « modes doux » en site propre peuvent s'appuyer sur plusieurs pistes cyclables et un tronçon de RAVeL, mieux décrits dans le chapitre « territoire physique » - réseaux de déplacement.

*Au final, comparativement à d'autres territoires, les habitants disposent d'une offre en transports publics relativement étoffée et diversifiée, sur place ou à proximité (TEC et SNCB), mais surtout axée sur les déplacements vers les pôles voisins (en ce compris le Grand-Duché de Luxembourg) et les centres scolaires. Comme souvent, surtout dans les villages, l'offre se réduit drastiquement en dehors des heures scolaires.*

*Plusieurs solutions de transports à la demande existent, mais sont réservées à un public répondant à des conditions d'accès particulières.*

*Les déplacements lents ne peuvent s'appuyer que sur un réseau réduit de parcours en site propre, dangereux pour ce qui concerne les pistes cyclables. Des projets existent pour étoffer ce réseau en reliant les villages.*

*La voiture reste donc le moyen de transport largement majoritaire. La Commune essaie de stimuler le covoiturage, mais la solution proposée (aire de covoiturage du rond-point du Moulin) doit être améliorée.*

*Se pose la question de la mobilité du futur dans un contexte de poursuite attendue de la croissance démographique, d'attentes et besoins nouveaux de la population et d'enjeux environnementaux.*

## Facteurs d'incidence

---

### 1. Territoire & société

**En quoi le territoire, dans sa géographie comme dans son équipement, influence-t-il, positivement ou négativement les mouvements démographiques et la cohésion sociale ?**

Le positionnement géographique idéal du territoire par rapport à différents bassins d'emploi – dont en particulier le Grand-Duché de Luxembourg – et pôles de services, son tissu économique dense, les services dont il dispose dans la plupart de ses villages (enseignement fondamental, infrastructures sportives, espaces communautaires) et ceux qui existent à Étalle même (banques, commerces), son accessibilité facile, mais également sa vitalité associative, en plus de ses qualités naturelles, d'une identité urbanistique préservée en divers lieux et de son appartenance à la Gaume, font d'Étalle une terre d'élection permanente pour une population très majoritairement active professionnellement et jeune, dont le mode de vie tranche avec les anciens standards de la ruralité.

Étalle est ainsi confrontée à une croissance démographique forte et constante, dans toutes ses parties, malgré un très léger fléchissement récent, circonscrit à deux villages.

En conséquence, la pression sur la disponibilité et le coût de l'immobilier et du foncier s'accroît sans cesse. Même si elle ne concerne encore qu'une part réduite de l'habitat, la construction d'appartements a le vent en poupe.

Parce qu'une part des habitants, toujours plus grande, travaille au Grand-Duché, le niveau général de richesse de la population est fort élevé. L'écart est aujourd'hui très important entre détenteurs de petits et de gros salaires à Étalle.

Le territoire compte actuellement peu de demandeurs d'emploi, peu de bénéficiaires du revenu d'intégration et peu de personnes âgées de plus de 65 ans.

Les prévisions de développement de la métropole luxembourgeoise laissent à penser que la pression générale sur le territoire croîtra encore dans les prochaines années, conduisant à un important risque de réduction de sa mixité sociale et à une expansion des besoins en services et en espaces d'habitat.

## 2. Initiatives au bénéfice de la population, de sa cohésion sociale

**Quels dispositifs la Commune met-elle en place pour assurer les services de base à la population, favoriser la cohésion sociale, aider les publics en difficulté, appuyer le dynamisme associatif ?**

La Commune encourage de longue date la croissance démographique du territoire, recherchant l'installation durable des nouveaux habitants. Elle affecte de nombreux et importants lotissements, elle alloue une prime à la construction ou à l'achat d'une habitation unifamiliale et une autre à la naissance. Par leur modulation, ces primes sont davantage favorables aux familles avec plusieurs enfants.

La Commune s'attache continûment à créer les conditions de développement d'activités économiques et d'emplois locaux, propres à attirer des habitants et les retenir.

Elle est tout aussi attentive à créer des services de base au bénéfice de sa population, en particulier des tranches jeunes, selon un « développement en archipel » : chaque section dispose ainsi de son école fondamentale avec accueil extra-scolaire, de son espace communautaire, voire de son infrastructure sportive. Elle entend responsabiliser les villageois sur le bon usage et la bonne gestion de ces divers lieux. Elle gère aussi une crèche à Sainte-Marie-sur-Semois depuis 1994.

Elle est occupée à élargir la gamme de ses services à la population en investissant dans l'action culturelle. L'approche est ici différente, l'infrastructure et les acteurs étant positionnés au cœur même d'Étalle. Un Centre d'expression et de créativité, indépendant de la Commune, est en outre installé et actif sur le territoire – et bien au-delà.

En regard des efforts consentis en faveur de sa jeunesse et de la part active de ses habitants, elle fait peu pour les personnes âgées, il est vrai faiblement représentées dans la population. Son action consiste essentiellement à organiser, avec son CPAS et la Croix-Rouge, un petit centre de jour à Sainte-Marie, à aider les seniors qui le souhaitent à se déplacer et à les emmener en excursion.

Le CPAS propose quant à lui des services et des aides de natures diverses. Vu le nombre réduit de bénéficiaires, il peut proposer à chacun d'entre eux un accompagnement rapproché et personnalisé.

La Commune n'a pas mis en œuvre de Plan de cohésion sociale. Elle propose toutefois, depuis 2011, une « prime à la vie chère », accessible uniquement aux ménages avec enfant.

Le territoire compte d'autres tenants de l'action sociale, dont une maison de retraite privée et un Institut médico-pédagogique. « Santé humaine et action sociale » est d'ailleurs le 1<sup>er</sup> secteur pourvoyeur de postes d'emploi salarié à Étalle.



## Synthèse analytique

---

### Les PLUS et les MOINS

#### Population

##### Les plus :

- Densité raisonnable (territoire ni désertique, ni surpeuplé)
- Croissance record, globalement régulière et constante
- Concentration de population importance en trois villages (création et organisation des services)
- Étalle, 1<sup>er</sup> pôle démographique de la commune
- Environnement de communes démographiquement dynamiques
- Soldes naturel et migratoire constamment positifs
- Population jeune
- Part très élevée des moins de 20 ans
- Part très réduite des plus de 65 ans
- Croissance continue et élevée de la population étrangère et des nationalités représentées : une opportunité culturelle à saisir ?
- Structure classique du ménage préservée
- Richesse générale (par le revenu)
- Faible nombre de bénéficiaires sociaux
- Criminalité réduite

##### Les moins :

- Pression croissante sur le foncier et l'immobilier
- Gros déséquilibre démographique entre petits et gros villages
- Croissance démographique faiblissante dans trois entités
- Dualisation entre petites entités (calme, tranquillité, interconnaissance, préservation de l'unité du bâti ancien) et grosses entités (multiplication des nouvelles zones d'habitats, des immeubles à appartements, intensification du trafic, installation d'une population nouvelle et nomade, mode de vie davantage urbains) ? Vers deux catégories d'habitats et d'habitants ?
- Nombreux mouvements d'entrées et sorties du territoire (nomadisme)
- Absence des aînés (déséquilibre)
- Part affaiblie des 30-40 ans
- Part faiblissante des jeunes enfants
- Grand écart entre petits et gros revenus
- Petits revenus et classe moyenne sous tension
- Augmentation du nombre de bénéficiaires sociaux
- Cambriolages en hausse

#### Services à la population

##### Les plus :

- Marché locatif en émergence
- Couverture médicale convenable
- Environnement hospitalier très favorable
- Bibliothèque communale performante
- Petit pôle culturel en voie de constitution

- Richesse muséale
- Environnement culturel très favorable
- CPAS multitâches

Les moins :

- Absence générale de médecin hors d'Étalle
- Avenir médical ?
- Faible équipement en faveur des personnes âgées
- Investissement communal a minima dans la culture
- Absence d'infrastructure professionnelle de spectacle
- Collaboration avec le CCRT en panne faute de subvention

#### Disponibilité foncière et accès au logement

Les plus :

- Lotissements communaux (dont Fergenwez)
- Projets de création de logements sociaux

Les moins :

- Raréfaction de l'offre foncière constructible
- Prix élevé des terrains et bâtiments (en acquisitif et locatif)
- Faible présence de logements sociaux

#### Accueil de la petite enfance & Accueil et encadrement des aînés

Les plus :

- Présence de plusieurs opérateurs d'accueil de la petite enfance, diversité de l'offre
- Présence d'une maison de repos, avec accueil de jour et prochainement résidences services, en augmentation de capacité
- Présence de plusieurs initiatives en faveur des aînés : Maison d'accueil de jour « La Roseraie » et clubs des aînés villageois

Les moins :

- Assez faible couverture des besoins d'accueil de la petite enfance
- Pas de Commission consultative des aînés.

#### Enseignement, activités extra-scolaires & formation

Les plus :

- Enseignement fondamental bien implanté dans toutes les sections, coordonné par 3 PO
- Bonne captation du public-cible, surtout au niveau maternel, moins au niveau primaire
- Offre d'enseignements secondaire et supérieur bien présente dans les pôles voisins (Habay, Arlon, Virton)
- Présence de plusieurs solutions pour la formation continuée et professionnelle dans ces pôles
- Service performant d'accueil extra-scolaire (Stabul'Accueil)

- Offre large et diversifiée de stages et plaines, par plusieurs opérateurs

Les moins :

- Pas d'enseignement ni d'offre en formation autre que le niveau fondamental sur la commune
- Erosion de la fréquentation de l'enseignement communal

Vie associative, jeunesse, culture, sports

- **A compléter ultérieurement après réception de toutes les données**

Mobilité et comportements modaux

Les plus :

- Bonne desserte (SNCB et TEC) vers les pôles économiques et scolaires voisins
- Plusieurs solutions de transport à la demande (mais réservées à des publics spécifiques)
- Solutions de covoiturage (mais à améliorer)

Les moins :

- Territoire « voiture »
- Gares situées sur les communes voisines
- Offre TEC insatisfaisante hors lignes principales et hors périodes scolaires
- Réseau « modes doux » réduit et non adapté

# TERRITOIRE ECONOMIQUE

**Table des matières**

DESCRIPTION & ANALYSE .....	158
1. <i>Les Sociétés actives</i> .....	158
2. <i>Espaces et soutiens pour entreprendre</i> .....	161
3. <i>L'Emploi</i> .....	164
a. Taux d'activité, d'emploi de demande d'emploi .....	164
b. Évolution de la demande d'emploi .....	164
c. L'insertion socio-professionnelle .....	165
d. Postes salariés.....	166
e. Indépendants .....	169
f. Travailleurs frontaliers .....	171
g. Tableau de synthèse .....	172
4. <i>L'agriculture</i> .....	173
5. <i>La filière forêt-bois</i> .....	177
6. <i>Le tourisme</i> .....	178
a. Les hébergements et leur fréquentation .....	178
b. Les arguments touristiques.....	179
c. Les itinéraires touristiques.....	179
d. Les acteurs du tourisme.....	181
FACTEURS D'INCIDENCE .....	183
1. <i>Territoire &amp; développement de l'activité économique et de l'emploi</i> .....	183
2. <i>Initiatives pour le développement de l'activité économique et de l'emploi</i> .....	184
SYNTHÈSE ANALYTIQUE .....	186

# TERRITOIRE ÉCONOMIQUE

Cette partie du diagnostic socio-économique est consacrée à l'examen de l'activité économique présente à Étalle, son ampleur, ses secteurs et ses conditions de développement, ainsi qu'à l'examen de la situation de l'emploi, abordée sous l'angle des statuts professionnels. Il est ici rendu compte en détail de l'état et de l'évolution des secteurs Agriculture, Filière forêt-bois et Tourisme, considérés comme des pans constitutifs importants de l'économie d'une commune rurale

## Description & analyse

### 1. Les Sociétés actives

Sociétés actives au 31/12/2017 Principaux secteurs d'activité													
2017	Total	Agriculture, Sylviculture		Industrie, Manufacture		Construction		Commerce		HoReCa		Communication	
		Unités	%	Unités	%	Unités	%	Unités	%	Unités	%	Unités	%
Wallonie	121.818	3.012	2,47	6419	5,27	16.641	13,66	24.278	19,93	8.073	6,63	5.147	4,23
Province	7595	421	5,54	412	5,42	1148	15,12	1653	21,76	796	10,48	110	1,45
Arrondissement	1.106	62	5,61	72	6,51	172	15,55	238	21,52	96	8,68	17	1,54
Étalle	125	13	10,40	8	6,40	17	13,60	17	13,60	6	4,80	1	0,80

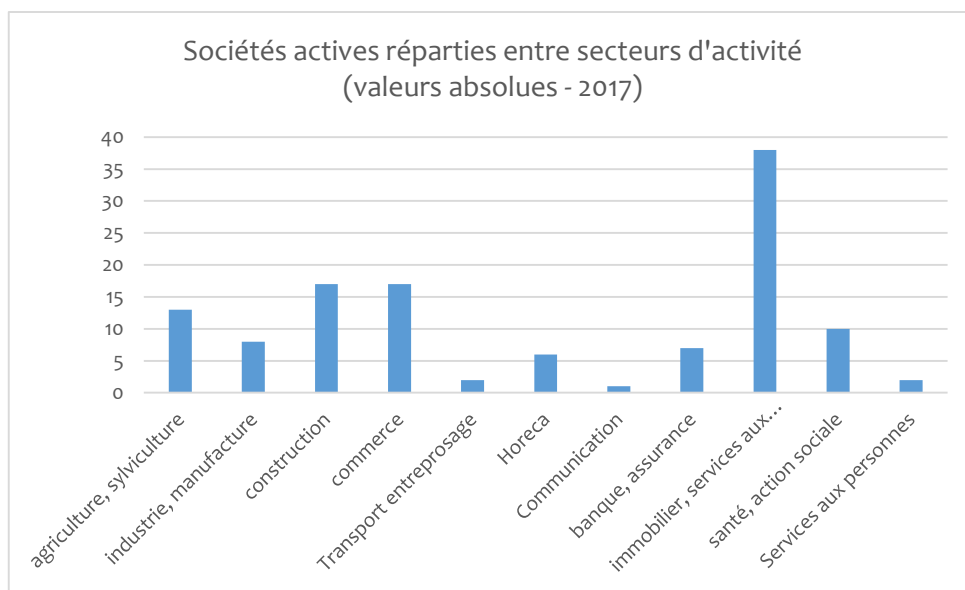
2017	Banque, Assurance		Immobilier, Services aux entreprises		Santé, Action sociale		Culture Sport et		Services aux personnes		Non connu	
	Unités	%	Unités	%	Unités	%	Unités	%	Unités	%	Unités	%
Wallonie	4.769	3,9	32.490	26,7	8.899	7,31	1.783	1,46	2.337	1,92	4.018	3,30
Province	338	4,5	1531	20,2	477	6,28	127	1,67	131	1,72	221	2,91
Arrondissement	43	3,9	220	19,9	80	7,23	19	1,72	26	2,35	30	2,71
Étalle	7	5,6	38	30,4	10	8,00	1	0,80	2	1,60	2	1,60

Source : INASTI.

Fin 2017, Étalle compte 125 sociétés actives. C'est 11,5% des sociétés de l'arrondissement (pour 10,7% des habitants), lequel est, de ce point de vue, le moins pourvu de la province de Luxembourg.

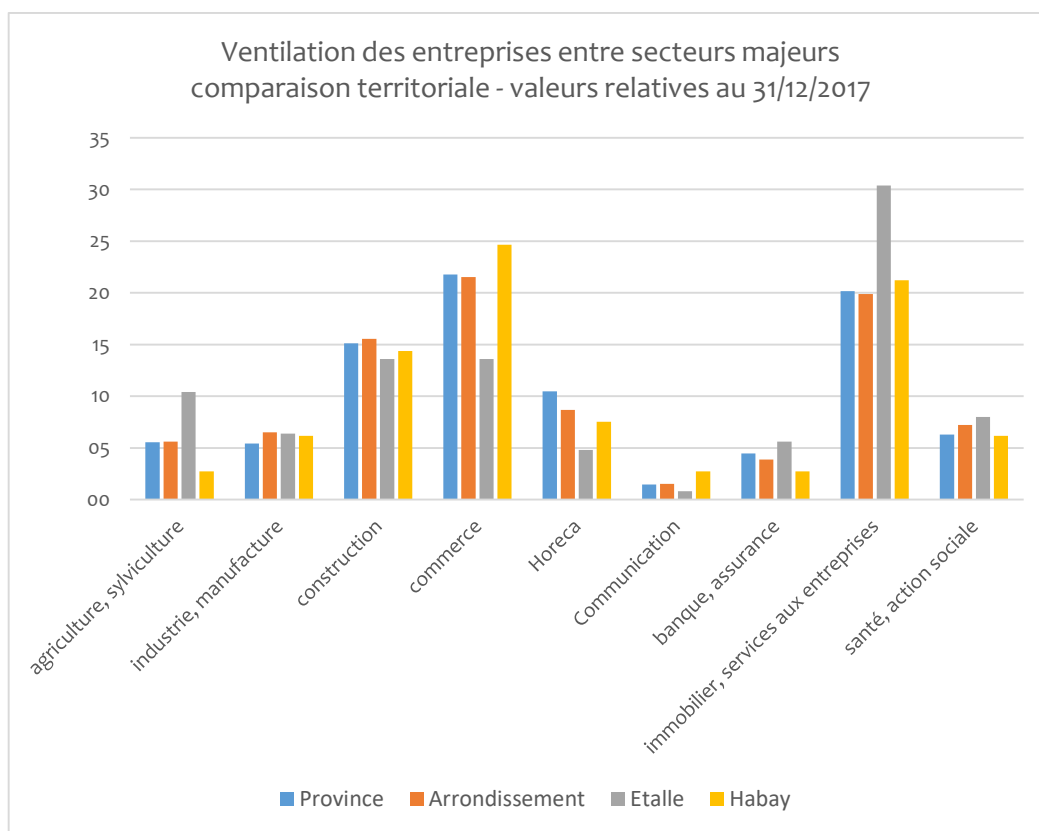
En nombre de sociétés – ce qui ne préjuge pas de la taille ou de la vitalité de chacune d'entre elles – les secteurs les plus développés du territoire sont, par ordre d'importance décroissante :

- Immobilier & Service aux entreprises (38 sociétés / 30,4%) ;
- Construction (17 sociétés / 13,6%) ;
- Commerce (17 sociétés / 13,6%) ;
- Agriculture & Sylviculture (13 sociétés / 10,4%) ;
- Santé & Action sociale (10 sociétés / 8,0%) ;
- Industrie manufacturière (8 sociétés / 6,4%) ;
- Banque & Assurances (7 sociétés / 5,6%).



Tous les secteurs d'activité économique sont présents à Étalle, même si faiblement dans certains cas<sup>157</sup>. Secteurs primaire, secondaire et tertiaire sont chacun importants. En conséquence, le tissu économique de la commune apparaît particulièrement complet et dense.

La comparaison avec l'arrondissement permet de cerner mieux les spécificités du tissu stabulois.



Les secteurs Agriculture & Sylviculture (21% des sociétés de l'arrondissement) et Immobilier & Services aux entreprises (17%) sont proportionnellement beaucoup plus présents à Étalle que

<sup>157</sup> Une seule société active est enregistrée dans les secteurs Communication, Industrie extractive, Culture & Sport.

dans l'arrondissement et la province. Le même constat vaut, quoique dans une mesure moindre, pour les secteurs Banque & Assurance (16%) et Santé & Action sociale (12,5%). À l'opposé, la Construction (10%), l'HoReCa (6%) et, surtout, le Commerce (7%) ont une prépondérance moindre qu'ailleurs.

La comparaison avec Habay, qui appartient au même arrondissement et est positionnée symétriquement à Étalle par rapport à l'autoroute E411, indique un développement de nature plus urbaine et touristique (Commerce, HoReCa, Communication) dans la 1<sup>re</sup> commune citée et davantage marqué par l'économie primaire dans la seconde. Clairement, Étalle n'est ni une ville ni un pôle touristique. Mais elle a su, en même temps, maintenir à un niveau élevé de vitalité la tradition d'exploitation économique des ressources naturelles et déployer des activités variées relevant des secteurs secondaire et, surtout, tertiaire.

Entre fin 2010 et fin 2017, le nombre de sociétés à Étalle a crû de 9,6% (+ 11 unités). Ce taux est inférieur à celui de l'arrondissement (11,3%), comme à celui, exceptionnellement élevé, d'Habay (43,2%<sup>158</sup>). Mais, contrairement à d'autres communes au tissu économique lâche, celui d'Étalle était déjà très fourni.

Les secteurs dits « urbains » – Banque & Assurances (-4 sociétés), Commerce (-2), Culture & Sport (-2), Communication (-1) – ont tous accusé un recul. Agriculture & Sylviculture (-1) et Industrie manufacturière (-2) ont suivi la même pente. C'est la croissance du nombre de sociétés dans les secteurs Construction (+5), Santé & Action sociale (+5) et, majoritairement, Immobilier & Services aux entreprises (+11), qui ont porté la croissance. Dans ces mouvements de hausse et baisse, le recul du Commerce est tout à fait spécifique à Étalle, puisque ce secteur s'est renforcé dans l'arrondissement comme à Habay.

#### **Valvert – filiale d'une multinationale**

Créée en 1991, l'usine Valvert (Nestlé Water Benelux SA) appartient depuis toujours au groupe multinational Nestlé Waters. Celui-ci est leader mondial des ventes d'eau en bouteille : 35 milliards de litres en 2017, pour un chiffre d'affaires avoisinant les 7,3 milliards €. Le groupe est propriétaire de plusieurs dizaines de marques d'eau : *Contrex, Vittel, Perrier, San Pellegrino, Hépar*, etc.

À Étalle, sur le zoning de *Gantaufet*, sont embouteillées les marques Valvert (eau minérale) et Nestlé Pure Life (eau de source). Cette dernière représente 85% de la production de l'usine. Au total, ce sont plus de 130 millions de bouteilles qui sortent annuellement de l'usine.

Les captages sont situés dans le massif forestier couvrant les villages de Buzenol et Chantemelle. Valvert est évidemment soucieuse de préserver la qualité de sa matière première. À cette fin, elle dispense conseil et encadrement aux agriculteurs et réalise un travail de sensibilisation des enfants.

L'usine emploie aujourd'hui une soixantaine de travailleurs permanents. En 2009, elle a connu un important conflit social suite à une baisse de production et une restructuration consécutive. Un tiers des 92 emplois avait alors été perdu. C'est pour elle que fut construit le diverticule ferroviaire, désormais sans usage puisque tout le charroi se fait par la route.

<sup>158</sup> Entre 2010 et 2017, le nombre d'entreprises actives à Habay est passé de 102 à 146.



Même si une croissance des ventes prévaut actuellement, *Valvert* est présente sur un marché mondial fortement concurrentiel. Et la plus importante des deux eaux produites à Étalle – l'eau de source – pourrait l'être ailleurs.

*Valvert* est en tout cas plus qu'une unité manufacturière sur le territoire. Elle exploite abondamment une des ressources naturelles de celui-ci, sur laquelle elle veille attentivement au point d'orienter la pratique agricole de plusieurs fermes, et elle est le principal ambassadeur d'Étalle dans la région et dans le monde.

### **Stallbois – entreprise de travail adapté**

Créée en 1968, *Stallbois* est une entreprise spécialisée dans la transformation du bois. Installée depuis l'origine sur le zoning de *Belle-Vue*, elle a pour clients des particuliers, des entreprises, des collectivités locales. Elle réalise entre autres choses des maisons à ossature bois, des abris de jardins, des boxes pour chevaux, du mobilier urbain, des aires de jeux et de sport.

Elle est instituée en société coopérative à responsabilité limitée (SCRL) et en entreprise de travail adapté (ETA). Ainsi, parmi ses 120 à 150 membres de personnel, une importante partie est porteuse d'un handicap. Elle appartient donc au secteur de l'économie sociale marchande.

En juin 2018, elle a connu un très grave incendie dont elle se remet progressivement. À cette occasion, elle a bénéficié d'un important mouvement de solidarité.

## **2. Espaces et soutiens pour entreprendre**

Étalle présente cette caractéristique dans la province de Luxembourg d'avoir développé par elle-même ses zones d'activité économique, sans recourir aux services de l'Intercommunale pour le développement économique durable de la province de Luxembourg (IDELUX).

Cinq zones d'activité économique, dont trois communales, existent sur le territoire, qui forment une couronne autour de l'entité d'Étalle et exploitent les divers axes de pénétration. La création du contournement d'Étalle joue un rôle important dans le développement de ces zones ; où qu'elles soient, les entreprises disposent en effet d'un accès aisé à Virton, à la France, à l'auto-route.

### Zones d'activités communales

#### **Magenot**

Située entre Sainte-Marie et Étalle, très proche de l'intersection des RN 80 et 87, cette zone d'activité couvre une superficie de 15 hectares et sera bientôt complètement occupée. On y trouve des commerces de gros (jardinerie, boisson), les services techniques communaux et provinciaux, une société privée de gestion de déchets. Un projet d'extension est en négociation avec la Région.

### Gantaufet

Située entre Buzenol, Fratin et Étalle, plus proche de la RN 87 que de la RN 80, cette zone d'activité couvre une superficie de 35 hectares. S'y sont installées des entreprises importantes, telles *Valvert*, *Artbois*, *EuroGaume*, grandes consommatrices d'espace. Gantaufet dispose d'une desserte ferroviaire, aujourd'hui inemployée et à l'avenir indéfini. La Commune voudrait procéder à une extension de 20 hectares de cette zone d'activité.

### Huombois

Cette « zone de 1<sup>re</sup> transformation du bois » n'est pas une zone d'activité au plan de secteur. Il s'agit d'un vaste espace repris en zone forestière, positionné le long de la RN 87 en direction de Virton, après les dernières habitations de la commune, en orée de forêt. Un cinquième seulement des 50 hectares disponibles est occupé, par trois entreprises, dont une à l'arrêt. La zone est aussi employée par les exploitants forestiers pour stocker leur bois.

### Zones d'activités privées

#### Bellevue

Placée à la sortie de la localité d'Étalle, bordant et surplombant la RN 87 dans son tronçon menant à l'autoroute E411 et à Habay, cette zone d'activité accueille une grande surface et, dans la galerie de celle-ci, quelques commerces de détail, ainsi que *Stallbois*, importante entreprise d'économie sociale. Un peu d'espace y est encore disponible.

#### Scidus [quel nom exact ?]

Située à Croix-Rouge, entre Étalle et Virton, cette zone est en prise directe avec la RN 87. Elle est entièrement occupée par une entreprise de sciage (*Scidus*). L'occupant y envisage un important investissement dans le secteur de la construction bois.

Les zones « Huombois » et « Scidus » se font face le long de la RN87. Se lit l'intention communale de créer un « pôle bois » à cet endroit du territoire.

Sur ses propres zones d'activité, la Commune est propriétaire des terrains qu'elle met à disposition des entreprises par emphytéose. En conséquence, les entreprises sont dispensées de consentir un investissement financier lourd en acquisition de parcelle. La Commune est donc également l'interlocuteur direct des entreprises qui cherchent à s'établir ou s'établissent sur le territoire.

Cette philosophie d'une maîtrise communale maximale des conditions du développement économique local a démontré son efficacité au cours du temps : quatre zones d'activité économique sont en fonctionnement, en différents endroits stratégiques du territoire, qui accueillent majoritairement des entreprises d'une taille autre qu'artisanale, pour la plupart pourvoyeuses d'emplois.

Toutefois, la Commune est aujourd'hui confrontée à certaines limites, qu'elle ne parviendra probablement pas à repousser seules. D'une part, la Région semble déterminée à réserver désormais ses subsides à l'extension, exclusivement, des zones d'activité intercommunales. Or Gantaufet, Magenot, Bellevue sont en voie d'être complètement occupées et des procédures d'extension sont dès maintenant nécessaires dans les deux premiers cas. D'autre part, les prêts sont

plus difficilement accordés aux entreprises qui ne sont pas propriétaires de leur fond<sup>159</sup>. Enfin, les artisans, jusqu'à présent confinés dans les villages, sont en demande d'espace à vocation entrepreneuriale.

En outre, faute d'une structure de coordination du développement économique local, la connaissance du tissu des entreprises occupant les zones d'activité n'est pas objectivement établie (nombre et liste d'entreprises, nombre et types d'emplois, taux d'occupation, etc.) et l'animation économique des zones, par exemple sous forme de club d'entreprises ou de journées ouvertes, est inexistante. Il est à noter que le site Internet communal ne dispense aucune information de nature économique.

La Commune a une claire conscience de ces lacunes. En 2012-2013, elle a ainsi fait instruire un dossier de création d'une Agence de développement local (ADL), lequel n'a pas abouti, faute de pouvoir s'associer avec d'autres communes. Actuellement, elle envisage d'intégrer l'Agence de développement local partagée par ses voisines de Habay et Tintigny. Et des discussions sont engagées avec IDELUX pour faire aboutir au niveau de la Région wallonne l'extension du parc d'activité du Magenot.

→ Aides financières de la Commune aux entreprises ?

→ ZAE : superficie, taux d'occupation, nombre d'entreprises et d'emplois ?

---

<sup>159</sup> Information donnée par les responsables communaux lors de la visite de terrain (28/03/2018).

### 3. L'Emploi

#### a. Taux d'activité, d'emploi de demande d'emploi

Juillet 2018	Population active	Demandeurs d'emploi inoccupés	Taux d'emploi	Taux d'activité	Taux de demande d'emploi
Wallonie	1.543.120	221.694	57,6%	67,5%	14,4%
Province	127.032	12.012	62,4%	69,4%	9,5%
Arrondissement	23.205	2.120	60,7%	67,3%	9,1%
Étalle	2.686	162	64,0%	69,0%	6,0%

Source : Forem

#### Définitions

La population active représente la partie de la population totale en âge de travailler (les 15-64 ans) qui travaille (personnes sous contrat d'emploi ou de travail, indépendants, etc.) ou qui souhaite travailler (les demandeurs d'emploi).

Le taux d'activité renseigne la part de la population d'âge actif (15 à 64 ans) qui se présente effectivement sur le marché du travail.

Le taux d'emploi indique le pourcentage de personnes qui ont effectivement un emploi (population active occupée) parmi la population qui se présente sur le marché de l'emploi.

Le taux de demande d'emploi<sup>160</sup> exprime la part de demandeurs d'emploi inoccupés parmi la population active.

En juillet 2018, le taux d'activité est à Étalle très légèrement moindre que dans la province, mais supérieur aux taux de la Région wallonne et de l'arrondissement. Ceci s'explique par l'importante part des jeunes adolescents que compte Étalle, qui appartient statistiquement à la « population d'âge actif », mais ne se présente évidemment pas sur le marché de l'emploi.

Le taux d'emploi est quant à lui particulièrement élevé à Étalle, bien davantage que dans l'arrondissement, la province et la Région wallonne. Autrement dit, dans sa grande majorité et plus qu'ailleurs, la population stabuloise en âge de travailler occupe effectivement un emploi.

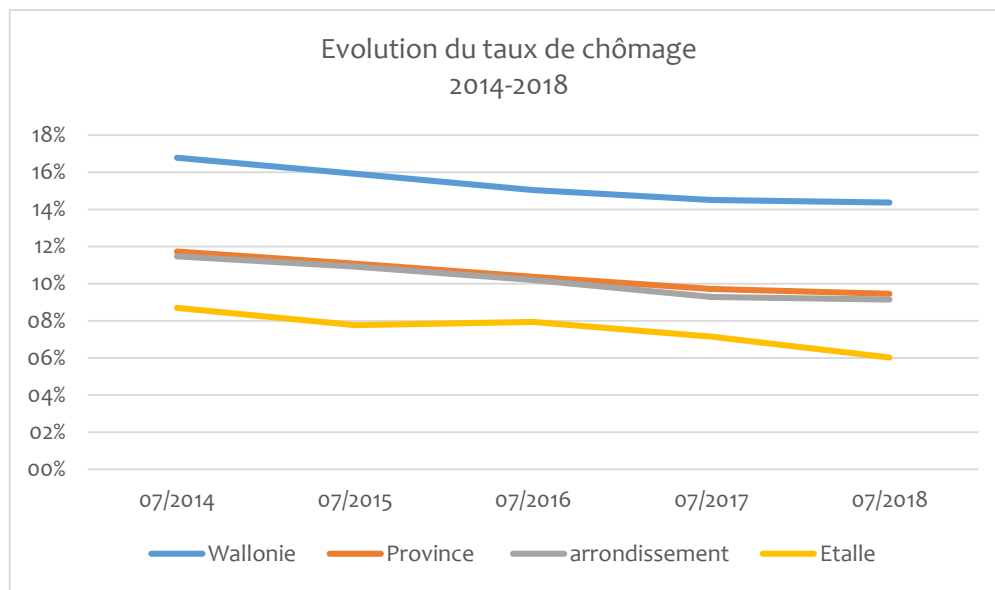
Par conséquent et sans surprise, le taux de demande d'emploi local est particulièrement faible (6%), proche d'un niveau incompressible. Il ne concerne que 162 personnes.

Il apparaît ainsi que l'accès à l'emploi n'est problématique à Étalle que pour une frange minime de la population.

#### b. Évolution de la demande d'emploi

En 2014, Étalle comptait 228 demandeurs d'emploi inoccupés. Quatre ans plus tard, les DEI sont au nombre de 162 sur la commune. La problématique concerne donc une frange minime, mais aussi décroissante de la population.

<sup>160</sup> Ces trois taux sont calculés par le Forem.



À Étalle comme dans les autres échelles de territoire, le taux de demande d'emploi est en baisse continue depuis 2014. Il a stagné à un peu moins de 8% entre 2015 et 2016, puis a connu une diminution importante, plus marquée qu'ailleurs, entre 2017 et 2018.

Il est aujourd'hui de trois pourcents inférieur aux taux de l'arrondissement et de la province.

### c. L'insertion socio-professionnelle

Il existe localement deux services pour le conseil et l'accompagnement des demandeurs d'emploi : une Agence locale pour l'emploi (ALE) et une Maison de l'Emploi, toutes deux installées dans le même bâtiment, au cœur d'Étalle.

L'**ALE** s'adresse aux chômeurs de longue durée, aux bénéficiaires du revenu d'intégration et à certains bénéficiaires de l'aide sociale. Elle est accessible le mercredi matin et sur rendez-vous. Elle donne la possibilité aux demandeurs d'emploi de réaliser des petits travaux auprès de personnes privées (entretien de jardin, garde et accompagnement d'enfants ou de malades) ou auprès d'autorités locales, d'écoles, d'associations non commerciales (aide lors de manifestations sociales, culturelles, sportives, humanitaires ou caritatives), et d'exercer des travaux saisonniers dans le milieu agricole.

La **Maison de l'Emploi** est active sur les communes d'Étalle, Habay et Tintigny. Accessible tous les matins et le lundi après-midi, elle s'adresse à toute personne intéressée par l'emploi et la formation, souhaitant démarrer ou redémarrer sa carrière professionnelle (chercheur d'emploi, travailleur, chômeur indemnisé, étudiant). Toutes les démarches du ressort du Forem peuvent y être effectuées (inscription/réinscription, mise à jour de son dossier, délivrance d'attestations). Elle dispense en outre des conseils en vue de la recherche d'emploi, des informations sur les formations et les aides à l'embauche, répertorie et diffuse les offres d'emploi, met du matériel à disposition des candidats (ordinateurs, imprimantes, accès téléphonique et Internet).

[Recherches complémentaires : profil des demandeurs d'emploi ; questions directes à l'ALE et à la Maison de l'emploi]

d. Postes salariés<sup>161</sup>

Mi-2016, on dénombrait 1.295 postes d'emploi salarié à Étalle, pour une population active estimée de 2.686 personnes. Autrement dit, en théorie, il existe sur le territoire communal près d'un poste de travail salarié pour 2 occupants potentiels. Le ratio postes salariés / population active est presque identique à l'échelle de l'arrondissement (0,46). Par contre, il est plus élevé au niveau de la province (0,62) et de la Région wallonne (0,67). Le tissu économique de la commune est moins propice au développement de ce type d'emploi.

Pour employer la population locale, d'autres sources d'emploi – indépendant, frontalier – sont donc nécessaires.

Ces 1.295 postes représentent 12,2% de l'ensemble des postes que compte l'arrondissement, alors qu'Étalle héberge 10,7% de la population de l'arrondissement (en 2016).

Bref, il apparaît d'emblée qu'Étalle est bien pourvue en postes d'emploi salarié, même si ceux-ci ne pourraient suffire qu'à employer la moitié de sa population active si celle-ci travaillait exclusivement dans la commune.

Postes de travail salarié selon le secteur d'activités	Unités	%
Santé humaine et action sociale	437	33,7
Administration publique	195	15,1
Enseignement	150	11,6
Industrie manufacturière	115	8,9
Commerce de gros et de détail	89	6,9
Production et distribution d'eau - assainissement	57	4,4
Activités de services administratifs	57	4,4
Construction	56	4,3
Activités financières et d'assurance	33	2,5
Agriculture, sylviculture et pêche	31	2,4
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	22	1,7
Autres activités de services	20	1,5
Hébergement et restauration	14	1,1
Production et distribution d'électricité, de gaz	9	0,7
Transports et entreposage	4	0,3
Activités immobilières	3	0,2
Arts, spectacles et activités récréatives	3	0,2
Total général	1.295	100

Source : ONSS.

C'est le secteur Santé humaine & Action sociale qui procure, de loin, le plus d'emplois salariés : 437 postes (33,7%)<sup>162</sup>. Cette importance doit être relativisée par la présence sur le territoire d'une antenne de la Croix Jaune et Blanche (soins à domicile) où sont comptabilisés nombre d'emplois, même s'ils sont exercés en-dehors du territoire. [en attente d'information de Mme Richard]

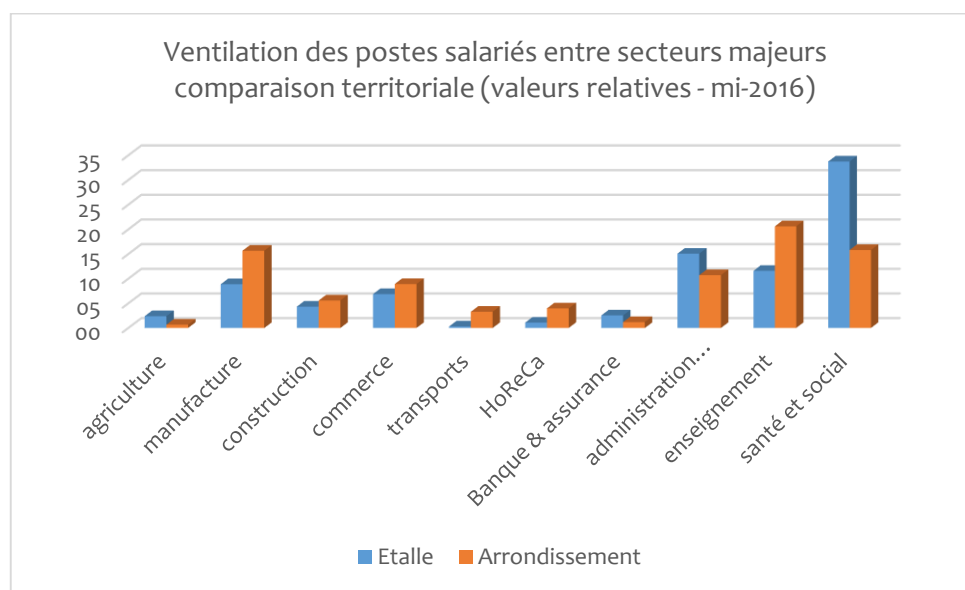
<sup>161</sup> Sont dénombrés ici les postes salariés existant sur le territoire, qui peuvent être ou non occupés par des habitants du territoire, non le nombre de salariés dans la population ; c'est donc une information sur le tissu économique du territoire, non sur le statut des habitants.

<sup>162</sup> Et même s'il existe un biais concernant les postes du secteur Santé humaine & Action sociale, comme on le verra au § suivant.

Le secteur public – administration et enseignement – procure un peu plus d'un quart des postes salariés (345 postes – 26,7%). Les entreprises manufacturières pourvoient à près de 9% des postes (115), davantage que le Commerce (89 postes – 6,9%) et la Construction (56 postes – 4,3%).

On notera également l'existence d'emplois salariés dans le secteur Production et distribution d'eau & Assainissement (57 postes – 4,4%), qui est de ce point de vue aussi important que le secteur de la Construction, mais aussi en Agriculture et Sylviculture (31 postes – 2,4%).

Il existe ainsi des postes salariés dans tous les secteurs d'activité (exception faite du secteur Information & Communication), ce qui confirme la densité et la complétude du tissu économique local, qui trouve à employer des profils et des qualifications très différents. Ils sont toutefois le plus nombreux dans le secteur tertiaire non-marchand.



La comparaison entre Étalle et son arrondissement permet de mieux caractériser le profil de l'emploi salarié local.

La commune se distingue de son arrondissement par l'importance du nombre relatif de postes salariés dans les secteurs de la Santé humaine et de l'Action sociale, de l'Administration publique, de la Banque & Assurances et de l'Agriculture & Sylviculture. Se confirment ainsi la vitalité et l'importance du secteur primaire, capable plus qu'ailleurs de salarier du personnel. Malgré le biais évoqué ci-avant, les soins et services à la personne sont une spécialité locale, répartie entre diverses institutions. Et l'administration publique emploie beaucoup de personnel.

Faute d'établissement d'enseignement secondaire (et supérieur), l'Enseignement emploie moins de personnel que l'arrondissement dans son ensemble. De la même manière, les secteurs de l'Industrie manufacturière, des Transports, de la Construction, du Commerce, de l'HoReCa procurent proportionnellement moins de postes salariés à Étalle qu'au niveau de l'arrondissement. On rappellera que les trois derniers secteurs cités comptent proportionnellement moins de sociétés actives à Étalle que dans l'arrondissement. Ce n'est pas le cas du secteur de l'Industrie manufacturière, dont les unités de production sont probablement d'une taille moindre à Étalle que dans l'arrondissement.

À Étalle, les emplois salariés se trouvent donc en grand nombre dans le secteur tertiaire non-marchand et en petit nombre dans le secteur tertiaire marchand. Dans ces deux secteurs, la Commune a une action décisive ; elle a développé son administration et équipé le territoire en de multiples zones d'activité économique.

Mi-2016, on dénombre 151 postes salariés de plus que 8 ans auparavant. Le taux de croissance local (13,2%) est bien supérieur à celui de l'arrondissement (9,1%) et exactement deux fois plus élevé que celui de la province.

L'essentiel des postes créés l'a été dans les secteurs suivants :

– Santé humaine & action sociale	+74 postes (+20,4%) ;
– Enseignement	+50 postes (+50%) ;
– Activités de services administratifs	+52 postes (+1040%) ;
– Construction	+20 postes (+55,6%) ;
– Commerce	+13 postes (+17,1%).

L'augmentation franche du nombre de postes salariés dans ces secteurs a très largement compensé un recul dans les secteurs de l'Industrie manufacturière (-26 postes), de la Production et distribution d'eau & Assainissement (-25 postes), des Autres activités de service (-10 postes). Marginalement, le secteur HoReCa a également perdu 3 postes.

La comparaison avec l'évolution de l'emploi salarié dans les différents secteurs d'activité sur la même période au niveau de l'arrondissement fait ressortir la vigueur supérieure, à Étalle, de la croissance des secteurs Construction, Commerce, Santé humaine & Action sociale, Enseignement. La très forte croissance de l'emploi salarié dans le secteur Activités de services administratifs est par contre générale, tout comme sa diminution dans le secteur Industrie manufacturière. Par contre, l'HoReCa a connu un fort développement des postes salariés au niveau de l'arrondissement (+47,2%), mais aussi dans une mesure un peu moindre, de la province (+15%).

La croissance de l'emploi salarié est un indice fiable de la solidification de l'économie du territoire. Engagent des salariés des entreprises et des institutions (administration, ASBL, etc.) qui sont en confiance parce qu'elles ont des projets et des perspectives de développement sérieux. De ce point de vue, la santé économique du territoire est au beau fixe, exception faite de l'Industrie manufacturière.



e. Indépendants<sup>163</sup>

Fin 2017, 377 indépendants étaient domiciliés à Étalle, représentant 10,7% des indépendants de l'arrondissement (pour 10,9% de la population à cette époque).

31-12-2017	Nombre total	Part des femmes	Part en activité principale	Part pop. active	Ratio postes salariés/indép.
Wallonie	300.745	36,2	62,7	19,5	3,4
Province	23.127	35,5	62,3	18,2	3,4
Arrondissement	3.515	39,0	62,7	15,1	3,0
Étalle	377	40,8	61,5	14,0	3,4

Source : INASTI.

40,8% des indépendants du territoire sont des femmes, davantage que dans l'arrondissement et bien plus que dans la province et en Région wallonne.

Quatorze pourcents de la population active de la commune travaillent donc sous ce statut, valeur inférieure à celle de l'arrondissement (15%) et bien moindre que celle de la province (18%). De plus, la part des indépendants en activité principale est également légèrement inférieure à celles de l'arrondissement comme de la province.

Sur la commune, pour un travailleur indépendant, on dénombre 3,4 postes d'emploi salarié, valeur supérieure à celle de l'arrondissement, mais identique à celles de la province comme de la Wallonie.

À Étalle, l'emploi indépendant apparaît d'emblée comme moins développé, ou moins prisé, que l'emploi salarié.

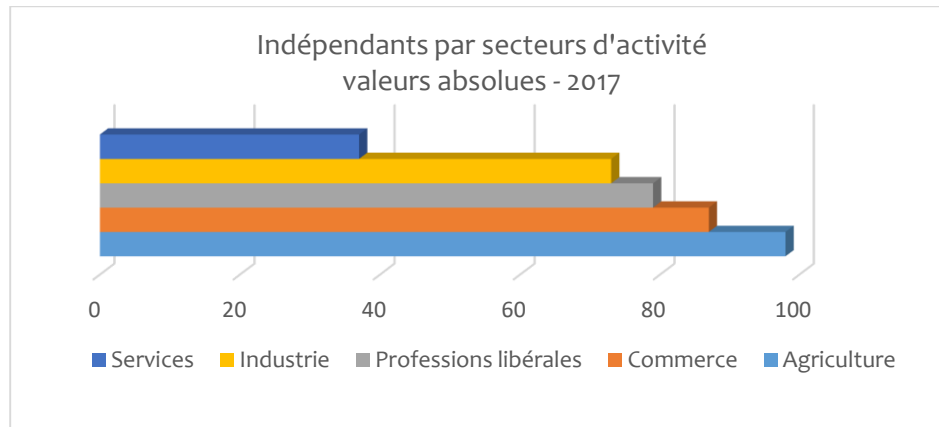
31-12-2017	Total	Agriculture		Industrie		Commerce	
		Unités	%	Unités	%	Unités	%
Wallonie	300.745	29.114	9,7	60.562	20,1	89.869	29,9
Province	23.127	5.006	21,6	5.152	22,3	5.792	25,0
Arrondissement	3.515	765	21,8	702	20,0	896	25,5
Étalle	377	98	26,0	73	19,4	87	23,1
31-12-2017	Total	Professions libérales		Services		Divers	
		Unités	%	Unités	%	Unités	%
Wallonie	300.745	97.310	32,4	21.957	7,3	1.797	0,6
Province	23.127	5.253	22,7	1.772	7,7	140	0,6
Arrondissement	3.515	828	23,6	309	8,8	14	0,4
Étalle	377	79	21,0	37	9,8	2	0,5

Source : INASTI.

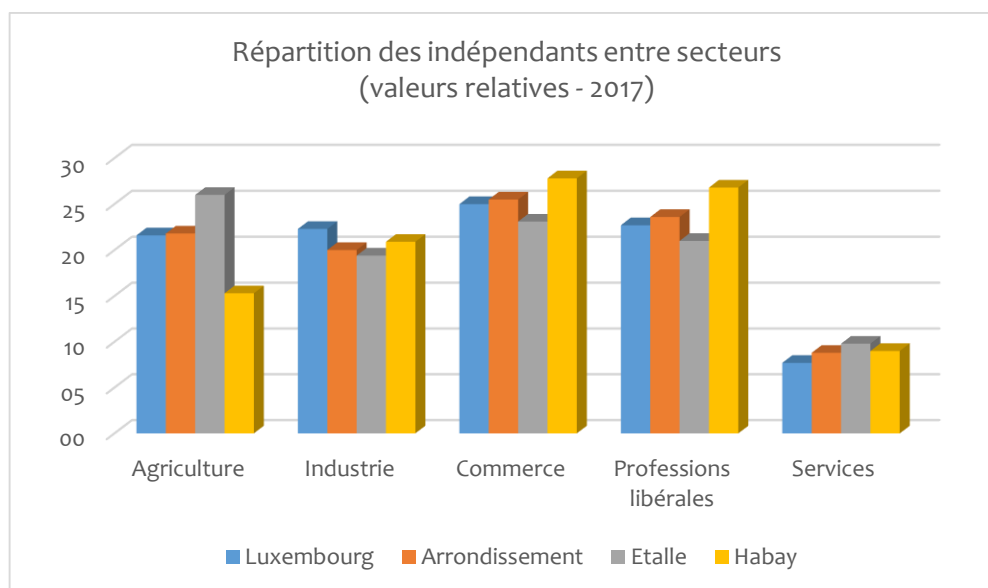
Un peu plus d'un quart des indépendants dénombrés est actif en Agriculture (26%). C'est ensuite dans le Commerce (23%), les Professions libérales (21%) et l'Industrie (19%), laquelle inclut la Construction, loin devant les Services (10%), qu'ils exercent leurs talents. L'importance du secteur

<sup>163</sup> Les indépendants sont recensés selon leur domicile, non selon le lieu de leur activité. Sont dénombrés les indépendants et les aidants.

primaire dans le tissu de l'économie et de l'emploi local, déjà soulignée à propos des postes salariés, trouve ici une confirmation supplémentaire. On trouve presque autant d'indépendants (87) que de salariés (89) dans le secteur du Commerce ; ceci est indicatif de la présence sur le territoire de commerce de types et de tailles très différents.



La comparaison avec l'arrondissement de la répartition de l'emploi indépendant entre secteurs met en évidence la primauté du secteur agricole pour ce type d'emploi à Étalle. Par contre, en regard de l'arrondissement comme de la province ou encore de la voisine Habay, la proportion d'indépendants y est moindre dans les secteurs de l'Industrie, du Commerce et des Professions libérales. Sur ce dernier plan, Habay affiche un profil plus urbain – là où se concentrent davantage les tenants des professions libérales – qu'Étalle.



Entre 2008 et 2017, le nombre d'indépendants a diminué de 14 unités à Étalle. Cette décroissance (-3,6%) contraste avec le mouvement de croissance mesuré au niveau de l'arrondissement (+2,7%) mais aussi de Habay (+14,4%).

Durant cette période, les secteurs de l'Industrie et des Professions libérales se sont quelque peu développés (respectivement +5 et +4 indépendants), mais l'Agriculture, les Services (-6 chacun) et surtout le Commerce (-10) se sont contractés. L'arrondissement a connu les mêmes mouvements de hausse et de baisse dans les différents secteurs, mais, à l'inverse d'Étalle, la somme des hausses, surtout portée par la croissance des Professions libérales (+32,5%), dépasse celle des baisses. Autrement dit, Étalle n'est pas un cas à part, mais la vigueur de la croissance des

Professions libérales y est trop faible (+5,3%) pour compenser, voire occulter le recul général de l'emploi indépendant.

#### f. Travailleurs frontaliers

La province de Luxembourg est toujours plus concernée par le phénomène du travail frontalier. En mars 2016, 32.140 habitants de la province exerçaient leur emploi en Grand-Duché<sup>164</sup>, soit un quart de la population active.

Il est important de savoir que, selon les termes de la convention fiscale bilatérale établie entre la Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg, un travailleur frontalier est tenu d'être présent tous les jours<sup>165</sup> ouvrables sur son lieu de travail. Il doit d'ailleurs être en mesure de le prouver. Tous passent donc la frontière tous les jours, qui en bus, qui en train, qui en voiture (surtout), ce qui pose des embarras de circulation importants, singulièrement à l'approche de la métropole, et allant croissant<sup>166</sup>. La pratique du télétravail n'est pour l'heure qu'un objet de discussion entre les deux gouvernements.

Travailleurs frontaliers	2009	2016	Evolution 09-16		Part de pop. active
			abs.	rel.	
Province	27.700	32.140	4.440	16,0	25,3
Arrondissement	6.500	7.370	870	13,4	31,8
Étalle	1.030	1.150	120	11,7	42,8
Habay	1.490	1.620	130	8,7	44,2

Source : Inspection générale de la sécurité sociale (GDL)

Séparée du Grand-Duché de Luxembourg par la seule commune d'Arlon, en prise quasi-directe avec l'autoroute E411 et la ligne de chemin de fer L162<sup>167</sup> qui mènent au bassin d'emploi grand-ducal, Étalle fait partie de l'ensemble des communes qui ont été très tôt et très fortement concernées par l'installation de travailleurs frontaliers.

En 2016, au dernier dénombrement effectué par la Sécurité sociale luxembourgeoise, les travailleurs frontaliers domiciliés à Étalle étaient 1.150, représentant près de 43% de la population active locale et 15,6% des frontaliers des dix communes de l'arrondissement (seules Habay et Virton en comptent davantage, mais comptent aussi davantage d'habitants). À Étalle, près d'un habitant sur deux en capacité d'occuper un emploi travaille donc de l'autre côté de la frontière.

Depuis 2009, leur nombre a augmenté de 120 unités, soit un taux de croissance de 11,7%, moins élevé que celui de l'arrondissement (13,4%), lequel est dopé par les évolutions enregistrées à Tintigny, Saint-Léger et Virton, toutes trois limitrophes d'Étalle.

<sup>164</sup> Actuellement, le Grand-Duché emploie environ 175.000 travailleurs frontaliers, dont 89.000 venus de France, 43.000 de Belgique et 43.000 d'Allemagne.

<sup>165</sup> Depuis 2015, un avenant à ladite convention alloue à chaque travailleur frontalier un quota annuel de 24 jours prestables en-dehors du Grand-Duché.

<sup>166</sup> Une solution partielle verra le jour en 2019 : l'affectation d'une voie de circulation de l'autoroute E411 aux véhicules utilisés en co-voiturage.

<sup>167</sup> Via la gare de Marbehan principalement, située sur la commune de Habay.

On sera attentif à noter que, localement, la moitié de cette augmentation a eu lieu entre 2014 et 2016, signe tangible que le mouvement ne s'essouffle pas, bien au contraire. Et, sachant que le Grand-Duché table sur 100.000 nouveaux travailleurs frontaliers (répartis entre la Belgique, la France et l'Allemagne) à l'horizon 2045, on peut présumer qu'il va conserver toute sa vigueur dans les prochaines années.

La présence déjà ancienne, massive et toujours croissante de travailleurs frontaliers sur le territoire a des conséquences multiples et profondes sur l'évolution de ce dernier. Ces conséquences touchent à la démographie, à l'âge, au niveau d'éducation et aux moyens financiers de la population, au mode de vie et à la mixité sociale, à l'occupation du sol, à l'habitat, à la mobilité et à la place de la voiture, au tissu économique local, aux besoins spécifiques de cette catégorie d'habitants.

Comme principal carrefour routier à l'entrée de la Gaume et voie d'accès directe à l'autoroute, Étalle sert en outre de boulevard de transit à une part importante des 1.350 travailleurs frontaliers domiciliés dans les communes de Tintigny, Chiny et Florenville, qui rejoignent en voiture leur lieu de travail.

Mais la réalité du travail frontalier sur le territoire connaît un deuxième visage, malheureusement impossible à chiffrer. Nombre de personnes domiciliées en France, quelle que soit leur nationalité, occupent en effet un emploi dans les entreprises de la commune.

#### g. **Tableau de synthèse**

2016	Population active	Postes salariés		Indépendants		Frontaliers		DEI	
		Unités	%	Unités	%	Unités	%	Unités	%
Étalle	2.686	1.295	48,2	369	13,7	1.150	42,8	213	7,9
Arrondissement	23.205	10.615	45,7	3.457	14,9	7.370	31,8	2.366	10,2

Ce tableau n'a qu'une valeur indicative générale. En effet, les données sont issues de sources différentes et collectées à des moments différents dans l'année. L'année 2016 est prise comme référence car c'est la plus récente pour laquelle nous disposons des statistiques pour chaque rubrique.

À Étalle, les travailleurs frontaliers sont trois fois plus nombreux que les indépendants et leur nombre approche celui des postes salariés.

La somme de ces trois sources d'emploi excède la population active de près de 130 unités.

En regard de l'arrondissement, l'emploi à Étalle est bel et bien dominé par le travail frontalier et le salariat.

Depuis 2008, tous deux sont d'ailleurs en croissance, mais le nombre de postes salariés a davantage crû (+151) que celui d'emplois frontaliers (+120).

À l'inverse, sur la même période, l'emploi indépendant est en recul (-22).

## 4. L'agriculture

### Remarque préliminaire

L'obtention de statistiques complètes, fiables et actuelles en matière agricole est une gageure. La Région wallonne ne communique publiquement aucune information chiffrée à l'échelle d'une commune. Quant aux données disponibles auprès de la DGSIE, elles résultent d'une combinaison d'enquête partielle, d'échantillonnage et de bases de données administratives qui les rend partiellement hypothétiques malgré leur apparente précision. La Commune elle-même tient à jour un répertoire des agriculteurs d'Étalle, comprenant de nombreuses informations utiles (régime, âge, type d'exploitation et superficie de chacune), mais non exhaustif. Nous choisissons de travailler ici à partir d'un ensemble de données issues de ces diverses sources.

Selon les données cadastrales, l'agriculture couvre 43,1% (33,6 km<sup>2</sup>) de la superficie de la commune. C'est davantage qu'au niveau de l'arrondissement (37,7%) comme de la province (40,4%).

Pour rappel, à Étalle, c'est ce secteur qui emploie le plus de travailleurs indépendants (98 personnes). Et il est également, indistinctement avec la sylviculture, pourvoyeur de 31 postes salariés.

L'agriculture constitue donc une donnée physique et économique importante du territoire.

### Les exploitations

Selon la DGSIE, Étalle compte, en 2016, 48 exploitations agricoles. Cela représente 13,5% des fermes de l'arrondissement. (La commune couvre 10,1% de la superficie et héberge 10,8% de la population dudit arrondissement). Ensemble, elles exploitent une Superficie agricole utile (SAU) de 2.961 hectares<sup>168</sup>, dont 83% sont constitués de « superficies toujours couvertes d'herbe ».

La Commune, quant à elle, répertorie 54 agriculteurs sur son territoire. Le plus jeune est âgé de 24 ans et l'aîné a 90 ans. La moyenne d'âge de la profession est de cinquante-quatre ans. Douze agriculteurs ont moins de quarante ans et onze, plus de soixante-cinq. La profession connaît donc une relève dans la jeune génération.

Selon le répertoire communal, malheureusement incomplet sur cette rubrique<sup>169</sup>, une quinzaine d'agriculteurs au moins exercent leur activité à titre complémentaire ou en tant que pensionnés, soit près de 30% de l'ensemble.

Toujours selon ce répertoire, la superficie des exploitations varie de 5 à 216 hectares<sup>170</sup>, avec une taille moyenne d'approximativement 70 hectares. Vu que la taille moyenne d'une ferme en province de Luxembourg est de 59,4 ha (et de 55,4 ha en Wallonie)<sup>171</sup>, les fermes d'Étalle sont donc en général des exploitations de grande taille.

<sup>168</sup> Lesquels peuvent se trouver partiellement sur le territoire d'autres communes, de la même manière que des fermes d'autres communes peuvent exploiter des terres à Étalle.

<sup>169</sup> L'information est manquante pour 16 des 54 entrées de la liste (29,6%).

<sup>170</sup> L'information est manquante pour 14 des 54 entrées de la liste (25,9%).

<sup>171</sup> REAL, Chiffres et réalités – Province de Luxembourg, édition 2015, p.104.

Sans surprise, parmi les 11 fermes comptant moins de 40 hectares (un cinquième de l'ensemble), 8 sont tenues par des agriculteurs pensionnés ou en activité complémentaire<sup>172</sup>.

### Les spéculations

En 2016, la DGSIE dénombre :

- 38 exploitations avec des bovins ;
- 6 exploitations avec des ovins ;
- 4 exploitations avec des volailles ;
- 7 exploitations avec des pommes de terre.

Elle recense alors, en nombre de têtes :

bovins	porcins	ovins	caprins	équidés	volailles
5.172	15	700	11	81	6.084

Quant à la Commune, elle identifie<sup>173</sup> 31 fermes consacrées à l'élevage bovin, 6 fermes combinant élevage bovin et culture, trois fermes avec des ovins, une avec des poules, deux avec des chevaux et deux exclusivement consacrées à la culture (en activité complémentaire).

Même si les sources consultées ne se recouvrent pas exactement, elles délivrent plusieurs informations majeures identiques. Ainsi l'essentiel de l'activité agricole est-il consacré à l'élevage, en particulier bovin, ce qui se traduit par une SAU majoritairement enherbée (pour le pâturage et le foin). Ainsi aussi l'élevage ovin constitue-t-il un trait distinctif important de l'agriculture du territoire, que consacre d'ailleurs une « Fête du mouton » annuelle, largement réputée, qui se tient le 1<sup>er</sup> week-end du mois d'août depuis près de quarante ans sans discontinuer. Enfin, la culture en général et celle de la pomme de terre en particulier occupent une place appréciable dans une province largement dominée par les surfaces enherbées.

Selon le répertoire communal, un peu plus d'un quart des fermes du territoire pratiquent l'agriculture biologique (15 des 54), couvrant ensemble 1.436 hectares<sup>174</sup>.

### Produits locaux et circuits courts

Plusieurs exploitations agricoles d'Étalle proposent des produits locaux en vente directe :

- à la Ferme du Moulin, glace, pommes de terre et colis de viande ;
- à la Ferme de Belle-Vue, de la viande de mouton ;
- à la Ferme de la Brulotte, des pommes de terre.

La Boucherie Tock commercialise de la viande et des charcuteries d'origine locale.

Des produits locaux et extra-locaux sont également en vente dans l'épicerie biologique que la Ferme du Château vert (Habay) a ouverte à Vance, sous le nom de « Domaine Biovallée ».

<sup>172</sup> L'information est manquante pour une seule des onze exploitations.

<sup>173</sup> L'information est manquante pour 9 exploitations (16,6%).

<sup>174</sup> Soit 51,2 % de la superficie agricole enregistrée par la Commune. Mais on considèrera cette donnée avec une grande prudence car la mention de la superficie est manquante pour quatorze exploitations.

Il existe en outre une bière locale produite par la Brasserie de la Clochette et un Maitrank commercialisé par la société Daune/Habaru.

Cette variété de produits et de points de vente n'est répertoriée ou fédérée par aucune structure faitière. Et du côté des consommateurs, il n'existe aucun groupement d'achat en commun. En matière de vente et achat de produits locaux, prévalent donc sur le territoire une offre plutôt faible au regard de l'importance du secteur agricole, dispersée et des choix de consommation individuels.

C'est en fait à la Halle de Han<sup>175</sup>, dans la commune voisine de Tintigny, que s'est organisé et continue à se développer l'épicentre de la vente de produits locaux dans la région.

On soulignera encore, en marge de l'agriculture, la présence sur le territoire de deux piscicultures, à Fratin et au Fourneau Marchand.

### Acteurs et facteurs de développement agricole

Les agriculteurs locaux peuvent adhérer au Comice d'Étalle, lequel est actif également pour les communes de Habay, Tintigny, Chiny et Florenville. Ce Comice procède à des achats groupés, met du matériel à disposition de ses adhérents, organise des séances d'information et diverses activités (concours, visites, fermes ouvertes).

Dès 2002, Étalle a constitué avec Meix-devant-Virton et Tintigny le territoire d'action du Groupe d'action locale Cuestas – programmation Leader – lequel comportait un important volet de développement agricole. C'est dans ce cadre que se sont créées la filière « Bœuf des prairies gauloises », à laquelle participèrent et participent encore des agriculteurs d'Étalle, puis la « Coopérative fermière de Gaume », qui encadre, fédère, outille les agriculteurs engagés dans une voie de diversification.

En 2016, Cuestas s'est étendu à l'ensemble de la Gaume<sup>176</sup> pour fonder le Parc naturel de Gaume, doublé d'un Groupe d'action local. Cette nouvelle structure développe, outre des projets environnementaux, différents projets agricoles qui concernent potentiellement les agriculteurs d'Étalle : autonomie énergétique, filière piscicole, réhabilitation de parcelles agricoles boisées, etc.

Par ailleurs, la Commune voisine de Virton est propriétaire d'un abattoir complètement rénové et mis aux normes européennes en 2012, qui peut traiter bovins, ovins et porcins, conventionnels et biologiques. Un atelier de découpe, privé, est adjoint à l'abattoir ainsi que, bientôt, une léguerie-conserverie<sup>177</sup>.

Localement, *Valvert* est aussi un acteur qui détermine la manière de pratiquer l'agriculture sur une partie du territoire. En effet, le Groupe *Nestlé Waters*, auquel appartient *Valvert*, est soucieux, partout où il est présent, de protéger ses bassins de captage de toute pollution par pesticide, nitrate et hydrocarbure. À cette fin, le Groupe a développé dès 1992, en France, la démarche *Agrivair*. Pratiquement, celle-ci consiste à amener les agriculteurs des zones concernées à supprimer l'usage des pesticides, insecticides, et produits phytosanitaires, à limiter la charge de bétail et à renoncer à la culture du maïs. En contrepartie, *Agrivair* rachète des terres qu'il met

---

<sup>175</sup> Il s'y tient tous les vendredis un marché des produits locaux qui draine un large et abondant public.

<sup>176</sup> À l'exception de la commune de Chiny.

<sup>177</sup> Projet du Parc naturel – GAL de Gaume.

à disposition des agriculteurs, assure un service d'épandage et dispense des conseils. La démarche est partenariale, fondée sur la conviction et l'adhésion des agriculteurs, non sur l'obligation ou la contrainte. Les engagements réciproques pris sont consignés dans un cahier des charges. À Étalle (Chantemelle), neuf agriculteurs sont engagés depuis 2018 dans cette démarche pour 40 hectares de terre agricole. Même si elle ne porte que sur une petite partie des exploitations et de la superficie agricoles du territoire, cette initiative conduira à une modification durable et peut-être émulative des pratiques agricoles. C'est aussi l'image de l'agriculture dans son ensemble qui s'en trouvera bonifiée.

Enfin, est installé à Étalle, de très longue date, un bureau de prestation de services de la Fédération wallonne de l'Agriculture, réputé pour sa connaissance de terrain, sa proximité avec les agriculteurs et la défense de leurs intérêts.



## 5. La filière forêt-bois

La filière forêt-bois se compose de<sup>178</sup> :

- Un bureau d'expertise forestière ;
- 4 entrepreneurs et exploitants forestiers ;
- Une scierie de feuillus (*Scidus*) à Croix-Rouge. Elle scie du hêtre, chêne, frêne, peuplier et autres feuillus provenant de Belgique et de France. Parmi ses produits dérivés, on trouve : Bois Torréfié®, Cloisobois®, grumes usinées, coques double courbure, plaquettes de hêtre et constructions en bois massif ;
- 9 entreprises utilisant au moins partiellement le matériau bois, pas nécessairement local (charpenterie, menuiserie intérieure et extérieure, ébénisterie, construction bois...).

Parmi ces dernières, il convient de relever la présence de deux acteurs importants :

- *Stallbois* (zoning de Bellevue) : entreprise de travail adapté. Elle construit des maisons à ossature bois, abris de jardins, boxes à chevaux, cuisines, placards, meubles, emballages... Elle emploie environ 130 personnes. Un incendie a toutefois détruit une grande partie de ses installations en juin 2018. L'intention des gestionnaires est de reconstruire et relancer l'activité au plus vite ;
- *Artbois SA* (zoning de Gantaufet). Elle fabrique des charpentes en lamellés-collés, des charpentes traditionnelles, des maisons en bois, des ouvrages d'art, etc.

Signalons aussi la présence proche, à cheval sur les territoires de Virton et Rouvroy, de l'entreprise *Burgo Ardennes*, qui a besoin de 1,5 million de tonnes de bois feuillus ronds annuellement pour sa production de papier et de pâte à papier, dont 75% viennent de France et 15% de Belgique<sup>179</sup>. Outre d'être un important consommateur de matière ligneuse, elle génère sur Étalle un important trafic de poids lourds.

Enfin, rappelons ici que la Commune a créé un « zoning forestier » à Huombois, en zone forestière au plan de secteur. Il est pour l'heure utilisé par des exploitants forestiers pour y entreposer des grumes. Il accueillait aussi jusqu'il y a peu la société *Trendwood* (sciage et commerce de bois).

Que ce soit par son étendue forestière, publique et communale essentiellement, ou par sa filière bois comprenant plusieurs acteurs de premier ordre, la commune d'Étalle se caractérise par l'importance de l'exploitation et de l'utilisation de la ressource bois<sup>180</sup>. Avec la création d'un « zoning forestier », elle cherche à soutenir ce secteur de manière proactive.

---

<sup>178</sup> Source : [www.portailbois.be](http://www.portailbois.be), le 14/3/2018.

<sup>179</sup> Source : *L'avenir du Luxembourg*, lundi 5 décembre 2016, page 4.

<sup>180</sup> Il faudra toutefois analyser les conséquences à long terme de l'apparition de la peste porcine africaine dans les bois d'Étalle en septembre 2018 sur les acteurs de l'exploitation forestière, la forêt ayant alors été interdite d'accès.

## 6. Le tourisme

### a. Les hébergements et leur fréquentation

Les hébergements suivants sont disponibles sur le territoire communal :

- Un hôtel à Étalle (7 chambres ; capacité de 14 personnes) ;
- Un opérateur « chambres d'Hôtes » à Mortinsart (1 suite et 2 chambres ; capacité de 9 personnes au total) ;
- Trois opérateurs de gîtes : à Fratin (2 gîtes dans un bâtiment ; 16 personnes au total), Buzenol (1 gîte ; capacité de 6 personnes) et Étalle (1 gîte ; capacité de 6 personnes).

Les données statistiques du Commissariat général au Tourisme (CGT) montrent pour leur part que 5 établissements de terroir agréés existaient en 2016, pour une capacité de 35 places, ainsi qu'un hôtel reconnu, pour une capacité de 19 places.<sup>181</sup>

On ne relève par contre aucun camping, aucun village de vacances ou centre de séjour.

Compte-tenu du faible nombre d'hébergements, les statistiques de nuitées et arrivées officielles de la commune d'Étalle pour l'année 2016 sont trop faibles pour être diffusées (confidentialité), et ce même si les statistiques intègrent à présent et depuis 2015 les hébergements de terroir.

	Arrivées			Nuitées		
	Total	Belges	Etranger	Total	Belges	Etranger
Belgique	15.210.781	7.729.359	7.481.422	36.855.214	19.792.020	17.063.194
Région wallonne	3.300.354	2.027.542	1.272.812	7.749.825	4.470.152	3.279.673
Province de Luxembourg	915.353	609.419	305.934	2.565.695	1.521.731	1.043.964
Chiny	10.654	8.113	2.541	24.845	17.822	7.023
<b>Étalle</b>	*	*	*	*	*	*
Florenville	20.897	14.787	6.110	60.373	36.631	23.742
Meix-devant-Virton	2.002	1.651	351	5.918	4.538	1.380
Musson	*	*	*	*	*	*
Saint-Léger	*	*	*	*	*	*
Tintigny	6.873	2.498	4.375	33.296	7.186	26.110
Virton	15.193	9.303	5.890	72.054	33.718	38.336
Habay	3.410	2.361	1.049	7.462	5.036	2.426
Rouvroy	4.197	3.142	1.055	8.147	5.496	2.651
Arrondissement de Virton	63.226	41.855	21.371	212.095	110.427	101.668

Arrivées et nuitées - par commune (2016)

Source : Statbel. (\* = données confidentielles)

Étalle partage cette caractéristique avec d'autres communes du sud de la province : Aubange, Musson et Saint-Léger, laquelle est une de ses voisines directes.

Par contre, ses autres voisines d'Habay (7.462 nuitées), Tintigny (33.296), Arlon (38.281), et Virton (72.054) sont davantage concernées par les séjours touristiques. À Habay et Tintigny, la présence de campings liés à la Rulles et à la Semois tire vraisemblablement les chiffres vers le haut. À Arlon, plusieurs hôtels sont relevés en lien avec son statut de ville. À Virton, la fréquentation est dopée par la présence de la vallée de Rabais proposant camping, village de vacances et hôtel.

<sup>181</sup> Source : CGT via la base de données [www.capru.be](http://www.capru.be).

L'arrondissement pour sa part totalise 212.095 nuitées cette même année.

Au-delà des hébergements touristiques classiques est à relever la présence de 51 secondes résidences sur le territoire en 2018<sup>182</sup>.

#### b. **Les arguments touristiques**

Les atouts et arguments suivants sont mis en avant sur le site de la Commune, du Syndicat d'Initiative et de la Maison du Tourisme :

- Le patrimoine naturel : la forêt, les sites humides majeurs (Illé, Marais de Vance et de Chantemelle, Les Abattis, plusieurs mardelles), la vallée de la Rouge Eau, le cron de Montauban, les tilleuls classés de Chantemelle ;
- Les sites historiques : la tranchée des portes, la chaussée romaine, le site de Montauban (avec le musée Lapidaire géré par le Musée Gaumais<sup>183</sup> et le centre d'art contemporain du Luxembourg belge) ;
- Le patrimoine religieux : des églises, chapelles et cimetières ;
- Les châteaux, châteaux-fermes et manoirs : le château de la Margelle à Étalle, les châteaux à Sainte-Marie, Sivry et Villers-sur-Semois, les manoirs fermes Thiéry et du Bru ;
- Le petit patrimoine : des calvaires, croix et potales, fontaines, lavoirs, pompes classées, abreuvoirs et béliers hydrauliques ;
- Le patrimoine immatériel : les légendes (Quatre fils Aymon) et les traditions (grands feux, fêtes villageoises).

En outre, le secteur touristique - *mais qui existe à peine* - peut s'appuyer sur la présence d'une dizaine de restaurants, de la petite restauration à la gastronomie ainsi que sur l'existence de quelques producteurs locaux (voir chapitre « agriculture »).

Quelques activités accessibles aux touristes sont aussi relevées : tennis à Étalle ; pêche à Fratin et Buzenol ; bowling à Sainte-Marie ; Attelage Nature à Sainte-Marie. A l'exception de cette dernière, le public cible prioritaire de ces activités n'est toutefois pas les touristes.

Aucune attraction touristique n'est reconnue par le CGT sur Étalle (classement en « soleils »).

#### c. **Les itinéraires touristiques**

Le secteur touristique peut aussi s'appuyer sur un réseau d'itinéraires de découverte et de promenade, à différentes échelles territoriales.

Au niveau des itinéraires locaux, 13 promenades ont été balisées et commentées à l'échelon communal par le Syndicat d'initiative (pédestres, équestres ou VTT).

---

<sup>182</sup> Source : Administration communale.

<sup>183</sup> Seul musée reconnu et subventionné par la FWB sur le territoire.

Au niveau des itinéraires non thématiques dépassant les limites communales, on peut relever :

- Le tronçon de RAVel, sur l'ancienne ligne L155 au sud du territoire, depuis Croix-Rouge jusque Ethe (voir aussi Territoire physique – réseaux de déplacement) ;
- Deux itinéraires de grande randonnée balisés (GR) :
  - Le GR16 « Sentier de la Semois », qui passe par la voie romaine entre Sampont et Étalle puis se dirige vers Fratin et Tintigny ;
  - À la marge, le GR 129 « La Belgique en Diagonale – « Tronçon Arlon-Dinant », au sud du territoire (vallée de la Rouge Eau et sud de Montauban) ;
- Les boucles de la Lorraine gaumaise (balisées) : boucles pédestres n°4 et 5 ; boucles cyclos n°2 et 3 ;
- La Gaume Buissonnière (circuit balisé) : circuit de 225 km qui traverse la commune du nord au sud, entre Saint-Léger et Habay, en passant par Étalle ;
- Plusieurs promenades de la Maison du Tourisme de Gaume : promenade pédestre - la vallée de Laclaireau (12 km - balisé) ; parcours VTT - la croix Renson (19 km - balisé) ;
- CYRUSE, circuit cyclo en Vallée de Rulles et Semois (sous la forme de points-nœuds). Connecté à la gare de Marbehan, il s'étend sur 43 km et passe par Étalle, Mortinsart et Villers-sur-Semois ;
- De Groene Valleien fietsroute – Europafietsers (non balisé) : Étalle est concernée par un itinéraire qui vient de Montmedy-Avioth, passe par Sainte-Marie-Fratin-Buzenol et Chantemelle puis se dirige vers Saint-Léger et le Grand-Duché de Luxembourg.

Sont en cours :

- La création d'un réseau de points nœuds à finalité cyclo-touristique à l'échelle provinciale, coordonnée par la Province de Luxembourg, qui concernera donc aussi la commune d'Étalle ;
- La concrétisation de l'itinéraire régional de Vélotourisme W9 Aachen – Torgny (tronçon Martelange – Torgny), en partenariat pluricommunal, sous la houlette d'Idelux-projets publics. Sur Étalle, en venant de Saint-Léger, l'itinéraire longe la Rouge-Eau avant de rejoindre le Ravel L155 à hauteur de la ferme de Bar pour ensuite se diriger vers Ethe/Virton ;
- La définition et la mise en œuvre de boucles cyclo-touristiques de découverte, greffées sur le W9. Plusieurs d'entre elles concerneront Étalle.

Au niveau des itinéraires thématiques, on peut relever :

- Les chemins de mémoire 1914-1918 au pays d'Étalle (itinéraire pour piétons endurants et cyclotouristes). Circuit conçu pour relier les villages de la commune d'Étalle à l'exception du hameau de Villers-Tortru et montrer les nombreuses traces encore visibles du passage de la furie teutonne d'août 1914. Aucun balisage n'a été mis en place, l'utilisateur pouvant moduler son propre parcours et utiliser des raccourcis ;
- Les circuits GALLOR : 16 randonnées cyclo VTC et e-bike en boucles sur les traces des romains ont été créées par les Maison du Tourisme de Gaume et du Pays d'Arlon. Elles ne sont pas balisées. Étalle est concernée par les boucles 4 (15 km – Han – Étalle – Villers/s/Semois) ; 5 (16 km – Étalle – Villers/s/sSemois – Mortinsart) ; 6 (35 km – Habay – Sampont – Étalle) ; 11 (30 km - Étalle - Vance - Châtillon - Saint-Léger – Buzenol) ; 12 (46 km - Virton - Robelmont - Bellefontaine – Étalle).

#### d. Les acteurs du tourisme

La promotion régionale est assurée par la Maison du Tourisme de Gaume, qui associe 9 communes dont Étalle, soit les 10 de l'Arrondissement sauf Habay. Son point d'accueil est situé à Virton. Il est ouvert 7j/7, 362 jours par an (<https://www.soleildegaume.be>). Elle a également développé des partenariats transfrontaliers dans le cadre de la Lorraine gaumaise avec les Communes françaises du Pays de Montmédy (projet Interreg). Elle crée elle-même différents produits touristiques, souvent des itinéraires.

La promotion et l'animations locales sont du ressort du Syndicat d'initiative du Grand Étalle. Son bureau d'accueil est situé au cœur du village d'Étalle. Il est accessible du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 de septembre à juin et du mardi au dimanche de 8h30 à 12h30 en juillet et août. Il reçoit en moyenne 5/6 visiteurs par semaine. Parmi ceux-ci se trouvent des habitants qui viennent au nom d'un organisme ou en leur nom pour louer du matériel. Quant aux touristes, ils proviennent principalement de Flandre et de Wallonie.

Le SI dispose d'un employé polyvalent dont le rôle est de gérer l'ASBL, d'accueillir les visiteurs, de gérer le prêt de matériel, de mener à bien les projets récurrents et d'en créer de nouveaux.

Pour assurer son fonctionnement et organiser ses activités, l'ASBL dispose de fonds propres ainsi que d'un subside communal. Elle fait aussi appel à du sponsoring pour certaines manifestations.

Les projets menés au cours des dernières années sont : festivités du 20 juillet (chaque année), marché de Noël (chaque année), exposition Art en Gaume (chaque année), Village des Saveurs, Balade gourmande, journée des bénévoles. Le SI apporte aussi son appui à des activités mises en place par d'autres organisations : place aux enfants, plaines de vacances, carnaval d'Étalle.<sup>184</sup>

Au final, le SI s'occupe davantage d'animation locale que d'accueil, promotion et animations touristiques.

Le Parc naturel de Gaume, dont le territoire correspond approximativement à celui de la Maison du Tourisme<sup>185</sup>, a lui aussi une mission de développement de projets à dimension touristique, en lien avec le Groupe d'action local 2016-2020 qui couvre le même territoire. Ses deux objectifs en lien direct avec le tourisme sont :

- Utiliser la gastronomie locale comme vecteur de développement économique ;
- Développer le tourisme nature et culture.

La manière avec laquelle la Commune et les opérateurs communiquent au niveau touristique est abordée dans le chapitre « territoire politique ».

*Étalle dispose donc de nombreux arguments et atouts touristiques, liés essentiellement à ses différents patrimoines (bâti, historique, naturel...). De nombreux itinéraires de promenade, de randonnée et de découverte parcourent ou traversent par ailleurs le territoire. Plusieurs acteurs de promotion et d'animation existent, surtout à l'échelle de la Gaume, celle-ci, avec sa culture, son identité, ses traditions, ses patrimoines constituant à présent le cadre de développement touristique d'Étalle.*

---

<sup>184</sup> Source : mail du Syndicat d'initiative, 27/11/2018.

<sup>185</sup> Chiny ne fait pas partie du Parc naturel.

*Malgré cela, malgré aussi une accessibilité favorable, le nombre d'hébergements, d'attractions et d'opérateurs privés vivant au moins partiellement du tourisme reste faible. Étalle n'a donc pas, aujourd'hui, de réelle existence et image touristiques, contrairement à d'autres communes voisines.*

## Facteurs d'incidence

---

### 1. Territoire & développement de l'activité économique et de l'emploi

**En quoi le territoire, dans sa géographie comme dans son aménagement, influence-t-il, positivement ou négativement le développement de l'activité économique et de l'emploi à Étalle ?**

Le territoire jouit indiscutablement d'une combinaison d'atouts propice à un développement de l'activité économique, qu'elle soit primaire, secondaire ou tertiaire, pouvant viser des marchés d'échelles locale à mondiale :

- Il dispose de ressources naturelles en abondance – terre, eau, bois, pierre – facilement accessibles et exploitables vu la configuration générale du sol ;
- Il compte au Plan de secteur divers espaces à finalité économique ;
- Il est proche des axes de communication majeurs, routiers et ferroviaire, lesquelles rendent aisés le déplacement des personnes comme le transport des marchandises ;
- Il est au carrefour des deux principaux axes de pénétration en Gaume, favorisant un important transit de chalands potentiels.

Son inscription dans l'aire métropolitaine de Luxembourg lui vaut un afflux constant de population active, généralement jeune et diplômée, qui dynamise la démographie communale. Est ainsi complétée et élargie, en volume, en variété et en qualité, la gamme d'emplois disponibles sur la commune et dans les pôles immédiatement voisins, pourtant déjà importante. Est ainsi stimulée en permanence une économie résidentielle.

Même la carte économique d'un tourisme fondé sur la découverte du patrimoine et de la biodiversité peut être jouée à Étalle.

Bref, le territoire est comme béni des dieux de l'économie !

Toutefois, des limites sont posées à ce développement, qui touchent, déjà ou bientôt, à la densité de circulation, à la mobilisation et à l'occupation des espaces à finalité économique, à la concurrence entre fonctions (tourisme / économie / résidence), à la taille de la commune et de son centre, trop faible pour qu'émergent certains registres économiques, ainsi que, socialement, à l'aspiration croissante à une économie davantage économe en ressources et centrée sur le marché local.

## 2. Initiatives pour le développement de l'activité économique et de l'emploi

### Quels dispositifs la Commune, des acteurs locaux ou extra-locaux, mettent-ils en place pour favoriser le développement de l'activité économique et de l'emploi à Étalle ?

La Commune a, depuis longtemps, conscience de la valeur économique de ses ressources naturelles comme de sa position stratégique et des opportunités de l'aménagement de son territoire. Elle a exploité au mieux ces différents atouts, en veillant à en tirer un bénéfice régulier et à garder la maîtrise du jeu.

Elle a ainsi multiplié les zones d'activité économique, en en thématissant certaines, et en a soigné l'accessibilité, entre autres par la création du contournement d'Étalle.

Elle a choisi de conserver la propriété de toutes les parcelles des zones d'activités communales et de les louer sous le régime de l'emphytéose aux entreprises, ce qui évite à celles-ci un lourd investissement foncier au démarrage de leur activité et garantit à la Commune des rentrées financières prévisibles et récurrentes.

Dans sa politique de développement économique, elle a ainsi fait preuve de vision, d'assiduité et d'imagination [référence à l'emphytéose, au zoning bois]. Elle a aussi fait cavalier seul, quand les autres communes de la province délèguèrent, pour partie, la conduite de cette politique à l'intercommunale Idelux.

Elle a su créer, dans la durée, une véritable dynamique entrepreneuriale, ce dont témoignent le taux d'occupation estimé des zones d'activité et la nécessité de l'extension de plusieurs d'entre elles. Ce résultat est d'ailleurs consacré par la typologie *Belfius*, qui considère que c'est par le degré de son développement économique qu'Étalle se distingue des communes directement voisines et de la province de Luxembourg en général.

Le développement, l'équipement et l'accessibilité des zones d'activité économique ont constitué le principal levier de la politique économique voulue par la Commune. Par contre, elle n'a pas, ou imperceptiblement, investi dans la mise en valeur esthétique ou la signalétique des espaces à vocation économique, dans le marketing territorial d'ensemble, dans l'animation du tissu ou la mise en réseau des entreprises – ce qui ne signifie pas qu'elle se désintéresse de leur destinée.

Par ailleurs, le territoire est tellement propice à certains types d'activités économiques – comme le commerce de moyenne surface, la banque – que des entrepreneurs font le choix spontané de s'y installer, sans qu'il soit besoin de les solliciter ou de les accompagner.

En conséquence, le territoire fourmille d'entreprises de toutes tailles et de tous types, présentes sur des marchés locaux, régionaux, voire mondiaux, mais dans un certain désordre. La connaissance de l'existant est d'ailleurs de nature empirique, bien plus que fondée sur des statistiques ou des bases de données globalement inexistantes.

Bref, la Commune, tirant parti de ses atouts, a indubitablement su créer un mouvement entrepreneurial puissant, aux résultats tangibles, mais aucun dispositif d'exploitation fine de ce mouvement ne l'a prolongé, ne l'a véritablement accroché au reste du territoire.

Elle n'a eu qu'une réflexion et une action réduites sur le développement d'une économie locale, s'est peu investie dans le développement du tourisme. Elle risque dès lors d'être démunie face à cette demande sociale qui s'amplifie : travailler, produire, consommer localement et diminuer l'empreinte carbone du territoire en général.



L'inscription dans le Parc naturel / Groupe d'action locale de Gaume est un premier fil conducteur dans pareille direction, mais bien tenu au regard du poids de l'économie traditionnelle du territoire.

## Synthèse analytique

---

### Les PLUS et les MOINS

#### Tissu économique

##### Les plus :

- Complet et dense
- Types d'emplois variés
- Inscription ancienne dans le territoire
- Maintien de l'importance du secteur primaire
- Exploitation et protection des ressources naturelles
- Secteur Santé humaine & Action sociale puissant
- Industries exportatrices (*Valvert*)
- Une grosse entreprise d'économie sociale marchande (*Stallbois*)
- Positionnement de la commune, accessibilité générale
- Nombreuses zones d'activité économique, bien placées
- Projets d'extension de plusieurs zones
- Zones en propriété communale
- Location des espaces sous le régime du bail emphytéotique ; moindre coût pour les entreprises

##### Les moins :

- Dynamique de création d'entreprises moindre que dans l'arrondissement
- Faiblesse des secteurs Horeca et Commerce (malgré la croissance de population et de moyens financiers)
- Absence de dispositif / structure d'animation économique locale
- Méconnaissance du tissu local (emploi sur les zones)
- Espace économique disponible en voie de saturation
- Contraintes nouvelles posées au financement de l'extension des zones

#### Emploi

##### Les plus :

- Population active très majoritairement à l'emploi
- Demande d'emploi réduite, incompressible ?
- Structures d'accompagnement des demandeurs d'emploi présentes localement
- Nombre élevé de postes salariés
- Dynamique intense de création de postes salariés
- Nombre élevé de travailleurs frontaliers – conséquences positives

##### Les moins :

- Déficit de postes d'emploi localement en regard de la population active
- Secteur Santé humaine & Action sociale mal cerné
- Emploi indépendant peu développé et en repli
- Nombre élevé de travailleurs frontaliers – conséquences négatives

## Agriculture

### Les plus :

- Secteur dynamique et important, bien cerné
- Taille moyenne des fermes élevée (solidité)
- Relève au sein de la profession (jeunes agriculteurs)
- Diversification bien présente (production et commercialisation) ; région propice, bien équipée
- Spécialisation en élevage ovin
- Importante prise en compte de l'environnement (agriculture bio ; Agrivair)
- Présence de structures de gestion, encadrement et conseil
- Participation active du territoire, ancienne et maintenue, à des projets de développement agricole pluricommunaux

### Les moins :

- Problématiques générales du secteur (financement et règles PAC, accès aux marchés, volatilité des prix, accès à la terre, etc.)
- Absence d'organisation des consommateurs
- Initiatives de diversification dispersées : ni coordination, ni promotion commune

## Filière forêt-bois

### Les plus :

- Tissu d'entreprises assez étoffé et diversifié
- Présence d'entreprises importantes, diversité des produits proposés
- Proximité de Burgo Ardennes (approvisionnement)
- Existence d'un pôle bois, comprenant un « zoning forestier » communal

### Les moins :

- Stallbois à reconstruire
- Proximité de Burgo Ardennes (trafic poids lourds)
- « Zoning forestier » peu utilisé et peu dynamique
- Difficultés générales du secteur (rentabilité, approvisionnement, concurrence...)

## Tourisme

### Les plus :

- Présence de plusieurs hébergements de terroir et d'un hôtel
- Nombreux arguments touristiques, axés nature/patrimoine essentiellement
- Nombre et diversité des itinéraires parcourant et traversant le territoire
- Tourisme doux, vert, diffus
- Promotion réalisée à différentes échelles
- Présence d'un Syndicat d'initiative
- Émergence de la Gaume comme cadre touristique via la MT et le PN (promotion, produits, projets)

Les moins :

- Peu d'hébergements, capacité et fréquentation faibles
- Hébergements peu variés (pas de camping ni village de vacances)
- Peu d'opérateurs privés vivant, au moins partiellement, du tourisme
- Faiblesse de l'offre en activités orientées « touristes »
- Faible notoriété touristique, pas d'image spécifique (sauf Valvert ?)